

5. ANNEXES

5.1 Servitudes d'Utilité Publique

5.1.2 Notice des Servitudes d'Utilité Publique

5.1.2.d Servitudes d'Utilité Publique patrimoniales

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2019

Dernières évolutions

- **Modification n°2 le 30 mars 2023**
- **Révision allégée n°1 le 30 mars 2023** (aménagement de la plaine des sports et des loisirs à Poey-de-Lescar)
- **Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023** (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar)

**LISTE DES IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES**

LISTE DES SITES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES SITES



Actualisé au 12.10.2017

Renseignements :

Guillaume CAMARERO
Chef de projet secteur sauvegardé et urbanisme patrimonial
05-59-80-74-81, g.camarero@ville-pau.fr

LEXIQUE

Cl. MH : Classé Monuments Historiques.
Ins. MH : Inscrit au titre des Monuments Historiques.

S. Cl. : Site Classé.
S. Ins. : Site Inscrit.

Z.P.P.A.U.P. : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
A.V.A.P. : Aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage.

BILLÈRE

- **Terrains dits "Golf"** - Voir Pau (horizons palois). (**S. Ins.** : 18/04/1944).
- abords du **Parc et château** - Voir Pau. (**Cl. MH**: 04/10/2004).

BIZANOS

- **Parc du Château de Franqueville et saligues bordant le gave**. Voir Pau (horizons palois). (**Site Classé** : 18/04/1944) et (**Site Inscrit** : 18/04/1944).

BOSDARROS

- **Eglise Saint-Orens** en totalité (parc. n°64, section AW). (**Ins . MH**: 02/07/1987).

BOUGARBER

- **Porte de ville** (parc. 116, section AM). (**Ins . MH.** : 27/10/1948).
- **Bourg et ses abords**, comprenant le lieudit « Gascou » (section AB) ainsi que la section AM (en totalité). (**S. Ins.** : 15/02/1977).

GAN

- **Porte de ville dite « Prison »**, en totalité, (parc. n° 117, section AK). (**Ins . MH.** : 30/12/ 1994).
- abords **château de Bitaubé**. Voir Rébénacq. (**Ins . MH.** : 09/07/1998).

GELOS

- **Domaines « Le Vignal », Montfleury, de la Tisnère, « Le Tinot », de Guindalos, Villa Estefani, Nirvana, Montrose et Saligues bordant le gave de Pau**. Voir Pau (horizons palois). (**S. Classé** : 18/04/1944)
- **Haras national** : en totalité, parties bâties et non bâties avec les murs de clôture et leurs portails (parc. n°13 section AE). (**Ins . MH.** : 04/08/2011).

JURANÇON

- **Domaines de Guindalos, du Clos Henri IV, de Mont-Riand, château de Perpigna, château Ollé-Laprune, villa « Castel-Forgues »**. Voir Pau (horizons palois). (**Sites Inscrit ou Classé** : 18/04/1944)
- abords **Domaine National**. Voir Pau.

LESCAR

- **Église (Cl. MH. : liste de 1840).**
- **Restes de la tour de l'Esquirette. (Ins . MH. : 11/02/1929).**
- **Porte monumentale**, au centre de la ville. (Ins . MH. : 01/02/1937).
- **Le Site Antique du Bialé, (parc. n°46, 559, 561, 562, 603 à 608, section AL). (Ins . MH. : 30/01/1997).**
- **Ensemble** formé par la **cité de Lescar** et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre : le chemin de La banère ; le chemin rural non numéroté jusqu'à la place de la Croix-Mariotte ; les côtés nord et ouest de la place de la Croix-Mariotte ; la rue Baliracq (ou rue Henri Rosier) ; la limite nord de la parcelle n° 82 (section AK) ; la limite du lieu-dit « la Cité » ; la rue du Parvis ; le C.V.O. n° 7 (rue du Pont-Louis) jusqu'au chemin de Labanère (point de départ). (S. Ins. : 14/03/1975).

LONS

- **Église Saint-Julien**, en totalité (parc. n°59, section AX). (Ins . MH : 20/01/2016).

MAZÈRES-LEZONS

- **Saligues bordant le Gave de Pau.** Voir Pau (horizons palois). (S. Ins.: 18/04/1944).
- **abords des Haras.** Voir Gelos. (Ins . MH : 04/08/2011).

PAU

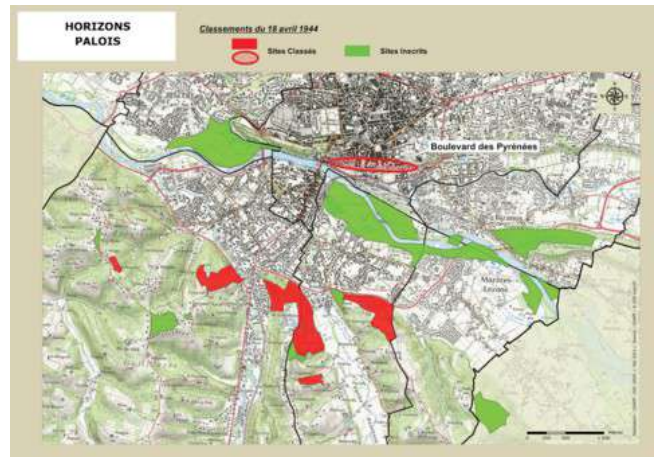
- **Château (Cl. MH. : liste de 1840).**
- **Château:** talus, terrasses du château, première enceinte , corps de garde, portes, fossés. Pont du XVIIIème siècle reliant le château à la ville, pont Corisande, pont de Nemours, passerelle reliant la Basse Plante au parc. Jardin dit de la « Basse-Plante ». Murs de clôture et portails. Ensemble du parc. (parc. n°24, 440, 445, 452 à 454, 457 à 459 section BY ; parc. n°21 section CH ; parc. n°91, 92, 117, 131 section CE). (Cl. MH. : 04/10/2004).
- **Maison natale de Charles-Bernadotte** (5, rue Bernadotte) : façades et toitures de la maison et de son annexe, 6-8, rue Tran. (parc. n°286, section BY). (Cl. MH. : 10/12/1953).
- **« Hôtel Peyré »** (2, rue du château) : façades et toitures, le vestibule avec son sol et l'escalier. (Parc. n°360, section BY). (Ins . MH. : 02/07/1987).
- **Hôtel de Gassion**, 1, rue de Gontaut Biron. Façades et toitures, décors intérieurs des salons du cercle anglais, (parc. n° 373, section BY). (Ins . MH. : 01/02/1988).
- **Le cimetière israélite** , avenue Buros, avec son mur de clôture ainsi que le sol et le sous-sol, (parc. n°189, section CX). (Ins . MH. : 26/09/1995).
- Cimetière de Pau, (parc. n°147 section Cl) zone A, carré 4, concession P2 177. **Chapelle funéraire Guillemont-Montebello**, en totalité. (Ins . MH. : 27/11/1997).
- **Église Saint-Joseph** en totalité (parc. n°356 section CN). (Ins . MH : 14/12/2000).
- **Villa Sainte Hélène** 27-29, avenue Norman Prince. En totalité, ainsi que le parc et son portail , le mur d'enceinte, la maison du concierge et le manège (parc. n°18, section CW). (Ins . MH.: 15/10/2002).
- **Église Saint-Jacques** en totalité (parc. n°282, section CK). (Ins . MH : 27/05/2013).
- **Palais Sorrento**, dit aussi Castet de l'Array, en totalité, ainsi que les restes de son parc, les terrasses avec leur garde-corps et leur mur de soutènement, le temple belvédère, le pont en rocaille et la source avec son encadrement de roches. (parc. n°50, section BP). (Ins. MH: 13/01/2014).
- **Monument aux morts 1914-1918**, ainsi que son environnement et les bornes, boulevard des Pyrénées (section BV). (Ins. MH.: 21/10/2014).
- **Église Saint-Martin** en totalité (parc. n°378, section BY). (Ins. MH : 02/02/2015).
- **Église anglicane Saint-Andrew**, en totalité, et les façades et toitures de son ancien **presbytère** avec le porche et l'escalier d'accès sous verrière, 2 rue O'Quin (parc. 383, 385, section CO). (Ins. MH.: 21/05/2015).

- **abords de l'église Saint-Julien – Voir Lons (Ins . MH : 20/01/2016).**
- **Mairie-théâtre** en totalité (parc. n°280, section BY). (Ins . MH : 23/01/2017).
- **Grand parc du Château** (parc. n° 1351, 1352, 1363 à 1367, sect C). (Site Classé : 19/07/1944).
- **Jardins du château et de la Basse-Plante**, (parc. n° 1347, 1348, 1275p, 1276p, section C). (S. Ins. : 18/04/1944).
- **Terrasse sud** comprenant le parc Beaumont, le boulevard des Pyrénées, la Place Royale, le square Saint-Martin, la rampe montant du boulevard à la petite place Bellevue, cette place, les jardins du château et de la Basse-Plante. (Site Classé : 2 juin 1921, 27 février 1924 et 12 mai 1924).
- **Z.P.P.A.U.P.** créée le **20 mars 2007**.
- **Secteur sauvegardé** arrêté du **3 mai 2016**.

Uzos

- **Parc du Château de Chazal**. Voir Pau (horizons palois). (S. Ins. : 18/04/1984).
- Valentin (vallée du)** Voir Eaux -Bonnes. (Site Classé : 14/08/1959).

Les Horizons Palois



Les « Horizons Palois » se composent de 17 sites classés et inscrits formant le panorama depuis le boulevard des Pyrénées. Ce zonage protège les éléments majeurs et structurants du paysage situés sur 6 communes du sud de l'agglomération.

Billère

- **Terrains dits « du Golf »** constituant la vue du parc de Pau vers le Gave (parc. n° 162 à 176 et 94p, section AB). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Bizanos

- **Parc du Château de Franqueville** (parc. n° 175, 176 bis, 177 à 179, 180 bis, 181 bis, 182, 183, 185 à 192 bis, 193 à 195, 205, 206, 206 bis, 207, 208, 208 bis, 209, 209 bis et 210 à 214, section C). **(Site Classé : 18/04/1944).**

Gelos

- **Parc de la villa Estefani** (parc. n° 464 et 466 à 470, section A). **(Site Classé : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine dit « le Vignal »** (parc. n° 323, 326, 471 à 479 et 481 à 485, section A). **(Site Classé : 18/04/1944).**

- **Parc du domaine Montfleury** (parc. n° 815, 825, 829 à 835, section A). **(Site Classé : 18/04/1944).**

- **Parc du domaine de la Tisnère** (parc. n° 398, 405, 408, 409, 420, 421, 789 à 791 et 801, section A). **(Site Classé : 18/04/1944).**

- **Parc de la propriété dite « Nirvana »**, (parc. n° 454p, section A) ; la limite est du site est formée par une ligne qui suit le contour nord-sud de l'angle rentrant sud-est de la parcelle et se prolonge dans cette direction jusqu'à la rencontre de la limite nord de la parcelle). **(Site Classé : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine dit « le Tinot »**, (parc. n° 790 à 792 et 794 à 798, section A). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- **Parc de la villa Montrose** (parties des parc. n° 453 et 454, section A, définies par les murs de clôture). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Gelos et Jurançon

- **Parc du domaine de Guindalos** (parc. n° 10, 13 à 19, section B de Jurançon, et n° 396 à 399, section A de Gelos). **(Site Classé : 18/04/1944).**

Gelos, Mazères et Bizanos

- **Saligues bordant le gave de Pau** (y sont inclus et le délimitent : au sud, les parc. n° 207, 206, 189, 191, 192, 193, 195, 196, section C de Mazères, n° 245, 240, 241, 239, 234, 233, 232, 231, 186, 189, 34 section A de Gelos ; à l'ouest, les parc. n° 34, 33, 32, 31, section A de Gelos, au nord, les parc. n° 32, 31, section A de Gelos, n° 199, 202, 203, section C de Mazères, n° 114, section C de Bizanos ; à l'est, les parc. n° 114, section C de Bizanos, n° 207, section C de Mazères). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Jurançon

- Parc du domaine du « Clos Henry IV » (parc. n° 181 et 184 à 186, section D). (Site Classé : 18/04/ 1944).
- Parc de la propriété dite « Château Ollé-Laprune » (parc. n° 132, 140 et 145 à 155, section C). (Site Classé : 18/04/1944).
- Parc du domaine de Mont-Riand (parc. 260, 261, 263, section D). (S. Ins. : 18/04/1944).
- Parc du château de Perpigna (parc. n° 86 à 89, 92 à 95, 95 bis, 97 à 100 et 100 bis, section C). (S. Ins. : 18/04/1944).
- Parc de la villa »Castel-Forgues » (parc. n° 111 et 114, section C). (S. Ins. : 18/04/1944).

Uzos

- Parc du château de Chazal (parcelles n° 14 à 26, 29, 30, 32, 33, 35 et 36, section A). (S. Ins. : 18/04/1944).

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture
et du Patrimoine

Dossier approbation

Atelier LAVIGNE Architectes Associés, PAU
mandataire

SAS ROI, BAGES

FEBUS Eco-habitat, ORTHEZ



PAU - Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Dossier Approbation

BORDEREAU des PIÈCES

- 1/5 Rapport de Présentation
- 2/5 Annexe du Rapport de Présentation : Diagnostics environnemental et patrimonial
- 3/5 Document graphique :
 - 3.1 Délimitation du Périmètre du Site Patrimonial remarquable, Aire de mise en Valeur de de l'Architecture et du Patrimoine et de ses secteurs
 - 3.2 Plan 2a à 2d : catégories des immeubles bâtis et des espaces libres
- 4/5 Règlement
- 5/5 Annexes
 - 5.1 Atlas historique
 - 5.2 Cahier de fiches architecturales et de coloration classées par époque et par style
 - 5.3 Charte des devantures et des enseignes commerciales de Pau



PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

ANNEXE 1 DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAL ET PATRIMONIAL

Pièce 2/5

Dossier approbation

Modifié le :

*Atelier Lavigne, Architectes associés Pau,
mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez*

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SOMMAIRE

CHAPITRE A ANALYSE ET BILAN DE LA ZPPAUP, LES ATTENTES

A.1 Contexte réglementaire	p. 3
A.1.1 Le cadre réglementaire	p. 5
A.2 Bilan de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager	p. 7
A.2.1 La ZPPAUP	p. 9
A.2.2 La consultation des services et des acteurs, les attentes	p. 11
A.2.3 Retravailler ce qui fait lien: l'urbain, l'espace public et le paysage	p. 13
A.2.4 Interroger la ville en projet	p. 15
A.2.5 Intégrer les dimensions environnementales et énergétiques	p. 17
A.2.6 Affiner les limites du plan et la définition de la nomenclature	p. 19
A.2.7 Rendre le document clair et synthétique	p. 21

CHAPITRE B DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER, PROTECTIONS EXISTANTES

B.1 Caractéristiques physiques et morphologie du territoire	p. 25
B.1.1 Contexte géographique	p. 27
B.1.2 Contexte géologique et pédologique	p. 29
B.1.3 Topographie et reliefs	p. 31
B.1.4 Hydrographie	p. 33
B.1.5 Climat	p. 35
B.1.6 Essences végétales	
B.2 L'occupation végétale dans le territoire de la ville, patrimoine environnemental et paysager, les « motifs » du paysage urbain et des espaces publics	p. 37
B.2.1 Occupations végétales : les milieux humides, ripisylves et continuités vertes	p. 39
B.2.2 Espaces boisés et espaces cultivés	p. 41
B.2.3 Occupations végétales en milieu urbain, une histoire originale	p. 43
B.2.4 Le motif du revers paysager, Palmeraie, Bois Louis	p. 45
B.2.5 Le motif du Gave	p. 47
B.2.6 Le motif du Hédas	p. 49
B.2.7 Le motif des canaux	p. 51
B.2.8 Le motif de la place réglée, la Place Royale	p. 53
B.2.9 Le motif du grand pré commun, le « padouen », la place de Verdun	p. 55
B.2.10 Le motif des jardins publics et des squares	p. 57
B.2.11 Le motif du cimetière paysagé	p. 59
B.2.12 Le motif du jardin royal, la basse Plante	p. 61
B.2.13 Le motif des parcs des grandes villas	p. 63
B.2.14 Le motif des jardins des villas petites et moyennes	p. 65
B.2.15 Le motif des jardins de cœur d'îlot et de la cour jardin	p. 67
B.2.16 Les éléments d'architecture associés aux paysages des jardins de cœur d'îlot	p. 69
B.2.17 Le motif de l'architecture hospitalière, l'hôpital Saint-Luc	p. 71
B.2.18 Le motif des jardins résidentiels du XX e siècle	p. 73
B.2.19 Le motif des boulevards plantés	p. 75
B.2.20 Le motif des allées plantées du grand mail : les allées de Morlaàs	p. 77
B.2.21 Le motif de la place-carrefour plantée	p. 79
B.2.22 Le motif des jardins familiaux	p. 81
B.2.23 Pau ville jardin	p. 83
B.2.24 Un enchaînement original d'espaces publics paysagés formant une figure urbaine majeure	p. 85
B.3 Inventaires patrimoniaux, dispositions de protection et de conservation du patrimoine naturel	p. 87
B.3.1 L'état initial de l'environnement dans le PLU	p. 89
B.3.2 Espaces naturels sensibles, protections et reconnaissances	p. 91
B.3.3 Espaces naturels sensibles, études et projets	p. 93
B.3.4 Sites pittoresques, sites inscrits et classés	p. 95
B.3.5 Espaces verts, dispositions réglementaires du PLU	p. 97
B.3.6 Espaces verts, dispositions réglementaires de la ZPPAUP	p. 99

CHAPITRE C : DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE URBAIN, ELEMENTS REGULATEURS	p. 101
C.1 Histoire, formation et développement de la ville dans son site	p. 103
C.1.1 Une première implantation, le Castelnau sur l'éperon	p. 105
C.1.2 Les premières transformations et la constitution du bourg (XIV e-XVe)	p. 107
C.1.3 Pau capitale d'un état souverain	p. 109
C.1.4 XVII e siècle : le Béarn annexé à la couronne de France, la reconquête catholique et les nouveaux établissements religieux, l'essor urbain	p. 111
C.1.5 Le XVIII e siècle et les grandes infrastructures	p. 113
C.1.6 Le XIX e siècle et les équipements publics	p. 115
C.1.7 Mi XIX e et début du XX e siècle : l'invention de la station climatique	p. 117
C.1.8 Mi XIX e et début du XX e siècle : le développement du quartier industriel dans la basse ville	p. 119
C.1.9 Fin du XIX e et début du XX e : les grands hôtels du boulevard des Pyrénées, les quartiers nouveaux, l'extension urbaine	p. 121
C.1.10 Le déclin de la station climatique, et le renouveau urbain	p. 123
C.1.11 Seconde moitié du XX e siècle : La ville sort de ses limites	p. 125
Chapitre C.2 Tissus bâtis et paysages urbains caractéristiques	p. 127
C.2.1. Le paysage urbain des rues en ordre continu du centre historique	p. 129
C.2.2 Paysages urbain type XIX e siècle, l'exemple du quartier du 14 juillet, l'avenue bâtie en ordre continu, les jardins en cœur d'îlot	p. 131
C.2.3 Paysage urbain des quartiers en ordre discontinu, l'exemple des rues Gaston Phoebus, Michelet, Hugo, Meillon, Lamartine, Rostand...	p. 133
C.2.4 Paysage urbain des quartiers hétéroclites et banalisés, l'exemple du quartier Saint-Joseph	p. 135
C.2.5 Paysage urbain des grands boulevards de ceinture plantés, l'exemple du boulevard d'Alsace-Lorraine	p. 137
C.2.6 Les ensembles urbains particuliers, les places	p. 139
C.2.7 Les ambiances urbaines, la place du Foirail	p. 141
C.2.8 Exemple d'une séquence urbaine : Place de Verdun, place de la Libération, place de la République	p. 143
C.2.9 Lire les éléments régulateurs du paysage urbain	p. 145
Chapitre C.3 Etudes de quartiers	p. 147
C.3.1 Etude du quartier Saragosse	p. 149
C.3.1.1 Situation géographique	p. 151
C.3.1.2 Analyse historique	p. 153
C.3.1.3 Analyse urbaine et architecturale	p. 155
C.3.1.4 Analyse paysagère	p. 157
C.3.1.5 Outil de gestion urbaine	p. 159
C.3.2 Etude du quartier des halles	p. 161
C.3.2.1 Situation géographique	p. 163
C.3.2.2 Eléments historiques	p. 165
C.3.2.3 Analyse urbaine	p. 169
C.3.2.4 Analyse urbaine et paysagère	p. 173
C.3.2.5 Analyse architecturale	p. 175
C.3.3 Etude du secteur porte des gaves	p. 177
C.3.3.1 Situation géographique	p. 179
C.3.3.2 Eléments historiques	p. 181
C.3.3.3 Eléments historiques, traces urbaines	p. 183
C.3.3.4 Analyse paysagère	p. 189

CHAPITRE D. DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, SES ELEMENTS REGULATEURS	p. 191
Chapitre D.1 Les typologies architecturales et les éléments régulateurs de la façade	p. 193
D.1.1 Les typologies architecturales	p. 195
D.1.1.1 Les types de façades du XVI e au XVIII e siècle	p. 195
D.1.1.2 Les types de façades au XIX e siècle	p. 196
D.1.1.3 les types de façades au XX e siècle	p. 197
D.1.2 Les éléments régulateurs de la façade	p. 198
D.1.2.1 L'ordonnance des façades	p. 198
D.1.2.2 La hiérarchie des façades	p. 199
Chapitre D.2 L'art de bâtir	p. 201
D.2.1 Les matériaux du mur	p. 203
D.2.2 Le toit et ses ouvrages	p. 207
D.2.3 Encadrer et équiper la baie	p. 210
D.2.3.1 Encadrer et équiper la baie au XVI e siècle	p. 210
D.2.3.2 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVII e siècle	p. 211
D.2.3.3 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVIII e siècle	p. 212
D.2.3.4 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XIX e siècle	p. 213
D.2.3.5 Les portes, les fenêtres, les lucarnes dans la première partie du XX e siècle	p. 214
D.2.3.6 La menuiserie des portes et portails	p. 217
D.2.3.7 Les menuiseries de portes et contrevents	p. 219
D.2.3.8 La serrurerie	p. 221
D.2.4 Les balcons et les loggias	p. 223
D.2.5 Les galeries	p. 225
D.2.6 La ferronnerie, la fonte	p. 227
D.2.7 Les devantures	p. 229
D.2.6 La modénature et le décor	p. 231
D.2.8 Le décor, la couleur	p. 233
Chapitre E DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL, MEMORIEL	p. 235
E.1 L'héritage de la ville royale de Gaston Fébus à Henri IV	p. 237
E.3 La longue histoire des jardins paloïis	p. 241
E.2 Le paysage des Pyrénées, composante de l'identité paloïise	p. 243
Chapitre F PROBLEMATIQUES DE L'ETAT DU BATI	p. 245
F.1 Principaux désordres et pathologies	p. 247
Chapitre G ANALYSE DE LA NATURE ET DES QUALITES DES ESPACES AU REGARD DES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES D'AMELIORATIONS ET DE CORRECTIONS THERMIQUES ET HYGROMETRIQUES	p. 249
G.1 Analyse des paysages au regard du développement durable, capacités d'insertion de dispositifs de production d'énergies renouvelables	p. 251
G.2 Analyse des tissus bâtis	p. 253
G.3 Analyse du bâti, stratégies d'amélioration thermique	p. 255
G.3.1 Les murs, les enduits propriétés thermiques et hygrométriques	p. 255
G.3.2 Les murs, les enduits propriétés stratégies d'amélioration thermique et hygrométrique	p. 257
G.3.4 Les murs l'humidité, stratégies d'amélioration hygrométrique	p. 259
G.3.5 Les ouvertures, les menuiseries, leur amélioration thermique	p. 261
G.3.6 Les toitures, les combles, stratégies d'amélioration thermique	p. 263
G.3.7 La ventilation du bâti, son amélioration	p. 265
G.4 Les énergies renouvelables	p. 267

Chapitre H ETAT DES PROTECTIONS ET RECONNAISSANCES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE.	p. 269
H.1 Protections au titre des Monuments Historiques	p. 271
H.2 Protection des sites archéologiques	p. 273
Chapitre I SYNTHESE DES INTERETS ET ENJEUX POUR L'AVAP	p. 275
I.1 Les valeurs patrimoniales de PAU orientent les choix pour l'AVAP	p. 277
I.2 L'évolution du plan : la question de la délimitation	p. 279
I.3 L'évolution des catégories du plan	P. 281
I.4 Les catégories du bâti	p. 283
I.5 Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres	p. 285
I.6 L'introduction de catégories qui valorisent et distinguent l'espace public, ses plantations urbaines, ses petits monuments	p. 287
I.7 Des grands espaces publics paysagers exceptionnels : « le génie palois »	p. 289
I.8 La notion de projet et les caractères du lieu	p. 291
I.9 Les notions de contexte et paysage urbain, de points d'appui patrimoniaux, d' « appréciation »	p. 293



PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

RAPPORT DE PRESENTATION

Pièce 1/5

Dossier Approbation

*Atelier Lavigne, Architectes associés Pau,
mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez*

Chapitre A Présentation générale de la commune

- A.1 Contexte historique p. 7
- A.2 Données géographiques, démographiques et économiques p. 8

Conséquences pour le SPR - AVAP

Chapitre B Politique patrimoniale de la Ville et ZPPAUP

- B.1 Politique patrimoniale et son évolution p. 11
 - Un patrimoine reconnu de longue date, et son élargissement progressif
 - Dynamiques et développement de la politique patrimoniale
- B.2 La ZPPAUP, son bilan, évolutions attendues p. 13
 - La ZPPAUP
 - Le bilan de la ZPPAUP et les évolutions attendues

Conséquences pour le SPR - AVAP

3

Chapitre C Synthèse des diagnostics : intérêts patrimoniaux et environnementaux

- C.1 le diagnostic environnemental et paysager p. 15
 - Méthodes et apports du diagnostic environnemental et paysager
 - Analyse des caractéristiques physiques du site
 - Analyse des caractéristiques environnementales du site
 - Analyse des paysages et mise en évidence des motifs
 - Des figures paysagères urbaines majeures de Pau
 - Analyse des paysages au regard des capacités d'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables

Conséquences pour le SPR - AVAP

- C.2 le diagnostic urbain et architectural p. 18
 - Méthodes et apport du diagnostic architectural et urbain
 - L'étude de morphogénèse
 - Analyse des paysages urbains
 - Analyse de quartiers particuliers
 - Analyse de l'architecture et mise en évidence des typologies et de l'art de bâtir
 - Analyse du bâti au regard des enjeux de la transition énergétique

Conséquences pour le SPR - AVAP

- C.3 Les autres patrimoines
 - Nature particulière des patrimoines palois p. 23

Conséquences pour le SPR – AVAP

Chapitre D Les protections patrimoniales, les dynamiques d'aménagement et de mise en valeur

- D.1 les outils de protection et de gestion du patrimoine p. 25
 - Les protections patrimoniales existantes
 - Etat des protections au titre des abords et PPM
 - Les actions d'amélioration du patrimoine bâti et leurs outils
 - Les outils d'animation et de médiation de l'architecture et du patrimoine

Conséquences pour le SPR – AVAP

- D.2 Contexte des dynamiques d'aménagement et des projets actuels p. 29
 - le renouvellement et les projets urbains

Conséquences pour le SPR - AVAP

Chapitre E Les enjeux, les objectifs et le projet de SPR – AVAP, justification des règles

4

- E.1 Les enjeux de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine p. 33
- E.2 Les objectifs de la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP p. 33
 - Réviser le plan : évolution de la délimitation
 - une méthodologie participative : les ateliers du plan
 - une enveloppe générale unique
 - clarification de la délimitation par ensembles homogènes
 - des catégories et typologies partagées et simplifiées
 - Réviser l'outil dans le sens de la ville en projet
 - création de secteurs de projet
 - création de règles permettant l'évaluation
 - création de secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels
 - Réviser le règlement : aspects particuliers du règlement et justification des règles
 - mise en œuvre des critères réglementaires actuels
 - règles et justifications
 - Intégrer le développement durable de façon pratique et adaptée aux conditions locales
- E.3 Protections et périmètres protégés actuels, et périmètre SPR - AVAP p. 41

Chapitre F Rappel et bilan de la concertation

- F.1 La démarche et les actions p. 43
- F.2 Synthèse et bilan p. 45

Apports et incidences sur le dossier de SPR - AVAP

Chapitre G Compatibilité de l'AVAP-SPR et du document d'urbanisme

- G.1 Analyse du document d'urbanisme en cours p. 57
- G.2 Adéquation du document d'urbanisme et du SPR - AVAP p. 58



6

Carte de l'Aquitaine. Publication INSEE.



Secteur de Pau : reliefs, coteaux, vallées. Données cartographiques Google, 2013.

Chapitre A Présentation générale de la commune

A.1 Contexte historique

La topographie particulière du site de Pau formant un éperon dominant un gué sur le gave a permis l'implantation précoce d'un poste de garde contrôlant le franchissement de la rivière et la transhumance des bergers de la vallée d'Ossau vers la Grande Lande de Gascogne. L'intérêt stratégique du site, situé à la croisée de deux cheminements importants reliant la Méditerranée à l'Atlantique et, l'Espagne à l'Aquitaine, n'échappe pas aux vicomtes de Moncade qui s'emploient dès le XII e siècle à en renforcer la fortification et à y implanter un premier peuplement sous la forme d'un *castelnaud*.

En 1464, la capitale de l'état souverain de Béarn est transférée à Pau qui en devient le centre administratif et économique de la vicomté avant de devenir au siècle suivant, le siège des rois de Navarre en exil. Sous le règne du roi de Navarre Henri II d'Albret et de son épouse Marguerite d'Angoulême, puis de leur fille Jeanne d'Albret et de son époux Antoine de Bourbon, l'ancienne forteresse qui contrôlait le gave se transforme en palais-résidence ouverte sur les Pyrénées et son panorama. Les vastes jardins renaissance aménagés au pied du château sont célébrés dans l'Europe entière. Dans le même temps, la ville se dote des équipements d'une capitale : parlement, ateliers monétaires... et poursuit son développement urbain d'Est en Ouest sur le mince éperon que forme son site. Le fils des Albret-Bourbon, Henri naît au château de Pau en 1553 et accède au trône de France en 1589 sous le titre d'Henri IV. L'image de la cité est depuis largement associée à ce monarque rendu célèbre par sa volonté d'en finir avec les guerres de religion.

La reconquête catholique et le rattachement du Béarn à la couronne de France en 1620 se concrétisent à Pau par l'implantation hors les murs de nouveaux ordres religieux qui remodelent et étendent l'espace urbain, suscitant bientôt l'apparition de nouveaux quartiers. La ville a perdu son prestige de ville princière mais poursuit lentement son développement de capitale régionale. Au XVIII e siècle Pau est sur le trajet des équipements des grandes routes royales qui facilitent désormais les échanges dans le royaume.

La belle époque et la vague climatiste marque un nouvel essor pour la capitale béarnaise avec l'afflux massif d'une riche clientèle étrangère qui vient hiverner à Pau et profiter du paysage et des bienfaits d'un climat décrit par le médecin écossais Alexander Taylor.

Le boulevard des Pyrénées, véritable belvédère sur le paysage pyrénéen se constitue peu à peu et concentre les équipements propres à la distraction des touristes : établissement de bains, casino, squares, kiosques, grands hôtels... En 1944, l'ensemble de ce boulevard et ses paysages sur les Pyrénées devenus célèbres dans le monde entier, sont classés au titre des sites pittoresques sous l'intitulé d'Horizons Palois. Dans le même temps, de luxueuses villas entourées de leur parc paysagé plantées d'essences exotiques s'implantent à l'écart de la ville ancienne puis forment peu à peu de nouveaux quartiers. C'est à cette même période que Pau devient l'une des capitales mondiales de l'aéronautique naissante sous l'influence des frères Wright, continuant à attirer gentry et têtes couronnées qui s'y pressent alors pour observer les vols de la première école de pilotage organisée au monde.

La première guerre mondiale, et la concurrence grandissante des bains de mer sonnent le glas de l'épopée touristique de Pau. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'économie paloise s'oriente peu à peu vers l'industrie aéronautique puis vers celle de la pétrochimie avec la découverte majeure du gisement de gaz de Lacq en 1951. Son développement urbain se poursuit d'abord sous forme de zones pavillonnaires, puis à partir des années 1970 sous la forme de grands ensembles qui s'implantent au cœur de parcelles paysagées et jardinées au Nord de la ville ancienne. Ces ensembles plantés, associés aux multiples jardins publics et privés, squares, et boulevards plantés, animent et trament la ville qui a acquis la réputation d'une « Ville Jardin ».

Aujourd'hui, la ville joue un rôle moteur pour le Béarn mais également pour une large frange du bassin de l'Adour. Capitale administrative, elle bénéficie d'un tissu économique dense en matière d'activités de services. Pau joue également le rôle de capitale culturelle avec de nombreux événements, notamment sportifs. Le patrimoine palois s'étale sur plusieurs siècles, sa diversité et sa qualité lui ont valu l'obtention du label de Ville d'art et d'histoire en 2011.

L'importance de cette ville, la diversité et la qualité de ses patrimoines, la superposition et la complexité de leurs protections (Sites Classés et Inscrits, Domaine National du Château de Pau, protections Monuments Historiques...) justifient que Pau, deuxième ville d'Aquitaine, se dote aujourd'hui d'outils de gestion performants de son patrimoine naturel, urbain, paysager et architectural.

A.2 Données géographiques, démographiques et économiques

• Géographie

La ville de Pau se situe à l'extrémité Est du département des Pyrénées Atlantiques (région Aquitaine) La ville est localisée à moins de 200 kilomètres des deux capitales régionales de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées (Bordeaux et Toulouse). Sa zone d'influence rejoint la côte basque (Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean de Luz), Mont de Marsan et Dax (40), Auch (Chef-lieu du département du Gers).

La ville est établie sur une large terrasse alluviale (lande du Pont-Long) surplombant le Gave de Pau et dominant le paysage du piémont et des sommets de la chaîne pyrénéenne. Ses coordonnées géographiques sont 43° 18' 06 " Nord, 0°, 22' 07" Ouest. Son altitude moyenne est de 205 m (165 min-245 max), sa superficie de 31.51 km².

Son climat tempéré océanique chaud contrasté par des influences montagnardes et marqué par une pluviométrie forte. Sans être très fréquents, les vents dominants sont ouest et sud, vent chaud.

Ce climat a permis à Pau de devenir, à la fin du XIXe siècle, une « ville climatique », appréciées d'une clientèle anglaise. Ce climat est également très favorable au développement des jardins.

• Administration

Pau est le chef-lieu du département des Pyrénées Atlantiques (64). Elle est membre de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et du Syndicat Mixte du Grand Pau. Son code INSEE est 64445 (Source : INSEE 2012).

• Population

Sa population est de 78506 hab (2012) pour une densité de 2491 hab/km². La population de son aire urbaine s'élève à 240 794 hab. Le taux de variation de la population a été de - 1.6 % entre 2007 et 2012 (Source : INSEE 2012).

• Logement

L'ensemble de la commune comporte 50 736 logements dont 83.5% de résidences principales, 1.5 % de résidences secondaires. 39.6 % des habitants sont propriétaires de leur logement. La part de vacants s'élève à 15.0 %. Sur l'ensemble du territoire de la commune, 16,7 % des logements ont été construits avant 1946, 67.8 % entre 1946 et 1990, 15.6 % entre 1991 et 2009 (Source : INSEE 2012).

• Activité économique et emploi

Pau offre 49395 emplois salariés occupés par 28 772 actifs résidant dans la zone. Les emplois sont répartis 6182 établissements dont :

- 4.8 % dans le secteur de l'industrie
- 5.9 % dans le secteur de la construction,
- 70.6 % dans le secteur du commerce, transport, services divers,
- 18.7 % pour l'administration publique, enseignement, la santé et l'action sociale* (Source : INSEE 2012).

- **Commerces**

On dénombre 4276 établissements commerciaux sur le territoire du Grand Pau en 2007 dont 75 % se trouvent dans la Communauté d'Agglomération de Pau. Le commerce génère 14 253 emplois sur cette zone en 2007. 5.8 % des établissements concernent les grandes et moyennes surfaces se situant sur les communes de Pau-Lons-Lescar et sur les grands axes routiers (routes de Bayonne, Tarbes, Bordeaux).

D'une manière générale on observe une déprise importante des commerces de centre-ville et une part importante de locaux commerciaux vacants.

(Source : CdA-Pau Pyrénées-Service SIG/Observatoire, mars 2009)

Conséquences pour l'AVAP :

- *La mise en valeur non seulement de la ville ancienne mais aussi de ses tissus urbains à caractère plus résidentiels, s'inscrit dans une approche de « ville désirable ».*
Ce type d'approche est complémentaire aux actions de revitalisation et de réhabilitation plus directement ciblées sur l'activité, le commerce, l'habitat par les outils qui leurs sont propres.

Villes et Pays d'Art et d'Histoire
Promenade découverte du patrimoine

laissez-vous conter
le cimetière
Pau
de

Visites libres toute l'année
Visites guidées de juillet à septembre
Gratuit



<http://patrimoine-ville-pau.blogspot.fr>

Visites guidées de juillet à septembre
Gratuites sur réservation
Point de départ au 3 allée du Grand-Tour

Visites libres toute l'année
Pendant les horaires d'ouverture du cimetière
Point de départ au 3 rue de Charost-Gabaret
Passez à emprunter à la conciergerie sur votre droite le livret explicatif qui vous offrira les clés de lecture de ce patrimoine.
Vous pouvez également le télécharger sur le blog de la Mission Ville d'Art et d'Histoire et sur www.pau.fr

Horaires d'ouverture du cimetière
En juillet-août
du lundi au samedi de 8h à 18h
De septembre à juin
du lundi au samedi de 8h à 17h

Renseignements et réservations
Mission Ville d'Art et d'Histoire
par téléphone au 05 59 98 78 23
ou par mail à mission.vah@ville-pau.fr

Hôtel de Ville de Pau
Place Royale
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
—
Office de Tourisme Pau-Pyrénées
Place Royale
du lundi au samedi de 9h à 18h,
le dimanche de 9h30 à 13h

www.pau.fr



Il suffit de franchir la porte du cimetière de Pau pour s'immerger dans le XIX^e siècle.

Ces anciennes chapelles funéraires de roc ont été choisies comme dernier lieu de repos des Paillous en 1778. Ce cimetière remplacé alors celui installé dans l'église de Notre-Dame des Miris, sainte.

Les premiers arrêtés de concessions datent de 1815, mais c'est en 1866 que Pau accorde un carré réservé aux Paillous de confession protestante, comme le réclame le décret impérial de la même année.

Dix-sept monuments s'alignent contre le mur ouest. Il s'agit d'anciennes sépultures anglaises pour la plupart, dont les sculptures de marbre blanc de Carrare témoignent d'un art funéraire nébél en désuétude. Non loin de là s'élève le buste de Caroline Desvères sculpté par son père Eugène, pierre romantique venue profiter du climat de Béarn.

Les nombreuses chapelles funéraires ne manqueraient pas d'attirer le regard du visiteur, tant par leurs dimensions que par les différents symboles qu'elles affichent. En particulier la chapelle d'Alfred Hachette, fils de Louis Hachette, fondateur de la maison d'édition éponyme.

Parmi les tombes se distingue aussi la silhouette de la belle Théodora Platovov, cette Polonaise installée en Béarn pour se soigner de quelques maladies pulmonaires. Malheureusement de perdre sa bien-aimée, son époux fit sculpter cette magnifique trône-bosse en marbre blanc.

D'allées en allées, découvrez l'histoire de notre ville par les visages de ces personnalités locales, nationales et internationales. Pau, « la belle époque » accueille le greffe international, la ville s'étant taillée une réputation pour les vertus thérapeutiques de son climat, un plein épisode de tuberculose.

D'ailleurs, la sobre pierre tombale d'Alexander Taylor nous rappelle le travail accompli par ce docteur écossais pour la publicité de la ville auprès de malades du monde entier.

À quelques pas du chœur de l'église de Pau, l'imposante sépulture des enfants de l'Empire Abd El Kader morts lors de son séjour au château de Pau.

Prochainement notre balade, on ne peut manquer l'imposante chapelle de la famille Guillemain-Montebello inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Profitant d'une allée ombragée, le visiteur passe d'un siècle à l'autre en arrivant en zone B, le premier agrandissement du cimetière datant de la première partie du XX^e siècle. On découvre ici de nombreuses tombes de la communauté américaine venues en villégiature plus tardivement. On croise alors des descendants de signataires de la Déclaration d'Indépendance, proches de Georges Washington et bien d'autres personnalités remarquables.

Les 10 hectares du cimetière de Pau offrent une balade hors du temps, un plein cœur de ville.



Promenade n°1

Pau, Ville cosmopolite

Savez-vous que le cimetière abrite la sépulture d'Alexander Taylor, chasseur des vertes du climat de Pau, la tombe étonnante des enfants de l'Empire Abd El Kader et tant d'autres grandes figures de l'Histoire pailloue ?

Ce parcours vous fera découvrir les monuments des étrangers venus en villégiature climatique aux XIX^e et XX^e siècles. Il aborde également la question de la mixité religieuse et culturelle qui constitue un des traits majeurs du cimetière urbain, les étrangers y occupant une très large place.

En découvrant le parcours souvent atypique de ces grands béarnais, nous retraçons l'histoire de notre ville. Pierre Barthelemy recouvrait l'Empereur Napoléon, Hilarion de Biondave d'Albère face à l'armée de Wellington ou Henri Faissan et Alfred de Lamoignon nous offrent le Boulevard des Pyrénées. L'histoire propose témoignage à ceux qui furent « les serviteurs de notre roi, avec gratitude éternelle » : André Labarrière, Gaston Lacoste, Louis Sallmann et tant d'autres...

L'œuvre de Jeanne Simon en l'honneur d'Alexandre Taylor, le fils de Charles de France.

Promenade n°2

Les artistes et leurs œuvres

Le XIX^e siècle et sa vague de villégiature ont ouvert de larges champs aux artistes béarnais. Les commandes de riches béarnais et les longs séjours des artistes étrangers dans notre ville ont rompu l'isolement de nos talents locaux. Cette période de bouleversement culturel nous laisse de grandes œuvres telles que les magnifiques sculptures d'Ernest Cahard, les portraits de l'artiste polonaise Nina Alexandrovna, les chefs d'œuvres d'Eugène Desvères ou encore le monument de la splendeur vaine de René Fournier. Ce parcours évoque ces multiples talents accueillis par notre ville à la belle époque.

Promenade n°3

Les richesses de l'architecture funéraire

Ce parcours met en avant les chapelles funéraires, monuments remarquables et variés apparus au XIX^e siècle. L'inspiration artistique exubante de cette période s'est en effet emparée des cimetières. Les personnalités locales ont réalisé d'importants pour ériger leur monument familial. Un jeu de strobilisme s'installe entre les familles : le style, la taille, l'emplacement du monument prouvent de l'importance.

Promenade n°4

Les figures de la Résistance

Le parcours s'intéresse à ces héros de 39-40 qui reposent ici, à ces béarnais et femmes qui se sont engagés pour leur pays contre l'Occupation allemande. Cette visite est l'occasion de rendre hommage à leur courage.

Promenade n°5

Les maires de la Ville de Pau

Depuis 1789, 49 maires ont participé au destin de Pau. Vingt d'entre eux reposent au cimetière urbain.

Chapitre B - Politique patrimoniale de la Ville et ZPPAUP

B.1 Politique patrimoniale et son évolution

Au chapitre D.3 du diagnostic sont détaillées :

- les protections patrimoniales au titre des Monuments Historiques et des Sites,
- les servitudes archéologiques,
- les actions de la Ville qui traduisent une politique patrimoniale active, fondée sur la reconnaissance du patrimoine à plusieurs titres.

La ZPPAUP et son bilan sont présentés au chapitre A.

B1-1 Un patrimoine reconnu de longue date, et son élargissement progressif.

Le Château de Pau est Classé MH dès 1840, traduisant la reconnaissance de l'ancienne capitale de Navarre, en son siège historique, comme patrimoine national.

A partir de 1924 (terrasses du Château), puis des années 1940 ce sont les jardins, les allées de Morlaas, le parc Beaumont, le boulevard des Pyrénées et les plus généralement les espaces qui constituent le « belvédère » qui sont protégés en tant que Sites.

Le classement de la maison natale de Bernadotte intervient plus d'un siècle plus tard, en 1953.

Dans le dernier quart du XXème les protections sont élargies à l'ensemble urbain du centre ancien (Site) et à de nouveaux Monuments représentatifs d'un patrimoine plus large et des époques des XIXe et XXe : les maisons de ville, les jardins, leurs clôtures, les villas « anglaises », les espaces publics jusqu'aux cimetières et leurs monuments, le paysage.

Ce mouvement d'élargissement est particulièrement marqué : il conduit à prendre en compte la complémentarité de ces patrimoines constitutifs de la totalité du tissu urbain et du paysage de la Ville.

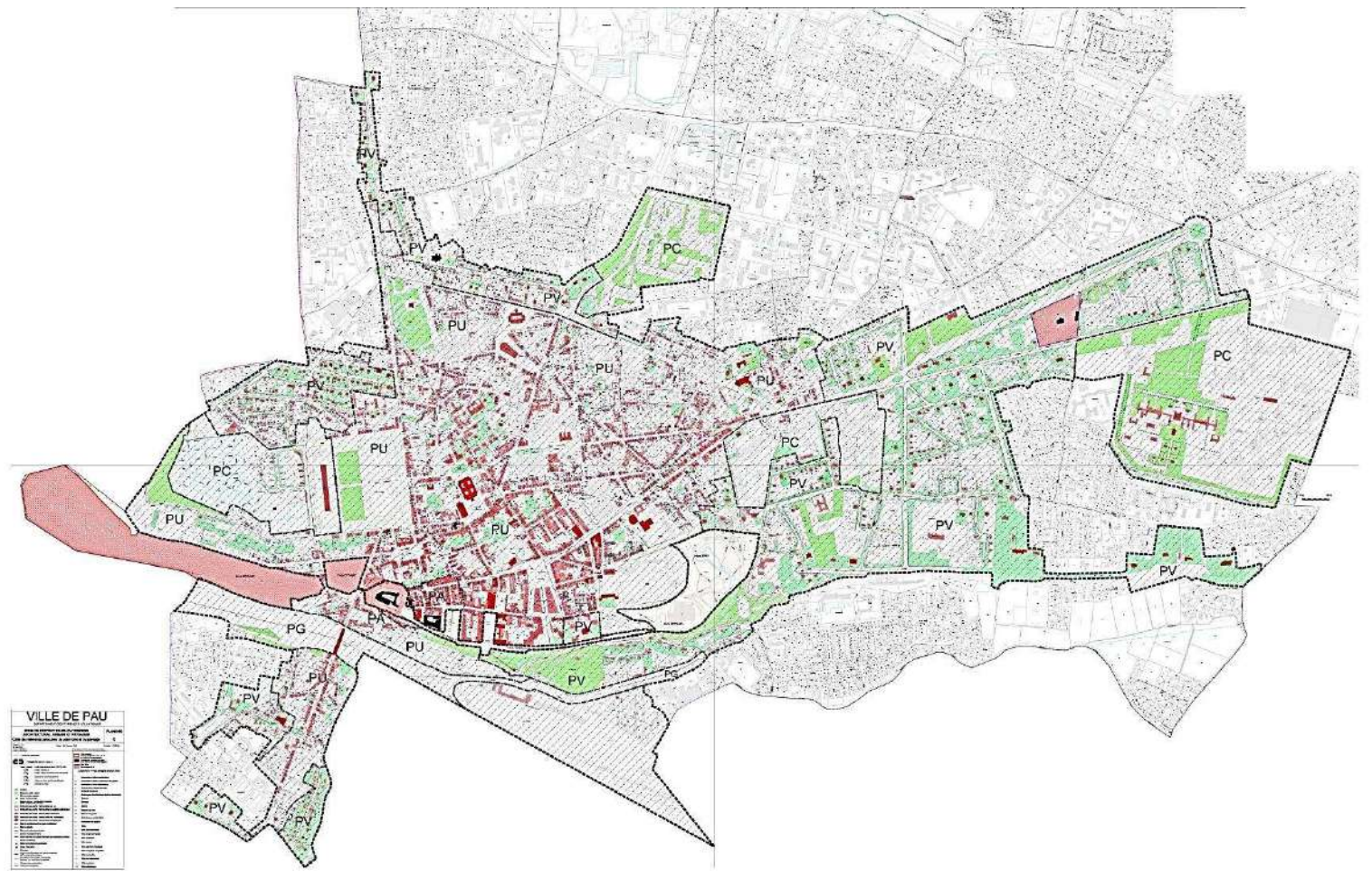
La nécessité d'un outil de gestion harmonisée a conduit à établir une ZPPAUP en 2007, remplaçant les périmètres de servitude et de co visibilité. Cette démarche s'inscrit dans cette dynamique de reconnaissance. Ce type d'outil est aujourd'hui évalué comme indispensable à un projet de développement de la ville économiquement et culturellement responsable.

B1-2 Dynamiques et développement de la politique patrimoniale, les actions de la ville de Pau

Au sein de la Ville de Pau cela se concrétise et déploie entre connaissance, culture, aménagement urbain à plusieurs niveaux de reconnaissance et d'actions:

- développement et structuration des services, urbanisme, paysage et patrimoine, Pau Ville-jardin, capitale des jardins.
- obtention du label Ville d'Art et d'Histoire, suite à la candidature de 2007,
- développement de la connaissance du patrimoine : mission de recensement en partenariat avec le Conseil Régional (Inventaire), publications ;
- amélioration et embellissement de la ville : façades, espaces publics, reconquête de l'habitat, études et projet urbain ;
- prise en compte large du paysage : Horizons Palois (au titre de la politique contractuelle de l'Etat), parc naturel urbain.

L'articulation entre patrimoine et aménagement urbain est aujourd'hui une composante importante du projet de Ville. Elle suscite la réflexion quant à la réalisation d'un Secteur Sauvegardé.



B.2 La ZPPAUP, son bilan, évolutions attendues

B2-1 La ZPPAUP

La ZPPAUP a été réalisée entre 2000 et 2007 sur la base d'un travail approfondi d'histoire et d'inventaire, de repérage et de hiérarchisation de ce patrimoine élargi. La cartographie en est issue.

B2-2 Le bilan de la ZPPAUP et les évolutions attendues

Les catégories de protection du patrimoine identifiées – types d'immeubles, jardins - et le règlement associé au plan ont répondu aux besoins d'une gestion affinée.

Ce cadre a permis que soient initiées progressivement des actions de reconquête du bâti ancien, des façades, des devantures, des espaces publics, ainsi que des actions visant à mettre le patrimoine en jeu dans le développement de la Ville.

Ceci étant la pratique de la ZPPAUP a généré, pour ses utilisateurs, le besoin de faire évoluer l'outil sur plusieurs points :

- mieux prendre en compte l'espace public comme ossature de la ville (manque de règles),
- intégrer la dimension paysagère renvoyée au PLU,
- ouvrir le document aux mutations urbaines au-delà de la collection d'objets,
- intégrer les problématiques d'aménagement liées à l'environnement,
- rendre le document plus synthétique (simplifier les catégories) et explicite (détail des règles).

D'autre part la ZPPAUP aborde la question de la règle urbaine de hauteur des édifices, en établissant des vélum par secteurs et en reportant la gestion réglementaire par le PLU.

13

Conséquences pour l'AVAP :

- *L'évolution des textes réglementaire introduisant le SPR - AVAP en remplacement de la ZPPAUP, a conduit la Ville de Pau à considérer comme indispensable cette évolution de l'outil pour pouvoir poursuivre sa politique.*
- *L'évolution du document s'est ainsi attachée :*
 - *à la conformité aux exigences du nouveau document : clarté réglementaire du plan, de sa nomenclature, d'un règlement sans équivoque, prise en compte du développement durable, affirmation de la dimension paysagère exceptionnelle (cf. chapitres suivants).*
 - *aux besoins d'évolution exprimés par les utilisateurs.*
- *En particulier le passage vers le SPR - AVAP s'est appuyé largement sur les acquis de la ZPPAUP ainsi que les avancées de connaissance, notamment de l'Inventaire, mais en évoluant de la notion de protection vers celle de mise en valeur. Dans ce sens la place du « projet », que ce soit à l'échelle de l'immeuble ou celle de l'ensemble urbain, est introduite dans le plan et le règlement (cf. chapitres suivants).*
- *La question particulière de la réglementation des hauteurs est à réexaminer sur des critères architecturaux urbains et paysagers découlant de l'approche affinée des typologies, des tissus urbains, et plus particulièrement du rôle proposé de l'évaluation du contexte dans la mise en œuvre du SPR - AVAP*

Chapitre C Synthèse des diagnostics : intérêts patrimoniaux et environnementaux

C.1 le diagnostic environnemental et paysager

Au chapitre B des diagnostics sont abordés les thématiques et problématiques de l'environnement et du paysage.

C1-1 Méthodes et apports du diagnostic environnemental et paysager

Le diagnostic environnemental et paysager se fonde sur 3 approches :

- L'état initial de l'environnement tel qu'il est traité dans le PLU
- Les apports liés à l'approche des problématique d'énergie renouvelable et de l'analyse du bâti au regard des performances énergétiques
- L'étude du paysage à travers les données documentaires et les inventaires de terrain : repérage des jardins courants, bordant les rues et en cœur d'ilot, identification des jardins et parcs d'exception.

Dans le diagnostic ces problématiques apparaissent de façon conjointe, car l'analyse montre qu'elles sont liées : par exemple la continuité végétale et la biodiversité dans le tissu patrimonial de la ville de Pau sont également une continuité de parcs et de jardins.

C1-2 Analyse des caractéristiques physiques du site

L'analyse des caractéristiques du site a fait apparaître la forte présence de la morphologie naturelle :

- L'éperon sur lequel sont installés le Château et la ville ancienne, dominant la vallée du gave, face au panorama des Pyrénées (Horizons Palois)
- Ses revers accentués
- Le vallon du Hédas, bordant l'éperon au nord
- La vallée du gave, ses canaux, au pied de la ville, en premier plan des Horizons Palois

Ces éléments sensibles dans le paysage urbain, les vues et perspectives que permet la topographie (belvédères, points de vue), ont la valeur d'éléments structurants et participent de la valeur d'image patrimoniale de Pau (image emblématique largement véhiculée dans l'iconographie ancienne et moderne).

C1-3 Analyse des caractéristiques environnementales du site

Parmi les caractéristiques physiques la présence du Gave et de la nappe aquifère sont une donnée importante. L'altitude de la nappe pourrait être une ressource de géothermie peu profonde, ressource d'énergie renouvelable potentielle.

Les caractéristiques environnementales du site sont identifiées au travers d'outils de reconnaissance et de gestion des milieux, notamment :

- ZNIEFF pour le réseau hydrographique du Gave (dépassant la limite communale)
- Natura 2000 pour le parc boisé du Château et le Gave.

Le climat, l'ensoleillement relatif et la pluviométrie favorables au développement des jardins, l'orientation de la ville vers les Pyrénées ont permis de positionner la Ville en tant que station climatique entre le XIX^e et le XX^e.

Son renom a attiré une clientèle anglaise à l'origine de l'installation de demeures remarquables (« les villas anglaises »), de parcs et jardins d'exception.

C1-4 Analyse des paysages et mise en évidence des motifs

L'étude des espaces publics, des jardins et des parcs conduit à dépasser la notion d' « espace vert » au profit d'une approche patrimoniale pour en identifier les « motifs » particuliers par exemple :

- Motif de la place réglée et de la nature architecturée (mails, place Royale)
- Motif du « champ commun » (place de Verdun)
- Motif du parc anglais (Beaumont), du cimetière paysager
- Motif du parc de villa, en distinguant les grands parcs, de ceux des villas petites et moyenne du tissu pavillonnaire ancien, etc....

Le chapitre B du diagnostic décrit l'ensemble de ces motifs.

Ils sont chaque fois liés à une façon particulière de planter, de choisir et cultiver les végétaux, de former les limites, de traiter les sols. La richesse et la renommée de Pau, ville-jardin tient à l'abondance, l'enchaînement et l'imbrication de tous ces motifs.

C1-5 Des figures paysagères urbaines majeures de Pau

A l'issue du travail de reconnaissance des motifs d'espaces publics, de parcs et jardins deux grandes figures paysagères urbaines exceptionnelles se détachent du plan de Pau :

- L'entrée de ville nord, orientée nord sud (dite le « parkway »), qui conduit de l'autoroute au centre-ville au travers d'un parcours paysager exceptionnel,
- L'enchaînement de lieux et places plantés, de parcs publics, de belvédères (pour certains protégés au titre des Sites Classés), formant de façon continue la façade sud de la ville en promontoire.

Cet enchaînement de jardins, places, espaces publics paysagers exceptionnels a ainsi fait l'objet d'un repérage lieu par lieu, cartographié, dont les principaux motifs sont évoqués et identifiés dans le diagnostic.

Ces espaces publics relèvent de statuts différents : Domaine National, domaine public et domaine privé de la Ville, certains d'entre eux relevant d'une protection au titre des Sites Classés et/ou des Monuments Historiques. Cet état les a exclus de la ZPPAUP, empêchant de considérer cet enchaînement de lieux comme une figure urbaine d'exception.

Ces figures, en écho aux Horizons Palois, participent d'un « génie palois », et représentent un patrimoine majeur de la Ville.

C1-6 Analyse des paysages au regard des capacités d'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

La sensibilité du site urbain, tourné vers le sud, le gave et les Horizons Palois, ne permet pas d'y insérer des dispositifs susceptibles de créer des ruptures d'échelle (éolien) ni de texture (photovoltaïque).

Par contre les ressources d'énergies renouvelables peuvent être orientées vers des dispositifs compatibles ou participants des caractéristiques du site :

- Produits type ardoises solaires compatible avec la nature des toits de Pau, majoritairement en ardoise
- Force de l'eau, de tout temps valorisée à partir des canaux
- Géothermie peu profonde

Par contre les paysages au nord de la Ville, l'échelle des équipements publics et des édifices commerciaux, de leurs aires de stationnement gagneraient, au sein d'un projet paysager

cohérent, à être franchement conçus et équipés avec les matériels qui ne sont pas adaptés au centre ancien. Ainsi l'équilibre n'est pas à rechercher au sein du centre ancien seul.

Conséquences pour le SPR - AVAP :

- *La protection et mise en valeur des parcs et des jardins, de l'espace du Gave, constitue également une protection de la biodiversité et la promotion d'éléments régulateurs du climat urbain (îlot de fraîcheur, lit majeur et milieu humide du Gave, perméabilité des sols notamment).
L'approche environnementale souligne la valeur particulière des parcs et des jardins, reliée à l'histoire, au paysage et aux particularités du climat.
A ce double titre les catégories des parcs et jardins sont une composante majeure du SPR - AVAP*
- *Le SPR - AVAP est étendu de façon à prendre en compte la structure du site liée à sa morphologie naturelle, notamment l'espace du Gave jusqu'aux limites communales.*
- *L'enchaînement des espaces publics paysagers du sud de la Ville, liés plus directement à la Ville ancienne sont au cœur du SPR - AVAP qui les distingue par leur motif original, au sein d'une délimitation spécifique. Celle-ci inclue les parties Site Classé dans l'objectif de la vision d'ensemble.*
- *Les équipements en énergies renouvelables sont à rechercher dans les procédés compatibles avec les paysages et les matériaux de la ville ancienne, sans perdre de vue la notion d'équilibre des ressources à l'échelle de l'agglomération.*

C.2 le diagnostic urbain et architectural

Aux chapitres C et D des diagnostics sont abordés les thématiques de l'architecture et du patrimoine urbain. La problématique du bâti au regard de la transition énergétique est abordée au chapitre E des diagnostics.

C2-1 Méthodes et apport du diagnostic architectural et urbain

Le diagnostic architectural et urbain se fonde sur 3 approches :

- La prise en compte des acquis de l'étude de ZPPAUP, des différentes sources originales, des nombreux travaux, études, publications.
- Les apports de l'inventaire, en particulier dans la mise en œuvre des « ateliers du plan » lors du travail d'évaluation à la parcelle des édifices et espaces libres
- L'analyse des typologies architecturales, la mise en évidence de leurs « éléments régulateurs », l'analyse de leur art de bâtir.
- L'étude du paysage urbain et des tissus, à travers l'approche de la morphogénèse et de la reconnaissance sur le terrain.

L'étude du paysage urbain est articulée avec celle du bâti, de façon à pouvoir relier l'architecture et le contexte urbain. Cette approche conduit à apprécier chaque élément dans un contexte plus large pour en relativiser la valeur et les enjeux.

Cette notion conduit à envisager la ville patrimoniale comme un espace encore en mouvement, ouvert au projet de renouvellement comme de valorisation et restauration du patrimoine.

C2-2 L'étude de morphogénèse

L'évolution urbaine de Pau dans son site fait apparaître des origines à notre époque 11 étapes successives. Ces étapes sont à l'origine de particularités urbaines fortes, lisibles dans le tissu urbain et le paysage :

- Un développement en demi-cercle, progressif vers le nord, laissant le cœur historique en façade de ville, surplombant le Gave
- Le retournement de la ville vers le paysage des Pyrénées, mouvement amorcé par le Château et se concluant par l'établissement du Boulevard et aujourd'hui la prise en compte de l'espace du Gave (en enjeu de projet urbain de l'intercommunalité) et des Horizons Palois,
- Des espaces et des tissus urbains avec des morphologies singulières, notamment :
 - Le vallon du Hédas dont la forte dépression constitue un espace original, longtemps conçu comme un arrière, mais en plein centre historique (aujourd'hui lieu de reconquête via un projet urbain)
 - Un registre d'espaces publics majestueux, héritiers de la « ville royale », exceptionnels en eux même et dans leurs enchaînements pour une ville de cette taille
 - La trame du quartier des villas anglaises et de leurs jardins (quartier Trespoey, route de Bordeaux, allées de Morlaas)
 - Un tissu pavillonnaire plus courant, mais auquel le climat palois et la tradition jardinière (essences, luxuriance) confère un fort caractère, particulièrement perceptible au long des rues.
 - Les quartiers de la période contemporaine, établis sur des registres discontinus et d'échelle radicalement différente (Saragosse, université, Cité administrative...)

L'étude de morphogénèse permet d'identifier non seulement des cohérences de tissu, mais aussi des limites urbaines sur lesquelles appuyer les contours des aires de protection.

C2-3 Analyse des paysages urbains

L'analyse des paysages urbains porte sur la reconnaissance :

- Des types et caractères de ces paysages :
 - Rues et placettes du tissu le plus ancien
 - Les places historiques, leur ordonnance, leurs monuments et édifices publics,
 - Les boulevards plantés...
- De la valeur des cheminements urbains constitués de séquences ;
- Du rôle des plantations urbaines (motifs d'alignement, de mails)
- De la place et du rôle des « petits » monuments (statuaires, fontaines, édicules) dans la composition et l'organisation de l'espace public
- Des éléments régulateurs originaux :
 - Le « devant » et l' « arrière » ;
 - Le minéral et le végétal ;
 - Le sauvage et le « peigné »

Cette analyse amène à considérer la ville autrement qu'une collection d'objets plus ou moins intéressants, en faisant apparaître ce qui les relie et les fait participer à un ensemble perçu : le paysage urbain. Ce constat conduit à comprendre que chaque édifice et chaque lieu ont une valeur en eux même mais aussi dans la relation qu'ils entretiennent avec leur contexte :

- En ce qui concerne l'immeuble il s'agit de la rue, du vis-à-vis, des immeubles voisins, de la séquence urbaine.
- En ce qui concerne l'espace public il s'agit du parcours urbain dans lequel il s'inscrit, des perspectives et des vues...

C2-4 Analyse de quartiers particuliers

19

Trois quartiers ont fait l'objet dans le diagnostic d'une approche plus particulière motivée par leurs enjeux particuliers :

- Le quartier Saragosse et le parkway : une partie seulement est incluse dans le périmètre de la ZPPAUP, ce qui appelle un double constat
 - Il ne s'agit que d'une partie d'un ensemble cohérent plus vaste qui se retrouve ainsi morcelé. L'église Saint Pierre, l'édifice de la Pépinière ne sont pas inclus dans ce périmètre malgré leur intérêt architectural. La limite de la ZPPAUP à cet endroit s'avère arbitraire.
 - La morphologie du quartier, si intéressante soit-elle est profondément différente des autres tissus anciens. La lisibilité de la ZPPAUP est à cet endroit perturbée.
- Le quartier des Halles : ce quartier est en profond renouvellement urbain autour de la construction récente de la médiathèque, du projet de requalification des Halles et de la Tour du complexe République, ainsi que des espaces publics liés. Ce secteur comprend des immeubles qui ont une valeur patrimoniale, mais dans ce quartier, la seule prise en compte de cet intérêt n'est pas suffisante pour « tenir » un projet urbain de qualité.
- Le quartier du Gave : ces espaces longtemps négligés (friches, décharge, inondabilité, pollutions...) sont aujourd'hui au cœur d'un enjeu d'agglomération en tant qu'espaces de nature en cœur de ville, articulant Pau et ses communes périphériques. C'est le lieu d'un grand projet intercommunal alliant des problématiques environnementales, patrimoniales (architecture industrielle, paysage des canaux construits, paysage des berges naturelles) à celles de redéfinition des espaces autour de nouvelles pratiques. Par sa position en cœur d'agglomération et la présence de la gare il est au centre d'un enjeu fonctionnel urbain majeur. La requalification du cœur de ville ancien immédiatement proche dépend aussi de l'évolution de ce secteur.

C2-3 Analyse de l'architecture et mise en évidence des typologies et de l'art de bâtir

L'étude de l'architecture a porté sur la mise en évidence de :

- La typologie architecturale, établie à partir d'un relevé de façades et de l'identification stylistique des époques de construction. Cette typologie a permis de documenter :
 - des types d'immeubles, des plus simples aux plus complexes
 - les périodes de construction cohérentes depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine
- l'analyse de l'ordonnance des façades comme élément régulateur de l'architecture à travers les époques
- l'analyse de la hiérarchie des façades, entre façade de devant et façade arrière.
- L'analyse de l'art de bâtir, en détaillant les types d'ouvrages constitutifs des façades et des toitures, des murs et des clôtures.

La typologie illustrée constitue la référence pour les immeubles « intéressants » à prendre en compte dans le SPR – AVAP : édifices méritant d'être conservés et restaurés.

D'autre part l'analyse, en référence à cette approche a permis d'identifier :

- une catégorie d'édifices « exceptionnels » par leur architecture, non protégés au titre des Monuments Historiques. Ces édifices méritent eux aussi d'être conservés et restaurés, avec une mention particulière dans le SPR – AVAP.
- Une catégorie d'édifices « courants », ne présentant pas ces intérêts architecturaux, et pouvant être soit restaurés, soit remplacés.

L'établissement de la typologie graphique et son analyse constituent un complément par rapport à la ZPPAUP. La cartographie de repérage du SPR - AVAP reprend la cartographie de la ZPPAUP, en la révisant et simplifiant à partir ces critères d'intérêt architectural.

L'analyse de l'art qui s'attache au détail de la composition des éléments, du décor, des matériaux et de leur mise en œuvre complète l'approche typologique, y compris dans sa dimension historique : par exemple en ce qui concerne les techniques de construction, et la menuiserie.

La prise en compte des modes constructifs fonde le détail du règlement.

C2-4 Analyse du bâti au regard des enjeux de la transition énergétique

Deux grandes catégories de bâti sont dégagées selon le mode constructif :

- Le bâti traditionnel, caractérisé par des phénomènes d'échanges hygrothermiques entre l'atmosphère et la structure (murs)
- Le bâti moderne (à partir de la fin du XIX^e siècle et l'emploi des liants hydrauliques), caractérisé par une étanchéité entre l'atmosphère et la structure.

Selon ces deux grandes catégories, les préconisations de matériaux doivent être différentes et adaptées pour la conservation et la mise en valeur cohérente du bâti.

L'analyse fait d'autre apparaître les qualités foncières du bâti ancien à l'échelle de l'immeuble (fonctionnement global de l'immeuble) et à l'échelle du tissu urbain (effets de la mitoyenneté notamment).

Cette analyse globale du bâti conduit à évoquer les stratégies adaptées à la nature du bâti : intervention sur les murs, problématique de l'isolation des parties hautes, interventions sur les menuiseries. En particulier les constats permettent de remettre en cause le changement massif et souvent exclusif des menuiseries anciennes.

Cette nécessaire considération de l'immeuble en cohérence d'analyse et de stratégie d'intervention trouve hélas une limite dans la procédure du SPR – AVAP du fait que les prescriptions ne concernent que l'enveloppe du point de vue extérieur (par exemple enduit extérieur mais pas enduit intérieur !)

Conséquences pour le SPR - AVAP

- *Sur la base de l'étude de morphogénèse le plan de la ZPPAUP est repris dans ses grandes lignes et réajusté dans le détail de son contour pour tenir compte de cohérences de tissu :*
 - *des ajouts pour des raisons de cohérence de tissus et de paysage urbains qui amènent les contours de l'AVAP-SPR jusqu'aux limites communales :*
 - *dans le quartier de la Croix du Prince (commune de Jurançon)*
 - *dans le quartier de l'avenue Mermoz (commune de Lons)*
 - *autour du parc de l'ancienne villa Sorrento (commune de Bizanos)*
 - *autour des canaux et de l'avenue Heid (commune de Bizanos)*
 - *des ajouts dans le tissu urbain palois pour rattraper des sites de qualité urbaine continu :*
 - *autour des rues de l'abbé Brémond et Léonard Constant, Baron Séguier et avenue des frères Wright.*
 - *Autour du Bon Pasteur (rue Aristide Briand, avenue du Loup).*
 - *des retraits :*
 - *du quartier Saragosse pour des raisons de cohérence de tissu urbain ne permettant pas une valorisation suffisante et complète de la figure du parkway et des tissus urbains XXe articulés autour de lui (université, cité administrative, Carlitos par exemple....)*
 - *de la partie de l'hôpital Saint Luc dans sa partie récente.*
- *La prise en compte des paysages urbains débouche sur des propositions du SPR - AVAP :*
 - *Des orientations réglementaires pour les projets d'aménagement des espaces publics ;*
 - *des espaces publics emblématiques majeurs*
 - *des espaces publics intéressants plus « courants » demandant une valorisation adaptée à leur situation dans la ville, ses tissus, leur formation et leur ambiance ;*
 - *Le repérage des petits monuments de l'espace public, en tant que catégorie, dotés de règles de conservation et de mise en valeur.*
 - *Une règle générale permettant de replacer l'évaluation d'un immeuble ou d'un projet dans son contexte.*
- *Les constats liés à l'étude particulière des quartiers des Halles et du Gave, conduisent à définir au sein du SPR - AVAP des enveloppes dans lesquelles il est proposé de déployer des projets urbains. Cette méthode peut s'étendre à d'autres quartiers ou secteurs dont la mise en valeur passe également par des projets d'ensemble à valeur urbaine : le foirail, les îlots « gelés » dans le PLU.*
- *L'étude de la typologie architecturale et de l'art de bâtir fondent une proposition de préservation et de mise en valeur de l'architecture affinée, utile à la refonte du règlement. Elle fait par ailleurs apparaître une cartographie qui traduit une grande qualité architecturale d'ensemble à l'échelle de la ville, justifiant le SPR – AVAP.*
- *Le détail de l'art de bâtir inscrit dans le règlement est au service de la mise en valeur de l'architecture.*
- *Le règlement du SPR - AVAP ne traite que les éléments extérieurs du point de la transition énergétique, sans omettre que la question doit être traitée dans la logique d'ensemble. De ce fait outre les règles proprement dites, un corps de propositions complémentaires mérite d'être évoqué.*



Château de Pau statue de Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus.



Place Royale, statue d'Henri IV



Le berceau légendaire du roi henri IV au château de Pau.



Affiches de promotion touristique, fin XIX^e siècle

C.3 Les autres patrimoines

Ces thématiques sont abordées au chapitres D des diagnostics.

C3-1 Nature particulière des patrimoines palois

Le diagnostic évoque différentes composantes du riche patrimoine historique et culturel de Pau.

Un aspect particulier de ces patrimoines, autre que construit et paysager, est pour autant très liée à la ville perçue, par exemple :

- L'héritage de la ville royale, de Gaston Fébus à Henri IV, directement présent dans le paysage bâti
- La renaissance, et la mémoire de Marguerite de Navarre qui inaugura l'intérêt pour le paysage
- Le climatisme et l'art des jardins, tant recherché à l'époque anglaise,.....

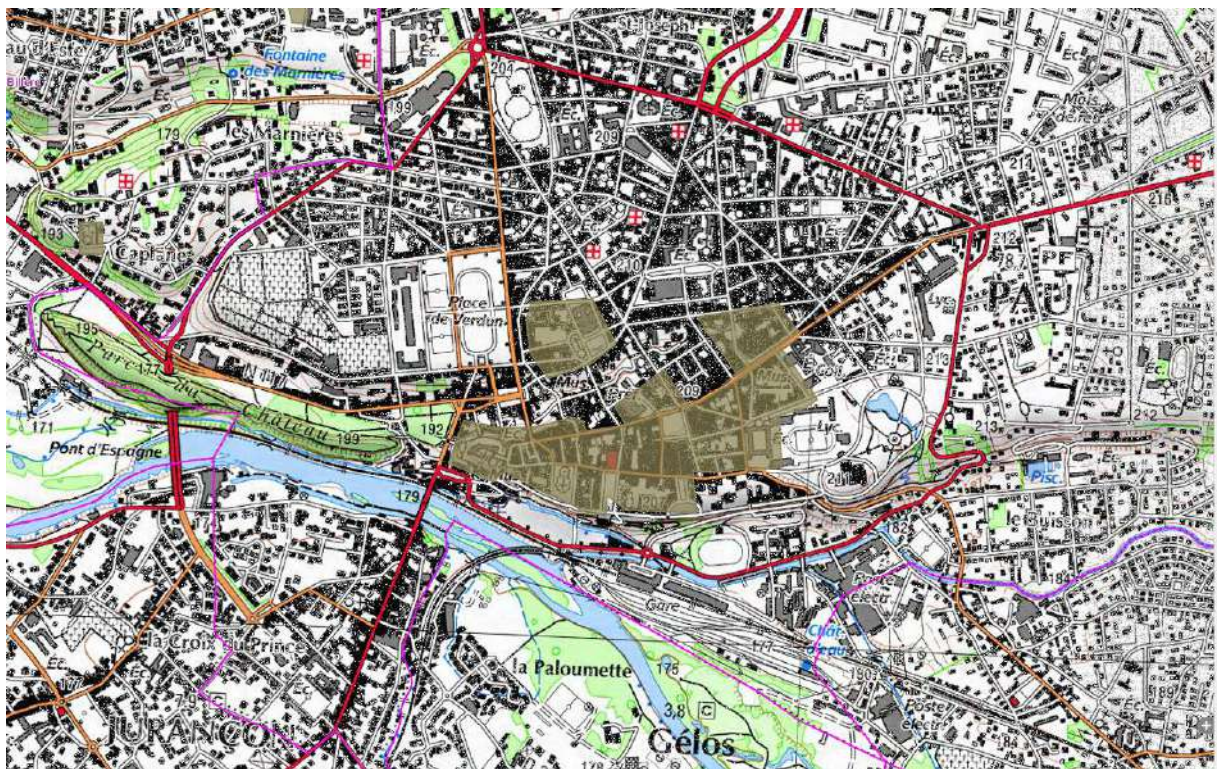
Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Les patrimoines pris en compte dans le projet de SPR - AVAP sont également au service du patrimoine immatériel (évocation et valeur d'image).*



Plan de sites inscrits et classés. Extrait de rapport de présentation ZPPAUP GHECO

24



Zone de protection archéologique. Source DRAC aquitaine, visualiseur PIGMA.

Chapitre D les protections patrimoniales, les dynamiques d'aménagement et de mise en valeur

D.1 les outils de protection et de gestion du patrimoine

D1-1 Les protections patrimoniales existantes

Les protections patrimoniales de Pau et les statuts de gestion sont nombreuses, importantes et de nature diverses. L'état actuel des protections est établi d'après l'Atlas des Patrimoine en 2015 :

Domaine National :

héritage de l'histoire du Château Royal et de son domaine, et aujourd'hui sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Il comprend des parties protégées au titre des Monuments historiques et au titre des Sites.

Éléments classés Monuments Historiques :

- Domaine national du château de Pau ou château Henry IV : 2004/10/04
- Maison natale de Charles Bernadotte : 1953/12/10

Éléments Inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

- Ancienne Hôtel de Peyre ou maison dite de Sully : 1987/07/02
- Hôtel de Gassion (ancien) : 1988/02/01
- Cimetière Israélite : 1995/09/26
- Chapelle funéraire Guillemein-Montebello dans le grand cimetière. 1997/11/27
- Eglise Saint-Joseph : 2000/12/14
- Villa Sainte-Hélène : 12/09/1945 ; 30/01/2001 ; 2002/10/15: Inscrit MH · Palais Sorrento, dit aussi Castet de l'Array : 13/01/2014
- Eglise Saint-Jacques : 27/05/2013
- Monument aux morts de la guerre 1914-1918 : 21/10/2014

25

Si le Château est protégé Monument Historique dès 1840, leur nombre est en augmentation régulière, notamment depuis la création de la ZPPAUP, au fur et à mesure de la prise en compte élargie des types de patrimoine et l'élévation de la Ville au rang de Ville d'Art et d'Histoire.

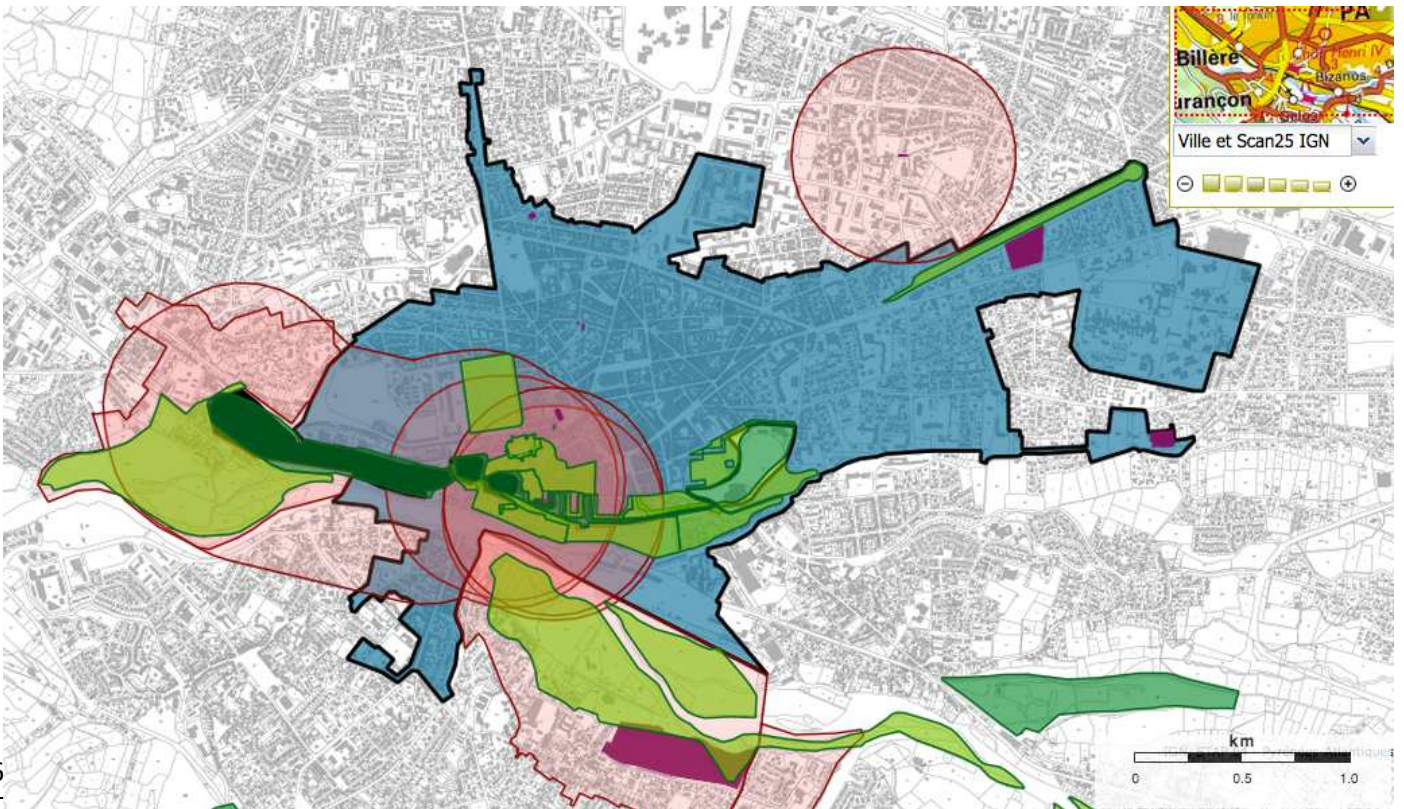
Les sites classés de Pau :

- Grand parc du Château
- Terrasse sud

Les sites classés sont exclus de la ZPPAUP. Leur périmètre subsiste, imbriqué dans la ZPPAUP.

Archéologie :

La commune de Pau est couverte en partie par une zone archéologique comprenant le bourg médiéval et moderne, ainsi que le secteur des Cordeliers. Ces espaces sont actuellement inclus dans la ZPPAUP ou les Sites Classés.



Carte des patrimoines protégés (Atlas des patrimoines 2015) : Pau et communes riveraines ZPPAUP et MH

La ZPPAUP :

créée en 2007, elle inclut « la ville ancienne de Pau qui s'est développée autour du Château et conserve une morphologie urbaine héritée du moyen âge. Elle comporte de nombreux témoignages architecturaux,

Les faubourgs en continuité de la ville ancienne (XVIIIe et XIXe siècles)

Les quartiers de villa représentatifs de l'urbanisme climatiste (XIXe et XXe siècles) ».

D1-2 Etat des protections au titre des abords et PPM

Le développement des protections et la façon dont est établie la ZPPAUP conduit à la coexistence et superposition de protection de nature diverse.

Les périmètres des abords des Monuments Historiques situés hors ZPPAUP ont subsisté. Cela concerne :

- Le Château et le Parc
- Le monument aux Morts (situé dans le Site Classé, soit hors ZPPAUP)
- L'Eglise Saint Martin (située dans le Site Classé, soit hors ZPPAUP)

Les nouveaux Monuments Historiques inclus dans la ZPPAUP ne génèrent pas de périmètres nouveaux. Cela concerne :

- Palais Sorrento
- Eglise Saint Jacques

Des PPM ont été mis en place pour les parties des abords couvrant les communes voisines. Cela concerne la commune de Billères, par rapport au Parc du Château.

Un nouveau monument historique a été doté d'un PPM, bien que cela n'ait pas été transcrit dans la carte de l'Atlas des Patrimoines :

- Le Cimetière Israélite

La carte des protections ci-contre fait tout de même apparaître la complexité de l'état actuel.

27

D1-3 Les actions d'amélioration du patrimoine bâti et leurs outils

Les actions de mise en valeur à partir de son patrimoine sont multiples :

- Opérations d'amélioration des façades
- Obligations de ravalement
- Aménagement des espaces publics.

Des outils complémentaires à la ZPPAUP ont été élaborés :

- Guide et nuancier pour le ravalement des façades
- Charte pour l'amélioration des commerces et boutiques.

D1-4 Les outils d'animation et de médiation de l'architecture et du patrimoine

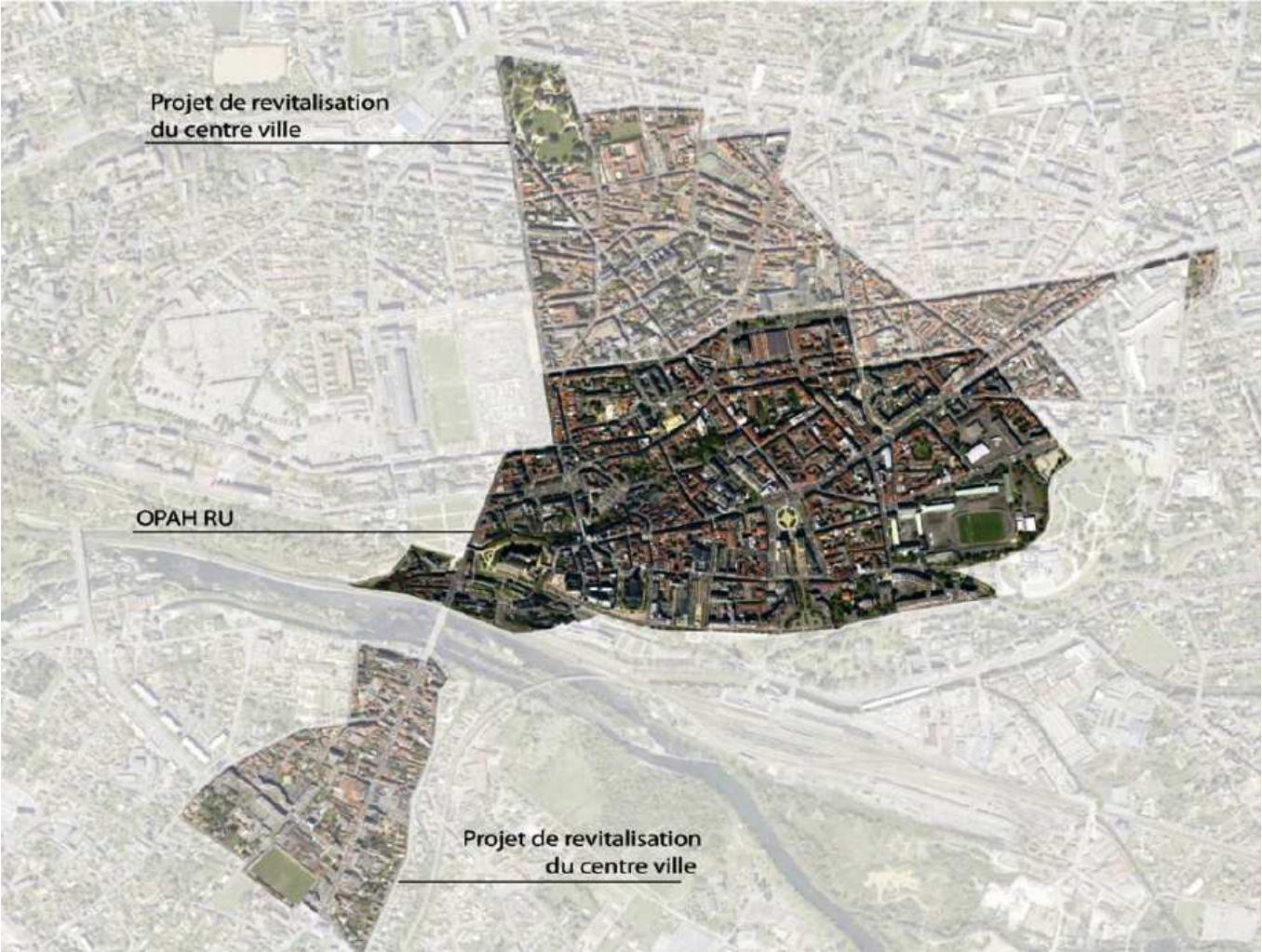
L'animation et la médiation de l'architecture et du patrimoine sont portées par plusieurs entités :

- la Mission Ville d'Art et d'Histoire
- La mission Pau – Ville jardin
- La mission Inventaire

Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Le SPR - AVAP reprend les grandes orientations de la ZPPAUP et ses principales orientations de protection et de mise en valeur au regard des protections patrimoniales.*
- *Le règlement du SPR – AVAP tire parti du contenu des chartes pour son élaboration.*
- *Proposition de simplification et homogénéisation du plan des protections en :*
 - *Incluant les sites et monuments protégés dans le SPR - AVAP,*
 - *Créant des PPM pour les parties d'abords excédant le SPR - AVAP.*

Carte des périmètres de revitalisation du centre-ville et de l'OPAH RU. Extrait document de présentation SEPA



D.2 Contexte des dynamiques d'aménagement et de mise en valeur, projets actuels

D2-1 le renouvellement urbain

La transformation de la ZPPAUP en SPR – AVAP s'inscrit au sein d'actions d'aménagement et de renouvellement urbain de Pau. Cet aménagement urbain s'organise autour d'actions de renouvellement urbain, principalement via la concession d'aménagement confié en 2010 à la SIAB (Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn, filiale de la SEPA) dont les missions sont :

- Intervention foncière & immobilière
- Animation/suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de
- Renouvellement Urbain (OPAH RU)
- Portage immobilier et d'emprunts, mise en place des financements
- Conduite de procédures, d'études
- Relations avec les propriétaires privés

Les objectifs de l'opération sont :

- La revitalisation du centre-ville en luttant contre l'insalubrité et la vacance des immeubles tout en préservant le patrimoine : remise sur le marché de 821 logements sur 10 ans dont 350 dans le cadre de l'OPAH RU. Les études portant sur la reconquête des ilots « gelés » du PLU s'inscrivent dans cette action.
- La mise en valeur du cœur de ville : attrait touristique, commerces dynamiques, cadre de vie agréable.
- La promotion d'espace/équipement public : Coulée verte du Hédas, rue du Moulin , ensemble bâti et jardin du 22 rue Lamothe (équipement pour les jeunes)
- Le soutien à l'offre de stationnement : création de 150 places de stationnement résidentiel
- Le soutien au commerce : études, remise sur le marché de locaux vacants, recherche d'enseignes...L'élaboration de la charte des commerces a été mise en place dans ce cadre.

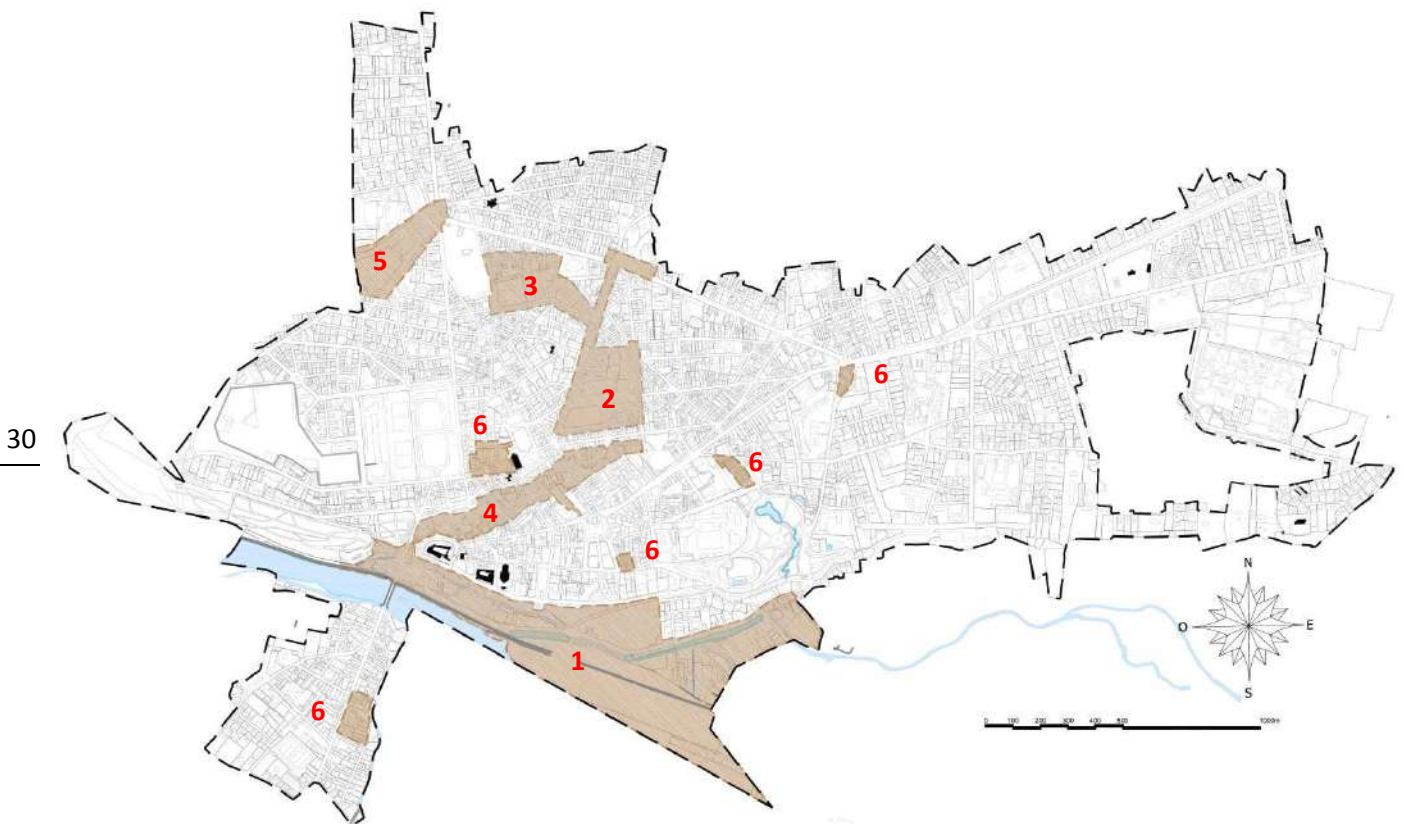
La carte ci-contre indique les périmètres d'opération.



Projet du Parc Naturel Urbain, Pau et au-delà. Ville de Pau



Secteur de projet du quartier du Hédas. Ville de Pau



Cartographie générale des secteurs de projets

1. Parc naturel urbain et aménagement du secteur « Rives du Gave »
2. Réaménagement des Halles
3. Renouvellement et revalorisation du quartier Guynemer/Foirail, et au-delà entrée de ville Alsace Lorraine/Carnot
4. Vallon et quartier du Hédas
5. Secteur du Parc des Expositions
6. Ilots inscrits dans le SPR - AVAP, faisant l'objet d'OAP dans le PLU

D2-2 les projets urbains

Plusieurs projets urbains structurants sont à l'étude et en partie en voie de réalisation, plus particulièrement concernant le cœur de ville et impliquant le SPR – AVAP. Ils visent à préserver la valeur et les usages de la ville constituée et se traduisent dans des politiques d'aménagement urbain, de reconquête de quartiers ou d'îlots, de déplacements :

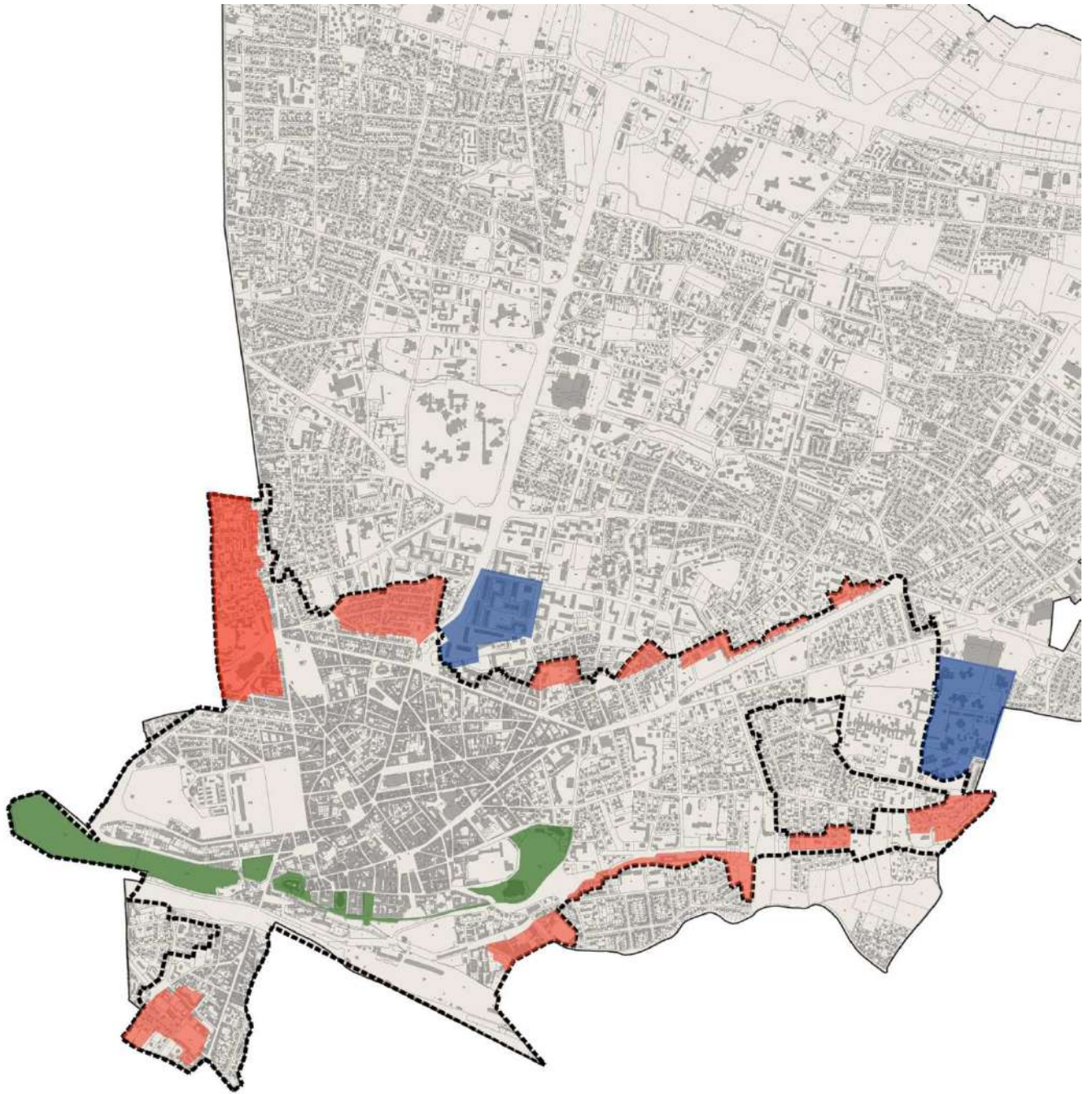
- création du parc naturel urbain et aménagement du secteur « Rives du Gave ». Les Rives du Gave, constituent un enjeu de requalification important : refaire émerger les liens de la ville à son Gave, tenir compte de la nature « sauvage » de celui-ci pour adapter programmation des usages et des aménagements, apprécier la nature d'un nouveau patrimoine « industriel » et la nature de sa conservation, inclure ces questions dans les enjeux de déplacements (gare), d'agglomération (le territoire concerné est plus grand que celui de la commune même) et les continuités de « nature » en ville (parc naturel urbain) font partie des problématiques engagées. Les sensibilités affirmées sont celles du « pied » du boulevard des Pyrénées, de l'eau comme lien, de la mémoire industrielle.
- réaménagement des halles, en lien avec le secteur des Halles Carnot. Le projet de recomposition et restructuration des halles a fait l'objet d'un concours d'architecture. Ce secteur s'inscrit dans un projet urbain ancien amorcé par Léon Jaussely dans l'entre-deux guerres, dans l'objectif de composer l'axe urbain Est-Ouest de la ville constituée.
- le renouvellement et la revalorisation du quartier Guynemer/Foirail, autour de son caractère de faubourg et de son habitat continu. La présence de l'ancienne Ecole, comme la nature des espaces publics représentent des potentiels d'action et de programmation ;
- piétonisation du centre-ville et amélioration des mobilités : les déplacements et les transports en commun en site propre sont pris en compte pour leur capacité à conduire le renouvellement urbain.
- le secteur organisé autour du Parc des Expositions, soit en termes de recomposition, soit en termes de reconversion. Les espaces publics comme la trace d'anciens parcs sont des pistes de valorisation et de programmation selon les usages à confirmer pour ce secteur.
- le quartier du Hédas. Ce quartier fait l'objet depuis plusieurs années d'études en vue de sa reconquête et de la valorisation de sa place et de son rôle originaux dans la structure urbaine de Pau. Des améliorations concrètes d'une partie de l'espace public, particulièrement au pied du château doivent engager prochainement cette amorce tant en termes de programmation qu'en termes d'aménagement.
- Des secteurs de projet inscrits dans le PLU, à l'échelle d'îlots, comme espace bâti et non bâti à reconquérir, particulièrement en termes de logements.

Ces projets s'inscrivent plus largement dans une échelle d'agglomération. Des fils directeurs capables d'orienter des priorités restent à déterminer autour des mobilités douces, des « trames vertes » des parcs et du parc naturel urbain, des transports en commun, des potentialités des espaces publics existants. La démarche engagée porte ses réflexions autour :

- d'un emboîtement d'enveloppes incluant le principe d'un centre d'agglomération élargi, avec au cœur les Rives du Gave,
- de la notion de complémentarité et de synergie pour continuer à faire vivre la ville constituée

Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Tenir compte dans le plan et le règlement des espaces dédiés au renouvellement et au projet urbain : proposer des secteurs de projet et permettre d'adapter le règlement dans le cadre de projets urbains cohérents et capables de redéfinir la place du patrimoine dans de nouvelles compositions urbaines.*



- En +
- En -
- Sites classés

Chapitre E Les enjeux, les objectifs et le projet de SPR - AVAP, justification du plan et des règles

E.1 Les enjeux de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

L'étude du SPR – AVAP a conduit à présenter en Commission Locale une synthèse déclinant les enjeux découlant du diagnostic :

- 1 - Affirmer la valeur de la ville en soignant l'identité des édifices courants
- 2 - Valoriser la structure de la ville en affirmant l'identité des « monuments »
- 3 - Valoriser le cadre de vie en s'appuyant sur la qualité du tissu urbain
- 4 - Promouvoir l'identité de la ville en renforçant la lecture de son site
- 5 - Affirmer la singularité de Pau en renforçant le dialogue ville/nature
- 6 - Affirmer la singularité de Pau en confortant sa grande séquence urbaine
- 7 - Embellir les paysages urbains en qualifiant les espaces publics
- 8 - Prolonger le « génie » urbain palois en qualifiant des secteurs de projet
- 9 - Structurer et qualifier la ville en maintenant les jardins et les parcs
- 10 - Promouvoir la transition énergétique en valorisant les qualités du bâti
- 11 - Ajuster les contours du SPR - AVAP en clarifiant les limites

E.2 Les objectifs de la transformation de la ZPPAUP, le projet de SPR - AVAP

E-2-1 Réviser le plan : évolution de la délimitation

Une méthodologie participative : les ateliers du plan

Le plan a été réévalué et modifié en même temps que le diagnostic, sous la forme d'un atelier participatif « atelier du plan » associant :

- L'élu référent
- Service de la ville : urbanisme, instructeur, service SIG, espaces verts
- ABF
- Mission inventaire de la ville et de la Région
- et selon les thématiques et les quartiers, des personnes ressources de l'agglomération ou de la ville.

11 ateliers ont permis de

- affiner et simplifier les catégories bâties et non bâties ;
- réévaluer les immeubles, catégories par catégories selon les catégories simplifiées
- ajuster les contours du SPR - AVAP selon la logique de cohérence urbaine et de compléments d'inventaire,

La finalisation du plan consiste en la transcription dans le SIG de la Ville en respectant les normes de couches actuellement en vigueur pour les SPR - AVAP.

Une enveloppe générale unique

Le plan du SPR - AVAP reprend le principe de délimitation de la ZPPAUP en une zone unique, au sein de laquelle sont détaillées les différentes catégories de protection et de mise en valeur.

Clarification de la délimitation par ensembles homogènes

Le tracé de la délimitation cependant évolue : la délimitation découle des diagnostics et des ateliers de révision du Plan qui ont fait apparaître des ensembles homogènes de part et d'autre de la limite de la ZPPAUP. (cf ci-dessus).

Afin de clarifier la logique du plan, la délimitation est modifiée en plus ou en moins. Elles sont détaillées au chapitre C et illustrées sur la carte ci-contre.

Les modifications ont fait l'objet de débat au sein de l'atelier du Plan, en Commission Locale avant d'être adoptées.

Plan de l'AVAP-SPR, et localisation des secteurs de projet



Des catégories et typologies partagées et simplifiées

Les catégories du SPR - AVAP découlent du diagnostic et des débats au sein de l'atelier du plan. Une simplification des catégories de la ZPPAUP s'en suit : les catégories uniquement informatives sont enlevées du plan réglementaire. Les nouvelles catégories arrêtées en fonction des objectifs de l'AVAP-SPR s'établissent comme suit :

- Les monuments historiques
- Les édifices d'intérêt patrimonial remarquable
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours
- Les espaces libres à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les espaces publics
- Les monuments situés sur l'espace public

E-2-2 Réviser l'outil dans le sens de la ville en projet

Par essence la ville se transforme et s'adapte. L'objectif du SPR - AVAP est de rendre possible ces évolutions (ne pas figer, étendre dans le jardin ou la cour pour bénéficier de surfaces habitables supplémentaires, construire le garage qui manque, densifier l'occupation bâtie de la parcelle pour les équipements, redécouper ou associer des parcelles pour créer de nouveaux programmes), en s'appuyant sur la notion de conception, de projet et de programmation.

Cet objectif se traduit dans le plan et le règlement :

Création de secteurs de projet :

Des secteurs de projet figurent sur le plan. Ils couvrent des espaces présentant des enjeux patrimoniaux particuliers, en même temps que des enjeux d'évolution urbaine. Il s'agit de :

- Vallon du Hédas
- Quartier des Halles et Foirail
- Quartier du Parc des Expositions
- Ilots « gelés » du PLU
- Secteur du Gave (lieu du projet des « Rives du Gave »)

L'objectif dans l'AVAP-SPR est de préciser les intérêts patrimoniaux (figurant sur le plan selon les catégories de l'AVAP-SPR) tout en conférant à ces espaces un statut particulier : celui de pouvoir être réévalués sur le plan patrimonial dans le cas précis de la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent.

Pour chaque secteur de projet le règlement indique les principaux « intérêts patrimoniaux » sur lesquels peut s'appuyer le projet urbain.

Cette règle d'exception est introduite dans le règlement.

Création de règles permettant l'évaluation de chaque projet d'intervention :

Chaque projet d'intervention est susceptible d'une évaluation, de façon à tenir compte de la nature de chaque situation bâtie ou non bâtie, de ses particularités, du contexte urbain auquel le projet participe. Pour cela sont introduites dans le règlement :

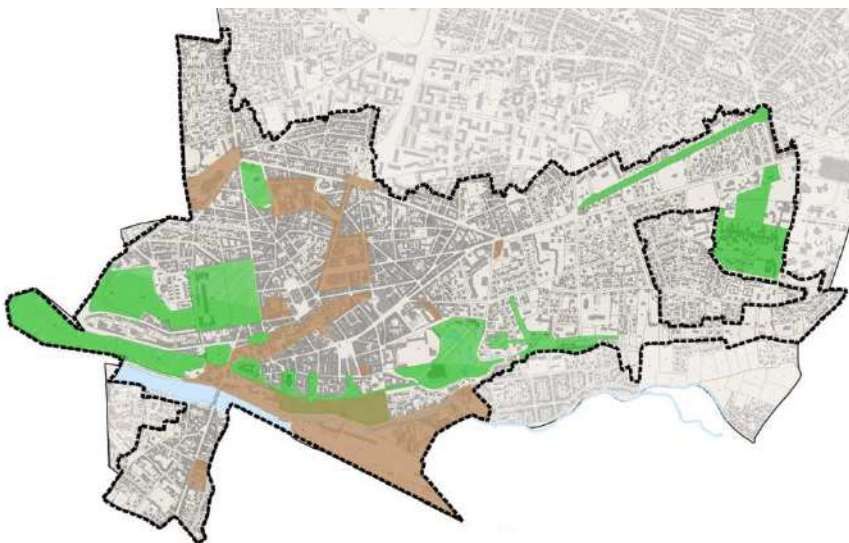
- une règle générale gouvernant l'ensemble du règlement, en introduisant la notion d'évaluation en fonction du contexte.
- des règles cadre qui précisent ce sur quoi porte l'évaluation, dans chaque chapitre du règlement.

En outre la mise en œuvre de ces principes s'appuie sur une pratique plus transversale des services : service instructeur, service inventaire, service nature et patrimoine végétal, mission Pau Ville-jardin, en liaison avec l'ABF.



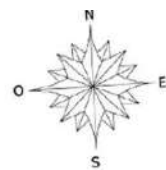
36

Plan du SPR – AVAP, superposition des secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels et des secteurs de projet



Les motifs paysagers de l'espace public

1. Revers naturel boisé
2. Cimetière paysagé
3. Forêt domaniale (parc)
4. Grand « Padouen » planté (Verdun)
5. Gave et ripisylve
6. Canaux architecturaux et ripisylve
7. Parterre plantés de la basse plante
8. Parterres jardinés des terrasses du château
9. Revers jardinés
10. Vallon du Hédas (vestiges)
11. Parcs urbains (Beaumont, Lawrence)
12. Jardin conventuel des Réparatrices
13. Place ordonnée de tilleuls
14. Avenue plantée de tilleuls
15. Allée plantée de chênes (allées de Morlaas)
16. Entrée de ville plantée (Parkway)
17. Cheminement sur le rebord de la terrasse, en lien avec les parcs des villas, les jardins familiaux et les espaces agricoles de la plaine



0 500 1000m

Création de secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels :

La ville de Pau entend valoriser son projet de ville (« Pau, capitale des jardins ») en s'appuyant sur son patrimoine exceptionnel d'espaces paysagers et jardinés, en premier lieu l'enchaînement d'espaces publics paysagers exceptionnels défini dans le diagnostic.

Pour cela le plan du SPR – AVAP inclut la délimitation d'un secteur rassemblant ces espaces, nonobstant leurs statuts particuliers de façon à promouvoir une démarche d'intervention globale et cohérente. Le règlement porte sur cette orientation de mise en valeur, en précisant lieu par lieu la nature et le caractère à promouvoir dans le projet.

Introduction de règles au service du renouvellement du tissu urbain

Dans les catégories de « bâti courant » et « espaces libres à qualifier selon le contexte », sont introduites des règles permettant le renouvellement et la qualification du tissu urbain. La catégorie « construction neuve », sans spatialisation ni légende sur le plan, contribue à cet objectif.

E-2-3 Réviser le règlement : aspects particuliers du règlement et justifications des règles

Evolution des critères réglementaires

Cette évolution correspond :

- aux critères de précision et de clarté exprimés dans les textes régissant les AVAP-SPR (en évitant le recours systématique à l'appréciation et à la recommandation)
- à la demande des services de la Ville et du STAP, dans le sens d'une précision accrue facilitant l'instruction et l'information des demandeurs.

Pour répondre à ce besoin d'évolution :

- chaque ensemble de règles est exprimé en termes d'enjeux et d'objectifs, fixant le niveau d'exigence
- les règles incontournables sont exprimées de façon stricte : « règles strictes ».
- ce qui relève d'une nécessaire évaluation, est intégré dans des « règles cadre » précisant ce sur quoi porte l'évaluation de chaque projet d'intervention.

Le règlement : ses catégories

L'organisation du règlement est fondée sur les catégories de mise en valeur définie à l'issue des diagnostics et figurant sur le plan (cf. § E-2-1) : à chaque catégorie du plan correspond un corps de règles.

La méthodologie d'élaboration du règlement conduit après débat à opter pour un principe d'énoncé des règles par catégorie, car ce principe permet pour les services instructeurs une meilleure commodité d'usage.

Le corps de règles est adapté aux spécificités et au niveau d'intérêt de chacune des catégories.

L'établissement des catégories s'appuie également sur les anciennes « catégories » de la ZPPAUP qui sont simplifiées et toilettées comme le demandent les textes.

Règles et justifications

Conservation, mise en valeur :

La mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Pau se fonde d'abord sur la conservation des édifices repérés comme exceptionnels, mais surtout comme intéressants qui constituent le corps de la ville patrimoniale, justifiant du SPR - AVAP.

Ce dispositif de conservation se prolonge obligatoirement par les dispositions nécessaires à un entretien et une restauration cohérentes avec la mise en valeur de ce patrimoine bâti.

Les édifices courants relèvent d'un choix préalable de conservation : dans le cas où ils sont conservés ils relèvent de règles d'amélioration et d'évolution cohérente. Dans le cas où ils sont supprimés ils sont remplacés par des aménagements ou construction en cohérence de tissu urbain.

Les jardins exceptionnels relèvent du principe de conservation dans leur ensemble, et de règles de restauration adaptées à leur valeur.

Les jardins intéressants relèvent du principe de conservation, tout en admettant une évolution utile respectant la valeur générale du jardin.

Les espaces libres et les cours relèvent de leur conservation, tout en étant adaptés aux besoins de leur usage, notamment d'accessibilité.

Les façades :

Les règles sur les façades des édifices exceptionnels et intéressants portent sur l'ensemble de leurs ouvrages constitutifs, de façon détaillée, à la hauteur de leur intérêt architectural. Elles se fondent sur les acquis de la ZPPAUP, les observations du diagnostic patrimonial, les analyses de l'architecture et de l'art de bâtir :

- composition architecturale
- matériaux constitutifs des structures et parements
- modénatures et décors
- boutiques et devantures, enseignes
- menuiseries

Une distinction est introduite entre façades avant (sur rue ou cour) et façades secondaires dans lesquelles des registres de composition et de matériaux sont spécifiques : bardages, galeries.

Une distinction est introduite en fonction des modes constructifs : construction traditionnelle maçonnée et en pierre – construction récente.

Les règles sur les façades des édifices courants conservés portent plus généralement sur l'amélioration de ces édifices, en incluant les travaux d'amélioration énergétique.

Les toitures :

Les règles sur les toitures portent sur leurs ouvrages constitutifs, de la même façon que pour les façades :

- architecture et forme des toits
- matériaux et leur mise en œuvre
- passe de toit, zinguerie et recueil du pluvial
- cheminées et ouvrages en toiture,
- prises de jour.

Les règles sur les toitures des édifices courants conservés portent plus généralement sur l'amélioration de ces édifices, en incluant les travaux d'amélioration énergétique.

Evolution :

Les règles sont spécifiques par catégories :

- Le bâti exceptionnel, par sa nature, est susceptible d'évolutions très limitées, étroitement adaptées à l'architecture de l'édifice, essentiellement justifiée par des questions d'accessibilité et de sécurité.
- Le bâti intéressant est susceptible de recevoir des modifications plus importantes, mais étroitement liées à l'architecture existante et sa valorisation : surélévation ou extension.
- Le bâti courant, lorsqu'il est conservé, est appelé à évoluer, à minima par amélioration de l'existant, et au-delà par extension et/ou surélévation permettant sa réécriture architecturale.
- Les jardins intéressants peuvent recevoir les extensions mesurées du bâti principal, des constructions secondaires ou annexes, des aménagements de loisir dans l'équilibre du jardin.
- Les espaces libres à qualifier selon le contexte sont appelés à évoluer en fonction des besoins et du contexte. Ces espaces libres et cours restent aussi les « variables » d'ajustement pour recevoir les adjonctions mesurées nécessaires à l'adaptation des immeubles qu'ils desservent.

Le patrimoine de parcs et jardins, les plantations d'alignement, les espaces libres et cours :

La nature paysagère du patrimoine de Pau est prise en compte dans le SPR – AVAP :

- en introduisant des catégories adaptées à la nature, à l'intérêt, au rôle majeur dans l'espace public de la ville
 - les jardins et parcs exceptionnels (cf conservation ci-dessus)
 - les jardins et parcs intéressants (cf préservation et évolution ci-dessus)
 - les espaces libres et les cours (cf conservation ci-dessus)

- les espaces libres à qualifier selon le contexte (cf préservation et évolution ci-dessus)
- les alignements plantés qui sont à conserver, restituer, renouveler, étendre dans les espaces publics ou privés appartenant au public.
- en déclinant des règles spécifiques par catégories.
- en tenant compte du rôle environnemental joué par ces catégories : perméabilité des sols, importance du couvert végétal dans l'adaptation climatique, dans la biodiversité, dans la production des gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité du cadre de vie.....

Les murs et clôtures structurants :

Il est proposé de leur attribuer une catégorie au sein du SPR – AVAP.:

- pour reprendre des « catégories » existantes au sein de la ZPPAUP en les simplifiant,
- pour préserver leur rôle structurant vis-à-vis de l'espace public et de l'espace privé
- pour valoriser leur caractère urbain et paysager notamment dans les quartiers de villas jardinés.

Les monuments situés sur les espaces publics :

Il est proposé de tenir compte de ce patrimoine dont la valeur est aussi mémorielle. Il est proposé d'établir une catégorie propre à ces éléments. Il s'agit d'inciter à leur conservation et à leur entretien, ainsi qu'à leur valorisation qui passe entre autre par leur capacité à composer de l'espace public.

Les hauteurs et gabarits :

Il est proposé de la traiter au sein du SPR – AVAP différemment de la logique de la ZPPAUP, en s'appuyant sur l'analyse du bâti et de son contexte :

- Pour le bâti identifié à valeur patrimoniale (catégorie « exceptionnel ») : réglage de la hauteur par le maintien des gabarits existants.
- Pour le bâti identifié à valeur patrimoniale (catégorie « intéressant ») : réglage de la hauteur en fonction de l'immeuble au cas par cas à l'aide d'une double disposition : maintien du gabarit existant ou surélévation dans la logique de l'architecture (1 niveau courant) et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.
- Pour le bâti sans valeur patrimoniale (catégorie « courant ») : réglage de la hauteur en fonction de l'immeuble, au cas par cas, à l'aide d'une double disposition : hauteur de surélévation dans la logique de l'architecture (1 niveau courant) et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.
- Pour le bâti en renouvellement (catégorie « courant » ou « bâti neuf ») : réglage de la hauteur au cas par cas, par référence au contexte à l'aide d'une double disposition : hauteur moyenne des constructions riveraines et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.

E -2- 4 Intégrer le développement durable de façon pratique et adaptée aux conditions locales.

Les prescriptions au titre du développement durable sont insérées dans le règlement de façon spécifique. Les règles d'améliorations énergétiques portent catégorie par catégorie du bâti sur :

- les façades
- les toitures

Pour les espaces libres et les jardins, elles sont intégrées dans le corps des règles.

La problématique de l'insertion des énergies est spécifiée selon deux cas.

- Pour les édifices neufs, elles sont promues quand il s'agit d'éléments constitutifs de l'écriture architecturale de l'édifice
- pour les catégories des édifices conservés (exceptionnels, intéressants, courants), elles sont acceptées si elles ne modifient pas l'architecture et les matériaux.



Carte des périmètres MH résiduels au-delà des limites du SPR - AVAP

E.3 Protections et périmètres protégés actuels, et périmètre du SPR - AVAP.

A la différence de la ZPPAUP, le SPR - AVAP ne suspend pas les périmètres circulaires de protection au-delà des limites du SPR - AVAP.

La carte ci-contre rend compte de cet état sur la base du projet de délimitation du SPR - AVAP.

Certains périmètres touchent aux communes riveraines : Gelos au sud, Idron et Bizanos à l'est.

D'autre part un monument historique n'est pas inclus dans le SPR - AVAP. (cimetière israélite) : il engendre son propre périmètre de protection.



Chapitre F Rappel et bilan de la concertation (Août 2015)

F.1 La démarche et les actions

F.1.1 La transition de la ZPPAUP en SPR - AVAP

La ville de Pau dispose d'un outil de protection du patrimoine, la zone de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et Paysager, qui a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 20 Mars 2007.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les textes en vigueur et a initié un nouvel outil, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, AVAP, qui remplacera la ZPPAUP.

La loi n° 2016-925 (loi LCAP= du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine institue un nouveau dispositif de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables ou SPR destinés à inscrire les différents dispositifs de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine en un seul.

La ZPPAUP devient automatiquement un SPR, tandis que les AVAP engagées se poursuivent selon le dispositif initial jusqu'au moment de leur approbation.

Le SPR - AVAP a pour objectif :

- de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.
- de permettre le recensement de tous les patrimoines présents sur la commune et de définir les enjeux patrimoniaux
- d'adapter les perspectives de développement local de ce patrimoine ;
- de traduire les enjeux locaux par la définition d'un zonage et d'un règlement adapté au territoire en question.

A l'étude proprement dite, la collectivité a adossé une phase de concertation, instaurée dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2012.

Celle-ci a pour objectif de partager la démarche avec les habitants, les professionnels, les acteurs associés, afin de

- Sensibiliser le plus grand nombre sur les enjeux et la démarche
- Offrir aux habitants un regard nouveau sur leur patrimoine
- Solliciter les acteurs professionnels afin d'instaurer un débat constructif à même d'améliorer la nature et la qualité du document de SPR - AVAP.

F.1.2 La démarche de concertation et la prise en compte de démarches existantes

La révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, et sa transformation en SPR - AVAP est un temps fort pour la ville de Pau. Cette procédure permet en effet de mobiliser les acteurs et les citoyens autour de la perception du patrimoine de leur ville.

L'obtention en 2011 du Label de Ville d'Art et d'Histoire témoigne à la fois de la valeur du patrimoine local, mais aussi d'une démarche volontariste de préservation et de sensibilisation portée par la Collectivité.

La ville de Pau s'est par ailleurs engagée dans une démarche de sensibilisation et de concertation autour de ses projets, traduite au travers de deux aspects :

La sensibilisation et l'information :

La mission Ville d'Art et d'Histoire joue aujourd'hui un rôle de sensibilisation au patrimoine, d'information sur les projets, et de mobilisation des différents acteurs dans des démarches culturelles liées au patrimoine. La mission Ville d'Art et d'Histoire propose notamment :

- Des conférences
- Des visites par secteur ou par thème
- Des expositions.
- Un blog...

La concertation et la participation citoyenne

- Les ateliers de la Cité, lieu de rencontre, de débat et d'échange, autour des projets urbains. Au sein du Pavillon des Arts, les Ateliers de la cité ont eu pour but d'associer les habitants dans les démarches de projet, de recueillir les attentes, et d'alimenter les réflexions en matière de projet urbain.
- Les conseils de quartiers sont des lieux d'information et d'implication des habitants à l'échelle de leur quartier, sur des projets à l'échelle de leur secteur. Ils impliquent différents acteurs locaux.

Au-delà de ces organes institutionnels, de nombreuses actions sont menées au sein de différentes instances, de manière ponctuelle (pavillon de l'architecture, expositions au sein de musées, médiathèque, etc...).

F.1.3 Le contenu de la démarche de concertation

La proposition de concertation validée par la collectivité consistait à s'inscrire dans ces démarches déjà existantes, afin de ne pas brouiller la lisibilité de la démarche.

Cette démarche a pour intérêt :

- De mobiliser (autour d'un thème commun), le temps de la révision de la ZPPAUP
- De pouvoir se prolonger au-delà, au travers des actions de la mission Ville d'Art et d'Histoire
- De s'appuyer sur des outils existants en les poursuivant.

La proposition visait à engager un processus de concertation qui soit complémentaire et non dissocié de la démarche de révision de la ZPPAUP, tout en conservant son autonomie, et ce afin :

- D'être en lien étroit avec la démarche d'étude : il s'agit d'assurer un lien étroit avec le déroulement de l'étude, au fil des différentes étapes, afin d'adapter le contenu de la concertation aux problématiques qui émergent, au fur et à mesure.
- D'être capable d'animer, sur le fond, les débats : l'animation de la démarche impose une bonne connaissance de l'étude, et du patrimoine local.
- De s'inscrire dans une proximité avec les instances de décision et de réflexion, afin de favoriser les échanges, les liens.

Dans le cadre de la concertation, un item a été proposé pour identifier la démarche.

Celui-ci a été « Patrimoine palois : partager le regard ».

La notion même de patrimoine est évolutive, et ce pour différentes raisons :

- La perception du patrimoine évolue dans la société, du patrimoine remarquable vers le patrimoine commun, du patrimoine bâti vers le patrimoine naturel, etc...
- L'« objet » patrimoine évolue : il se constitue, se renouvelle, se dégrade, se transforme.
- Le patrimoine diffère selon la manière dont on le vit, on le pratique (le patrimoine vécu).

Dès lors, le regard que l'ensemble des acteurs porte sur le patrimoine est très divers, et sa perception est à géométrie variable.

La démarche de concertation a porté sur plusieurs axes, visant à associer de nombreux publics :

- Des réunions de concertation publiques ouvertes à tous,
- Des insertions sur le site internet de la ville, qui permettent d'alimenter un dossier spécifique, et ainsi d'informer les habitants.
- Une sollicitation des habitants en vue de recueillir des photos de ce qui, pour eux, « fait patrimoine ».
- Une série de promenades urbaines, permettant à chacun de découvrir et s'approprier son cadre de vie.

- Des ateliers thématiques organisés avec les professionnels et acteurs de l'urbain.
- Des ateliers de travail par quartiers.

Ces actions ont été menées pendant les deux premières phases d'élaboration de l'AVAP-SPR, afin de pouvoir, si nécessaire compléter ou amender le dossier avec les éléments résultant de la concertation.

La première phase de la démarche d'élaboration du SPR - AVAP a permis de dresser un bilan de la ZPPAUP et de reformuler les diagnostics : Mai à Septembre 2013

La deuxième phase, visait formuler les enjeux et les orientations du SPR - AVAP : Octobre 2013 à Février 2014.

F.2 Synthèse et bilan

Le présent chapitre permet de rappeler les différentes actions qui ont été menés tout au long de la démarche, et pour chacune, d'exprimer les apports qui pourront être intégrés dans l'étude de SPR - AVAP.

F.2.1 Les réunions publiques de concertation

Objectif

Cette conférence s'est inscrite en amont des journées européennes du patrimoine 2013, qui se sont tenues les 14 et 15 Septembre, sur le thème « 100 ans de protection ».

Son objectif consistait à la fois à ouvrir ces journées du patrimoine, tout en engageant la phase de concertation relative au SPR – AVAP.

Contenu et participation

La conférence s'est tenue le 12 Septembre 2013 à 18h30, salle du Conseil Municipal

Table ronde autour du thème : 100 ans de protection : du Monument à la Ville.

Réunion ouverte au public et à la presse, permettant d'engager les différentes actions de concertation autour de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en SPR - AVAP.

Celle-ci s'est organisée au travers de plusieurs interventions :

Philippe Gisclard :

- L'évolution de la notion de patrimoine au travers de différentes lois de protection :
 - Les différentes lois : 1840, 1913, 1930, 1943, 1962, 1983, 1993, 2012
 - L'exemple de l'évolution des protections sur la ville de Pau : évolution des périmètres depuis les origines jusqu'à aujourd'hui.

Claude Laroche :

- L'apport de l'inventaire, outil de connaissance du patrimoine comme levier des projets urbains.

Caroline Cousin, Ville d'Art et d'Histoire :

- de la connaissance du patrimoine à l'appropriation par les habitants (100 ans d'appropriation du patrimoine).

Atelier Lavigne :

- L'évolution des notions et des enjeux de protection du patrimoine : de la ZPPAUP au SPR - AVAP:
 - De l'espace vert au jardin
 - De la façade de l'immeuble à la façade urbaine
 - L'intégration de la dimension de projet.
 - Les enjeux du développement durable.
- Les actions pour partager le regard avec les habitants.

Apports et incidences de la concertation sur le dossier SPR - AVAP

- *L'apport de cette démarche a consisté avant tout à dresser un bilan de la notion de protection patrimoniale, et à mettre en perspective le futur document de mise en valeur.*

F.2.2 Les productions sur le site internet

Objectif

Le site internet de la ville constitue le support principal de communication et d'information. Dans le cadre du SPR - AVAP, il apparaissait nécessaire de fournir des éléments relatifs à l'avancement de la démarche, afin d'en expliquer le contenu et le déroulement.

Contenu

A partir de Septembre 2014, plusieurs apports ont été intégrés sur le site internet de la ville. Celui-ci apparaît dans un dossier intitulé « Protéger nos patrimoines ». Les informations portent sur :

- « Protéger nos patrimoines » : éléments d'introduction
- « Pourquoi une AVAP » : l'ambition de la ville de Pau dans la protection de son patrimoine
- « Vers une protection renforcée » : étapes et objectifs de la démarche de révision de la ZPPAUP
- « Une démarche partagée » : présentation et actualité des étapes de concertation
- « Comprendre la ville pour pouvoir la protéger » : une synthèse des diagnostics
- « Pau, d'hier à aujourd'hui » : atlas historique de la ville
- « Etablir une synthèse des intérêts et des enjeux pour orienter les outils de protection » : synthèse des 10 enjeux identifiés

Les points listés ci-dessus sont présentés en annexe du présent dossier.

F.2.3 Les contributions des habitants

Objectif

Les actions engagées en termes de concertation portent sur divers éléments, favorisant l'échange et le partage autour de la notion de patrimoine.

Le souhait de la ville de Pau a aussi consisté à associer plus activement les habitants et les usagers de la ville, en leur donnant les moyens de révéler ce qui constitue, pour eux, patrimoine. Pour cela, la ville a mis en place via son site internet un outil permettant de recueillir le regard des habitants sur leur patrimoine.

Ce regard peut se traduire par des photos, dessins ou croquis, aquarelles, textes, qui illustrerait la représentation de chacun.

Cette phase de recueil s'est tenue entre le 1er Décembre 2013 et le 31 Janvier 2014.

Contenu

5 contributions ont été réalisées, et communiquées via le site internet à la ville de Pau.

Celles-ci portent sur différents thèmes

- Patrimoine monumental
- Paysage urbain
- Patrimoine mémoriel
- Insertion d'architectures contemporaines
- Approches « originales »

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Tout d'abord, il est important de relever que la participation a été assez faible.

Cela peut s'expliquer par différentes raisons :

- *Une période peu propice : période hivernale, peu favorable à la production artistique, au dessin, à la flânerie, et qui s'est articulée autour de la période des congés de Noël.*
- *Une démarche qui a peu intéressé les habitants : il n'était pas prévu, pour ces contributions, de classement ou de rétribution : cette démarche a généré peu d'engouement.*
- *Mettre les habitants dans une position active, de production, est peu porteur.*

Le bilan de cette action n'a pas eu les résultats escomptés. Il était envisagé d'en tirer un bilan, de déceler les éléments sur lesquels les habitants portent une attention particulière. Or la faible participation ne permet pas de tirer des conclusions représentatives.

Toutefois, sur le fond, c'est le patrimoine monumental qui semble le plus représentatif pour les habitants. Ils jouent un rôle symbolique et emblématique de la ville, et sont des éléments dominants dans le paysage urbain, par leur rôle de repère.

Une production nous montre aussi les éléments du patrimoine mémoriel : un élément identifié qui renvoie à une mémoire collective.

Le paysage urbain est également représenté, soit dans la valeur du paysage des façades du Boulevard des Pyrénées (c'est, ici, le front bâti qui fait patrimoine, mis en scène par le caractère naturel des bords du Gave), soit par un espace qui représente le cœur de ville de Pau: la place Clémenceau.

Trois illustrations proposent enfin des insertions de projets contemporains dans la ville de Pau, sur des secteurs sensibles :

- *Le premier concerne une rampe d'accès au parking souterrain. L'impact de ce projet dans son site contredit l'histoire de ce lieu, qui s'est construit avec la topographie, marquant une logique de lecture paysagère de l'Ouest vers l'Est ;*
- *Un projet d'insertion dans la ville, qui rompt avec deux logiques urbaines apparentes : l'alignement sur rue, la hauteur du bâti.*
- *Une esquisse de projet, place Récaborde, qui illustre la recherche d'un parti de projet dans son rapport avec le site, au travers de croquis explicatifs.*



F.2.4 Les promenades urbaines

Objectif

L'objet de ces promenades était de constituer un apport sur la compréhension de la ville, au travers de différents thèmes : les motifs paysagers, les typologies architecturales, les places, les sites de projets urbains et leurs enjeux.

Chacune de ces promenades visait à établir un lien entre les patrimoines, en situant chacun des éléments dans son contexte, et en expliquant les rapports de l'architecture avec son site, de la composition urbaine face aux enjeux de l'extension urbaine, etc...

Ces promenades ont permis d'expliquer, au travers de chacun des parcours, l'histoire urbaine de Pau, dans son lien avec le site.

Contenu

4 promenades urbaines ont été réalisées, chacune traitant d'un thème particulier.

Promenade urbaine N°1, le 03 Oct. 2013 : « Les ensembles paysagers à Pau le long du Boulevard des Pyrénées » : présentation de l'émergence du regard porté vers les Pyrénées, et du phénomène de retournement de l'urbanisation vers la vue et le Boulevard.

Nombre de participants : 29

Promenade urbaine N°2, le 07 Nov. 2013 : « Pau, Ecritures architecturales » : présentation de l'évolution et de l'extension urbaine et exposé des différents motifs architecturaux, du XVIème au XIXème s, depuis le château jusqu'à la rue Montpezat.

Nombre de participants : 28

Promenade urbaine N°3, le 05 Déc. 2013 : « Pau, de place en place » : présentation de la composition de différentes places de Pau, de la place Gramont à la place de la République.

Nombre de participants : 29

Promenade urbaine N°4, le 06 Fév. 2014 : « la ville basse et ses projets » : analyse des caractéristiques spécifiques de la ville basse, et des projets urbains qui la concernent aujourd'hui (Parc Naturel Urbain, Projet Portes des Gaves, etc...).

Nombre de participants : env. 30

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Les promenades urbaines ont constitué un temps important de la concertation, sur plusieurs aspects :

- *Apporter une information concrète, visible, des évolutions urbaines, paysagères et patrimoniales. Les promenades urbaines, au travers de différentes « stations », ont en effet permis d'exposer certaines transformations majeures du site de Pau, grâce notamment à l'appui de documents anciens (estampes, lithographies) illustrant le propos. Cette logique a conduit à rendre perceptibles les mutations de la ville.*
- *Apporter une information sur les enjeux de la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP (la question des cours, jardins, la question des façades, menuiseries, etc...);*
- *Assurer une diffusion de l'information, auprès des participants, et, indirectement, auprès d'un public plus large.*
- *La participation a été importante (120 participants au total), ce qui constitue un vecteur de diffusion non négligeable.*

F.2.5 Les ateliers thématiques avec les professionnels

Objectif

La révision de la ZPPAUP est une démarche menée par la collectivité, au titre de l'intérêt général. Le document du SPR - AVAP, une fois approuvé, constituera une servitude qui s'imposera aux opérations de réhabilitation, de construction, d'aménagement.

Les acteurs professionnels qui interviennent sur la ville ont été associés, à la fois pour les informer, mais surtout pour recueillir leurs avis, leurs attentes, leur pratique.

Dans ce cadre, une série de trois réunions a été mise en place, avec des publics différents, pour échanger et débattre sur les problématiques relatives à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine aujourd'hui.

Contenu

Trois ateliers thématiques ont été réalisés, en lien avec le pavillon de l'architecture :

- le point et l'analyse de la pratique de la ZPPAUP existante : cet atelier a eu pour objet de recueillir les points de vue et de les croiser sur la pratique de la ZPPAUP et les enjeux du SPR - AVAP. Lieu : usine des tramways
 - Public présent : Architectes, promoteurs constructeurs, Pact, SIAB.
- la question des jardins et cœurs d'îlots : enjeux de protection et préservation des identités de quartier.

- Public présent : Architectes, promoteurs constructeurs, Pact, CAUE, ville de Pau
- Atelier de sensibilisation à la réhabilitation du patrimoine ancien. Cet atelier a porté sur trois points essentiels :
 - Présentation de l'évolution de la règle
 - Les enjeux architecturaux et techniques de la mise en valeur du patrimoine,
 - Les outils d'accompagnement à disposition

Au-delà de ces trois ateliers, une réunion d'information aux divers services de la ville de Pau a été animée, afin d'associer les différents pôles de la ville, et de permettre une convergence des regards dans la pratique de chacun.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Les ateliers ont tout d'abord permis d'apporter une information sur la démarche, ses enjeux, auprès de nombreux professionnels intervenant sur le cadre bâti ou sur le contexte urbain.*
- *Les ateliers ont été le support de nombreux échanges, sur des points très divers, et ont participé à alimenter la réflexion sur le SPR - AVAP.*

Atelier thématique 1 : BILAN DE LA ZPPAUP

Plusieurs axes ont été abordés, et peuvent être intégrés dans la réflexion du SPR - AVAP :

La question de la densification vis-à-vis de la protection

La question de la densification urbaine est un sujet d'actualité, alimenté par une pression foncière accrue, et par la nécessité de limiter l'étalement urbain. Cette tendance est aujourd'hui appuyée par l'ensemble des textes relatifs à la planification.

En parallèle, la ville de Pau a souhaité, depuis de nombreuses années, encourager la préservation et la mise en valeur de son patrimoine. Cette démarche était traduite par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, en 2007, et la ville a renouvelé cette volonté grâce à la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP, sur globalement le même périmètre.

Cette volonté n'est pas contradictoire avec celle de la densification, tout au contraire.

- d'abord, parce qu'elle participe à renforcer l'attractivité de la ville historique, en donnant un cadre réglementaire et opérationnel permettant d'améliorer la qualité de la ville. L'attractivité de la ville ne passe pas seulement par une offre de logement plus conséquente, mais aussi et surtout par un cadre de vie de meilleure qualité.
- La réglementation mise en place par la ZPPAUP, et par le SPR – AVAP, permet aujourd'hui l'évolution, le renouvellement, d'un certain nombre de bâtiments. Ce n'est pas une contrainte mais bien un outil au service de la qualité des projets.

Ces échanges permettent toutefois d'apporter des réponses, qui s'inscrivent dans la logique de la révision du document : L'esprit du travail sur le SPR – AVAP conduit à associer à la préservation des bâtiments les plus remarquables, la sauvegarde des paysages urbains représentatifs. Cette démarche vise à identifier ce qui constitue l'identité d'un quartier, puis à traduire réglementairement ce trait de caractère. A titre d'exemple, Trespoey est un quartier caractérisé par une présence végétale forte, assurée par des rapports de transparence entre espace public et espace privé, et par la valeur des espaces paysagers (espaces du devant, jardins arrières). Dans le cas où un bâtiment n'a pas de valeur, son remplacement pourra être envisagé s'il respecte la valeur paysagère du site.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Explicitier le parti de protection retenu pour chacun des quartiers, en référence à l'identité des lieux.*

La question du traitement d'un immeuble dans son ensemble

Les ateliers thématiques soulèvent la question de l'intérêt de la protection d'un immeuble dans un ensemble urbain hétérogène, ne présentant pas ou peu de valeur d'ensemble. L'exemple donné est celui de l'Avenue du Général de Gaulle / Avenue du Général Leclerc.

La préservation du patrimoine de Pau s'inscrit à la rencontre de deux aspects :

- La protection des bâtiments s'attache à identifier la valeur d'un immeuble, en vue de définir son niveau de protection. Cette catégorisation consiste à déterminer, au travers d'un travail d'inventaire, de reconnaissance, et de lecture architecturale, la valeur de chacun des bâtiments inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- La prise en compte de la valeur d'ensemble et la capacité d'évolution d'un secteur : le SPR - AVAP prévoit de délimiter des secteurs de projet urbain, dans lesquels la valeur des immeubles pourra être reconsidérée au cas par cas, en fonction de la nature du projet urbain. Dans ces cas, la requalification d'un paysage urbain sera prépondérante sur la valeur d'un édifice pris individuellement. Ces exceptions seront débattues et partagées par les différents acteurs, et validées au sein des commissions locales.

Pour répondre plus précisément à la question, l'Avenue du Général Leclerc / Avenue du Général de Gaulle, répond à différentes séquences, prises de l'Est vers l'Ouest, depuis le giratoire Yitzhak Rabin :

- Une première séquence très ouverte vers le Sud, à hauteur du centre hospitalier. La partie Nord de la voie est plus hétérogène, mais présente une cohérence du retrait des constructions, et une bande non bâtie homogène (souvent végétalisée).
- Une seconde séquence, entre l'Avenue Bie Moulie et l'Avenue Alfred de Vigny, qui correspond à la continuité, de part et d'autre, du quartier Trespoey. On y rencontre à la fois des villas anglaises et leurs parcs préservés, mais aussi un tissu pavillonnaire très végétalisé.
- Entre la rue Alfred de Vigny et le début de la rue Castetnau, le bâti est plus récent, plus hétérogène

Sur cette dernière séquence, un projet de renouvellement urbain pourrait être mené, afin de restructurer cette entrée. Dans ce cadre, la valeur des immeubles pourrait être reconsidérée.

Sur les deux autres séquences, les enjeux d'aménagement portent avant tout sur la nature de l'espace public et de ses limites.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Etablir une cohérence dans la qualité des abords du Général Leclerc.*
- *Envisager un secteur de projet ou des capacités de renouvellement urbain le long de l'Avenue du Général de Gaulle.*

La question de la revitalisation du centre-ville

Le SPR - AVAP porte sur l'enveloppe extérieure du bâti, et participe plus largement à valoriser un cadre de vie ; le SPR - AVAP a pour objet une mise en valeur du centre ancien, qui participe à l'attractivité du centre et à sa revitalisation. Elle s'accompagne d'outils portés par la collectivité (aménagement d'espaces publics, chartes, etc...), qui, associés aux enjeux de déplacements, de politiques de l'habitat, etc..., sont des leviers de reconquête du centre-ville.

La fixation de règles se réalise dans l'objectif de maintenir une qualité du cadre de vie. Elle est accompagnée de subventionnements pour les travaux portant sur les façades, afin d'accompagner les propriétaires dans leurs travaux.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Soutenir les outils de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine par des actions publiques (subventionnement, aménagements publics, etc...)*

La question des cœurs d'îlots et des espaces verts

L'actuelle ZPPAUP s'articule avec les PLU, et met en place de nombreuses contraintes sur les jardins et les espaces verts. La légende relative aux espaces verts, aux cours, murets, est

extrêmement dense dans le document actuel. Les règles sont parfois contradictoires entre les deux documents.

La valeur des espaces verts et des jardins est à ajuster dans le document, afin de simplifier la règle et la rendre plus efficace. Une charte des jardins pourrait accompagner la mise en œuvre du SPR – AVAP

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Ajuster les valeurs des jardins et des cœurs d'îlots.*

La question des contraintes sur le bâti

Certaines contraintes sur le bâti rendent parfois plus onéreuses des opérations immobilières dans le centre, compte-tenu des coûts induits.

Le SPR - AVAP a pour objet de gérer la qualité de la réhabilitation des édifices, en établissant des règles adaptées. En parallèle, la collectivité a instauré des aides et subventions, dans le cadre d'opérations façades, qui constituent une aide pour les propriétaires ou les bailleurs.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Poursuivre l'accompagnement public des opérations de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

La question de la diversité des patrimoines

Les protections des immeubles ne se limitent pas aux immeubles postérieurs aux années 1930, mais des immeubles intéressants des années 1950 – 1960 sont identifiés.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments de connaissance du patrimoine du XXème s. dans le diagnostic.*

Volet thermique et énergétique

Il est demandé si ces éléments pourraient figurer dans le SPR - AVAP : Cela sera bien le cas, ce qui donnera aux architectes et prescripteurs des éléments de réponse vis-à-vis des clients.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments relatifs au fonctionnement du bâti ancien (thermique, hygrométrie, isolation) dans le diagnostic, comme support pour les intervenants.*

Indications sur les dispositifs techniques, paraboles

La règle reposera sur l'intégration de ces éléments sur des parois non visibles depuis l'espace public.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Veiller à l'intégration de ces éléments dans le règlement*

La question de l'application des règles relatives à l'accessibilité du bâti au regard des objectifs de protection patrimoniale

Le SPR - AVAP ne porte que sur l'enveloppe extérieure des bâtiments. En ce sens, les problématiques liées à l'accessibilité concernent les largeurs de baies, les seuils, les menuiseries, etc...

Les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite peuvent s'inscrire en contradiction des règles liées à la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

La question de l'accessibilité pourra être abordée dans le SPR - AVAP, afin de clarifier le rapport entre patrimoine et règles d'accessibilité. La conservation du patrimoine est un enjeu validé par les élus, qui établissent des règles locales. En outre, le SPR - AVAP pourrait intégrer des notions de préservation qui pourraient primer dans le cas de demandes de dérogation. La charte des commerces développe déjà cette thématique.

Apports et incidences sur le dossier du SPR – AVAP

- *Insérer un paragraphe spécifique, dans le SPR – AVAP,, sur la question de l'accessibilité au regard des enjeux de protection du patrimoine*

Atelier thématique 2 : JARDINS ET CŒURS d'ÎLOTS

L'importance des jardins dans l'intimisation de l'habitat.

La préservation des jardins est un élément indispensable pour les qualités d'habitabilité des quartiers, qu'ils soient résidentiels (jardin périphérique à la maison) ou denses (jardins de cœurs d'îlots).

La protection des éléments de jardin sera prolongée de la ZPPAUP au SPR – AVAP.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliquer les types de protection mis en place*

La question de l'échelle des jardins

Les jardins peuvent avoir plusieurs échelles : micro-jardin, jardin d'une villa, grand parc privé ou public. Cette diversité d'échelle permet des rôles différents, et, par conséquent, un enjeu de protection particulier.

La préservation des jardins au titre de leur rôle de continuité écologique devra tenir compte de ces enjeux d'échelle.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliquer les logiques qui ont présidé à la délimitation des jardins*

La question de la densification vis-à-vis de l'enjeu de préservation.

Les jardins sont des éléments identitaires de la ville de Pau, tant par la trace qu'ils ont laissé (nombreux parcs publics ou privés en résultent, arbres préservés dans certains lotissements), que par la qualité de certains quartiers, directement issus du démantèlement de certaines propriétés.

Dans certains quartiers, cette dimension participe fortement à la qualité de l'espace public, et à la valeur des espaces.

Les objectifs du SPR - AVAP sont à préciser sur trois secteurs en particulier, entre enjeu de conservation et enjeu de densification / renouvellement urbain:

- L'entrée de ville Route de Tarbes (Av. Général Leclerc, Av. du Général de Gaulle)
- L'entrée de ville Route de Bordeaux (Av. Jean Mermoz)
- Le quartier Trespoey

Le SPR - AVAP devra affirmer la question de la préservation des paysages urbains, face aux secteurs de renouvellement urbain (de projet urbain), qui seront clairement identifiés.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliciter les identités de chacun des quartiers, pour édicter les principes de mise en valeur retenus.*

Les cours :

Certaines cours ont un caractère remarquable et peuvent être identifiées. Pour les autres, il conviendra de laisser une liberté d'utilisation des Rez de Chaussée : ceux-ci constituent souvent des annexes pour le stockage nécessaire aux commerces. L'occupation de ces rez-de-chaussée doit être possible (couverture, ou vrai toit terrasse, ou jardin...), tout en veillant à limiter les nuisances.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Plan et règlement : veiller à la capacité d'usage des cours, au regard de l'enjeu patrimonial*

Les espaces sans valeur particulière, espaces en mutation

Il existe des espaces qui ne sont ni de véritables cours, ni des jardins, et constituent des lieux sans grande valeur : stationnements, espaces informels, etc...

Aujourd'hui la ZPPAUP laisse en blanc ces espaces, sans apporter de règle particulière. Cette traduction sera renouvelée dans le SPR – AVAP.

La notion de « frontage »

Le « frontage » est, dans les villes Nord Européennes, l'espace tampon entre le bâti et l'espace public. Celui-ci permet une diversité d'usages et de fonctions, à caractère privatif. Ces espaces constituent des sas, permettant transition entre public et privé.

Or, dans le périmètre de la ZPPAUP, ce cas est peu courant : La typologie la plus fréquente comprend un mur comme limite entre espace public et privé, et ce mur participe à la perception du patrimoine urbain caractéristique. Toutefois, cette problématique est à intégrer dans les projets courants, respectant à la fois la typologie locale et cette fonction de frontage.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Maintenir des règles de projet permettant ce dispositif, dans les secteurs ou quartiers disposant déjà de ce type d'implantations.*

La question des annexes et dépendances

Certaines annexes ont une véritable qualité bâtie, en lien avec l'architecture du bâti principal.

Le classement du SPR - AVAP intégrera ces éléments, dans les valeurs de bâti sur le plan.

La valeur des espaces : la continuité des jardins du devant, les cœurs d'îlots

Les espaces de cœurs d'îlots jouent un rôle de continuités écologiques, et doivent à ce titre être préservées. Les jardins du devant assurent avant tout la qualité du paysage urbain. Ce filtre végétal est important pour l'espace public (débord du végétal) et pour l'espace privé (intimité des jardins).

Ce constat pose la question de l'implantation des annexes, afin de savoir ce qui est à privilégier : le devant, au détriment de la lecture du paysage urbain, ou l'arrière, au risque de fragiliser les continuités écologiques ;

Cette lecture sera faite au cas par cas, dans l'atelier du plan, pour tenir compte des enjeux par quartiers. Toutefois, il n'y aura pas de constructibilité possible d'annexes dans les espaces urbains où le caractère de jardin est dominant.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Identifier les valeurs de jardins de devant au regard d'une valeur d'ensemble du paysage urbain.*

Les fonctions et usages du jardin au regard de la règle

Les obligations règlementaires se cumulent (PLU / assainissement). Les espaces de jardins qui seront protégés doivent permettre de répondre aux autres impératifs (stationnement, gestion du pluvial avec rétention sur la parcelle).

La règle actuelle concernant la rétention du pluvial en secteur ancien ne tient pas compte du caractère des lieux. Elle impose de décaisser fortement les cours intérieures, ce qui risque de générer des désordres sur la structure du bâti. Les prescriptions en secteur ancien devront être adaptées.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Vérifier si des problèmes concrets peuvent apparaître. Dans ce cas, engager des échanges entre les services du patrimoine et le service assainissement, pour traiter de cette problématique particulière*

La nature des jardins

Deux types de jardins peuvent être identifiés : les jardins résultant de décomposition de jardins d'échelle plus large, et les jardins composés au regard de l'édifice existant : jardin de représentation.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *L'AVAP-SPR distinguera deux niveaux de jardin : les jardins remarquables et les jardins intéressants*

La question de la règle, l'articulation SPR - AVAP et PLU

La préservation des jardins, selon leur valeur, est à intégrer dans l'AVAP-SPR. Cela ne doit pas conduire à terme à une suppression de la contrainte existant actuellement dans le PLU, hors périmètre du SPR - AVAP. Les règles fixées devront être maintenues.

La refonte du SPR - AVAP dans le PLU (PLU patrimonial) fait l'objet de projets de lois. Cela permettra à la fois une meilleure cohérence entre les règles (PLU / patrimoine), et une plus grande lisibilité entre renouvellement urbain et préservation.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Le maintien des contraintes portant sur les jardins hors ZPPAUP devra être assurée au moment de la mise en compatibilité du PLU.*

La préservation des murs en galets

Les murs en galets constituent un élément identitaire fort dans le PLU. Leur enjeu de préservation doit être mesuré au regard des enjeux de comblement de dents creuses et de densification.

L'identification et la protection des arbres

La ville de Pau a établi un recensement de 24 000 arbres sur la ville, à la fois sur l'espace public et sur l'espace privé. Ce relevé n'est pas encore exhaustif. La préservation de ces arbres est effective au moment du dépôt d'une déclaration préalable dans le cadre de la demande pour un abattage d'arbre.

L'AVAP-SPR ne devra pas figer le patrimoine végétal, patrimoine vivant : il est important de permettre son renouvellement.

54

Atelier thématique 3 : SENSIBILISATION DES ARTISANS

Les éléments qui ressortent de ces échanges ont des incidences sur le projet d'AVAP-SPR en termes techniques et en termes d'obligations.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments relatifs au fonctionnement du bâti ancien (thermique, hygrométrie, isolation) dans le diagnostic, comme support pour les intervenants.*
- *Expliquer dans le rapport de présentation les choix retenus concernant les matériaux (façades, menuiseries).*

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *La collectivité souhaite mettre en place une charte des bonnes pratiques avant de mettre en place des actions coercitives, dans le cas de non-respect de la règle.*
- *Demande d'une meilleure connaissance et d'un meilleur échange sur ces questions.*

F.2.6 Les ateliers de travail par quartiers

Objectif

L'objectif consistait à établir un lien et un échange direct avec la population, sur deux quartiers, en s'appuyant sur des projets d'étudiants d'école d'architecture.

Contenu

Entre 2010 et 2013, de nombreux étudiants de l'École d'Architecture de Paris Malaquais ont étudié différents quartiers de la ville de Pau, dans le cadre de la fin du cycle Licence (3ème année d'études). Ces travaux étaient encadrés par Patrice Mottini, professeur à l'école d'architecture.

Ces études répondent à une problématique actuelle : Comment palier à la fuite des habitants vers les communes périphériques en proposant des formes d'habitat attractives en centre-ville ?

Ce questionnement a amené les étudiants à se positionner sur la question de l'identité des quartiers de la ville de Pau, leurs limites, les repères, les continuités.

Ces travaux portent à la fois sur une phase d'analyse, d'enjeux, puis la mise en place de projet d'architecture. Ils partent donc de l'échelle urbaine pour se décliner jusqu'à l'échelle du logement.

En cela, cette démarche rejoint la procédure de transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP, et a constitué un support intéressant pour instaurer un échange avec les habitants.

Deux ateliers de rencontre ont été réalisés dans le cadre du SPR - AVAP.

Ils se sont tenus les 19 et 20 Février :

- Le premier, portait sur le quartier Montpensier-Foirail – Cours Lyautey, avec pour objet d'études :
 - La remise en valeur du Boulevard Lyautey,
 - Une problématique de porosité et d'attractivité du quartier Montpensier-Foirail

Il s'est tenu au pavillon des Arts

- Le deuxième, portait sur le quartier Saragosse, avec pour objet d'études :
 - Limites et franges du quartier
 - Le quartier Saragosse : un parc en mutation.
 - Projets de Logements sur Corisande Andoins et Avenue Tourasse

Il s'est tenu dans le théâtre Saragosse, en cœur du quartier.

Les supports d'échange sont annexés au présent compte-rendu.

Chaque intervention portait sur :

- Un premier temps autour d'une présentation historique de la formation urbaine de la ville, qui permet de resituer des enjeux géographiques et urbains concernant les quartiers Saragosse et Montpensier.
- Un second temps qui a permis d'énoncer les trois lieux d'intervention tout en présentant les enjeux et problématiques présentés par les étudiants.
- Un temps de débat où le public était invité à rejoindre des tables rondes organisées par projets pour des explications plus détaillées. Le public a rencontré ainsi les étudiants pour préciser les enjeux de chaque projet et débattre des hypothèses émises.

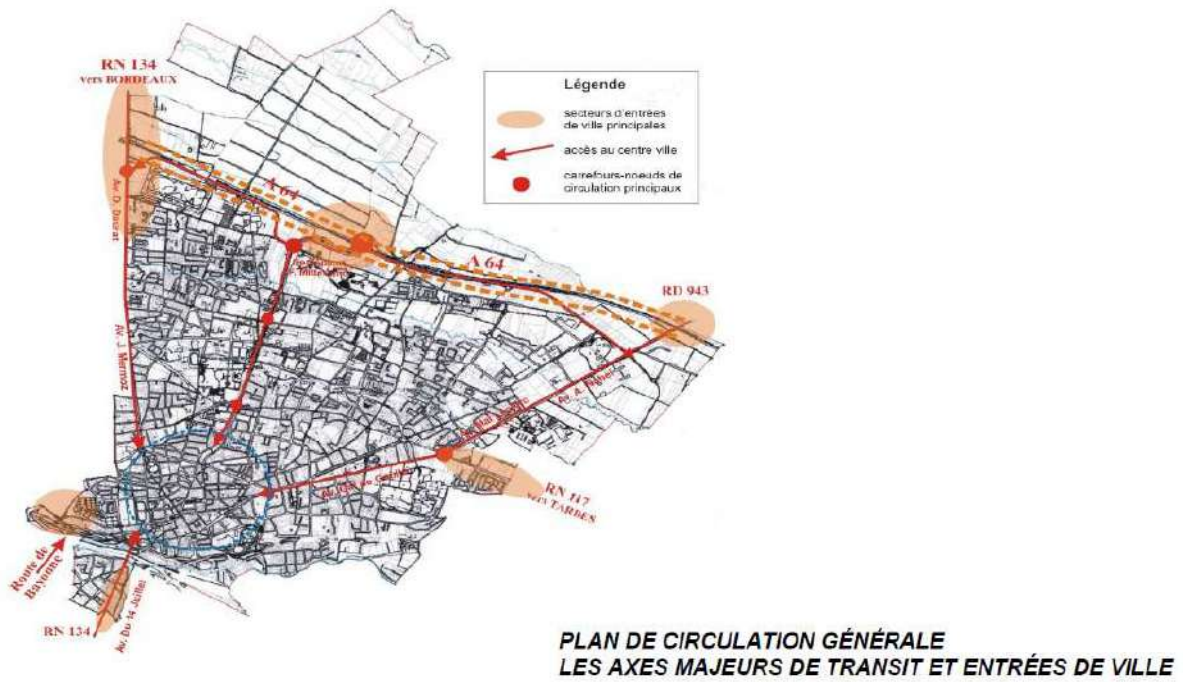
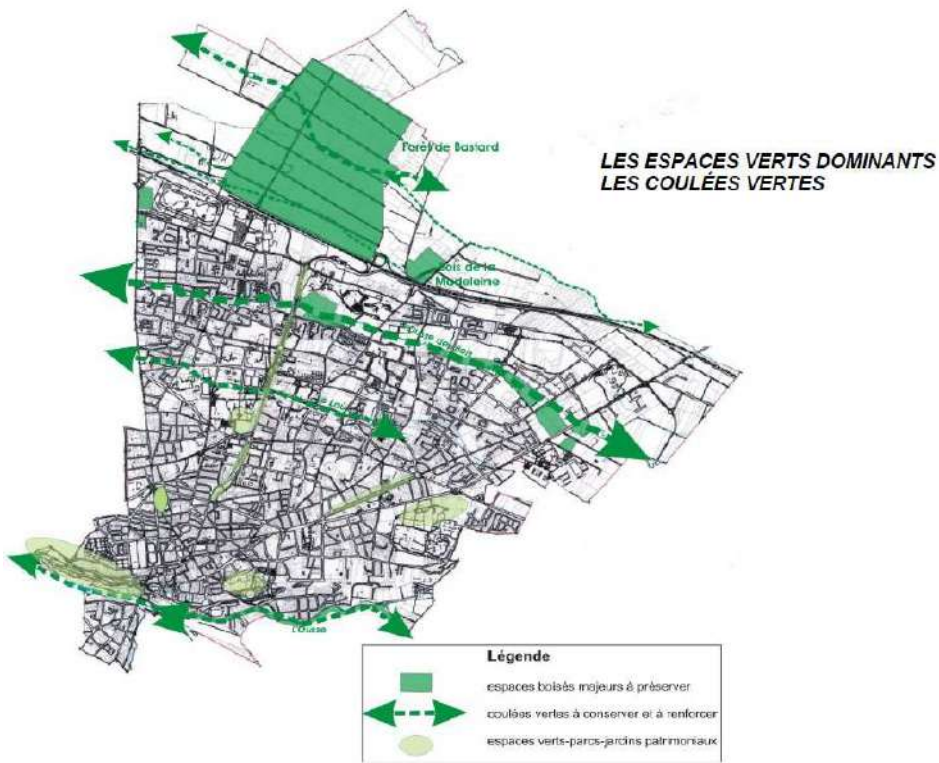
Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Malgré des invitations massives auprès de la population (6000 invitations distribuées dans les boîtes aux lettres), la participation à ces ateliers a été relativement faible de la part des habitants :

- 15 habitants étaient présents lors de la première soirée,
- Seulement 5 lors de la deuxième soirée.

Cette participation était toutefois complétée par des participants « institutionnels » : élus, services de la ville de Pau, Architecte des Bâtiments de France. Les échanges ont porté sur divers points et notamment :

- *La densification potentielle du quartier de Saragosse : pour les habitants, ce quartier est déjà relativement dense. Un apport de nouvelles populations pourrait engendrer des problématiques de déplacements, qui seraient à régler en amont.*
- *La question de la limite des quartiers : la ville ancienne se limite aujourd'hui au quartier alsace Lorraine, et la perméabilité avec le quartier Saragosse est faible, de part la nature des tissus urbains (d'un tissu urbain traditionnel en îlots à une structure verticale) ;*



Documents graphiques extraits du PADD. Pau, janvier 2008.

Chapitre G Compatibilité de l'AVAP-SPR et du document d'urbanisme

G.1 Historique et évolution du PLU

PLU prescrit le 25 avril 2002

PADD date du 22/12/2003

- Approuvé le 24 mars 2006.

Révisions

- 18/01/2008
- 17/09/2009

Modifications simplifiée : 12 mai 2011

Modifications

- N°3 du 28 juin 2012
- N°4 du 21 mars 2013
- N°5 du 21 novembre 2013
- N°6 en cours pour l'automne 2015

Evolution envisagée

- PLUi possible à l'horizon 2019.

G.2 Le PADD du document d'urbanisme en cours

Le PADD du PLU de Pau (approuvé le 22 décembre 2003 et modifié le 18 janvier 2008) fixe six grands objectifs. L'entrée patrimoniale est exprimée sur les objectifs C 1 et C 2 « Protéger et valoriser l'environnement et les paysages ainsi que les identités architecturales et urbaines »,

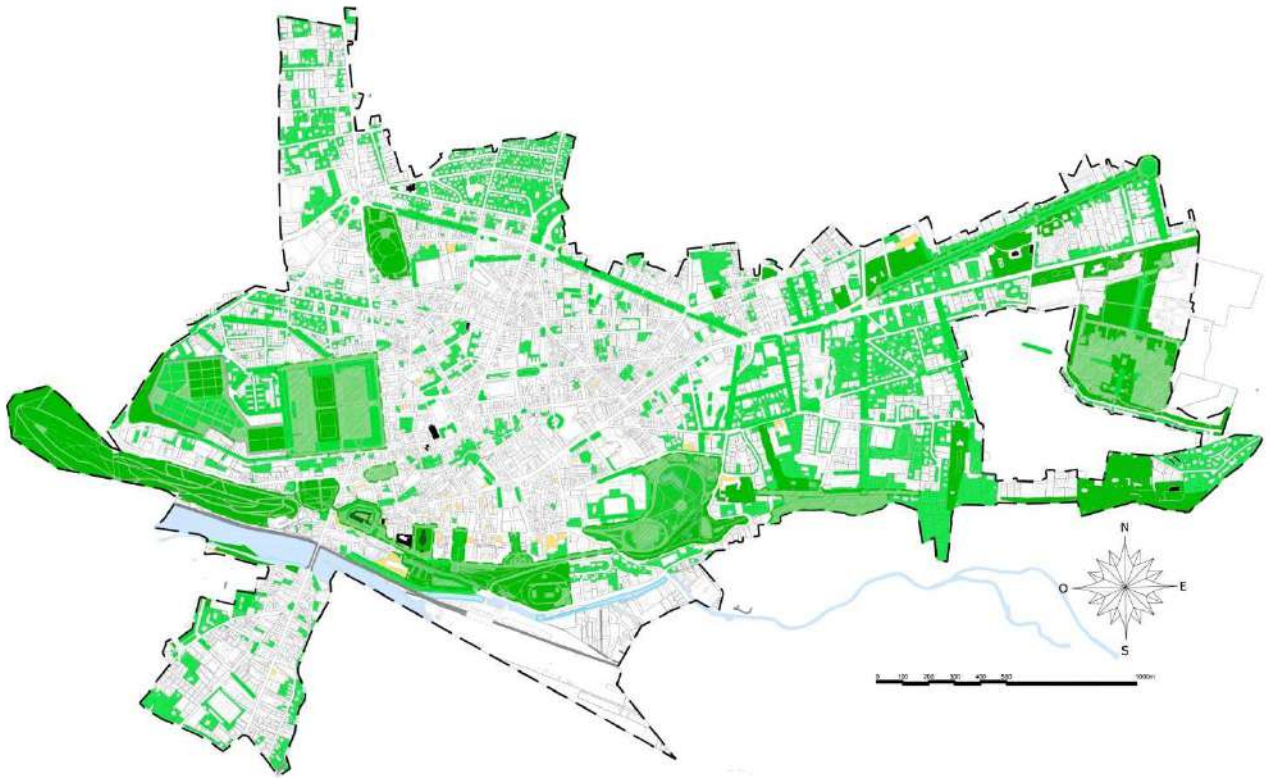
57

Objectif C.1 Protéger et valoriser l'environnement et les paysages naturels

- Préserver et valoriser les espaces naturels, parcs, espaces boisés, mails plantés présentant une qualité paysagère ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager ;
- Mettre en valeur les espaces verts du centre-ville non commerçants ;
- Maintenir les espaces verts de dimension suffisante, qui constituent des « coupures vertes » ;
- Prévoir l'urbanisation en laissant place à de véritables espaces communs, lieux de convivialité ouverts à tous les riverains, dans le respect d'une consommation raisonnable du foncier ;
- Maintenir ou favoriser les poches de jardins familiaux existants
- Accorder une attention particulière aux entrées de ville (hauteur des immeubles) afin de ne pas boucher les vues et perspectives et ne pas altérer les paysages urbains

Objectif C.2 Protéger et valoriser l'identité et le patrimoine bâti

- Valoriser le patrimoine en encourageant la qualité architecturale des constructions dans le respect des orientations de la ZPPAUP ;
- Limiter les hauteurs des constructions des constructions pour garantir l'harmonisation des formes urbaines entre les quartiers ;
- Maintenir les éléments caractéristiques des rues (implantation des constructions, arbres d'alignement, hauteur et composition des clôtures...)
- Limiter la densification urbaine dans les quartiers aérés en périphérie du centre-ville, conserver les caractéristiques de chaque quartier (matériaux, gabarits, plantations...)



Carte de synthèse des espaces protégés dans le SPR – AVAP au titre du patrimoine paysager, des jardins, des alignements plantés

G.3 Adéquation du PADD et du SPR - AVAP

Les dispositions du SPR - AVAP s'articulent sur les diverses orientations formulées dans les 2 objectifs cités ci-avant :

- La délimitation étendue, qui reprend et complète celle de la ZPPAUP, intègre les espaces dans lesquels les différents enjeux sont formulés : caractéristiques architecturales, caractéristiques urbaines, patrimoine naturel et paysages dans ses diverses formes, y compris les jardins familiaux (secteur Nito)
- Les secteurs de projet du plan intègrent la dimension d'une urbanisation concertée et raisonnée, ouverte à une densification raisonnable et la création d'espaces communs
- Les catégories du plan correspondent au détail des enjeux de valorisation du patrimoine
- Les règles détaillées sont en adéquation aux catégories dans le double sens de préservation et de mise en valeur
- Le règlement n'étant pas un document normatif absolu, les règles d'évaluation des projets sont des outils permettant la mise en œuvre adaptée des règles dans le sens du respect des approches qualitatives définies dans le PADD : conserver les « caractéristiques de chaque quartier », garantir l'« harmonisation des formes urbaines », accorder « une attention particulière aux entrées de ville », « ne pas altérer les paysages urbains »
- Les niveaux d'appréciation s'inscrivent dans le cadre du suivi dévolu à la Commission Locale.

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture
et du Patrimoine

Dossier approbation

Atelier LAVIGNE Architectes Associés, PAU
mandataire

SAS ROI, BAGES

FEBUS Eco-habitat, ORTHEZ



CHAPITRE A
LE CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT DU SPR—AVAP
LE BILAN DE LA ZPPAUP

CHAPITRE A.1

Le contexte réglementaire

Objet du chapitre et conséquences pour le SPR—AVAP

La ville de Pau dispose d'une ZPPAUP étendue, dont la délimitation recouvre des patrimoines divers. Ceux-ci ont été soigneusement reconnus grâce à des études préalables très détaillées qui en ont justifié l'étendue et le contenu. La ZPPAUP a permis d'inscrire le développement dans la ville dans une dynamique de prise en compte, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine : restauration du bâti ancien, amélioration des espaces publics, obtention du label Ville d'art et d'Histoire.

Pour maintenir son dispositif de protection et de mise en valeur ayant justifié la ZPPAUP, la ville de Pau est donc amenée à refondre le document existant en fonction des nouvelles dispositions réglementaires. Celles sont donc développées dans les différentes pièces du dossier.

Le présent diagnostic est ainsi appelé à :

- *développer les aspects environnementaux liés à la valorisation de l'architecture et du patrimoine*
- *fonder le projet énoncé dans le rapport de présentation et le règlement.*

Pour cela les documents de la ZPPAUP sont recomposés.

Les ZPPAUP

Les Zones de Protection du patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont été instaurées par la loi de décentralisation du 07 Janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 08 Janvier 1993.

Cet outil avait pour objet d'assurer la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, en établissant un périmètre adapté et un corps de règles établi, se substituant ainsi aux périmètres de 500m aux abords d'un monument historique.

Les SPR—AVAP

Le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est issu de la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et est amené à remplacer celui des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Cette modification vise à renforcer la prise en compte des dimensions environnementales au sein des outils de protection du patrimoine, avec un objectif clair: la gestion des espaces patrimoniaux doit s'ouvrir aux préoccupations de la ville durable.

Cette dimension prends plusieurs formes:

Meilleure prise en compte de l'environnement au travers de la réalisation d'un diagnostic spécifique :

- Meilleure prise en compte de l'environnement au travers de la réalisation d'un diagnostic spécifique
- réflexion sur l'intégration des dispositifs d'économie d'énergie dans le respect de la dimension patrimoniale
- Intégration des dynamiques urbaines déclinées dans les principaux projets urbains.
- Adéquation avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme et les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale
- Développement d'une concertation avec la population et les acteurs concernés.

Le SPR—AVAP, servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme (PLU), délimite un territoire présentant un intérêt culturel aux titres, selon les cas, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'histoire ou de l'archéologie. Elle est placée sous l'initiative et la responsabilité de la collectivité compétente en matière de PLU, mais sa création, par délibération de l'organe délibérant de cette collectivité, ne peut intervenir qu'après accord du préfet de département.

La demande initiale

La ville de Pau, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France, a engagé le remplacement de la ZPPAUP par un SPR—AVAP.

Ce remplacement a le caractère d'une révision afin d'adapter le document constituant la servitude au nouveau cadre règlementaire nouveau, et modifier son document pour le rendre plus efficace et plus adapté à la réalité du site.

CHAPITRE A.2

La bilan de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Objet du chapitre et conséquences pour le SPR—AVAP

La ZPPAUP de la ville de Pau dispose de plusieurs années de recul d'exercice.

Outre les éléments appelés à évoluer dans le passage au SPR—AVAP en se fondant sur l'adéquation aux nouvelles dispositions réglementaires d'une part, le présent chapitre a pour objet de définir les développements et améliorations souhaitées.

Du point de vue de la méthode, cette évolution est établie suivant les attentes formulées par les usagers et acteurs, consultés en amont de la démarche : agents et techniciens des différents services de la ville, architecte des Bâtiments de France.

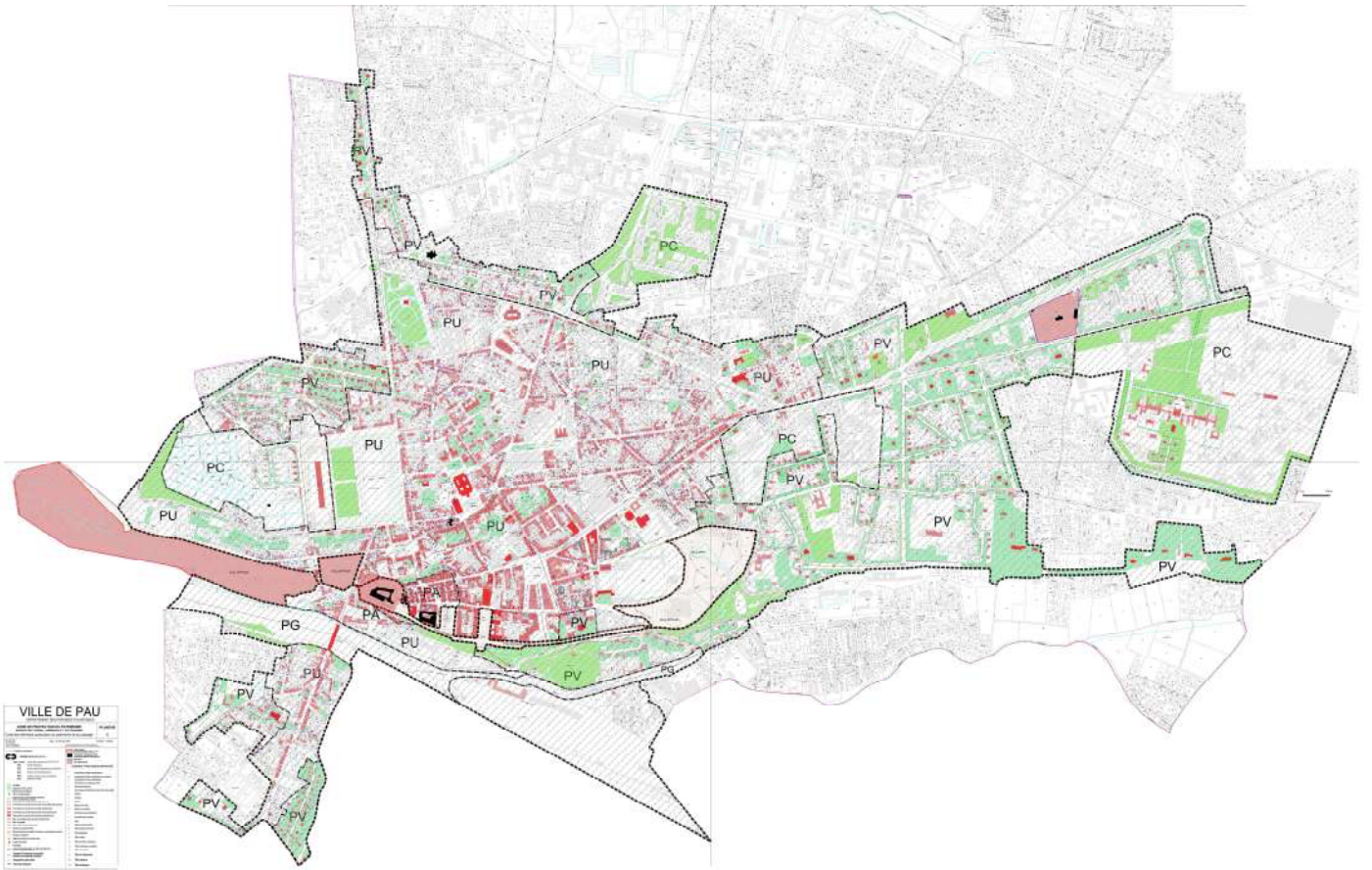
A la suite de cette consultation il est apparu que le SPR—AVAP est amenée à répondre des questions particulières :

- *Ajuster la qualification des « objets patrimoniaux », en actualisant le plan, simplifiant les catégories et en prenant plus directement en compte les parcs et jardins*
- *Développer ce qui « fait lien » entre les objets, notamment le paysage, le paysage urbain, l'espace public, le contexte*
- *Expliciter les dimensions environnementales et énergétiques en tenant compte des particularités palloises.*
- *Prendre en compte la « ville en projet ».*

Le SPR—AVAP est ainsi amenée à s'inscrire dans la continuité de la ZPPAUP, mais en révisant le document et en veillant à faire évoluer les limites du plan, ses catégories et son règlement dans le respect des attentes formulées.

Plusieurs orientations du travail en ont découlé :

- *Compléter le diagnostic en faisant porter l'effort au-delà de la reconnaissance des objets patrimoniaux*
- *Développer des « clés » d'analyse pour prendre en compte la dimension du projet, tant à l'échelle de l'immeuble qu'à celle de secteurs*
- *Prendre les moyens de refondre le document graphique en s'appuyant sur les acquis de la ZPPAUP et en associant les acteurs : ce qui est à l'origine de l'organisation des « ateliers du plan »*
- *Réécrire l'ensemble des pièces, en accord avec les attentes et les conclusions de l'étude.*



Plan règlementaire de la ZPPAUP de PAU. 2007

La ville de Pau dispose d'une ZPPAUP approuvée le 20 Mars 2007.

L'étude et le rapport de présentation

L'étude s'est déroulées sur plusieurs années.

Le rapport inclut une collecte de documents importante ainsi qu'une étude historique poussée sur les typologies architecturales du bâti. L'architecture des villégiatures, liées à la période climatiste de la ville est particulièrement élaborée, ce qui a conduit à une nomenclature très détaillée.

Cette nomenclature comprend ainsi une partie réglementaire, mais aussi une partie informative.

Le plan et la délimitation

Le plan est assez étendu. Il s'appuie sur la reconnaissance à la fois documentaire et sur le terrain des grandes phases de formation de la ville jusqu'à nos jours :

- Au centre, la ville historique la plus ancienne, sur la terrasse
- Au sud et à l'ouest la délimitation correspond en grande partie à la limite de la commune, en s'appuyant sur la reconnaissance patrimoniale du tissu des villas qui s'établirent au-delà du entre ancien
- A l'est le plan inclut l'ensemble hospitalier de Saint Luc, représentatif d'une grande composition de la seconde moitié du XIX^e siècle
- Au nord la délimitation s'appuie sur une partie du quartier Saragosse, représentatif de l'architecture de la 2^e moitié du XX^e siècle (Remondet arch.)

Les sites classés ne sont pas inclus dans le plan ZPPAUP, dans le souci de ne pas superposer 2 protections. Dans une perspective de mise en valeur du patrimoine et plus seulement de protection, cette exclusion pose question.

Face au questionnement quant à la recherche de « ce qui fait lien », au titre du paysage et des espaces publics, ces blancs du plan apparaissent comme un vide.

Plusieurs secteurs sont portés sur le plan :

Le site classé de la terrasse Sud (27 février 1924)

Le site classé du Parc Beaumont (à l'est - 27 février 1924)

Le site classé de la Basse-plante (à l'ouest 27 février 1924)

Le site classé du grand Parc du château (23 ha - 27 février 1924)

Le règlement

Il est établi en quatre grands chapitres dont :

- Les prescriptions sur les immeubles, classés suivant 3 catégories immeubles de 1^{ère} catégorie, patrimoine architectural exceptionnel, immeubles de 2^{ème} catégorie, patrimoine bâti constitutif de l'ensemble urbain, immeubles de 3^{ème} catégorie, sans prescriptions de conservation.;
- les directives établies sur l'implantation et hauteur des constructions neuves, les espaces boisés, parcs et jardins et les espaces publics urbains;
- les recommandations sur les enseignes.

A.2.2 La consultation des services et des acteurs, les attentes

Deux démarches en parallèle ont été menées pour recueillir les avis sur la ZPPAUP existante. Il s'agissait de dresser le bilan du document et de son application, à la fois sur le fond et sur la forme.

Consultations et concertation avec les acteurs

Plusieurs modes de consultation ont été engagés :

- la sollicitation des différents services de la ville. Les services de la ville de Pau sont intéressés par l'application de la ZPPAUP à double titre: ils participent à l'application et la mise en œuvre de la règle, au quotidien, sur les différents projets, dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme) (construction, rénovation, démolitions, extensions, etc...).

D'autre part, ils sont soumis à l'application de la règle, lors des différents projets publics qu'ils assurent en tant que maîtres d'ouvrage (espaces publics, espaces verts, projets de renouvellement urbain, projets d'infrastructures, etc...).

- La sollicitation des « acteurs de l'urbain »: architectes, urbanistes, promoteurs, bailleurs sociaux, constructeurs, etc...L'ensemble de ces acteurs utilise la ZPPAUP, la met en pratique. Le recueil des réflexions et des attentes semblait nécessaire pour constituer un regard constructif sur le document, et évaluer à la fois la manière avec laquelle il est perçu et compris, mais également soulever les principales interrogations et les points de blocages éventuels.

En outre la transformation du plan de la ZPPAUP a suscité la mise en place d'un « atelier du plan », qui a formé un organe permanent de débat, outre les commissions techniques successives (voir ci après chapitre A.2.6).

Les attentes

Le bilan de la ZPPAUP et des attentes qui en résultent sont développés ci-après. Ils s'appuient donc sur plusieurs lectures conduisant à formuler :

- Le besoin de développer ce qui fait lien entre les « objets patrimoniaux » déjà bien identifiés que sont les immeubles bâtis et les jardins. Il s'agit principalement des espaces publics d'une part, et d'autre part de la dimension paysagère qui constitue un fonds commun, en passant des jardins aux espaces publics et au grand paysage. Ces notions amènent à élargir le champ d'intérêt des « objets » à leur « contexte ».
- La nécessité de tenir compte de la « ville en projet », dotée de procédures et de projets de renouvellement urbain. Il s'agit d'îlots et de quartiers où la seule protection individualisée d'objets patrimoniaux paraît insuffisante .
- L'intégration des dimensions environnementales et énergétiques, mais sans les dissocier du patrimoine architectural, urbain et paysager.
- La nécessité de simplifier le document, en clarifiant et ramenant les catégories de protection (24 dans le document initial) à un nombre plus limité : de ce fait les catégories uniquement informatives sur le

L'espace public comme ossature de la ville et lieu de projet

La ville de Pau s'est bâtie selon deux logiques:

- une logique de site liée à une morphologie naturelle (l'éperon entre Gave et Hédas) et des cheminements ancestraux tributaires du grand territoire (chemins de traverses du pastoralisme, chemin du sel).
- Une logique d'urbanisme organisé, par grandes étapes historiques qui expliquent les principaux tracés structurants de la ville, la composition de places, etc...

Ces deux modèles de développement ont généré des espaces publics variés, des paysages urbains qui composent aujourd'hui l'ossature de la ville: grands axes, places majeures, boulevards, rues, cheminements, etc... Cette structure urbaine, qui associe architecture, tissu urbain et espace public dans une forme perceptible—le paysage urbain— est un «liant» de la ville, espace partagé, vécu, représentatif.

La qualité, le caractère et la diversité des espaces qu'il recouvre mérite d'être développée, comme espace patrimonial à part entière et lieu de projet de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Si la ZPPAUP apporte des éléments de connaissance sur cette thématique, documents, éléments historiques, par contre elle ne développe pas d'orientation forte.

Le paysage

La dimension paysagère de Pau se conjugue à plusieurs échelles, et témoigne des évolutions de la ville, des origines à nos jours :

- Le rapport de la ville aux Pyrénées: le paysage remarquable
- Le paysage des rues et des places, composé par le végétal, le bâti, les clôtures: le paysage urbain
- Le paysage des parcs et jardins: le paysage de la ville-jardin.

Ces différentes composantes participent à la richesse des parcours et à la singularité de la ville de Pau, qui offre à la fois des paysages « intérieurs » et des ouvertures vers le « grand paysage ». Elles correspondent à des motifs singuliers et caractéristiques.

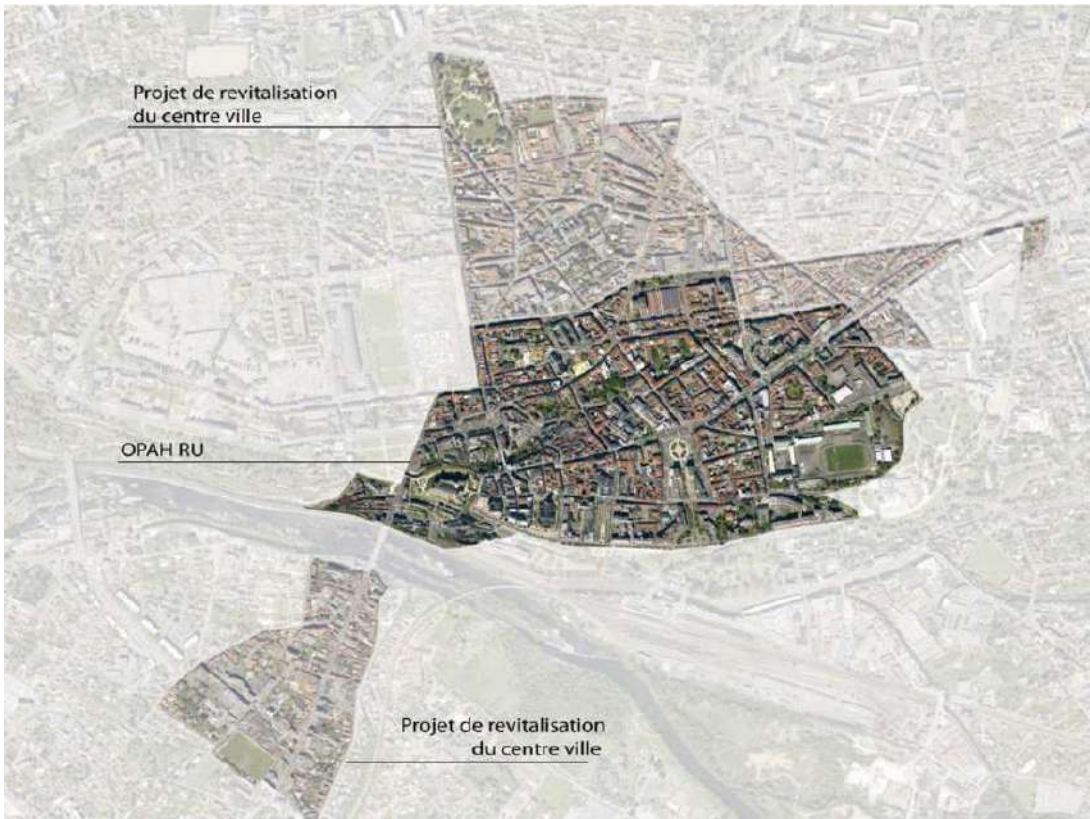
Ces structures qui associent architecture, tissu urbain et espace public, nature et végétaux dans une forme perceptible constituent également un «liant» puissant de la ville, fondateur de son identité.

L'analyse et la déclinaison de ces typologies permet de dégager les principaux motifs constitutifs et permettre de les utiliser comme supports de projet urbain.

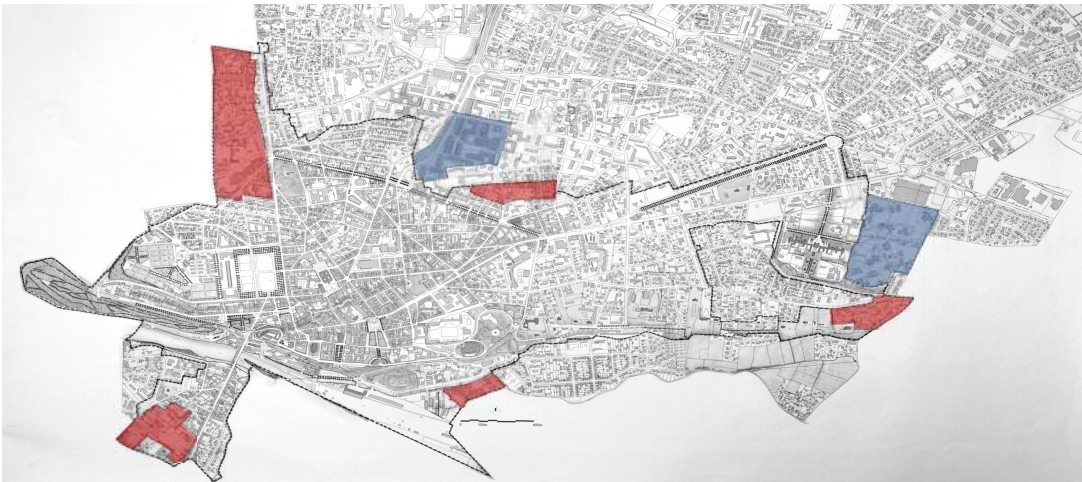
La ZPPAUP identifie les parcs et jardins, les alignements d'arbres, et aboutit à des catégories d'espaces verts protégés, relayées par une gestion de protection dans le PLU. Elle exclut les sites classés, qui sont les sites majeurs de la compréhension des valeurs paysagères de la ville de Pau.

Ces deux grandes thématiques qui contribuent à lire la ville comme un tout, dans une série de continuités et de parcours. sont à même de constituer ce qui est recherché pour faire lien dans la mise en valeur de la ville. L'AVAP-SPR développe dans son plan et son règlement des propositions pour y faire place.

Les moyens d'évaluation des projets dans leur contexte, l'identification des motifs des espaces publics paysagers comme support de plans de gestion en sont des éléments introduits dans le projet de le SPR—AVAP .



Plan de délimitation de l'opération « Revitalisation du centre ville de Pau », source ville de Pau



Carte de localisation des projets urbains.

Prendre en compte les secteurs de mutation urbaine

Si certains espaces ont une valeur patrimoniale forte pour laquelle une protection d'ensemble doit être privilégiée, des quartiers de la ville renvoient à des enjeux de mutation et de renouvellement urbain.

L'un des enjeux de la ville de Pau consiste en effet à poursuivre la redynamisation du centre ville pour renouveler son attractivité face au phénomène d'étalement de l'urbanisation, en réaffirmant les qualités de sa centralité.

Pour cela, la ville doit se recomposer et se renouveler dans des secteurs identifiés.

Afin de permettre cette mutation, le document de mise en valeur du patrimoine doit intégrer les secteurs de renouvellement urbain portés par la collectivité.

Sur ces secteurs, il ne s'agit pas de créer des espaces dispensés de règles, mais, au contraire, de définir pour chacun d'eux :

- Une règle générale donnant primauté au projet urbain en indiquant les grands principes de mise en valeur tirés de l'analyse historique et ouverts vers l'avenir (chapitre du règlement)
- les éléments patrimoniaux considérés comme « points d'appui » du projet urbain (figurant sur le plan).

L'exemple du quartier des halles peut, par exemple, être cité. Au regard des évolutions récentes (accueil de la médiathèque), et des enjeux identifiés à court terme (requalification des halles, accueil d'un transport en commun à haut niveau de service), ce lieu sera fortement remanié pour correspondre aux enjeux de la ville contemporaine (mobilité et partage de l'espace, démarches environnementales).

Plusieurs secteurs comportent des projets urbains qu'il s'agit de promouvoir:

- Le quartier du Hédas
- Le quartier des Halles
- Le secteur du Foirail;
- Le secteur du Gave (Rives du Gave)
- Plusieurs ilots, dont certains faisant l'objet d'OAP dans le PLU et d'études urbaine par la SIAB (titulaire de la Concession Publique d'Aménagement), et dont la situation de déshérence ne peut être résolue à l'immeuble.

Le SPR-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine tient compte de cette dynamique et de cette diversité de projets.

A.2.5 Intégrer les dimensions environnementales et énergétiques

Deux éléments de diagnostic viennent compléter et réorganiser les diagnostics figurant dans la ZPPAUP. Le premier porte sur la question environnementale, le deuxième porte sur la question énergétique.

La ZPPAUP n'a pas pris en compte ce type d'approche lors de son élaboration et de sa rédaction réglementaire

L'environnement mieux intégré dans le document

Les textes de loi relatifs aux SPR—AVAP imposent une intégration de la dimension environnementale dans les études. Cette prise en compte permet une meilleure adéquation et concordance entre les outils de protection de l'environnement et les supports de mise en valeur du patrimoine.

La prise en compte de l'environnement passe aujourd'hui par une grande variété de documents, qui comprennent à la fois des outils de connaissance (zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, sites inscrits, par exemple), et les outils de protection (sites Natura 2000 par exemple).

Les abords du Gave de Pau et de l'Ousse sont les espaces à principale valeur environnementale reconnue. Les abords du Boulevard des Pyrénées et la façade sur le boulevard forment un site inscrit.

Ces éléments sont intégrés dans les diagnostics de l'étude grâce à un chapitre spécifique dédié à l'environnement, ce qui n'était pas le cas pour les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

En outre, le projet patrimonial de l'aire est tenu de respecter les orientations du PLU, telles qu'elles sont déclinées dans le PADD (L. 642-2). Les objectifs des deux documents doivent être concordants. Cette dimension est importante car elle contribuera à préciser

La prise en compte des enjeux énergétiques

Compte tenu de la prise en compte du Grenelle de l'Environnement, le diagnostic du SPR—AVAP comporte « une analyse des tissus bâtis et des espaces au regard de leur capacité esthétique et paysagère à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables, une analyse de l'implantation des constructions, des modes constructifs et des matériaux utilisés, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie. » Ces éléments sont nouveaux et complètent le diagnostic.

Il s'agit en effet de porter une attention particulière à la dimension énergétique pour l'intégrer dans la question patrimoniale.

La ville ancienne est par nature durable, et l'analyse plus fine du bâti et de ses capacités thermiques apporte des réponses adaptées aux améliorations thermiques du bâti.

VILLE DE PAU

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Carte des éléments particuliers du patrimoine et du paysage

PLANCHE

C

G.H.E.C.O.

B. WAGON

13 bis, rue Buffetière

17000 LA ROCHELLE

Date : 20 Février 2007

Echelle : 1/2000e

Ref : paupppau-plan-2007aia_report_quarte-emendec0.dwg

Ref imp : paupppauPlan-2007aia_report_quarte-emendec-2007aia.plt

----- Limite de commune



PERIMETRE DE Z.P.P.A.U.P. :

----- Limite des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

- PA Centre historique
- PU Centre urbain architectural en continuité
- PC Secteur de "collectifs jardins"
- PG Vallée du Gave de Pau et affluents
- PV Secteur de villas

Jardins

Espaces verts, parcs

Mall d'arbres alignés

Arbre remarquable

Espace libre à dominante minérale
(cour, esplanade, parvis)

Immeuble ou partie d'immeuble non vu

Immeuble ou partie d'immeuble de qualité quelconque

Immeuble ou partie d'immeuble intéressant

Immeuble ou partie d'immeuble très intéressant

Immeuble ou partie d'immeuble exceptionnel

Mur et soutènement de type traditionnel

Mur en galets

Mur sans intérêt particulier

Clôture exceptionnelle

Murs bahuts successifs formant un ensemble continu

Clôture ordinaire

Détail architectural particulier

Cage d'escalier

Passage

Ligne d'implantation du bâti constitutive
de la continuité urbaine

Façades d'immeubles successifs
formant un ensemble constitué

Perspective particulière

Trace des remparts



Site classé
(au titre des articles L.341, 1 à 15,
du Code de l'Environnement)



Immeuble protégé au titre
des Monuments Historiques



Mur M.H.



Sol classé M.H.

LEGENDE TYPOLOGIQUE INDICATIVE

- A Immeuble à faible modénature
- Ag Immeuble à faible modénature en galets
- B Immeuble à forte modénature
- C Architecture contemporaine
- D Collectif moderne
- E Autre type d'architecture (rez de chaussée)
- G Galerie
- g Garage
- II Atelier
- M Maison de ville
- Mg Maison en galets
- P Architecture particulière
- R Immeuble de rapport
- V Villa
- Va Villa arcachonnaise
- Van Villa anglo-normande
- Vb Villa bathénaire
- Vc Villa chalet
- Vcl Villa pavillon classique
- Vg Villa complexe en galets
- Vl Villa immeuble
- Vt Villa de lotissement
- Vm Villa moderne
- Vnb Villa néo-basque

A.2.6 Affiner les limites du plan et la définition de la nomenclature

Une délimitation à préciser

Comme nous l'avons vu dans les points précédents, l'approche patrimoniale du SPR—AVAP porte sur des analyses thématiques complémentaires à celles de la ZPPAUP, dans la définition de ce qui « fait lien » et la prise en compte de la ville en projet.

Dès lors, ce changement d'approche conduit à une relecture des limites du plan.

Par exemple, le long de l'Avenue Jean Mermoz, la limite extérieure de la ZPPAUP est très allongée, pour intégrer quelques constructions, alors que la valeur d'ensemble est peu qualitative.

Dans le cas du quartier de Saragosse et du Parkway, seule une partie de l'ensemble est comprise dans la ZPPAUP. Une analyse du quartier permet de rendre cohérente la limite sur cet ensemble.

Par ailleurs, certaines limites de la ZPPAUP consistent en des étirements ou des extensions qui demandent à être reprises en vue de rechercher une cohérence d'ensemble : la prise en compte de l'urbain, en considérant des ensembles cohérents du tissu, en lien avec l'approche de la morphogénèse, amène la redéfinition de cette limite.

Une nomenclature du bâti à revoir

La nomenclature du plan de la ZPPAUP est très complexe, ce qui rend difficile la compréhension du plan et son application. La typologie stylistique des villas en particulier, de nature informative.

Le contenu du règlement sur ces points est par ailleurs peu efficace, les bâtiments faisant l'objet d'une réelle protection face à la démolition sont rares. Par ailleurs, les parcs, jardins, souffrent d'un déficit de protection.

Éléments de méthode : l'atelier du plan

L'étude et la mise au point du plan du SPR—AVAP sont établis par révision du plan de la ZPPAUP.

Le processus de révision associe acteurs et usagers au sein d'un « atelier du plan » : élu référent, Architecte des Bâtiments de France, services de la Ville (patrimoine, patrimoine végétal, urbanisme, SIG), mission du recensement du patrimoine (associé à l'Inventaire Régional), mission Ville d'Art et d'Histoire.

11 séances de travail ont été effectuées, permettant de revoir l'intégralité du plan, parcelle par parcelle.

A partir du travail à l'immeuble, ce travail collégial permet de faire émerger les modifications du plan :

- Le réajustement de la qualification des édifices et des espaces libres, cours et jardins.
- Le réajustement des catégories, nécessaires au plan et au règlement
- Les problématiques et thématiques d'ensemble, en particulier la notion d'évaluation des enjeux et des projets ponctuels par rapport au contexte
- L'émergence des secteurs dans lesquels des projets de renouvellement et mise en valeur urbain cohérents sont le moyen de redonner sens à la trame patrimoniale de la ville

A.2.7 Rendre le document clair et synthétique

Le document du SPR –Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine constitue un outil de protection., au travers d'une servitude. Cependant il est exprimé que sa dimension explicative et pédagogique soit développée.

A cette fin, le document se doit d'être:

- Synthétique: il s'agit en effet de dégager les idées maîtresses pour que le document soit efficace. La dilution des informations rend l'outil difficilement compréhensible tant pour les services instructeurs que pour les pétitionnaires.
- Explicite: au travers des illustrations, photographies des motifs, croquis, schémas, les diagnostics doivent garantir une compréhension simple des motifs de chacune des dimensions.

Le plan est donc amené à évoluer en simplifiant et réduisant le nombre de catégories.

Le règlement doit donc en particulier énoncer :

- les objectifs qualitatifs au service duquel les règles sont établies
- des règles précises et formulées simplement.
- Lorsqu'une appréciation sera nécessaire, les éléments et le cadre dans lequel celle-ci peut s'exercer .

Elément de méthode

Afin d'ajuster le document aux besoins des utilisateurs et acteurs, celui-ci est élaboré et débattu avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services de la Ville, en particulier le service instructeur de l'urbanisme.

CHAPITRE B

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

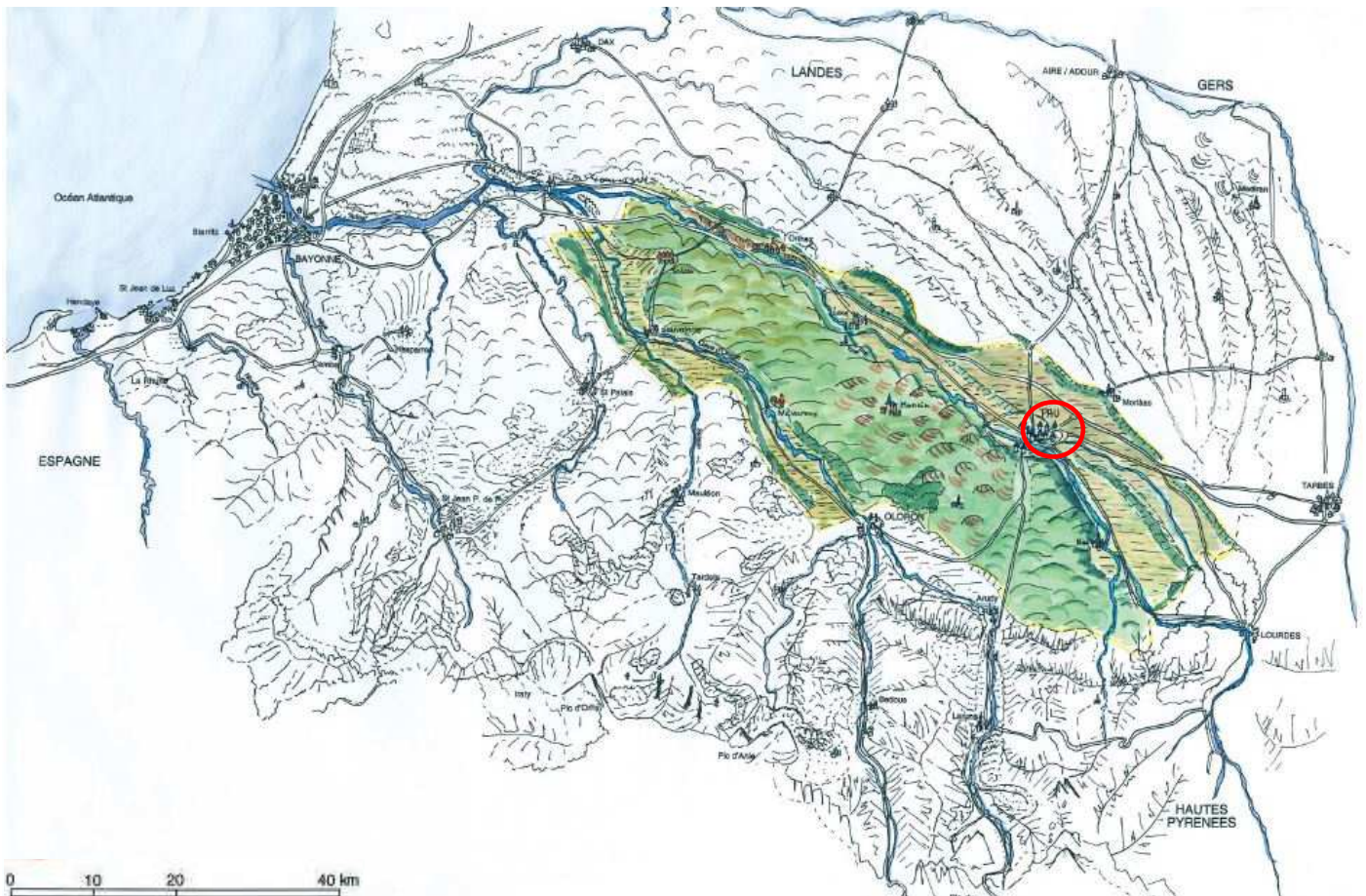
Morphologie du site,
Structure paysagère
Etat de l'occupation du bâti et des espaces
Motifs du patrimoine paysager
Etat des reconnaissances et des protections du patrimoine
environnemental et paysager

CHAPITRE B.1

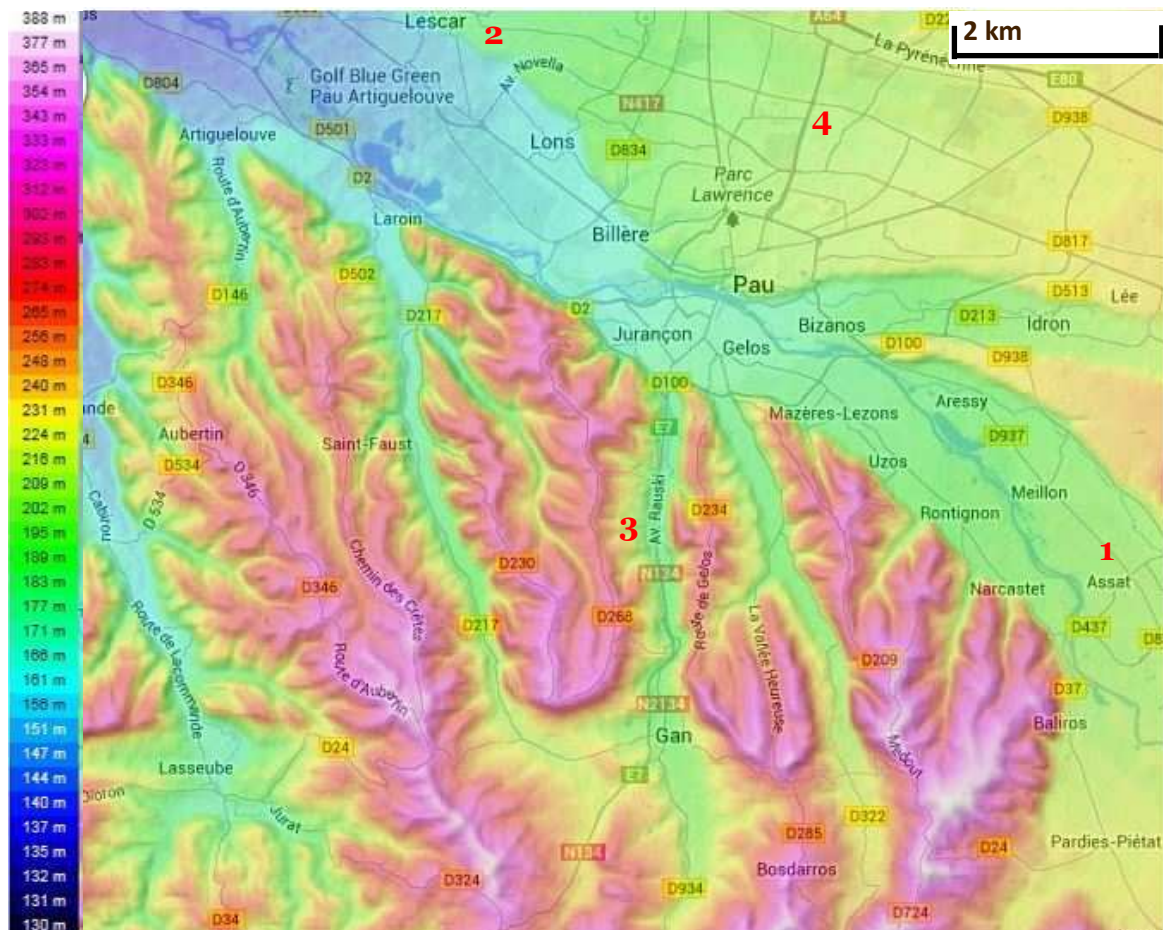
Caractéristiques physiques et morphologie du territoire

L'objectif de ce chapitre est de mettre en avant les éléments « objectifs » de la structure du territoire, en faisant apparaître de façon particulière ceux qui contribuent à fonder la réflexion du projet du SPR—AVAP : la morphologie naturelle du site, l'hydrographie, la constitution des sols, en relation avec l'occupation progressive du site, la formation et le caractère des paysages et certains aspects du bâti.

Les différents points concernant l'environnement sont présentés sur la base des éléments de l'analyse de l'état initial de l'environnement du PLU de la commune, approuvé le 24 mars 2006, constituant le lien entre le SPR—AVAP et cet Etat Initial.



Le Béarn des gaves, les vallées des gaves d'Oloron et de Pau, les coteaux d'entre deux gaves. Document Atlas des paysages, CG 64, Morel De-laigue Paysagistes 2003.



Secteur de Pau : reliefs, coteaux, vallées. Données cartographiques Google, 2013.

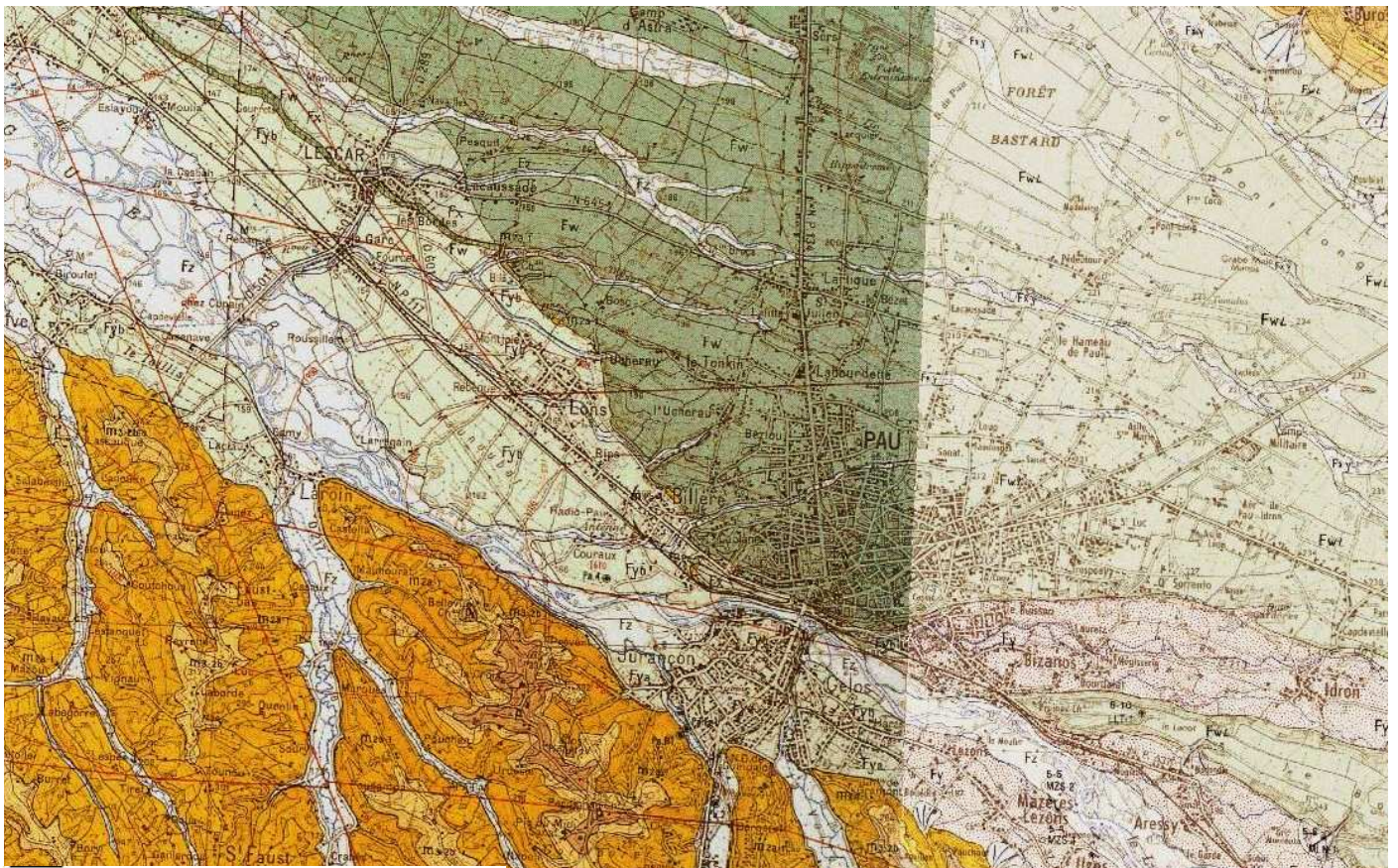
B.1.1 Contexte géographique

Contexte géographique

A cinquante kilomètres au sud des Pyrénées occidentales et à 120 kilomètres environ de l'Océan Atlantique, la ville de Pau s'est établie dans l'ensemble géographique du Béarn des Gaves. Cet ensemble d'une longueur moyenne de 90 km sur 20 de large est constitué de trois grandes bandes parallèles : les deux vallées des gaves de Pau et d'Oloron qui déterminent entre elles une zone de collines bosselées : les coteaux de l'entre deux Gaves.

De part et d'autre de Pau, sur environ 75 km à partir de Montaut où le Gave de Pau sort de la montagne Pyrénéenne, jusqu'à Orthez, la vallée est encadrée de puissantes collines échanquées de vallées étroites dont les altitudes n'excèdent pas 400 mètres. Sur ce segment, Le Gave coule dans une plaine inondable, la *Saligue*, où règnent les prairies peu à peu vouées à la maïsiculture, et les boisements alluviaux.

A l'amont de Pau, près d'Assat (1), la vallée du Gave se resserre jusque Lescar (2). Ce resserrement du lit de la rivière est encadré au sud par la ligne des coteaux de Jurançon (3), qui est entaillée par les vallées profondes des affluents rive gauche du gave de Pau. Ces vallées imposent au relief une orientation sud-nord. Au nord, les collines des landes de Pont-long (4) adoptent des profils moins marqué.



Pau, Carte géologique, document Infoterre BRGM.



Galets des terrasses alluviales dans le bâti palois.

Géologie et pédologie

Le lit actuel du Gave s'inscrit dans le vaste synclinal dit « de Morlaas ». Les formations rencontrées sous les dépôts quaternaires sont constituées de couches sédimentaires tertiaires : molasses et flysch.

Ces terrains ont été recouverts au quaternaire par des formations alluviales provenant des divagations des différents glaciers et cours d'eau de la chaîne pyrénéenne.

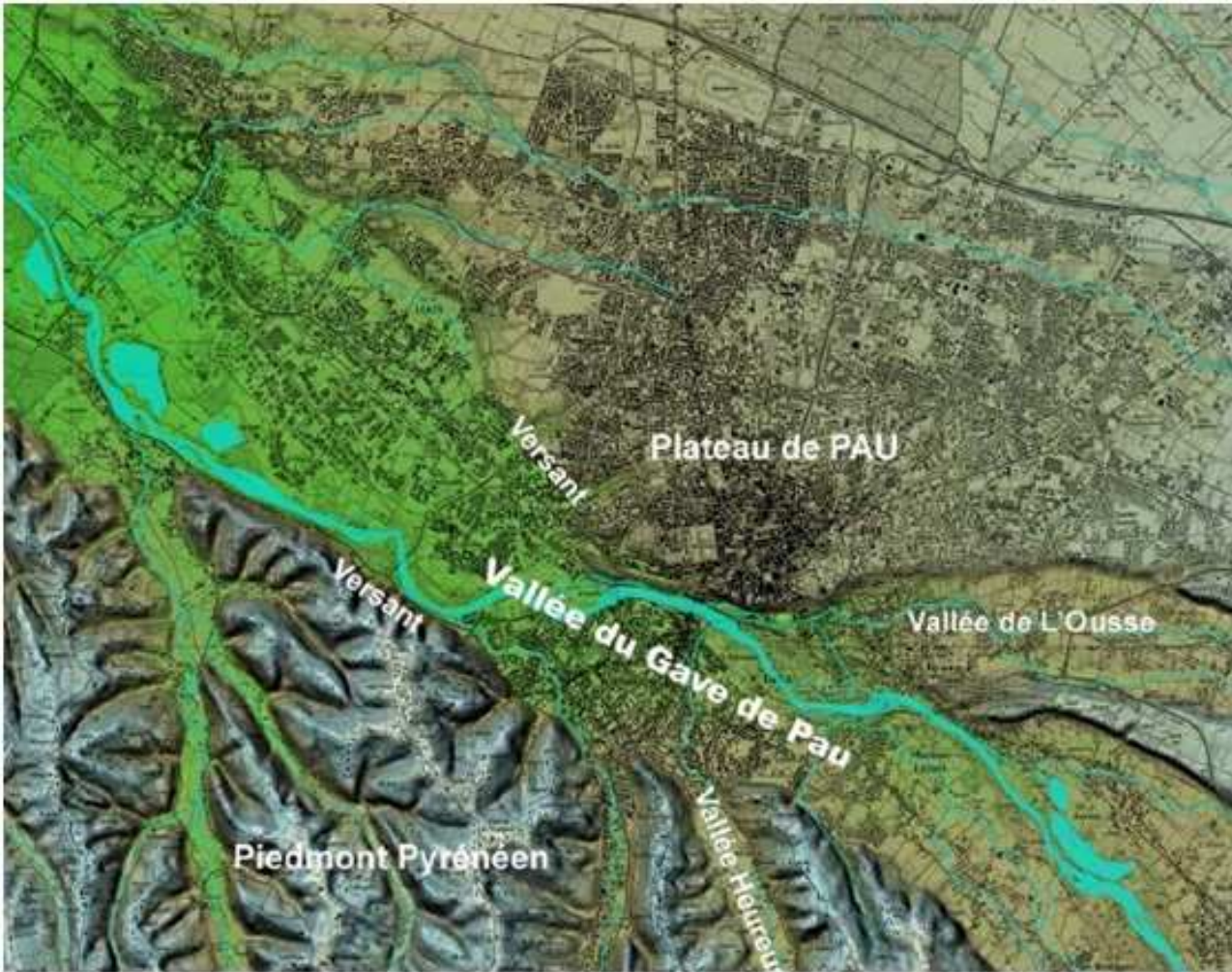
Le Gave a établi son cours actuel durant les périodes quaternaires, en taillant son lit dans les dépôts continentaux du tertiaire supérieur. Le Gave et les anciens glaciers du système de Lourdes qui lui ont donné naissance ont déposé plusieurs séries sédimentaires formant un système de terrasses.

La terrasse alluviale sur laquelle se situe Pau (dite Nappe de Pont-Long) est l'une des plus importantes du piedmont béarnais et se dirige au nord-est vers les landes d'Estibeaux en Chalosse. Elle est constituée de galets altérés entourés d'une gangue argileuse. Les galets roulés, de nature et de teintes aussi diverses que les roches des montagnes ont constitué le matériau essentiel du bâti local. On le perçoit encore nettement dans le paysage urbain du vieux Pau.

Les dépôts alluviaux offrent un sol riche propice à la culture céréalière sur lequel la culture du maïs remplace le blé depuis plusieurs décennies : la richesse agricole, culture et élevage, apparaît de tout temps avoir été un des fondements de la prospérité du Béarn. Les paysages cultivés, alternant avec les boisements des reliefs constituent encore le cadre rural de la ville.

La morphologie naturelle du site, en terrasse sur le gave, entaillée par les ruisseaux affluents, a offert à l'installation du château, puis de la ville, un éperon facile à défendre et organiser. Mais en même temps cela constitue une topographie urbaine particulière (cf. chapitre suivant) : le franchissement des dénivelés fait encore partie des enjeux de l'aménagement urbain.

Les dépôts alluviaux contiennent des niveaux aquifères de qualité qui s'avèrent comme un atout local pour le développement des énergies renouvelables et la géothermie.



Topographie du site de Pau. Infographie : « paupyrénéescommunesetpatrimoine.wordpress.com »



Topographie de Pau, l'éperon naturel à la confluence du profond encaissement du ruisseau du Hédas et du talus du Gave constitue un site facilement fortifiable. Source : Carte d'Etat-Major, années 1820-1866 IGN

Topographie du site



Pau et ses environs, 1774. Les îles qui occupent le lit du Gave au niveau de Pau ont facilité l'établissement de franchissements. Ci-dessus, l'ancien pont.

Au niveau du site de Pau, le Gave a créé une géographie particulière avec une large vallée (près de 8 km) orientée est-ouest. Le lit majeur s'est décalé du nord vers le sud avec un palier fortement marqué par un talus de 20 à 30 mètres entre la terrasse au nord et la plaine alluviale au sud.

Le rebord supérieur du talus (entre 200 et 240 mètres d'altitude) constitue un balcon sur lequel s'est installée la ville de Pau et à partir duquel la vue s'ouvre au-delà des coteaux sud de la vallée (coteaux de Jurançon 300 à 380 mètres d'altitude) sur les sommets pyrénéens (Balaitous, Ossau, Anie).

Les deux rebords qui encadrent la vallée du Gave prennent l'allure de coteaux disséqués au sud, et d'une terrasse continue au nord.

La terrasse nord est découpée en une lanière est-ouest par un affluent, le Hédas qui s'est profondément enfoncé et dont le fossé a été déterminant dans la topographie du site de Pau. Son fossé a favorisé l'établissement d'un site défensif privilégié dès le XII^e siècle.

Au confluent du Hédas et du Gave se dresse une butte dominant le Gave à l'endroit précis où celui-ci se divise en deux bras en dessinant une île centrale qui a facilité l'établissement d'un franchissement. En direction de l'est, cette butte est séparée de la terrasse par un dernier ravin qui constitue un accès aisé à la terrasse (*la bie cabe – la rue creuse*).

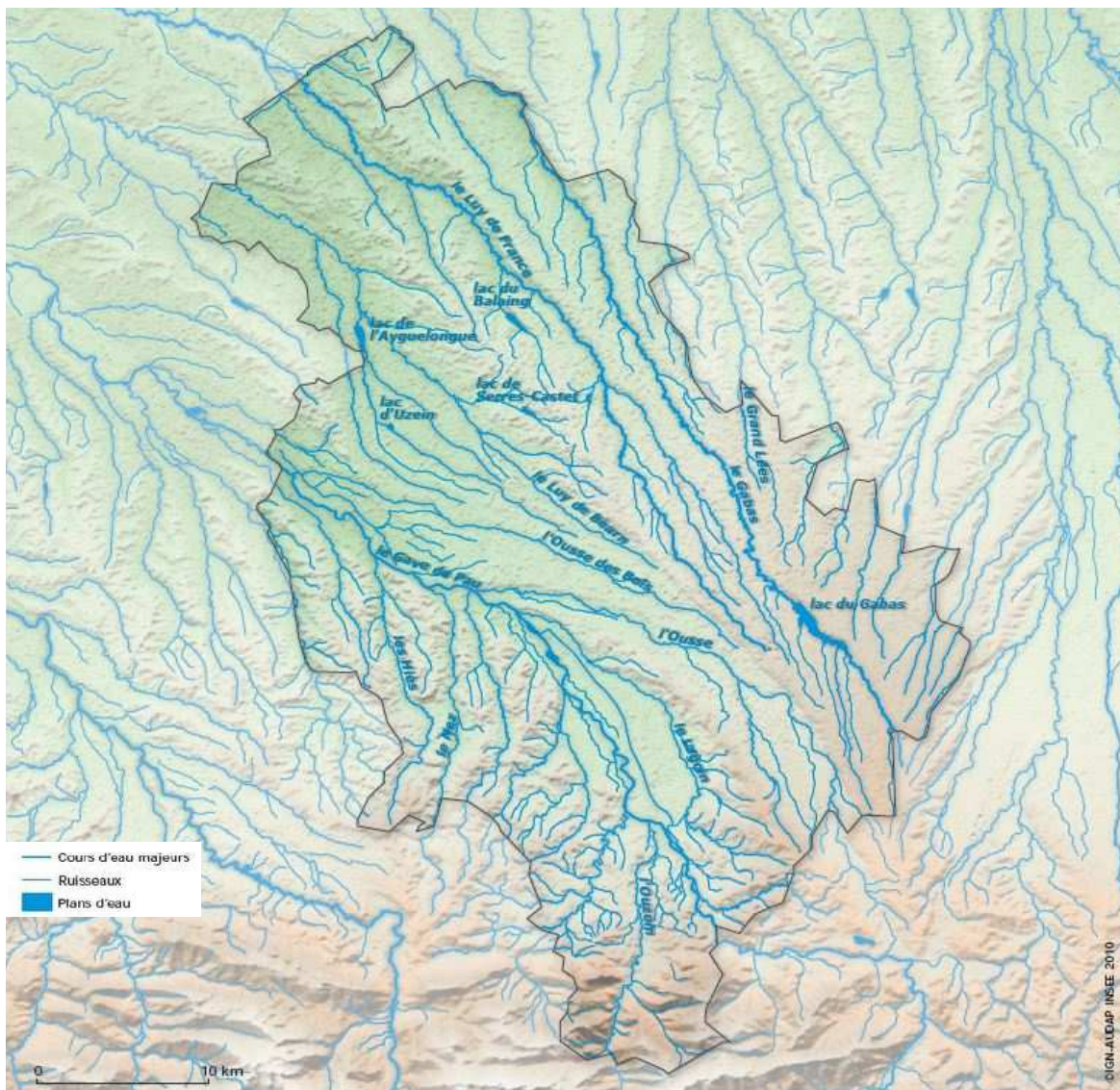
Face à la butte, de l'autre côté du Gave, une autre rivière, le Soust, entaille les coteaux et constitue le point d'arrivée d'une voie de communication venant du sud (Vallée d'Ossau).

Il sur Gav

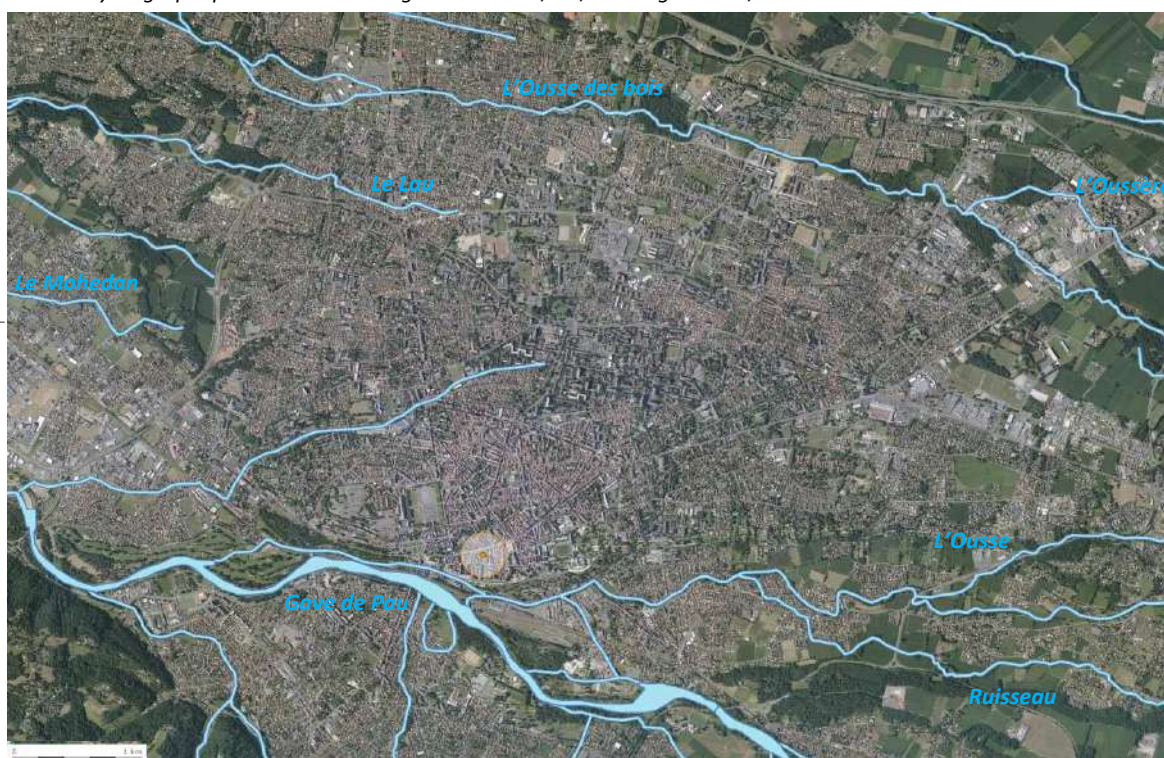
T-r-

Promontoir

Hédas



Réseau hydrographique. Sources : IGN Agence de l'eau, BD, Carthage : Nasa, MNT



Hydrographie à l'échelle de la ville. Source : IGN

Hydrographie à l'échelle du territoire

Le pays du grand Pau est caractérisé par un réseau hydrographique dense et varié, dont les principaux cours d'eau sont le Gave de Pau, les Luy, l'Ousse et le Gabas.

La ville est implantée auprès du Gave de Pau qui prend sa source au cirque de Gavarnie et se jette dans l'Adour dont il est le principal affluent après avoir parcouru 175 kilomètres.

Les terres de la commune sont également arrosées par le Luy de Béarn, affluent du Luy, et par ses tributaires, l'Aygue Longue et l'Uzan, ainsi que par le Soust, la Herrère, l'Ousse et l'Ousse des Bois, affluents du gave de Pau. L'Aygue Longue est à son tour rejoint sur le territoire de Pau par les ruisseaux le Bruscos et le Lata, tout comme l'Ousse l'est par le ruisseau Merdé. Le ruisseau le Lauü, qui alimente quant à lui le canal du Moulin, est également présent sur la commune. Le Hédas qui a fortement marqué la topographie du site de Pau a été busé et n'est plus visible.

Hydrographie à l'échelle urbaine

- **Le Gave de Pau** a d'abord permis la défense du site avant que ne soit utilisée sa force motrice pour le développement des activités artisanales et industrielles, en contrebas de la terrasse de la ville, grâce à un réseau de canaux permettant de réguler la force motrice, tout en s'écartant du Gave au régime impétueux.

La Gave (et son espace) devient aujourd'hui une formidable opporté-
d - ans la ville même et dans son agglomération.

Le régime du gave et de ses affluents reste « capricieux ». Leur rap-
- port à l'urbain doit rester contrôlé, comme par le passé, et les amé-
- na- gements futurs adaptés pour tenir compte de ce régime.

- **L'Ousse** est un affluent rive droite du gave de Pau. Il prend sa source au pied de l'agglomération lourdaise et se jette dans le gave de Pau au niveau de la gare. A son entrée dans la commune de Pau, il forme la limite avec le territoire de Bizanos.
- **L'Ousse des bois et le Labadie.** L'Ousse des bois est un petit cours d'eau qui prend sa source au pied du plateau du Ger, à Soumoulou, et traverse la ville de Pau avant de se jeter dans le gave à Denguin.

Les risques pour la ville de Pau

Il n'existe pas de PRRI annexé au PLU de la ville de Pau. Cependant les risques d'inondation à prendre en compte sont :

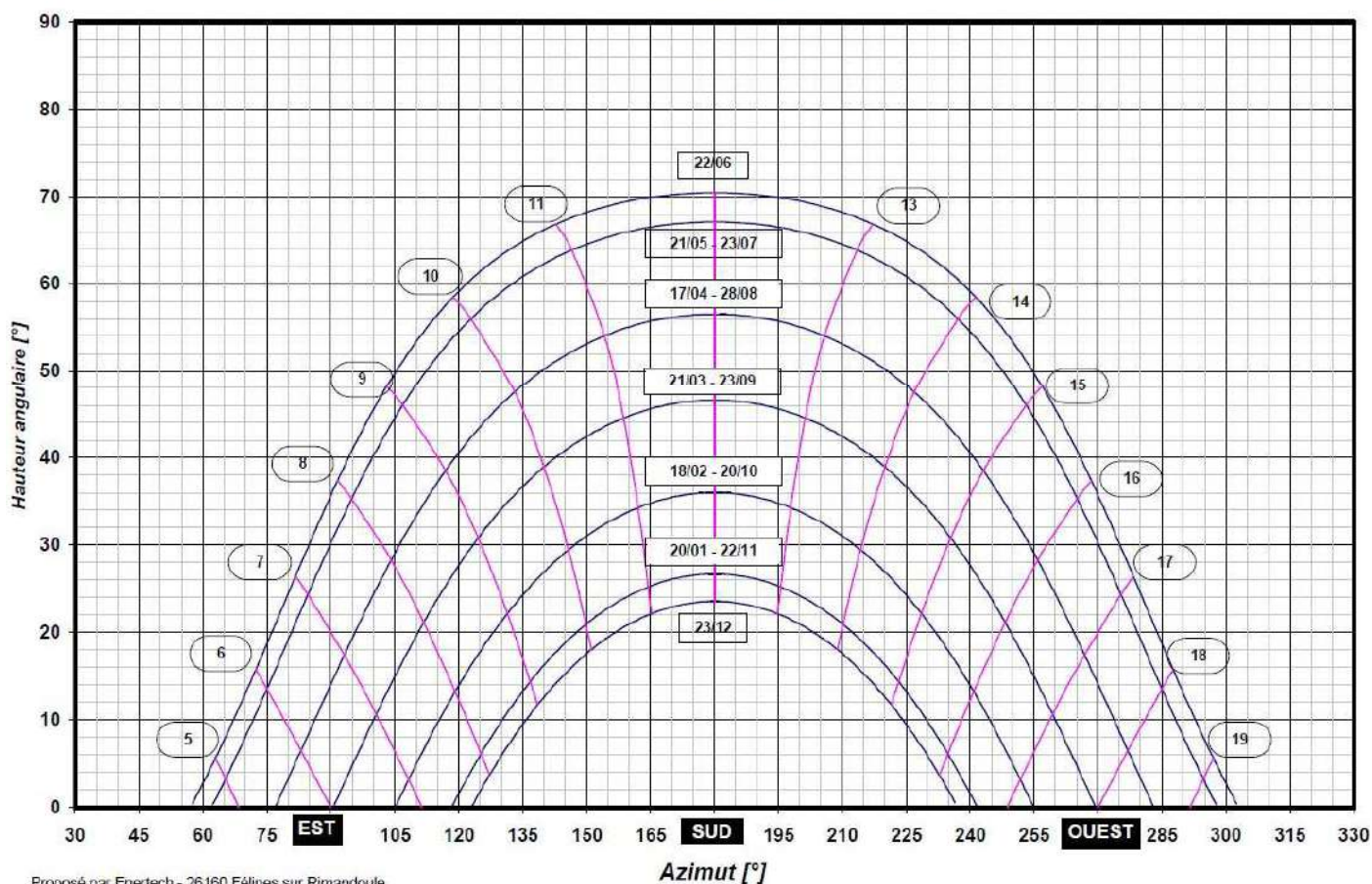
- L'inondation par ruissellement et coulée
- L'inondation par une crue (débordement des cours d'eau).

Les prescriptions du SPR—AVAP devront être en cohérence avec la prévention de ce risque, par exemple en matière de nature des sols.

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	Gave de Pau - PAU, GELOS, JURANCON	01/01/1996
Inondation	Ousse - OUSSE, LEE, IDRON, BIZANOS, PAU	01/01/1996

Références de l'Atlas des zones inondables pour la ville de Pau

TRAJECTOIRES DU SOLEIL (Latitude = 43 °N)



Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	2,1	2,5	4,8	6,9	10,7	13,8	15,6	15,5	12,6	9,6	5,3	2,8	8,6
Température moyenne (°C)	6,6	7,4	10	11,9	15,7	18,8	20,7	20,7	18,2	14,8	9,8	7,2	13,5
Température maximale moyenne (°C)	11	12,2	15,2	16,9	20,6	23,6	25,8	26	23,8	19,9	14,3	11,6	18,4
Précipitations (mm)	94,4	83,3	85,4	112,1	98,7	77	56,7	67,5	78,9	99,7	116,9	98,2	1 068,9
Record de froid (°C)	-15	-17,5	-8,9	-6	-1,3	3,6	1,5	1,7	-1	-2,4	-9,6	-12,6	-18,8
Record de chaleur (°C)	24,5	27,8	31,0	30,8	34,1	38,1	39,2	39,9	36,3	34,0	27,1	27,2	41,2

Source : le climat à Pau (en °C et mm, moyennes mensuelles 1981 et records depuis 1956).

Pau se trouve dans le système des coteaux et plateaux non molassiques (plateau de Ger et landes de Pont Long) soumis à l'influence atlantique prépondérante. Celle-ci génère un climat tempéré, bien arrosé. Les influences montagnardes marquent également la région paloise. Plus marginale, l'influence subméditerranéenne se traduit notamment par le vent chaud du sud (vent de Foehn) qui protège les affleurements argilo calcaires des coteaux propices à la vigne du front froid pyrénéen (coteaux viticoles du Jurançon).

Sa situation géographique, non loin des Pyrénées, confère à la ville un climat contrasté, de type océanique chaud. Les températures inférieures à -10 °C sont rares et celles inférieures à -15 °C exceptionnelles ; il faut constater tout de même - 15 °C en février 1956 et -17,5 °C en janvier 1985. La neige par contre, tombe environ quinze jours par an (0,45 m en 1987), de novembre à avril.

En été, les maximales sont de l'ordre de 20 °C à 30 °C, et atteignent très rarement des températures supérieures à 35 °C. Certains jours d'hiver, le foehn, vent chaud du sud, peut faire monter la température à plus de 20 °C et dès que le vent cesse, la neige peut tomber.

La pluviométrie forte est de l'ordre de 1100 mm par an (à comparer avec Paris, 650 mm, Bordeaux, 900 mm, Toulouse, 650 mm). L'ensoleillement avoisine les 1850 heures par an, soit un peu moins que pour sa voisine des Hautes-Pyrénées Tarbes (1940 heures de soleil par an). Les brouillards sont peu fréquents et ne persistent guère au-delà de midi (brumes de fond de vallées). Le climat de la région paloise est surtout marqué par la quasi absence de vent : les vents forts sont très rares ; en général, ils sont nuls ou très faibles.

Ces caractères climatiques facilitent l'adaptation de la végétation particulièrement au cours du XIX^e siècle celle d'essences mises en œuvre dans les parcs paysagers.



33

Le climat de type océanique chaud a valu à la ville sa réputation internationale de station climatique dès le XIX^e siècle. En 1837, Alexander Taylor, jeune médecin de la Légion auxiliaire britannique, s'installe à Pau pour se soigner du typhus. Il guérit et publie un ouvrage sur les vertus curatives du climat palois. Son livre eut un tel retentissement auprès de la haute société anglaise, mais aussi russe et brésilienne, que l'aristocratie s'y installe et influence durablement l'identité de la ville. Elle y construit de somptueuses villas et y plante des essences exotiques. Même si les vertus sédatives du climat palois ne sont plus officiellement reconnues par l'académie de médecine, son air pur est incontestablement revivifiant.

Illustrations, affiches publicitaires XIX^e siècle, lithographies.

B.1.6 Essences végétales

Le climat tempéré doux, la pluviométrie régulière et la richesse des sols très fertiles de la terrasse alluvionnaire du site de Pau sont particulièrement favorables au développement de la végétation et particulièrement au chêne pédonculé qui constitue l'espèce dominante sur ce territoire.

Les influences montagnardes qui marquent également la région paloise permettent au hêtre et au chêne sessile de se maintenir voire même localement de devenir dominant dans les stations les plus fraîches et les plus ombragées.

L'influence subméditerranéenne (vent de Foehn) permet aux essences exotiques de s'acclimater dès le XIX^e siècle.

Les boisements des espaces naturels

Les boisements naturels du territoire (Forêt domaniale du Bastard...) sont majoritairement occupés par le chêne pédonculé et sessile, le châtaignier (introduit à la renaissance en même temps que le platane), et diverses essences indigènes telles le hêtre, le charme, le bouleau, le noisetier. A ces peuplements sont venues s'ajouter à partir du XIX^e siècle diverses essences exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique, les variétés de thuyas, les pins Laricio et Weymouth et le tulipier principalement utilisés dans les parcs et jardins paysagers.

La végétation qui borde les cours d'eau est marquée par l'association majoritaire d'aulnes et de frênes dénommée « Forêt à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » (Codes 91 EO des cahiers d'habitats Natura 2000). Cette ripisylve présente la forme d'un corridor sur chaque berge de la rivière enfermée entre les zones agricoles.

L'arbre dans la ville

Durant la Renaissance, l'emplacement de l'actuelle place de Verdun et de la caserne Bernadotte est occupé par l'immense verger du château. L'actuel cimetière est planté d'une châtaigneraie, tandis que l'actuelle place Grammont est constituée d'une pinède en échiquier et d'une grande allée célébrée dans toute l'Europe.

Durant la période touristique (1860-1930), la ville crée ses grands espaces publics, et les plante de nombreuses essences exotiques (Orient et Amérique). L'inventaire des essences originales (tilleul, orme, charme, érable sycomore, fruitiers...) s'élargit désormais avec la plantation sur les mails, places boulevard mais aussi jardins des villas, de cèdres, magnolia à grandes fleurs, palmiers, bananiers, séquoia etc....

Le Parkway

Les aménagements de la seconde partie du XX^e siècle confortent la présence de l'arbre en ville, particulièrement avec le motif du Parkway, accès magistral à la ville depuis l'autoroute, avec les Pyrénées en point de mire. Ce motif où l'espace est généreux est réemployé aux confins de Pau dans les rocades et les grands boulevards urbains.

CHAPITRE B.2

L'occupation végétale dans le territoire de la Ville Valeur environnementale et valeur patrimoniale « Motifs » du paysage urbain et des espaces publics

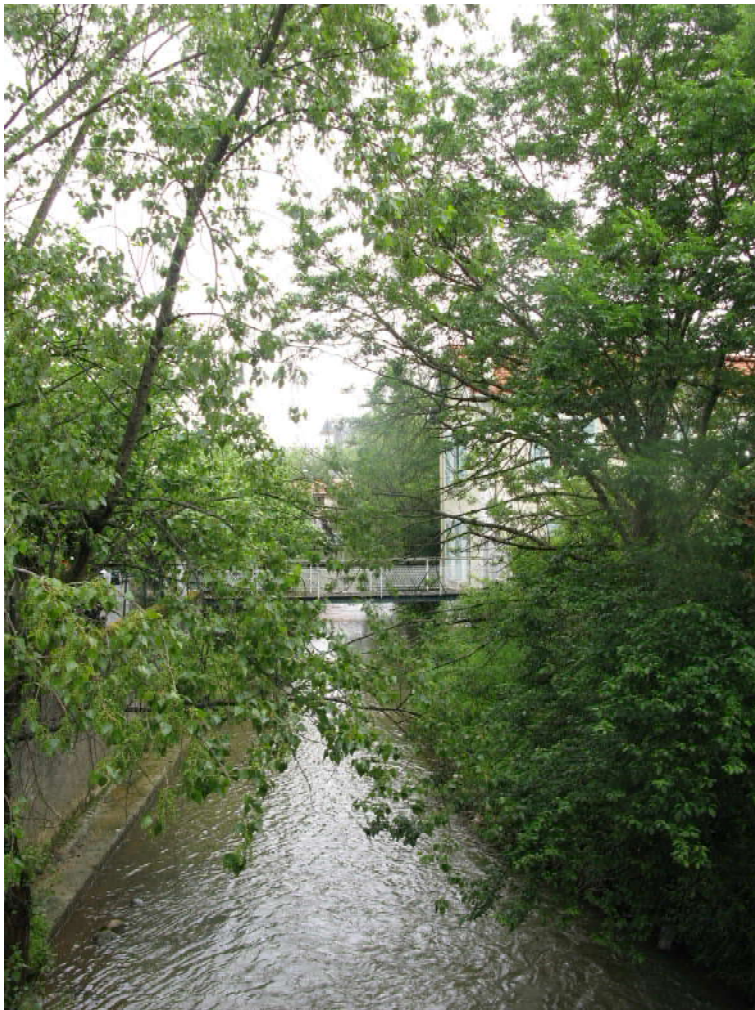
Ce chapitre a pour objet de faire état de l'étendue remarquable des occupations végétales sur le territoire de la Ville de Pau, depuis les éléments subsistants de la trame naturelle originelle jusqu'aux aménagements les plus élaborés au sein du milieu urbain.

En suivant l'inventaire par thèmes successifs il s'en dégage une variété exceptionnelle de motifs et de lieux, possédant tous une valeur environnementale majeure tant d'un point de vue des qualités propres (végétations, milieux, bio diversité) que d'un point de vue du cadre de vie urbaine (climat, agrément, jardins de proximité).

La dimension culturelle, liée à l'histoire en particulier, de cette nature en Ville est avérée, ne serait ce qu'à travers l'existence du Domaine National du château de Pau et de sites classés.

Cela a conduit à dresser un diagnostic en termes de « motifs » constitutifs d'un patrimoine paysager d'exception, qui s'avère très étendu, bien au-delà des emprises emblématiques reconnues et protégées. La prise en compte de ce patrimoine paysager, son développement, sa mise en valeur constituent aujourd'hui un axe majeur du projet de Ville : « Pau, capitale des jardins »

La complémentarité des boisements rivulaires, des espaces boisés, des jardins publics et privés, des motifs urbains paysagers donnent à Pau une véritable valeur environnementale et paysagère avec des continuités et des atouts en termes de cadre de vie et de pratiques de loisirs dans des espaces de nature de qualité.



Le ruisseau de l'Ousse dans sa traversée urbaine



Le ruisseau de l'Ousse et le Gave de Pau à l'Est de la ville



Les coulées vertes. Source PLU
 Espaces majeurs à préserver
 Coulées vertes à conserver et renforcer

B.2.1 Occupations végétales : les milieux humides, ripisylves et continuités vertes

Le réseau hydrographique dense du territoire palois est accompagné de milieux humides et de ripisylves dont la richesse et le potentiel écologique et paysagers fait l'objet d'inventaires, de reconnaissances et de mesures de protection.

Le Gave de Pau

Le Gave de Pau représente un fort potentiel en termes de d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Ses berges constitutives d'un lit majeur sont traditionnellement des saligues, à la végétation endémique. ZNIEFF et Natura 2000 concrétisent la reconnaissance et la protection de ce milieu.

Dans leur traversée urbaine elles sont peu valorisées du fait notamment de la conception ancestrale que l'espace du Gave constitue un « arrière ». D'autre part la présence de la voie ferrée qui longe le Gave constitue une coupure.

Ceci étant, au vu des limites communales, prise dans son ensemble, la protection et la valorisation des milieux naturels liés au Gave n'est possible qu'à l'échelle de l'agglomération : c'est le cas des réalisations et projets en cours (Rives des Gaves, parc naturel urbain).

L'Ousse

La vallée alluviale de l'Ousse est occupée par un bocage résiduel de prairies, de cultures et de maïs, avant de traverser un secteur d'habitat résidentiel.

L'Ousse des bois et le Labadie.

L'Ousse des bois et les espaces naturels et agricoles associés constituent une véritable ligne verte dans le tissu urbain de la périphérie urbaine de Pau. Le cours d'eau forme un axe relativement préservé autour duquel s'accrochent :

- des formations boisées à chênes pédonculés (Bois de l'Hôpital) ;
- des espaces agricoles (prairies et cultures de maïs comme à proximité de l'avenue des Lilas) ;

et sur lesquels viennent s'appuyer :

- des espaces de sport et de loisirs (espace vert du quartier du Hammeau, Stade de l'Ousse des Bois) ;
- Des équipements publics (hôpital F. Mitterrand).

Les canaux de la basse ville

Depuis la période médiévale, les canaux de l'Ousse puis de la dérivation du Gave au XIX^e siècle ont permis de développer l'activité artisanale et industrielle dans la basse ville. Ce réseau construit des canaux au pied de la terrasse du Gave restent des lieux où peuvent le mieux s'exprimer la continuité du chemin de l'eau et de son accompagnement végétal : ils forment un motif paysager puissant caractéristique de ce quartier. L'aménagement des abords paysagers de l'Hôtel du Département a su en tirer parti.

39

Le Hédas

La couverture du Hédas, ancienne, a fait disparaître en tant que cours d'eau.

En milieu urbain les berges de ces cours d'eau constituent des continuités vertes à conserver dans leur richesse et leur diversité : les trames vertes et bleues. Elles sont à préserver dans le document d'urbanisme, et à renforcer dans les futurs aménagements offrant une opportunité pour valoriser la présence de la nature en ville.



La forêt domaniale du Bastard.

Ce vaste espace boisé d'environ 300 hectares est une forêt domaniale. Elle est située au nord de l'autoroute A 64. Elle était initialement composée de chênes sessiles et pédonculés, de châtaigniers, de pins sylvestres et diverses essences indigènes telles que le hêtre, le charme, le bouleau, le noisetier.

Les peuplements ont été enrichis d'essences exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique, le Thuyas, le pin Laricio, le pin Weymouth et le tulipier principalement.

La forêt est classée en espaces boisés au PLU (E.B.C., art. L 130.1 du C.U.). Elle est située hors de la ZPPAUP.

Les espaces agricoles

Dans son ensemble le territoire de Pau essentiellement urbain, comprend des espaces agricoles qui représentent près de 15 % de sa superficie communale.

Au nord et à l'est de la forêt de Bastard

Le domaine de Bastard (cf. ci-dessus) est entouré d'espaces agricoles qui participent largement à l'effet de coupure verte et de respiration du nord de l'agglomération paloise. La structure et le caractère de ces espaces prolongent la structure des landes de Pont-Long.

Le « mitage » agricole dans l'espace urbain

Le quart nord-est de la ville de Pau (quartiers Péboue et du Hameau) au nord du boulevard Tourasse, à l'est de l'avenue Catherine de Bourbon, est marqué par la présence de nombreuses petites parcelles agricoles résiduelles (culture de maïs, prairies pâturées) insérées dans le tissu urbain et protégées au PLU.

Dans des quartiers équipés, voués à l'urbanisation dans une conception plus dense, plus continue et moins étalées de la ville, ces espaces représentent des opportunités en termes de continuités vertes, de biodiversité, d'agriculture de proximité (maraîchage et jardins familiaux) d'îlots de fraîcheur, de perméabilité : ils représentent donc un enjeu environnemental dans le projet de Ville et le traitement des espaces publics (plantation d'alignement, mails, Parkway...).

La majorité de ces espaces se trouve au nord de l'A 64, et pour une petite partie au sud est. Ils sont situés hors de la ZPPAUP.



Le parc de la villa Beaumont et ses plantations. Carte postale début XX^e siècle, Source www.delcampe.net



Le parc Lawrence et ses plantations.



Parc de la villa Lawrence, XIX^e siècle

Vue du quartier Dufau—Tourasse et son accompagnement végétal, les plantations du Parkway Deuxième moitié du XX^e siècle. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013.

B.2.3 Occupations végétales en milieu urbain : une histoire originale

Les occupations végétales en milieu urbain à Pau sont anciennes, nombreuses et variées. Les éléments ci-après en évoquent les principales étapes qui ont conduit à construire ce caractère de « Pau-Ville jardin ».

Les parcs et jardins du château

Sous le règne d'Henry II de Navarre puis de Jeanne d'Albret, Pau devenue ville royale, réaménage sa forteresse médiévale. Les jardins agrandis et transformés en espace d'agrément sont alors réputés les plus beaux d'Europe. Dès le XVIII^e siècle, ce vaste ensemble imprime sa structure dans l'extension urbaine. De leur disposition générale subsistent aujourd'hui un petit jardin sur la terrasse sud du château, la Basse Plante et le parc à l'ouest, qui constitue un espace naturel d'importance dans la ville, les tracés urbains des grandes voies et des places (Gramont, Verdun).

Les parcs et jardins des XIX^e et XX^e siècles.

L'avènement du de l'ère touristique de la station climatique de Pau fin XIX^e début XX^e siècle, est marqué par l'aménagement de grands parcs d'agrément arborés : en 1898, le Parc Beaumont accompagne le palais d'hiver (casino), et le parc Juhanto au début du XX^e siècle enrichit l'espace touristique du boulevard des Pyrénées.

La présence d'une *Gentry* anglaise férue de sport hippique et de chasse à courre va susciter la création d'un hippodrome, d'un golf (commune riveraine de Billères) qui constituent autant d'espaces verts insérés dans le tissu urbain du secteur palois, déjà caractérisé par la présence des haras (commune riveraine de Gelos)

Dans le même temps, de nombreuses villas luxueuses accompagnées de leurs vastes parcs et jardins se construisent dans tous les environs de Pau, et notamment le long de la nouvelle avenue Trespoey où elles sont protégées au titre des Monuments Historiques. Le parc de la villa Lawrence avec ses essences exotiques constitue un espace végétal d'importance au cœur du tissu urbain. Ce jardin public est l'espace naturel le plus visité à Pau avec le Parc Beaumont.

Les espaces végétaux des grands ensembles de l'après guerre

Après la seconde guerre mondiale, les espaces verts des grands ensembles de logements du quartier Saragosse, du parc de l'hôpital, de l'université et du grand axe de Pau jusqu'à l'échangeur de l'A 64 sont conçus dans un cadre paysager.

La figure du « Parkway » (corridor paysager boisé) du nord (sortie de l'A 64) à l'entrée sud du cœur ancien se met en place et constitue un motif réutilisé dans toutes les voies pénétrantes de l'agglomération. Associé aux vues sur les Pyrénées ces perspectives contribuent à construire une image forte de la qualité environnementale et paysagère du site palois.

Les occupations végétales en milieu urbain : un art de faire la ville. 43

Dans cette continuité historique, à ces grands ensembles s'ajoutent de nombreux aménagements : les alignements plantés, les allées cavalières, les squares et jardins publics, les jardins privés...qui constituent pour la ville :

- Sa qualité environnementale qu'il convient de protéger et de promouvoir,
- Son patrimoine paysager, à valoriser.

Les « motifs » que représentent ces espaces et jardins sont développés ci après.



Palmeraie (Jardin Johanto) et le bois Louis en second plan.



Le revers paysagé au niveau de l'avenue Nito.



Pau, vue générale . Fin XIX e. Le château, le revers, le bois Louis.. Collection dessins du château. Cote : Inv_P_2003_2_1.



Les espaces boisés du revers : 1. Palmeraie, jardin Johanto ; 2. Bois Louis ; 3. terrasses et versants de l'avenue du Stade Nautique

B.2.4 Le motif du revers paysager, palmeraie et bois Louis

Le motif paysager du revers boisé avec ses vues ouvertes sur le paysage du coteau et des sommets pyrénéens est lié à la topographie même du site de Pau. Planté d'essences exotiques et aménagé dès le XIX^e siècle (sentier, mur de soutènement, funiculaire), ce site conserve néanmoins son aspect de grand élément naturel et permet une découverte spectaculaire par le sud du site de Pau. Son aspect naturel offre un saisissant contraste avec le front bâti du boulevard des Pyrénées.

Le revers est occupé par plusieurs espaces naturels :

1. La Palmeraie ou « Parc Johanto »

Le végétal y révèle la topographie du site. Le revers paysagé au pied du boulevard des Pyrénées montre le rapport d'inscription de la ville sur l'éperon naturel grâce à un espace planté remarquable. L'aménagement du revers s'est fait en plusieurs étapes :

- 1896-98 : premières plantations de palmiers sur le talus du boulevard des Pyrénées, le long des Sentiers du Roy et de l'autre côté, le long de l'avenue Napoléon Bonaparte : rhododendrons, azalées, camélias, hortensias, graminées, phlox.
- 1925 : aménagement du talus entre la place Royale et l'église Saint-Martin par DECORGE en 1925 : palmiers, bananiers du Japon, araucaria du Chili, ginko biloba, agaves, yuccas, opuntias, ferocactus, mimosas, orme de Sibérie, zelcova carpinifolia.

2 Le Bois Louis : Le terrain du bois Louis

Ce terrain a été donné par Louis XIII aux Jésuites lors de la création de leur collège. Les premières plantations de « végétaux exotiques venant de Nice » sont mentionnées entre 1815 et 1817. Le bois Louis est transformé en parc avec des équipements sportifs en 1899.

3. Terrasses et versants de l'avenue du Stade Nautique :

Vers l'est les versants du revers de la terrasse se prolongent, en restant présents grâce à la déclivité dans l'urbanisation récente du quartier du stade nautique et des tours Nito.

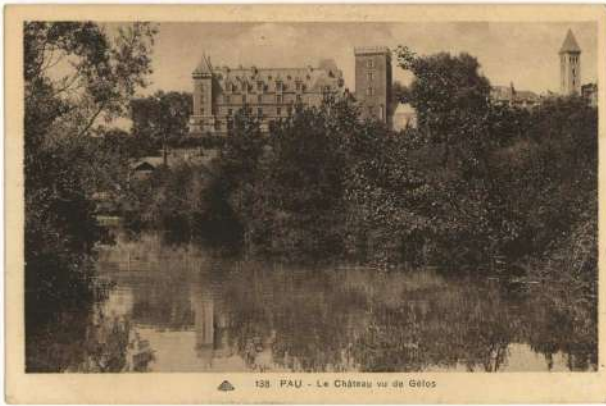
Les espaces publics conservent un caractère paysager, prolongeant à l'Est le motif de belvédère.



Vues sur les Gave, paysage d'eau vive, ripisylves, ouvrages, perspectives urbaines



B.2.5 Le motif du Gave



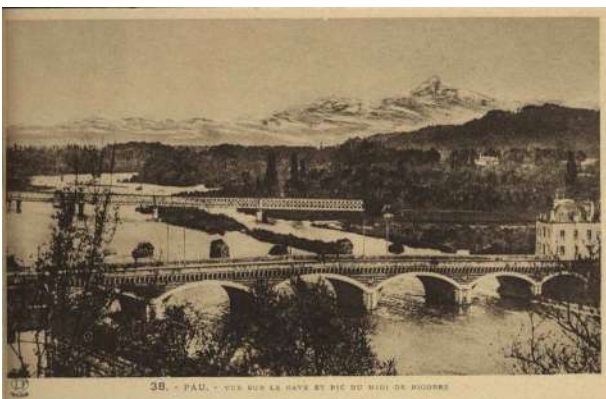
Le Gave de Pau, le château vu de Gélous. Carte postale fin XIX e, ACCAP, cote 8Fi445-1-64.



Le Gave de Pau, ancien pont. Carte postale fin XIX e, PNRMAPP cote 2-103-3.



Le Gave de Pau, . Carte postale fin XIX e, ACCAP, cote 8Fi445-



Le Gave de Pau, ouvrages d'art, îles, arrière plan pyrénéen. Carte postale fin XIX e, PNRMAPP C-5-11.

Le Gave de Pau fait l'objet du point de vue environnemental de reconnaissances et mesures de protection (cf. les autres chapitres du présent document)

Du point de vue paysager ce grand torrent pyrénéen offre des paysages naturels d'eaux vives. Ses berges sauvages accompagnées de ripisylve et ponctuées d'ouvrages d'art constituent en elles même des motifs pittoresques.

Dans son approche de la ville le Gave entre en dialogue avec le revers de la terrasse et le front bâti, façade de la Ville.

Les perspectives sont réciproques : du Gave vers la Ville et de la Ville vers le Gave et les coteaux. Le dialogue s'avère monumental, conjuguant l'architecture des immeubles, les grands monuments, le panorama des coteaux et des sommets pyrénéens.

L'iconographie ancienne à largement mis en avant ces caractères.

Aujourd'hui, le gave et ses berges sont au cœur des enjeux du projet urbain de la Ville au sein de l'agglomération.

Territoire en projet, il mérite—pour la partie limitée se trouvant sur le territoire communal—d'être intégré dans le SPR—AVAP , et mis en valeur sur la base de ses qualité reconnues.



Le ravin du Hédas, pentes enherbées et arborées.



Le registre des façades arrière sur le fossé du Hédas, : les bardages



Le fossé du Hédas vu depuis le pont de la rue Bordenave d'Abère, les bâti set le registre des façades arrière sur le Hédas : bardages: et galeries



Rue du Hédas, 1836, Dessin ACAPP, M1521

Le ravin du Hédas constitue une structure naturelle très présente dans la topographie de Pau.

Participant du tissu urbain, ses pentes à pic sont encore par endroit enherbées et végétalisées, mais le plus souvent structurées par des murs de soutènement et des édifices qui ont conservé leur architecture ancienne.

Le dénivelé, la présence d'arbres de haute tige, l'échafaudage des constructions contribuent à maintenir en ce lieu un caractère particulier de paysage urbain, puissamment évocateur du vallon, des pentes de l'éperon du château et de la ville historique :

- Le vallon participe d'une limite et d'une charnière urbaine entre la vieille ancienne et ses premiers faubourgs, perceptible dans son paysage, ses cheminements anciens (ruelles et passages), ses ouvrages d'art
- Il fait le pendant de l'espace du Gave, dans un registre plus introverti, en détournant l'éperon historique,
- La nature des façades qui le bordent est celle de façades « arrières », reconnaissables plus particulièrement aux registres de galeries, de bardages d'ardoise, contrastant fortement avec
- Les fonds de jardins, la végétation du vallon participent d'une « coulée verte ».

La coupure topographique de ce ravin n'a jamais été totalement résolue du point de vue urbain, et les franchissements établis vers le nord, accompagnant le développement urbain dès les XVII^e et XVIII^e siècles ont barré le vallon.

L'effacement du cours d'eau; et l'assainissement du lieu ont fait place à des espaces publics dévolus à la voiture dès que la géométrie des lieux s'y prêtait.

Le vallon du Hédas apparaît ainsi comme un espace de reconquête, de réintégration dans le fonctionnement urbain. Les études et projets en cours en font un espace de projet pour le SPR—AVAP.

Du point de vue patrimonial il s'agit d'un des espaces originaux de Pau, emblématique de son histoire, restant largement à mettre en valeur dans le fil de ses caractères architecturaux et paysagers.



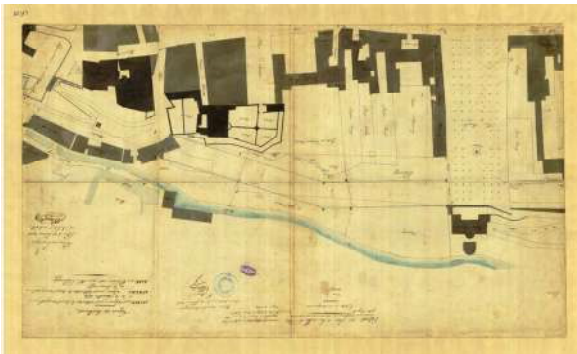
Canal au niveau de la rue des Moulins et au niveau de la place de la Monnaie



Canal dans sa traversée des jardins du Conseil Général



Immeubles sur le bord du Canal du Moulin. Dessin XIXe . PNRM, C3962(7)



Le tracé du Canal du Moulin. Plan extrait du plan de la ville dressé pour l'exécution du boulevard. Projet de construction entre la place et la propriété de Gontaut. 1855. ACAPP. Cote : 4Fi58.



Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 10^e feuille. A. Perret 1852. ACAPP. Cote : 4Fi160

Le cours de l'Ousse a permis au pied du château, dans la basse ville, d'alimenter un moulin dès la période médiévale, puis plus tard les ateliers de la Monnaie. Le bief s'est enrichi de la déviation des eaux du Gave au XIX^e siècle pour devenir le Canal du Moulin sur lequel s'installent les brasseries Heid en 1852.

Ces espaces et structures caractérisent la basse ville, au pied immédiat de la terrasse sur laquelle elle est installée : ils forment une transition entre la terrasse urbaine et le lit majeur du Gave. Dans ces espaces l'eau est « approvoisée » pour les besoins de la ville.

Bordé d'un bâti ancien, alternant avec des cours, se conjuguant avec les versants et leurs boisements, ce quartier offre des ambiances où se conjuguent les thèmes et les caractères de l'eau, de la végétation et de l'architecture. Ces caractères ont servi de thèmes pour les aménagements des abords de l'hôtel du département.

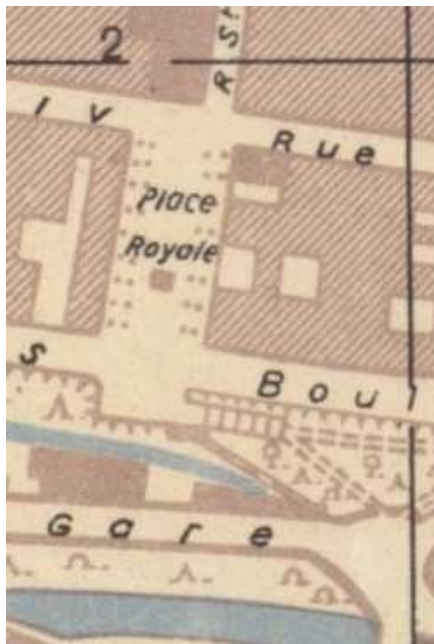
Les architectures anciennes offrent notamment des galeries bardées de bois ou d'ardoise, dans le caractère des façades « arrières ».

A l'ancienne entrée de ville, par la rue du Moulin, subsiste la porte de ville. Ce témoin reste à mettre en valeur, en même temps que les immeubles de la rue du Moulin fortement dégradés, qui font l'objet d'une étude de réhabilitation menée par la ville de Pau.

Plus généralement, la partie basse de la ville, dans le contexte de la reconquête et réhabilitation de l'espace du Gave (projet Rives du Gave) apparaît ainsi comme étant à la fois :

- Un espace paysager de valeur patrimoniale majeure,
- Un espace de projet urbain.

C'est à ce double titre qu'il peut apparaître dans le SPR—AVAP.

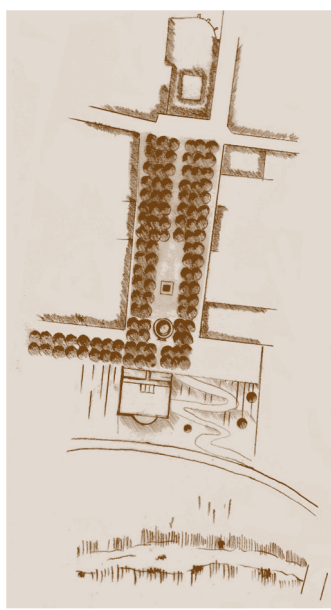
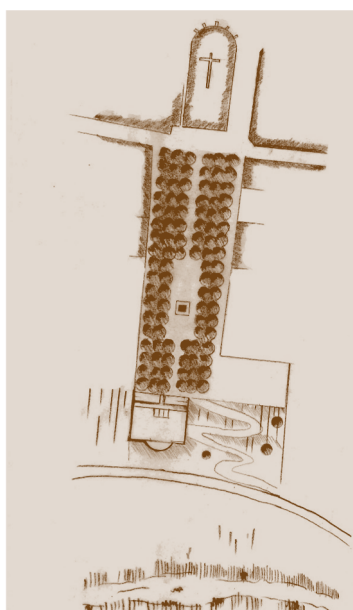
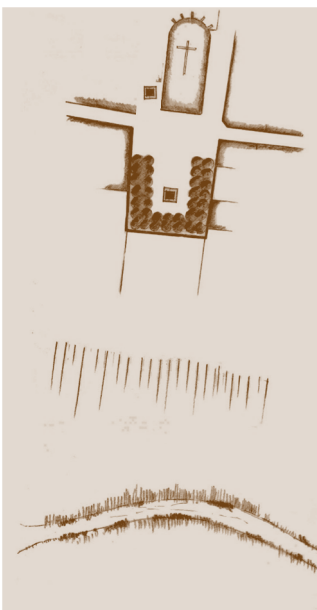


Fin XVIII e siècle, a place royale est clôturée au sud et tourne le dos aux Pyrénées. Plan de la ville de Pau et ses environs. 1774-1782. ACAPP. Cote : 220319

Milieu du XIX e siècle, La place est prolongée au sud et à l'Est, elle est plantée. Etablissement de bains, sentier aménagé dans la pente. Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 9° feuille. A. Perret 1852.

Amorce du boulevard des Pyrénées avec le boulevard de Midi entre la place royale et le Château . Ville de Pau. Prolongement du Boulevard de midi. Mallier, 1890. ACAPP Cote : 220077.

Le boulevard des Pyrénées, la terrasse, le funiculaire. Stadtplan von PAU, 1943 ACAPP : 220346.



52



B.2.8 Motif de la place plantée et réglée : la Place Royale

La place royale est créée en 1688 pour accueillir la statue équestre de Louis XIV. A l'origine la place aménagée sur les arrières de la ville est clôturée au sud et tourne le dos aux Pyrénées. En 1808 Napoléon Bonaparte ordonne par décret le prolongement de la place au Sud-Est et l'aménagement d'une promenade au sud-est ouvrant sur le panorama pyrénéen.

Durant toute la première partie du XIX^e siècle, les aménagements se succèdent : plantations, sécurisation et soutènement du ravin, aménagement d'un sentier dans la pente et canalisation des eaux pluviales, création d'un établissement de bain inscrit dans la pente (Pavillon des Arts) pour ne pas occulter la vue sur le panorama, création d'un théâtre, Le site devient vite le lieux privilégié de promenade et d'ostentation des élégances de la gentry hivernant à Pau.

La seconde moitié du XIX^e siècle est marquée par la prolongation en deux étapes de la promenade créée au sud. Ces travaux aboutissent dans les années 1890 et forment l'actuel boulevard des Pyrénées conçu comme une promenade en balcon sur le panorama reliant le château au palais Beaumont et son parc récemment acquis et aménagé en palais d'hiver par la municipalité. La place royale avec son kiosque en constituent le centre.

Durant cette période de grands hôtels et palaces se construisent en bordure de la place et du nouveau boulevard en formant le cadre architectural.

Les derniers aménagements interviennent à l'aube du XX^e siècle avec la construction d'une terrasse qui couronne le toit du Pavillon des Arts et prolonge encore peu plus la place Royale au sud. En 1908, un funiculaire relie la terrasse à la gare qui déverse son flot d'hivernants à Pau depuis les années 1865. La place royale a longtemps constitué le plus grand espace public de la ville.

Cet espace remarquable offre le motif paysager des grands alignements de plantations ordonnées de tilleuls taillés en rideau en dialogue avec le cadre architectural des grands hôtels du XIX^e siècle qui la bordent.

Eléments extraits de : Etude Documentaire, analyse de l'évolution historique de la Place Royale, Programme Européen ParkAtlantic / Mission Pau Ville Jardin Ville Nature/ Atelier LAVIGNE. 2014



B.2.9 Motif du grand pré commun, le « padouen » de la Place de Verdun



Plan de la ville de Pau et ses environs. Détail des jardins de la Haute Plante. 1774-1782. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : 220319



Ville de Pau Place de Verdun. Carte postale, dernier quart XIX e. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : CP_p-verdun_8-044-1-R



Ville de Pau vue aérienne 1^o moitié XX e siècle. Le château, la base plante, Verdun. ACAPP. Cote : 1Fi24

A l'origine occupée par une vaste zone marécageuse, la place de Verdun fut achetée au moyen âge par le syndicat des bergers de la vallée d'Ossau qui y faisaient paître leurs troupeaux pendant la transhumance vers la grande lande du nord de la Gascogne et les foires de Gironde. Sous l'impulsion d'Henri d'Albret cette zone devint au XVI^e siècle l'un des jardins royaux du château de Pau avant de tomber peu à peu en déshérence au XVII^e siècle. Tombée en jachère, elle servit de nouveau de grand pré commun où les bergers faisaient halte pour sur les chemins de transhumance et accueillit jusqu'à la fin du XIX^e siècle la plus importante foire aux bestiaux du Béarn.

Sous la restauration avec l'installation de la caserne Bernadotte elle servit de champ de manœuvre et d'entraînement militaire.

Aujourd'hui la place de Verdun -l'une des plus grande place de France- est de nouveau un espace collectif occupé par le stationnement mais aussi ponctuellement par les foires aux manèges, cirques, défilés du 14 juillet et arrivées du tour de France. Le long de la caserne Bernadotte se trouvent des terrains de sport et des aires de jeux pour enfants. La place de Verdun porte en elle la mémoire du grand champ de foire. Les mails qui l'encadrent sont à sa mesure : ils « tiennent » un rapport particulier avec les façades des immeubles et renforcent l'ouverture des espaces centraux et des grandes pelouses.

1



56

1

2

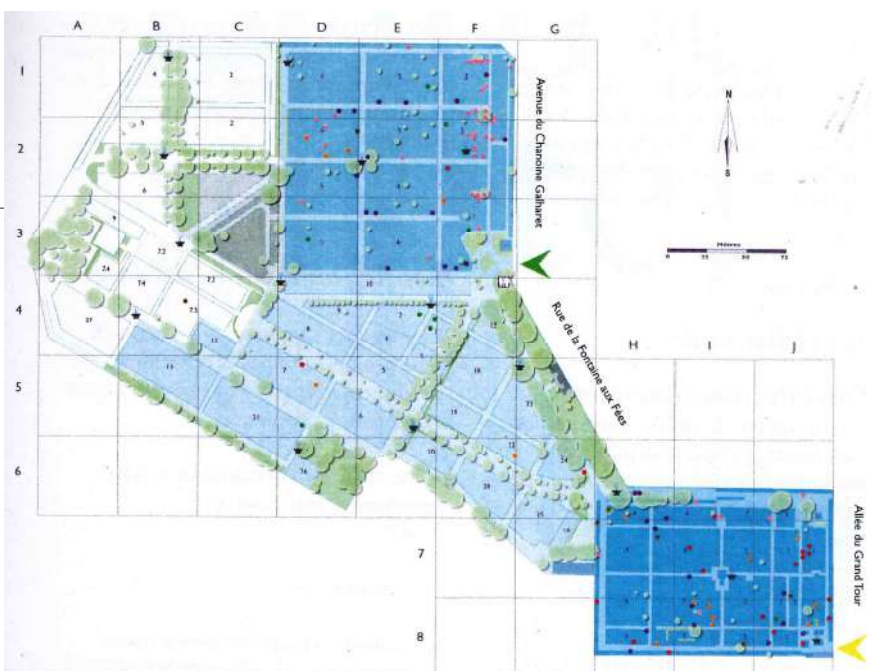
3

4

5

B.2.10 Motif des jardins publics et des squares

1. **Place Albert 1^{er}**
2. **Place d'Aragon et boulevard d'Aragon** : composition en massif pour la place d'Aragon et alignement plantés pour le boulevard.
3. **Place de la Libération**
4. **Square Saint-Martin** : arbres remarquables associés à un végétal en sol. Les premiers palmiers sont plantés en 1874 avec pour la première fois introduction de la variété *Trachycarpus fortunei* dans le sud-ouest.
5. **Jardin de l'Hôtel du Département** : Massifs végétaux organisés autour de bassins et canaux rectilignes qui se succèdent et se déversent les uns dans les autres jusqu'au canal Heid. Réalisation Cabinet Philippe-Charles DUBOIS et associé.



Plan du cimetière paysagé.
Livret de visite VPAH.

B.2.11 Motif du cimetière paysagé

Le cimetière urbain de Pau a été établi sur l'ancienne châtaigneraie du la Haute Plante des jardins du château. Son installation définitive date de 1800, il est agrandi à plusieurs reprises au XIX^e et XX^e siècle et occupe aujourd'hui une surface de 9.8 hectares. Plusieurs ambiances se déclinent selon les carrés du cimetière. Avec ses plantations de grands arbres, il constitue un espace végétal paysagé au cœur du tissu urbain.



Le jardin de la terrasse sud



La Basse Plante



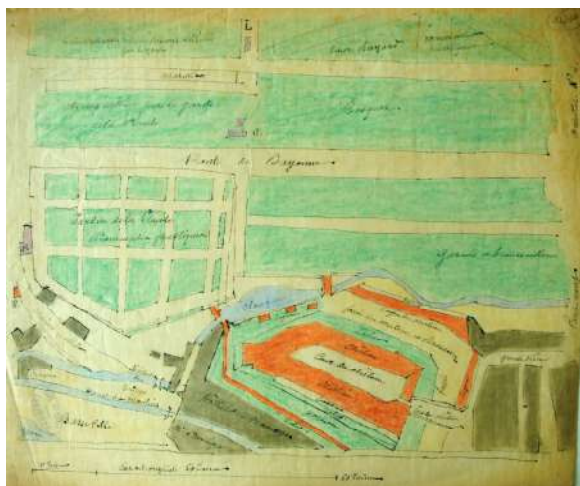
Le Parc Royal



Illustrations : l'étude Parkatlantik, CRP Consulting, novembre 2001

①	Domaine National du Château	
②	Parc du Château	
③	Parc Royal	Jardins du Roi
④	Basse Plante	

B.2.12 Le motif du jardin royal, la basse Plante



Le château et ses environs, 1825. Source ACAPP, Cote : JJ10

Les jardins du château

Les jardins du château sont aménagés dès la fin du moyen-âge au pied du château et sur le promontoire effilé qui domine le Gave, au-delà du Hédas. Dès le XVIII^e siècle les jardins sont progressivement investis par la ville (Caserne Bernadotte sur l'emplacement du verger de la Haute Plante et place Grammont aménagée sur les parterres de la vigne). Aujourd'hui, le parc est l'espace de nature le plus visité de Pau avec le parc Beaumont. Le site est menacé par un vieillissement important. L'éclaircissement et la restauration des espaces forestiers constituent depuis plusieurs années un chantier aux tranches multiples auquel est associé la reconstitution des sols et des rigoles de recueil d'eau de pluie afin de lutter contre l'effet de sape.

La gestion des arbres qui occupent la partie basse du parc est un aspect important de l'entretien du site. Sur cet espace très ombragé et humide, les arbres poussent beaucoup et très en hauteur risquant l'abattage lors des coups de vents.

La Basse Plante, qui fait l'articulation entre la ville basse, le château et le parc, est un mail remarquable, composé d'alignements de platanes, tilleuls et marronniers sur un dessin en étoile. Leur taille en rideau et en marquise permet de préserver les vues sur le panorama pyrénéen. Il y a également un beau massif de topiaires de buis et d'if. (Site Classé du Grand parc du château et protégé par l'arrêté de classement MH du *Domaine national du château de Pau ou château d'Henri IV* (2004))

Éléments extraits de l'étude Parkatlantik, CRP Consulting, novembre 2001



2

1

3

4

B.2.13 Le motif des parcs des grandes villas

La villégiature anglaise à Pau au XIX^e siècle se traduit par l'apparition de villas implantées dans de grandes parcelles agricoles à l'écart du bourg. Ce type d'habitation qui induit un mode de vie inspiré par l'idéal antique tout autant que par une quête hédoniste de retour à la campagne fait son apparition en Grande Bretagne au XVIII^e siècle. Il exprime une manière de vivre romantique, proche de la nature mais pas trop éloignée de la mondanité urbaine, en s'inscrivant dans d'immenses parcs paysagés. A la fin du XIX^e siècle, Pau et sa banlieue se couvrent de villas, trois cent vingt cinq dont cent trente cinq sur le territoire urbain. Aujourd'hui seules quelques unes d'entre elles subsistent, la plupart ayant été démolies et leur parc divisé en lotissements.

Deux de ces villas et parcs aujourd'hui préservés dans le domaine public ont une qualité et des proportions exceptionnelles :

1. Parc de la Villa Beaumont

Le vaste domaine de Beaumont est conçu sous le premier empire au sud du parc du Lycée comme un vaste domaine de 11 ha descendant jusqu'à la route de Bizanos. Il constitue alors une barrière verte qui isole le centre ville des quartiers qui commencent à se développer à l'Est. Le parc est planté de : séquoias, cyprès chauve, catalpa, paulownia, arcarias, magnolia, platane, tulipier, sophora tortueux, cèdres de l'Himalaya, arbres de judée, platanes, cèdres pleureurs mais aussi flopre pyrénéenne...

2. Parc de la villa Lawrance

La villa est construite en 1840 en pleine campagne. Elle est aujourd'hui englobée dans le tissu urbain sur lequel son grand parc de 3 ha ouvre largement. On y trouve notamment cèdres de l'Atlas et du Liban, pelouses, chênes phellos, séquoias, liquidambers, rhododendrons...

3. Parc de la Villa Saint Basil's

Le parc offre deux visions opposées de l'art des jardins avec un jardin à l'anglaise côté rue et un jardin ordonné avec des parterres à la française à l'arrière

4. Parc de la villa Bosquet (Square Besson)

Grands séquoia sempervirens bicentenaires

La composition de ces parcs st faite dans l'esprit paysager avec :

- boisement de lisière pour créer des pelouses ou des clairières au cœur du parc
- organisation des plantations d'arbres (en groupe, en taille...) pour tenir des vues vers le grand paysage,
- traitement de séquences d'entrée vers la villa et mise en scène de ces parcours avec un traitement parfois fleuri aux abords de celle-ci.



1. Rue Gaston Phoébus, villas petites et moyennes avec leur jardins.

1

B.2.14 Le motif des jardins des villas petites et moyennes

Des quartiers de villas se sont développés au nord de la place de Verdun et à l'ouest de de la ville ancienne. Moyennes ou petites, ces villas s'accompagnent de jardins, véritables petits parcs lorsque la taille de la parcelle est généreuse. Le motif du jardin de « devant » lorsqu'il se répète sur des rues entières donne à l'espace public un caractère fort et singulier participant à l'image jardinée de la ville.

Le traitement architectural clôtures répond au programme architectural de la villa. Le portail et les clôtures sont des éléments liés tout autant au jardin qu'à l'espace public.

Les jardins et les éléments d'architecture qui y sont associés relèvent d'un grand intérêt patrimonial. Ils ont été déjà partiellement identifiés dans la ZPPAUP et sont à valoriser et préserver dans le SPR—AVAP.



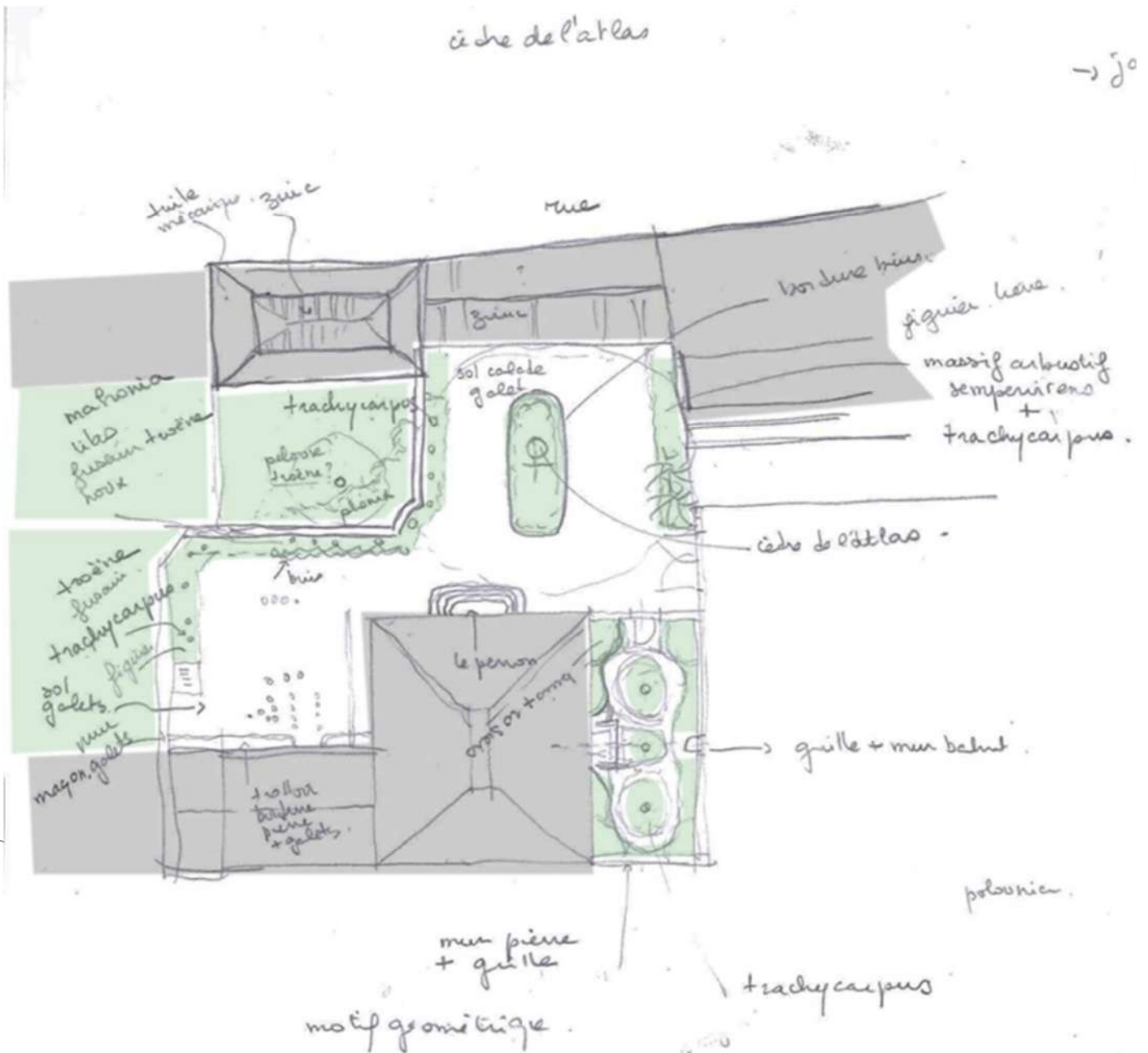
Perception des jardins au cœur des îlots



Maison de la rue Tran vue arrière depuis le vallon du Hédas,



Rue Tran, la cour intérieure



B.2.15 Le motif des jardins des cœurs d'îlots et de la cour jardin



Les jardins de cœur d'îlots : Bosquet, Barbanègre, Lamothe. Source Géoportail.



La cour jardin de la demeure urbaine. Rue Tran, Source Géoportail.

Plusieurs types de jardins occupent le cœur du tissu bâti et contribuent à former des continuités végétales..

- **Les jardins dans les cœurs d'îlots (1)** sont peu nombreux, généralement peu perceptibles des espaces publics mais ont un rôle de régulateur (exemple des îlots Montpezat, Orléans, Faget de Baure, Carreau...). On les trouve soit en limite de l'espace public, selon la transparence des éléments de clôture, soit en cœur d'îlots. Ce sont des jardins d'agrément ou des cours plantées, ils sont composés et mettent en œuvre des matériaux de sol (calades sur lits de sable) qui assurent la perméabilité des sols. Cette typologie caractéristique de Pau revêt une valeur patrimoniale en même temps qu'elle offre des espaces de respiration dans le tissu urbain minéralisé. En outre, ils ont une fonction de régulation climatique et hydrique. Ces espaces sont utilisés pour le stationnement et/ou comme espace de la collectivité. Leur palette végétale articule strate herbacée, arbustive et arborée :
 - Arbustes : fusain, laurier palme, troène, mahonias
 - Arbres : petit fruitier, trachycarpus..., jusqu'au cèdre, selon la taille de la parcelle.
- **La cour jardin des demeures urbaines**

Ces jardins sont attachés à une architecture, une histoire singulière et une position dans la ville. Ils peuvent occuper deux positions :

- Ils prennent place sur le devant de la maison (2) protégés par un mur de clôture ou une grille et des ouvrages de clôture sur l'espace public. Ils sont associés à l'architecture de la façade et sont visibles de l'espace public.
- Ils prennent place dans la cour intérieure (3) qui dessert et organise les fonctions de la demeure. Leur découverte se fait passé l'effet de seuil de la porte cochère qui ouvre sur la cour et ils sont associés à des matériaux de sols soignés (calade d'usage et caniveaux en galet).
- Les palettes végétales des cours intérieures et extérieures sont hiérarchisées. Elles mettent en avant un souci ornemental, dans les parties les plus publiques, et peuvent rester sur un registre d'agrément ou de maraichage pour les parties intérieures plus privées.

Mur maçonné en galets Un arbre d'accompagnement Mur de clôture avec grille Végétal d'accompagnement



Murs de clôture assurant la continuité urbaine



Portails, dispositifs de clôture, détails



Sols pavés (calades)



B.3.16 Les éléments d'architecture associés aux paysages des jardins de cœur d'îlot

Des éléments d'architecture de facture soignée sont associés aux paysages des jardins des villas et des jardins et cours jardins des cœurs d'îlots : une clôture bâtie et/ou grille en ferronnerie, portail ; une architecture spécifique, « non urbaine » éclectique dans ses formes et matériaux ; la place pour un ou plusieurs arbres remarquables, de collection ou d'exception. Le jardin et les éléments d'architecture forment un tout paysager indissociable.

Les mises en œuvre architecturées de ces clôtures participent au programme architectural de l'ensemble villa ou immeuble + jardin ou cour.

La cour intérieure :

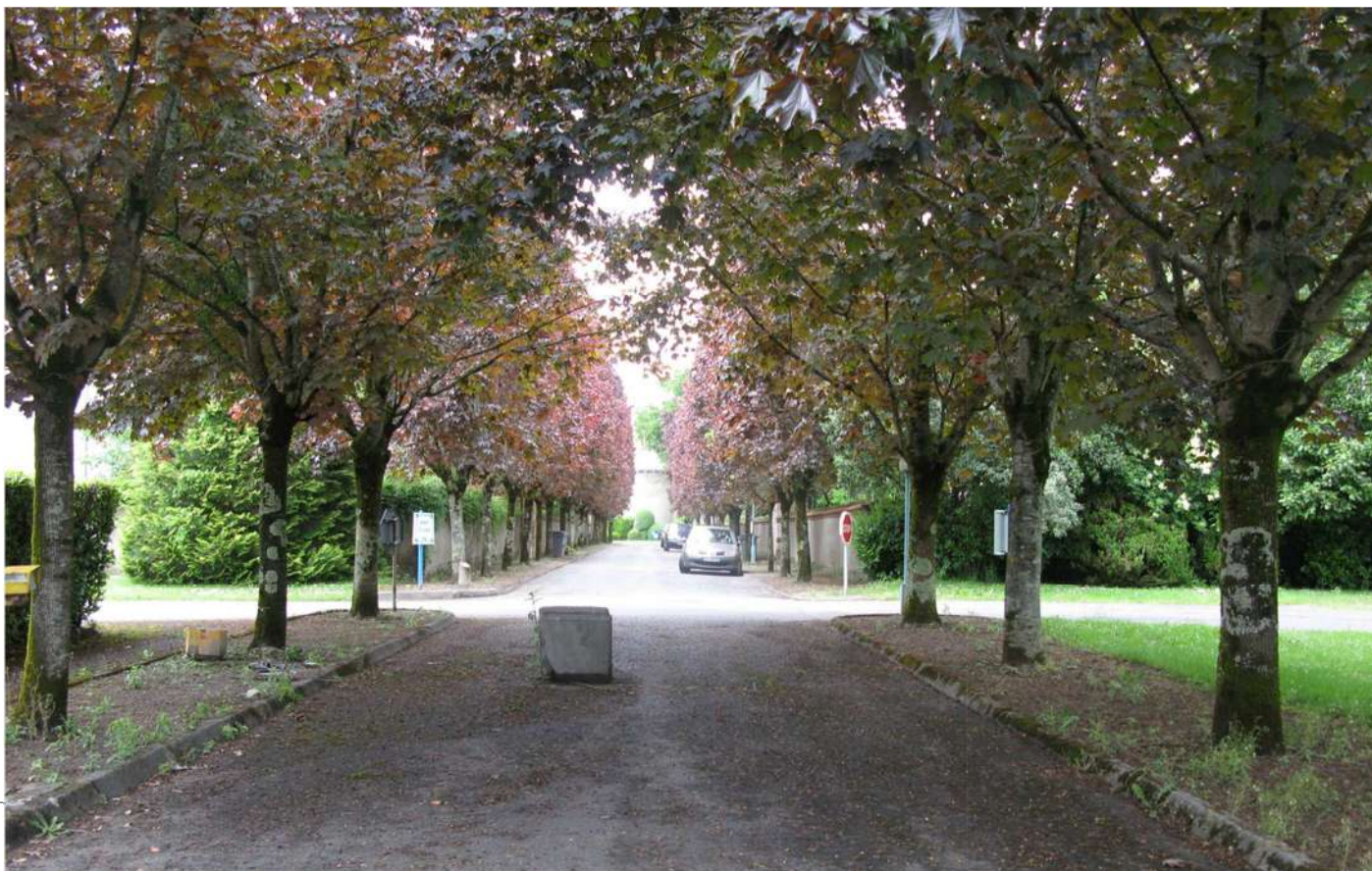
- Sols, calades décoratives ou d'usage et fils d'eau en galets
- Ouvrages sculptés, statuaire, décors

Le jardin ou la cour sur rue :

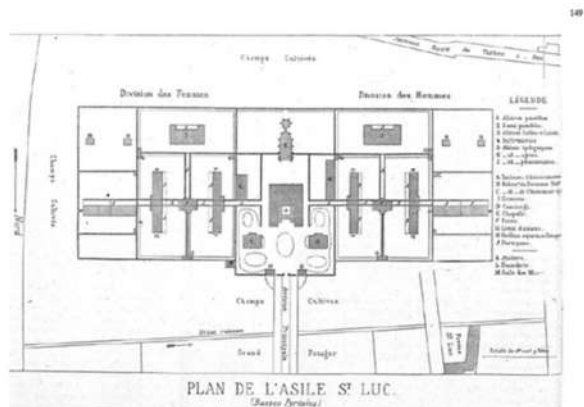
- Murs de clôture, enduits ou en galets enduits à pierre rase, couronnés en bâtière ou par un chaperon de pierre de taille
- Murs bahuts surmonté d'une grille ou d'une clôture en panneaux pleins métalliques et portillons
- Portail en grille ou en panneaux pleins métalliques, encadrés par des piliers en pierre de taille



Hôpital Saint-Luc vue aérienne, source Géoportail



B.2.17 Le motif de l'architecture hospitalière : l'hôpital Saint-Luc



Plan de l'hôpital Saint-Luc, 1933. Source : Archives de l'Hôpital Saint-Luc.



Allée plantée de l'hôpital Saint-Luc. Carte postale ancienne. Source : psychiatrie.histoire.free.fr

La construction de l'Hôpital psychiatrique Saint-Luc en 1865 répond aux préoccupations aliénistes et hygiénistes qui avaient alors cours : l'air, le soleil, l'espace naturel sont perçus comme autant de moyens d'améliorer les chances de guérison des patients.

Le plan de l'hôpital n'est pas établi sur une typologie exemplaire. L'établissement s'est constitué progressivement durant le dernier quart du XIX^e siècle par la construction de plusieurs ailes répondant à des besoins croissants d'accueil. En 1880, la renommée grandissante de l'hôpital et de ses aliénistes autant que celle des vertus curatives du climat de Pau amènent à y construire un ensemble de somptueuses villas réservées aux plus riches payants. Les unités éparpillées sur le domaine sont reliées par de larges avenues plantées tandis que de nombreux bosquets et un square permettent aux patients de se promener en jouissant des vertus du climat et d'une nature recrée.

Les plantations ordonnées, les massifs et les bosquets sont autant de motifs structurants d'un paysage lié à l'histoire de Pau et plus généralement de la psychiatrie et de la philosophie morale au XIX^e siècle.



Les plantations qui accompagnent la résidence de la Croix du Prince dans l'environnement des parcs des villas du XIX^e siècle. Plan de l'AVAP-SPR, At. LAVIGNE.



Vue du quartier Dufau—Tourasse, le quartier Saragosse. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013

B.2.18 Le motif des jardins résidentiels du XX^e siècle

Dans les années 1970, une partie des opérations de construction développe le modèle d'un immeuble collectif implanté sur une parcelle jardinée et paysagée ouverte la plupart du temps au public.

Il peut aussi bien s'agir de copropriétés que de logement social collectif.

Même si ce mouvement d'urbanisation a banalisé la condition du paysage en le traduisant en « espace vert », des qualités dans le choix des essences, des motifs, contribuent à l'attention que ces espaces peuvent susciter.

Lorsque les jardins n'ont pas été « résidentialisés », ils offrent dans le tissu de la ville de réelles respirations et pauses paysagères car leurs plantations arrivent aujourd'hui à des développements intéressants.



Les alignements remarquables du boulevard de ceinture Alsace-Lorraine, Les arbres taillés en rideau .



Les plantations de l'avenue Jean Biray

Les alignements remarquables de (l'avenue Jean Biray

1

3

2

B.2.19 le motif des Boulevard plantés

Plusieurs rues et boulevards de Pau sont accompagnés d'alignements plantés qui sont de nature et d'histoire différente

Avenue Jean Biray .

2^e moitié du XIX^e siècle, plantations ordonnées qui accompagnent le boulevard de liaison de la route de Bayonne à Toulouse

Boulevard Alsace Lorraine

2^e moitié du XIX^e siècle, plantation ordonnées taillées en rideau qui accompagnent la création d'un boulevard de ceinture au nord de la ville. Le boulevard a longtemps marqué une limite de l'urbanisation de la ville. Les plantations forment un rideau qui accentue l'effet de « grande douve » de la ville.



Les allée cavalières de Morlaàs



Les alignements remarquables de (l'avenue Jean Biray

1

B.2.20 Le motif des allées plantées du grand maîl : les allées de Morlaàs

Plusieurs rues et boulevards de Pau sont accompagnés d'alignements plantés qui sont de nature et d'histoire différente

Avenue Jean Biray .

2^e moitié du XIX^e siècle, plantations ordonnées qui accompagnent le boulevard de liaison de la route de Bayonne à Toulouse

Boulevard Alsace Lorraine

2^e moitié du XIX^e siècle, plantation ordonnées taillées en rideau qui accompagnent la création d'un boulevard de ceinture au nord de la ville

Les allées de Morlaàs

Les allées de Morlaàs sont le vestige d'un bois communal dont les origines remontent probablement aux origines de la cité. Au XVIII^e siècle, les édiles municipaux y aménagent une promenade plantée de 1.5 km avec contre-allées bordées de fossés avant que n'y soit créée une allée cavalière au XIX^e siècle.



Place réglée de Grammont



Place de la Monnaie

B.2.21 le motif de la place-carrefour plantée

Place Grammont

La place de Grammont créée pour articuler les grandes routes de Toulouse Bayonne et Bordeaux– Espagne a été conçue comme un ensemble architectural aux façades réglées. Les plantations tardives et mal maîtrisées occultent aujourd'hui la composition et le paysage architectural de cette place d'entrée de ville

Place de la monnaie

Ancien espace de la communauté (rassemblement des troupeaux au débouché du franchissement du Gave lors des transhumances ossaloises et lice de duels) devenu place d'articulation des routes de Toulouse- Bayonne et Bordeaux. Cette place carrefour plantée est de forme régulière et présente un espace central dégagé des circulations



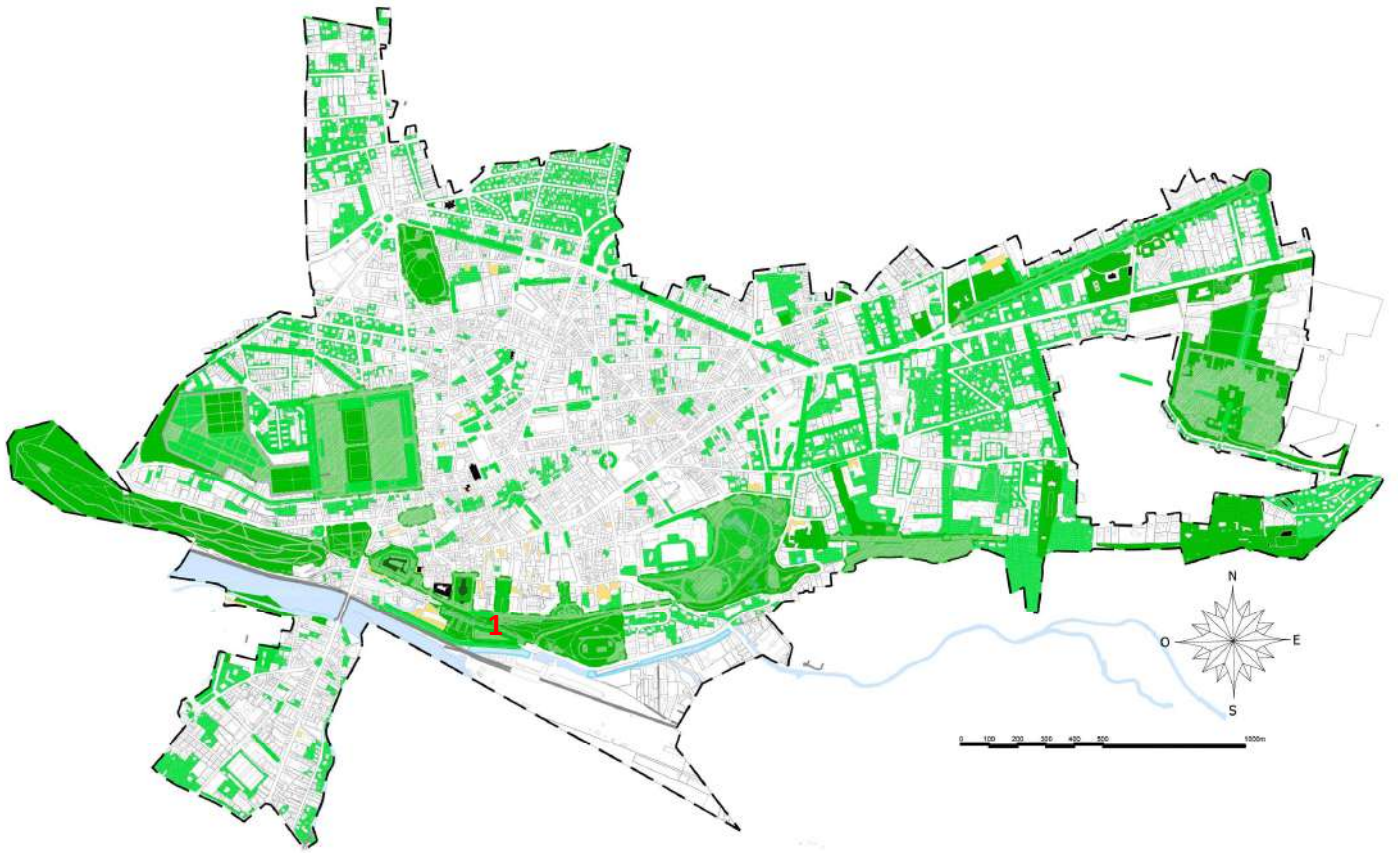
Jardipotes avenue du Stade Nautique



B.2.22 le motif des jardins familiaux

Les jardins familiaux partagés constituent un espace d'intérêt paysager et environnemental dans le tissu urbain. Ils remplissent également une fonction nourricière et sociale et peuvent être développés sur des terrains en déshérence ou des interstices urbains. Des jardins ouvriers, familiaux existent également à Pau.

Ces jardins répondent à une tendance à développer de nouveaux types de jardins autour du besoin de nature en ville qui laisse une opportunité pour réfléchir à de nouveaux programmes et types d'espaces dans les aménagements de la ville à venir.



La ville présente une très grande étendue et continuité d'espaces paysagés :

- Espaces publics,
- Espaces privés de différents types :

Les motifs paysagers de l'espace privé

- Les jardins de cœur d'îlot
- La cour et le jardin de la demeure urbaine
- Les parcs et jardins des villas
- La cité jardin comme modèle (Hôpital Saint-Luc)
- Les espaces verts résidentiels
- Les jardins familiaux

A ceci s'ajoute le dialogue entre les espaces naturels (ripisylves, revers boisés...) et des espaces cultivés (jardins des villas, places ordonnées...).

Enjeux pour le SPR—AVAP :

- Reconnaître ces différents motifs,
- hiérarchiser ces caractères pour une prise en compte en termes de protection, de valorisation de projet



Un ensemble de grands espaces publics, identifiables qu'il est nécessaire de considérer à la fois dans leur ensemble et à la fois dans le caractère singulier de chaque espace. Carte proposée à la CLAVAP n°3 (13 février 2014)

A - Revers naturel boisé : espace naturel, essence mélangée, port libre

B- Cimetière urbain, cimetière paysager, enclos, allées, sols perméables, architecture funéraire

C- Place de Verdun et ses casernes, grand padouven planté, essences végétales – arbres de haute tige, platanes port libre /maîtrisé, sol perméable, mixité et intégration des fonctions- stationnements, foires...

D- Forêt domaniale (parc du château), parc paysager et XIXe, gestion sur cette thématique du domaine national

E- Basse plante, trame plantée suivant plan régulateur, gestion sur cette thématique du domaine national

F- Terrasses et cours du château, jardin composé, cour d'honneur, tracé, essences, sols, mobilier, gestion sur cette thématique du domaine national

G- Place de la Déportation, parvis du château et du parlement de Navarre, place qui fait le lien entre les deux monuments, place belvédère, place urbaine, sols, fontaine, mobilier, éclairage, site classé

H- Place Gramont, place réglée début XIXe, tracés, ouvrages d'art structurants (mur de soutènement, emmarchement) sols, fontaine, essence,

I- Square de l'église Saint-Martin, jardin composé, essences variées port libre, sols perméables, mobilier, éclairage

J - Place Royale, place réglée et esprit des « allées », arbres urbains, tilleuls taillés en marquise, sols perméables, monument et kiosque

K- Square Georges V, axe urbain, belvédère, gestion du végétal, essences, port, sols, mixité des fonctions, terrasses, mobilier, éclairage ...

L- Parc Beaumont, parc paysager XIXe, essences végétales variées et remarquables, port libre, tracés, sols-allées, ouvrages d'art-bassins, canaux, berges, ponts, kiosque, mobilier, éclairage....

M- Boulevard des Pyrénées, belvédère, espace de transition entre ville et site « naturel », gestion des sols, ouvrages d'art (balustrade, mur, petit ouvrage, plantations, gestion en site classé

N- Terrasses de la villa Nito, allées plantées, essences et gestion, kiosque et revers naturel, essence mélangée, port libre

O - Allées de Morlaàs, allées plantées, essence unique, chêne, port libre, sol perméable stabilisé, fossé, éclairage, mobilier...

P - Parc Lawrence, tracé, parc paysager XIXe, collection d'arbres, allées, sols, aménagements liés à des activités de loisir (jeux, terrain de boules...)

Q- Hôpital Saint-Luc, motif de la cité jardin, enclos, tracé régulateur, « rues » plantées, mur de clôture

B.2.23 Un enchaînement original d'espaces publics paysagés formant une figure urbaine majeure

Pau présente une figure urbaine originale par ses espaces publics et leurs motifs paysagers. Le traitement du revers souligne les grands éléments naturels et la géographie paloise. Deux grandes figures urbaines paysagères témoignent du « génie palois » :

- le Parkway (entrée nord)
- L'enchaînement des espaces, lieux publics plantés, belvédères sur la façade sud de la ville sur son promontoire.

L'analyse distingue donc plusieurs motifs complémentaires au caractère structurant pour l'identité patrimoniale paloise, ils sont listés ci-contre

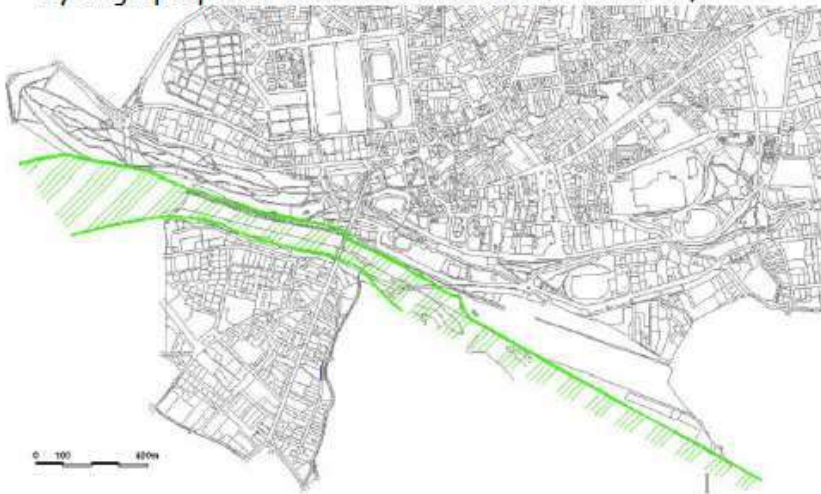
Enjeux pour le SPA—AVAP :

- hiérarchiser ces caractères pour une prise en compte en termes de protection, de valorisation de projet

CHAPITRE B.3

Inventaires patrimoniaux,
dispositions de protection et de conservation
du patrimoine naturel





la ZNIEFF n° 6694 de type II qui concerne le « réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau » ;

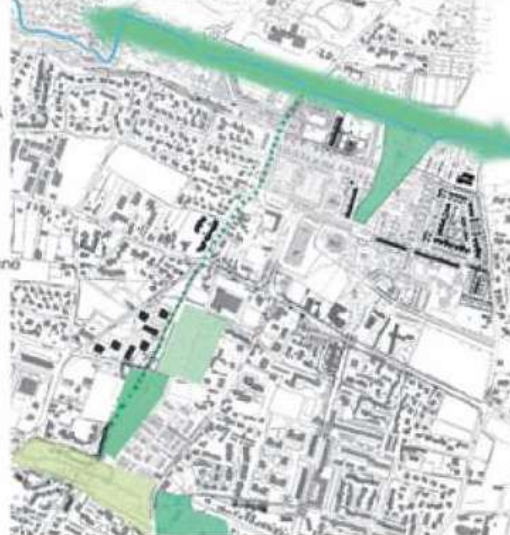


Les inventaires et les protections environnementales dans l'état initial de l'environnement du PLU

B - L'OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU HAMEAU
B3 - DESSINER LE QUARTIER DU HAMEAU A L'IMAGE DE PAU : VILLE JARDIN

INSCRIRE LE JARDIN AU COEUR DE LA COMPOSITION URBAINE ET SOCIALE

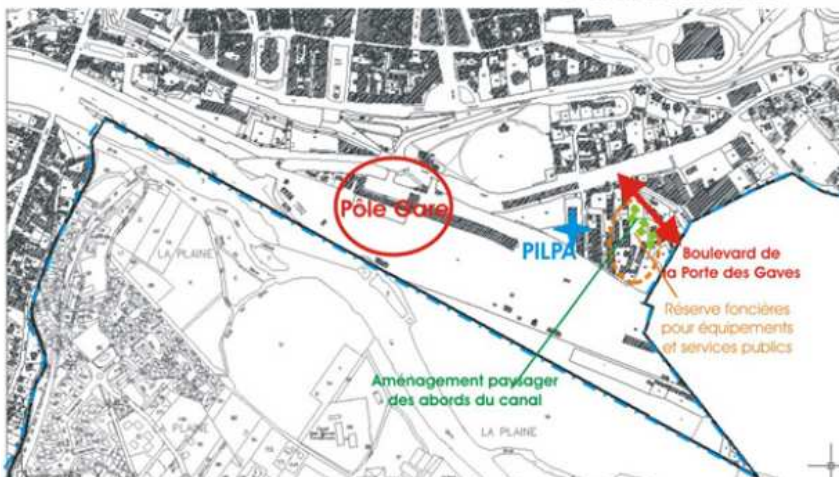
-  création d'un parc urbain
-  mise en valeur aménagement de la coulée verte de l'Ousse des bois
-  aménagement d'une trame verte piétonne et cyclable
-  culture des jardins



Proposition au 15.06.2005

Ville de Pau– Proposition d'aménagement du quartier du Hameau
 Source PLU-PADD

VILLE DE PAU - orientations d'aménagement
F - LA GARE ET SES ABORDS



Ville de Pau– Orientations d'aménagement de la gare et ses abords.
 Source PLU-PADD

B.3.1 L'état initial de l'environnement dans le PLU

Le PLU de la commune de Pau (approuvé en 2006) comporte une analyse de l'état initial de l'environnement. Le diagnostic et les orientations du PLU incluent la prise en compte des :

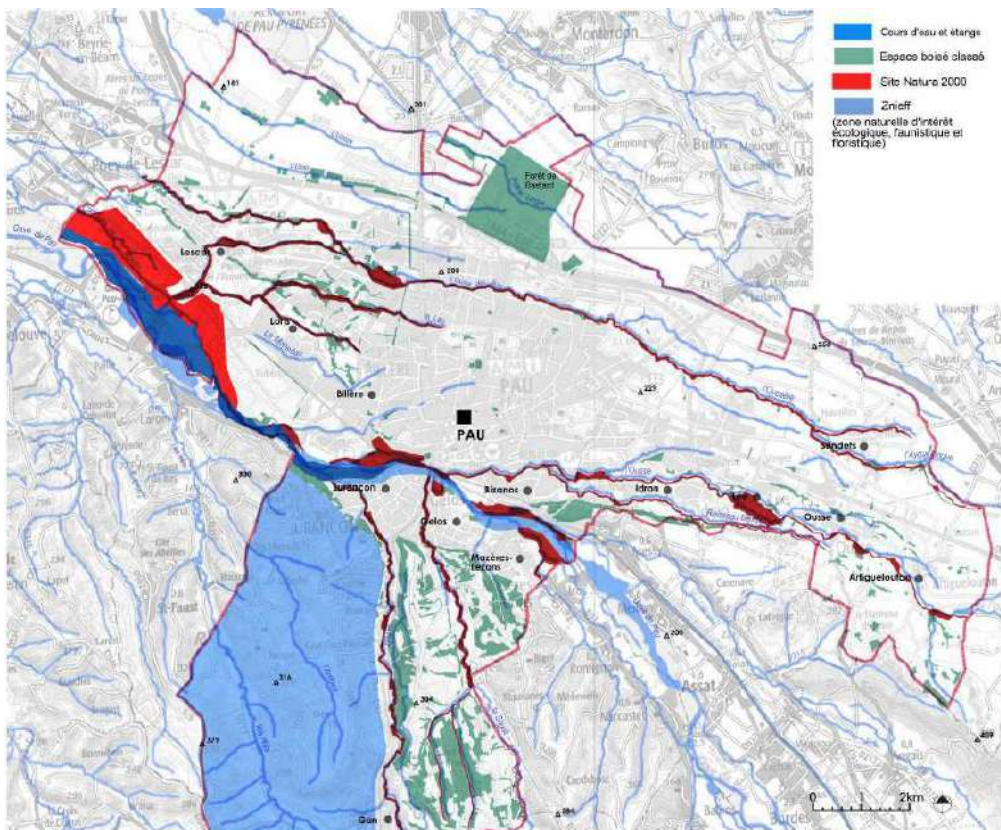
- servitudes de protections environnementales ,
- Site Natura 2000,
- ZNIEFF,
- Secteurs Classés et Inscrits au titre des sites pittoresques,
- Risques naturels (inondations) et liés à l'activité humaine (qualité de l'eau et de l'air), les nuisances sonores,
- Espaces naturels boisés classé (Forêt du Bastard),
- Zonage de sensibilité environnementale
- Les espaces verts dominants et les « coulées vertes »
- Le paysage architectural et urbain,
- Objectifs de développement durable : social, économique, environnemental.

Les incidences du PLU sur l'environnement sont évaluées sur les projets majeurs :

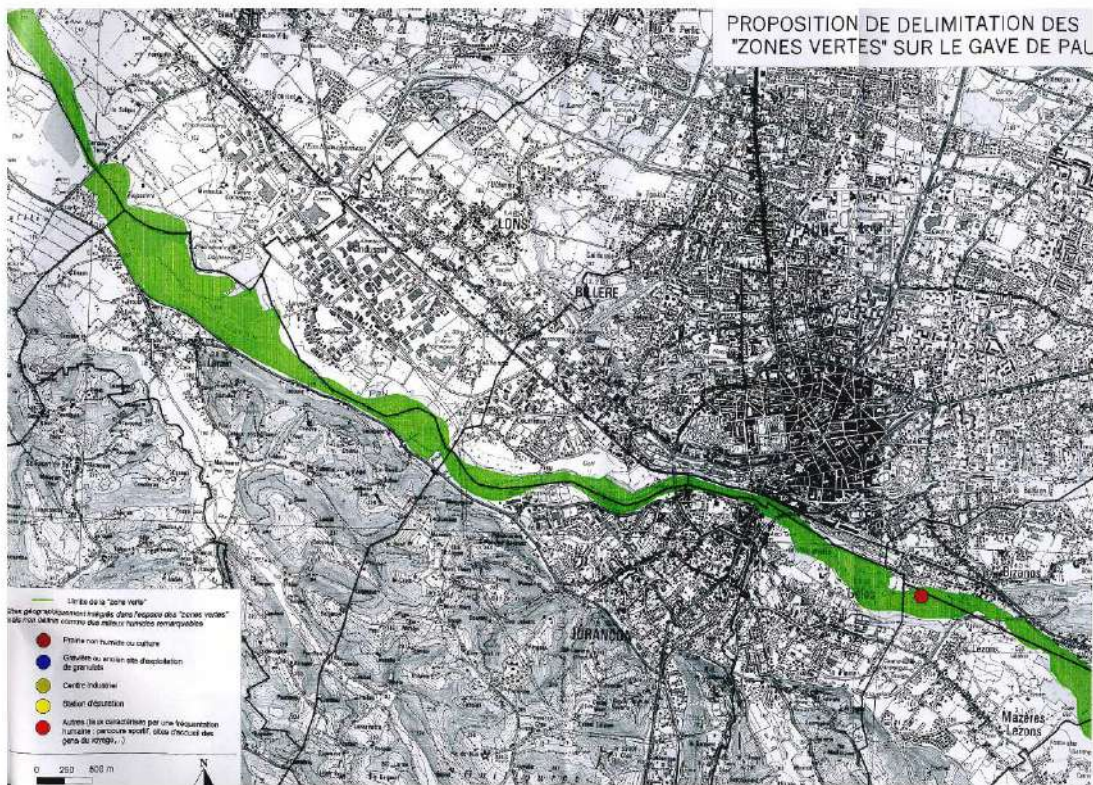
- Le centre-ville : Les Grands Sites, le Centre Piéton et ses abords, les équipements culturels,
- L'opération de rénovation urbaine du Hameau
- Le quartier Pissart-Santarelli
- Les berges de l'Ousse des Bois
- L'opération Porte des Gaves
- La gare et ses abords
- Les extensions des zones d'activités et de formation

Le projet du SPR—AVAP, dans la continuité de la ZPPAUP, s'inscrit dans la cohérence avec le PADD qui rassemble et articule les dispositions du PLU en matière de développement durable, notamment en matière d'environnement.

Compte tenu de la forme de l'état initial de l'environnement dans le document actuel du PLU, le diagnostic environnemental de l'AVAP-SPR est établi en application de l'article R.122-17 du Code de l'environnement.



ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Boisés Classé. Sources : Etude Parkatlantic, novembre 2011.



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le concept d'espace naturel sensible se définit autour de trois critères :

- la richesse, la rareté et la fragilité sont identifiées par l'ensemble des partenaires et forment l'intérêt public et la valeur patrimoniale ;
- La nécessité d'une intervention de la puissance publique du département pour atteindre des objectifs de préservation et de gestion cohérents et complémentaires des objectifs de développement local ;
- L'ouverture au public avec une finalité culturelle, scientifique ou de valorisation des paysages.

Les zones humides :

Sur le Pays du Grand Pau, 14 sites ont été classés prioritaires font l'objet de mesures particulières. Sur Pau, le site concerné est la forêt domaniale de Bastard (3.5 hectares). traversée par 3 ruisseau (3.5 hectares).

Les zones vertes :

Les zones vertes sont des écosystèmes aquatiques et des zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin versant. Ces zones sont à prendre en compte pour l'établissement du réseau Natura 2000 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore.

Le gave de Pau a été retenu le 31/03/2003 à l'inventaire préliminaire des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire en raison de la présence de 7 habitats mentionnés à la directive habitat dont 4 sont inscrits dans la liste des habitats prioritaires, de 6 espèces animales d'intérêt communautaire ainsi que de 12 espèces animales protégées au plan national.

RECONNAISSANCES ET PROTECTIONS

ZNIEFF

Au titre de l'inventaire scientifique :

- ZNIEFF n° 6694 de type II concerne le « réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau »

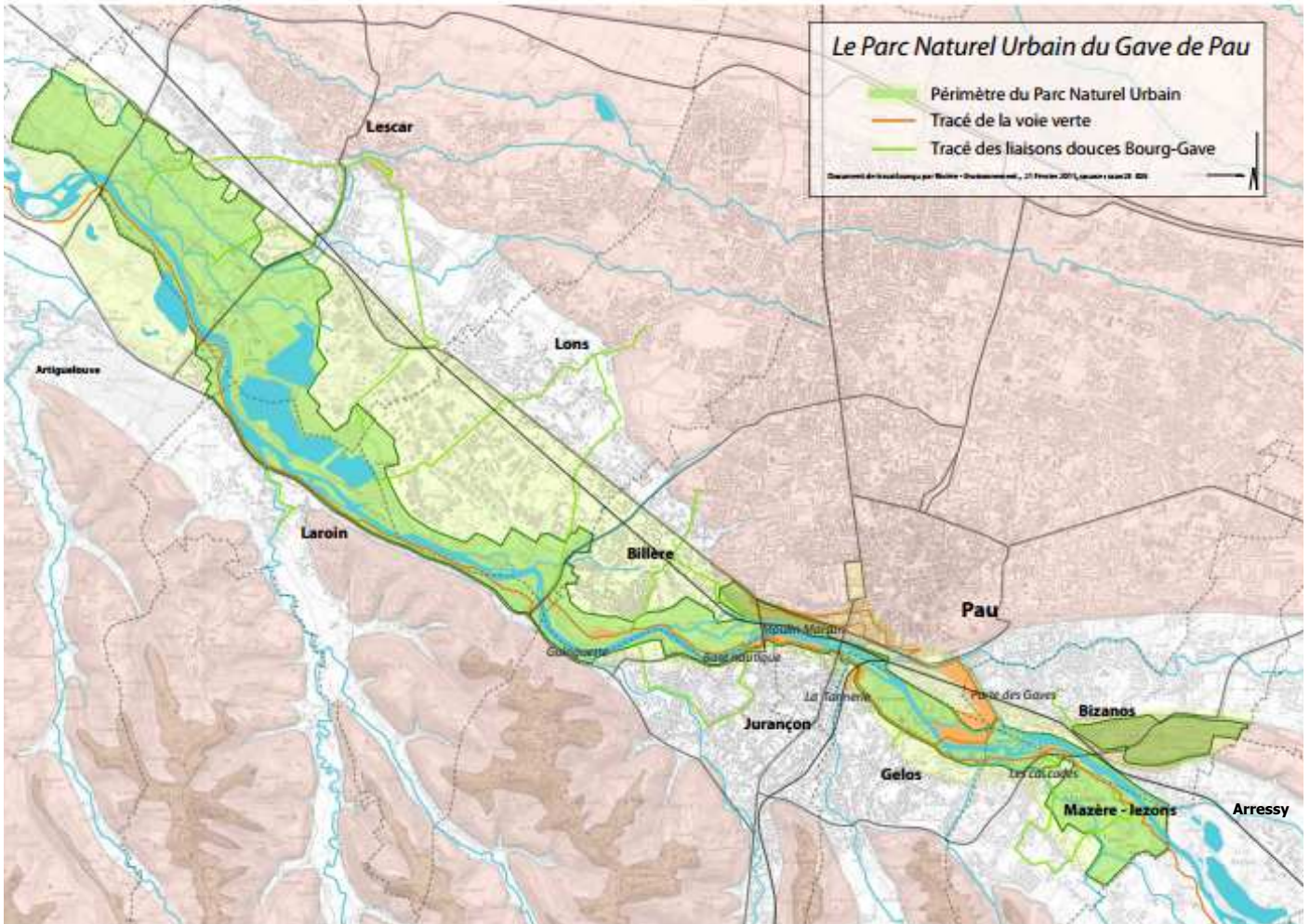
NATURA 2000

Au titre de la directive habitat, la commune de Pau fait l'objet d'une proposition à la Commission Européenne des sites suivants :

- Site n° FR7200770 « Parc boisé du Château de Pau »
- Site n° FR7200781 « Le Gave de Pau »

AU TITRE DU PLU, ESPACE NATUREL BOISE CLASSE

- Espace naturel boisé classé de la Forêt du Bastard; (E.B.C., art. L 130.1 du C.U.)



Périmètre du Parc Naturel Urbain du Gave de Pau et les 11 communes riveraines : Arressy, Mazère-Lezons, Bizanos, Gélós, Pau, Jurançon, Billère, Laroin, Lons, Lescar, Artiguelouve Sources : Société Rivière Environnement

92



Zonage de sensibilité de l'Ousse des Bois (Expertise des milieux botaniques du secteur de l'Ousse des Bois.)

B.3.3 Espaces naturels sensibles : études et projets

EXPERTISE BOTANIQUE DES MILIEUX DU SECTEUR DE L'OUSSE DES BOIS

Etude menée en 2003 au Groupe d'Etudes et de Recherche en Ecologie Appliquée à l'instigation de la ville de Pau dans le cadre de la révision de son PLU. L'expertise a été réalisée sur 14 ha boisés et herbagés longeant « l'Ousse des Bois » de part et d'autre du lieu dit « Guilhem ». Elle a permis de mettre en évidence une grande diversité floristique, malgré la proximité de secteurs urbanisés et modifiés, et l'absence d'espèces rares.

Plusieurs habitats naturels rattachés aux codes **Corine Biotope** ont été identifiés.

Le PARC NATUREL URBAIN DU GAVE

Le corridor alluvial du Gave et ses milieux naturels remarquables reconnus ont fait l'objet d'un Schéma Directeur des Berges du Gave réalisé avec le concours des agences Rivière Environnement et Atelier Physalis (2009-2014). Les onze communes riveraines du Gave ont été associées au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (Arressy, Artiguelouve, Billère, Bizanos, Gélos, Jurançon, Laroin, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Pau).

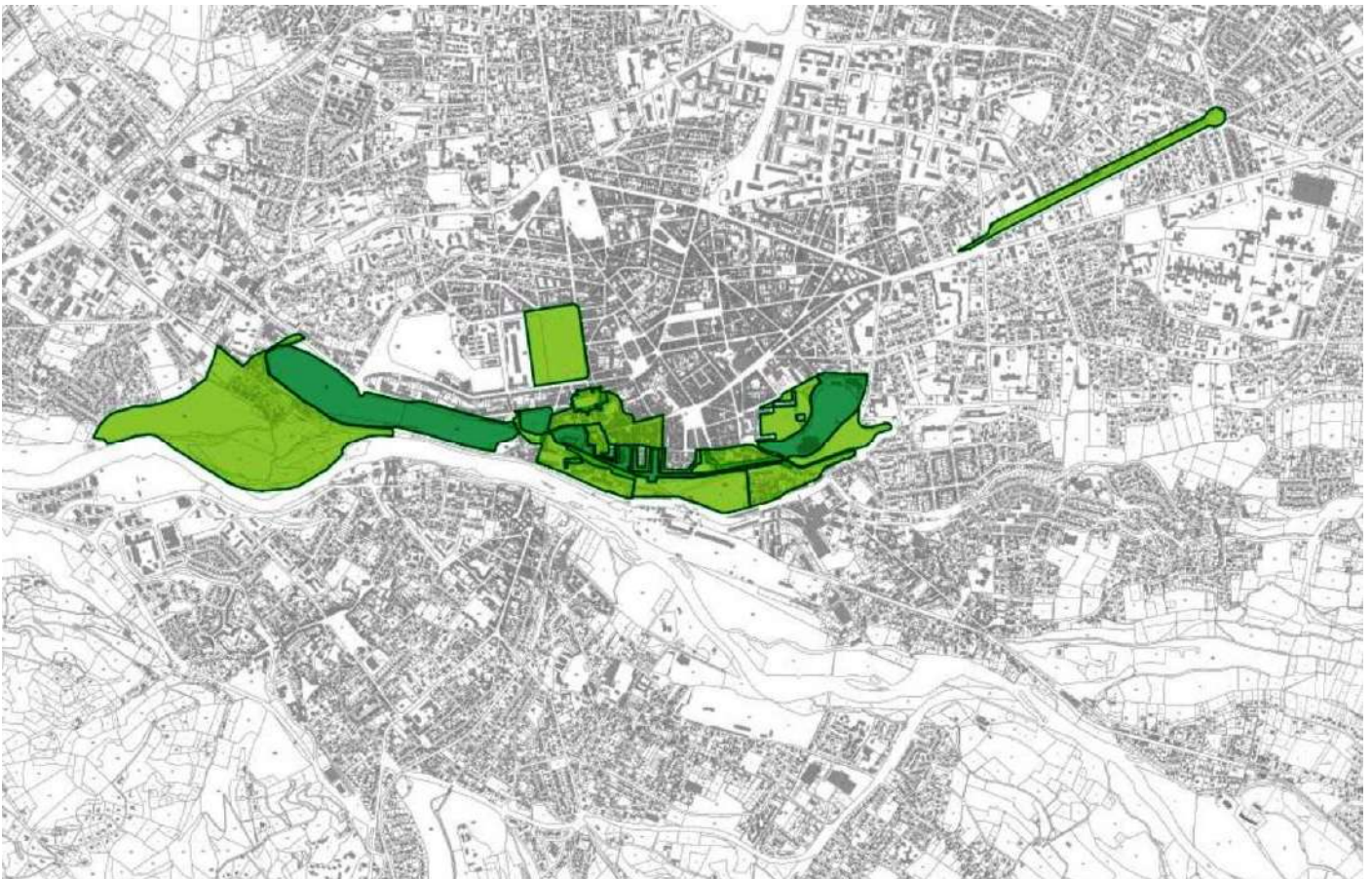
Le PNU représente 350 ha de nature autour du Gave. Le projet comporte des voies vertes, la restauration et la protection des saligues et un espace de baignades naturelles.

La démarche est liée à une cohésion communale forte, notamment pour les questions foncières et de planification.

A cette étape du projet, toutes les enjeux naturels ayant été répertoriés, le projet nécessite d'être refondu dans un projet urbain et paysager global (AVAP-SPR) harmonisant les transitions entre le parc et les espaces périphériques ainsi que la composition des projets dans le parc

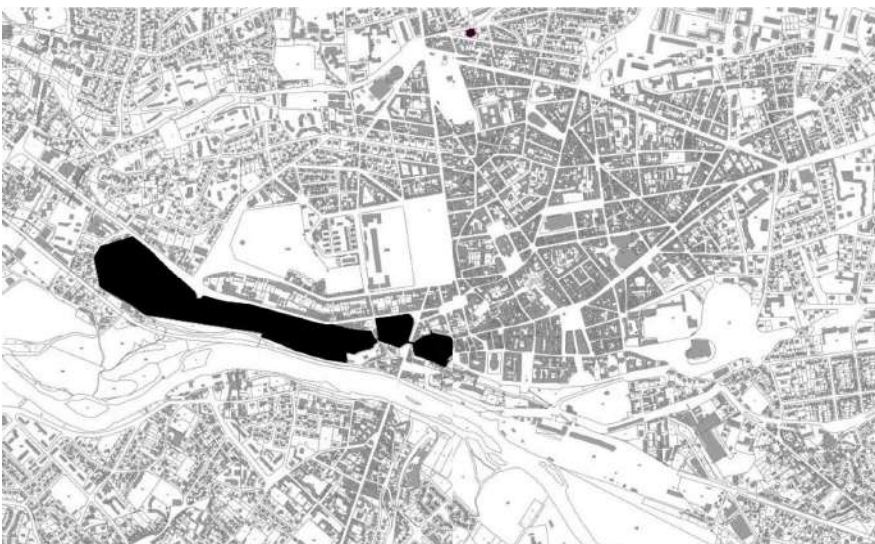


Les « Horizons Palois », réciprocité des paysages urbains et du grand paysage. Photographie, étude Parkatlantic, novembre 2011.



Site classé et inscrit Grand Parc du château et terrasse sud. Source Atlas des Patrimoines.

94



Les sites de la Basse Plante et du Parc du Château sont également protégés au titre des Immeubles

B.3.4 Sites pittoresques inscrits et classés

Le site classé « Horizons palais »

En 1944 les paysages de Pau sont classés sous le nom d' « Horizons palais ». Les sites classés ou inscrits concernent les espaces majeurs perçus au premier plan depuis la ville, sur la plaine du Gave et les coteaux du Jurançon. Le principe de réciprocité des paysages, « la vue que l'on prend ainsi que la vue que l'on donne » sont ainsi pris en compte







Sites classés au titre protections des sites et des monuments naturels et des sites d'intérêt pittoresque

- **Terrasse Sud** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; classé ; 27/02/1924; 13.78 ha
- **Grand parc du Château** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; classé ; 19/07/1944; 18.45 ha

Sites inscrits au titre des protections des sites et des monuments naturel et des sites d'intérêt pittoresque

- **Jardin du Château de la Basse Plante** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 0.46 ha
- **Jardin de la gare et belvédère (square d'Aragon)** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; 19/07/1944; 18.45 ha
- **Allées de Morlaàs** : ensemble des voies, promenades et chemins : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square ; inscrit ; 12/09/1945; 6,14 ha
- **Promenade publique plantée d'arbres, dite place de Verdun** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit; 16/09/1942; 8.58 ha
- **Parc Beaumont (partie)** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 3.61 ha
- **Parc attenant au parc Beaumont, dit parc du lycée** ; Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 3.98 ha
- **Immeubles bordant le boulevard des Pyrénées et ses abords immédiats** : ensemble concernant le premier plan du célèbre panorama du Boulevard des Pyrénées à Pau ; inscrit ; 18/04/1944 ; 3.09 ha
- **Palais National (abords) constituant l'ensemble de la vieille ville** : bourgs, centres anciens, bastide, patrimoine urbain (site d'intérêt pittoresque; inscrit ; 1.11 ha
- **Place Gramont et immeubles qui la bordent** : bourgs, centres anciens, bastide, patrimoine urbain ; inscrit ; 15/03/1958 ; 1.33 ha
- **Zones urbaines à Pau** : bourgs, centre ancien, bastide, patrimoine urbain (site d'intérêt pittoresque) ; inscrit ; 02/05/1974 ; 17.55 ha



-  Espaces boisés classés à conserver ou à créer (art. L.130-1 du C.U.)
-  Espaces verts protégés (art. L123-1- 7° du C.U.)
-  Espaces verts d'agrément
-  Monument à conserver (art. L 123-1-7° du C.U.)
-  Alignement d'arbres (art. L123-1- 7° du C.U.)
-  Terrains cultivés à protéger en zone urbaine

Extrait du document graphique du PLU

B.3.5 Espaces verts dispositions réglementaires du PLU

Dans les espaces verts protégés (EVP) au titre des éléments remarquables visés à l'article L 123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, marqués au plan par une trame de ronds évidés, les constructions sont interdites, si elles remettent en cause la fonction écologique ou les éléments naturels remarquables du secteur concerné.

Sont notamment admis :

- l'extension mesurée des bâtiments existants, dans la limite de 30 m² de surface de plancher et des autres articles du règlement
- La construction en sous sol, lorsque l'aménagement ne supprime pas des masses d'arbres de haute tige et sous réserve de la restitution d'une masse de terre suffisante pour le rétablissement de l'espace vert.
- Et à condition de ne pas imperméabiliser le sol sur plus de 25% de l'emprise de l'EVP,
 - > les aires de jeux et piscines,
 - > Le stationnement lié aux obligations imposées à l'article 12
 - > Une annexe par unité foncière, d'une surface maximale de 20 m²

En outre, dans les espaces verts, toute modification du site, remblais ou déblais (en dehors de l'emprise construite) quelle que soit leur hauteur ou leur superficie, coupe qui ou abatage de végétation, est soumise à autorisation, sous la forme prévue à l'article 4 et suivants du code de l'urbanisme.

Comme espaces verts protégés (E.V.P) ; la trame de petits ronds évidés au plan de zonage, situe les secteurs dans lesquels la fonction écologiques et les éléments naturels remarquables devront être préservés. Dans ces secteurs, tous les projets devront faire l'objet d'une analyse visant à démontrer qu'ils ne remettent pas en cause soit la fonction écologique du secteur soit la protection des éléments naturels remarquables. Les plantations d'essences qualifiées comme remarquables devront être conservées et associées à un espace vert suffisant pour assurer leur pérennité.

Une visite sur site par les services techniques de la ville aura pour objectif de vérifier l'opportunité des projets en fonction des objectifs de protection poursuivis.

Comme espaces verts d'agrément (E.V.A), la trame, de petits points porté au plan de zonage ne constitue pas une restriction particulière de l'occupation du sol mais l'obligation de maintien d'une surface en espace vert ou de sol perméable sur une proportion définie au règlement.

Comme alignements d'arbres

Comme jardins familiaux

Synthèse:

EVP: fonction écologique et éléments naturels remarquables à préserver – protection des essences remarquables – analyse du site à réaliser. Sont autorisés: l'extension mesurée des bâtiments, les éléments d'accompagnement, à condition du maintien de 75% de l'EVP.

EVA: espace vert, sol perméable, à maintenir (75% minimum)

La création d'espaces verts pourra être exigée en cœur d'îlot dans le cadre d'opérations de démolition-reconstruction.

B.3.6 Espaces verts dispositions réglementaires de la ZPPAUP

Espaces verts, parcs, jardins, places plantées dont l'existence participe à la qualité de l'espace urbain ou correspond au programme initial des villas sans présenter toutefois le caractère exceptionnel des jardins composés porté au règlement.

Ils doivent faire l'objet de prescriptions aux documents d'urbanisme communaux afin de définir leur conservation totale ou partielle et les modalités d'adaptation aux fonctions d'habitation et d'équipement qui pourraient s'insérer tout en maintenant globalement leur qualité d'espaces paysagers dominant.

Ces prescriptions seront d'ordre réglementaire (soit par protection des espaces, soit par obligation de planter, soit par des modalités d'aménagement, soit par la possibilité d'occupation par faible densité des constructions).

Les espaces « de bordure » entre les bâtiments et l'espace public, (entre les villas et les clôtures sur rue notamment) doivent être maintenus en jardins ou en espaces vert, en ne minéralisant que le strict nécessaire aux accès et réseaux)

Synthèse :

Espaces « de bordure » entre les bâtiments et l'espace public à préserver.

CHAPITRE C

PATRIMOINE URBAIN

CHAPITRE C.1

Histoire, formation et développement de la ville dans son site



1. Franchissement du Gave
2. Ruisseau du Hédas
3. Ruisseau de l'Ousse
4. Eperon et première fortification
5. Fontaine
6. Vie Cave, cheminement

Le site initial, l'implantation du château, les voies de transhumance.



Ville de Pau vue générale. L'éperon naturel formé par la confluence du Gave et du Hédas constitue un site défensif privilégié pour l'implantation d'une forteresse Dessin, XIX^e Collection dessins du Château. Cote : Inv_P_2006_2_1.

C.1.1 Une première implantation : le Castelnau sur l'éperon

Plusieurs éléments topographiques ont été favorables à l'installation de la ville de Pau dans son site. A la confluence du Gave de Pau et du ruisseau Hédas, une butte en forme d'éperon constitue un site défensif naturel dominant le Gave à l'endroit précis où celui-ci se divise en deux bras et forme une île qui en favorise le franchissement.

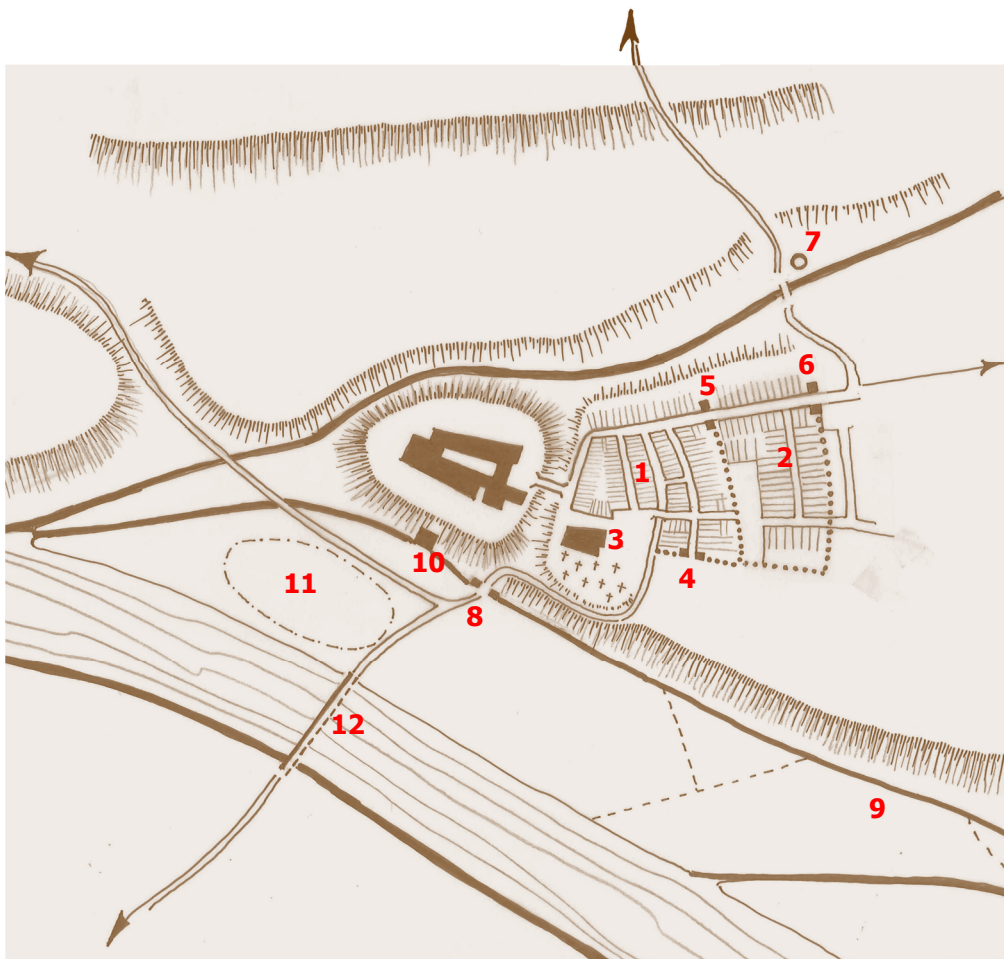
Le gave de Pau n'offre que peu de lieux de franchissements aisés. Pau est un passage à gué intermédiaire qui a été utilisé de manière précoce par les bergers de la vallée d'Ossau lors de leur transhumance vers la vaste zone de pâture du Pont Long, située plus au Nord, à proximité de Lescar.

L'éperon contrôle également le carrefour de deux cheminements anciens d'importance :

- un axe Ouest-Est (de l'Atlantique vers Toulouse et la Méditerranée, en empruntant la plaine du Gave);
- un axe Sud-Nord, des vallées pyrénéennes qui basculent vers l'Espagne aux pays d'Aquitaine et de Bordeaux.

La convergence de ces éléments fait de Pau un site stratégique majeur que les vicomtes de Béarn s'emploient à fortifier dès le XII^e siècle en installant sur l'éperon (probablement sur la base d'un poste de garde antérieur) un Castelnau. Un village se constitue à l'abri d'une forteresse, ou d'une palisade appelée Paù (pieu en béarnais), qui aurait donné son nom à la ville. Des tours de guet protégeaient le bourg constitué vers l'Est, tandis que la topographie et l'escarpement de l'éperon assuraient sa sécurité sur les autres points cardinaux.

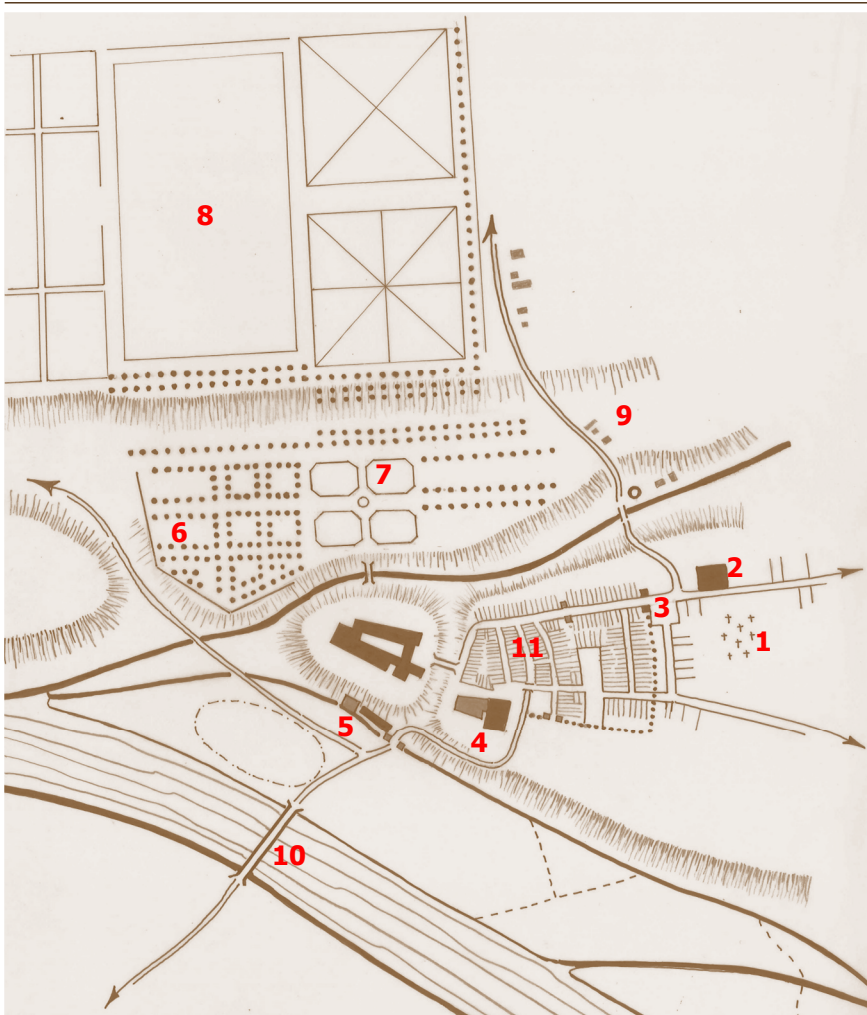
Le château constitue le point d'ancrage du développement urbain de Pau. Cette topographie favorable à l'installation du site en contraindra durablement le développement de la ville qui s'étendra en phases successives vers l'Est sur la terrasse étroite de l'éperon.



1. Borg Major XIV e siècle
2. Borget XV e siècle
3. Eglise Saint-Martin et cimetièrre
4. Poterne du Poprtalet
5. Porte des Basques
6. Porte de Laribère
7. Fontaine
8. Porte du Moulin
9. Canal du Moulin
10. Tour du Moulin
11. Camp Bathaler
12. Franchissement du Gave, gué ou passerelle



Château de Pau, le puissant donjon de briques, la tour du Moulin (Monnaie) qui contrôle l'accès sud de la ville.



1. Cimetière
2. Hôpital (1520)
3. Halles
4. Parlement (1586)
5. Hôtel de la monnaie
6. Jardin de la Basse Plante
7. Jardin des Parterres
8. Jardins de la Haute Plante
9. Début d'urbanisation de la Côte de la Fontaine
10. Pont (1534)
11. Hôtel de ville (1523)

Vers Morlaàs

Vers Nay



108

Plan de Pau. A. Le Chateau. 1676. Le château et ses parcs; le Bois Louis au Sud-Est, la ville dans ses limites, l'urbanisation timide de la cote de la fontaine au nord du Hédas. Reproduction photographique, extraite du mémoire de maîtrise des Jardins du Château 1992, UPPA. ACAPP – Cote : 4Fi8 (pour consultation). Le document appartient à la bibliothèque de l'Arsenal.

C.1.3 Pau capitale d'un état souverain

La capitale des Foix Béarn

L'acquisition de la Bigorre par le Béarn en 1425 fait se déplacer le centre de gravité de la vicomté vers L'Est. Orthez, jusqu'alors capitale du Béarn est définitivement déchu de son statut au profit de Pau où Gaston V de Moncade installe définitivement la cour de son sénéchal en 1464 et fait transformer la vieille forteresse en résidence princière. La ville devient alors le centre économique et administratif de la vicomté. Son fils, François Fébus hérite de sa grand-mère paternelle Eléonore 1^e, le trône de roi de Navarre en 1479 et destine le château et la ville de Pau à devenir la résidence des rois de Navarre au siècle suivant.

La résidence hédoniste des Navarre Albret

Lorsque en 1512 la branche Albret des rois de Navarre est chassée de Pampelune par les castillans, Henri d'Albret, roi de Navarre et son épouse Marguerite d'Angoulême trouvent tout naturellement refuge au nord des Pyrénées dans le château de Pau .

Ils poursuivent la transformation de l'ancienne forteresse médiévale en palais luxueux et confortable dans l'air du temps que de larges croisées ouvrent désormais sur le panorama Pyrénéen. Ces transformations sont accompagnées de la construction d'une terrasse qui flanque le côté sud du château et permet de jouir inement du grand paysage. Leur fille Jeanne d'Albret et son époux Antoine de Bourbon continuent au nord et à l'ouest du château l'aménagement d'immenses jardins d'agrément paysagés dont la réputation parcourt l'Europe.

Equipements et travaux d'édilité publique

Le vieux bourg campagnard envahi par la suite princière se transforme et s'équipe peu à peu. Un premier hôtel de ville (1523) dont le rez-de-chaussée est aménagé en halle couverte est construit dans le Borg Major au contact de la rue Longue et un Palais de justice édifié près du château abrite le Conseil de la Cour Souveraine du Béarn (1586). En 1552 et 1568 sont pris les premiers règlements d'édilité publique, véritables règlements d'urbanisme, visant à améliorer la salubrité, protéger la ville des incendies et interdire l'élevage dans l'enceinte d'une ville au caractère encore très rural.

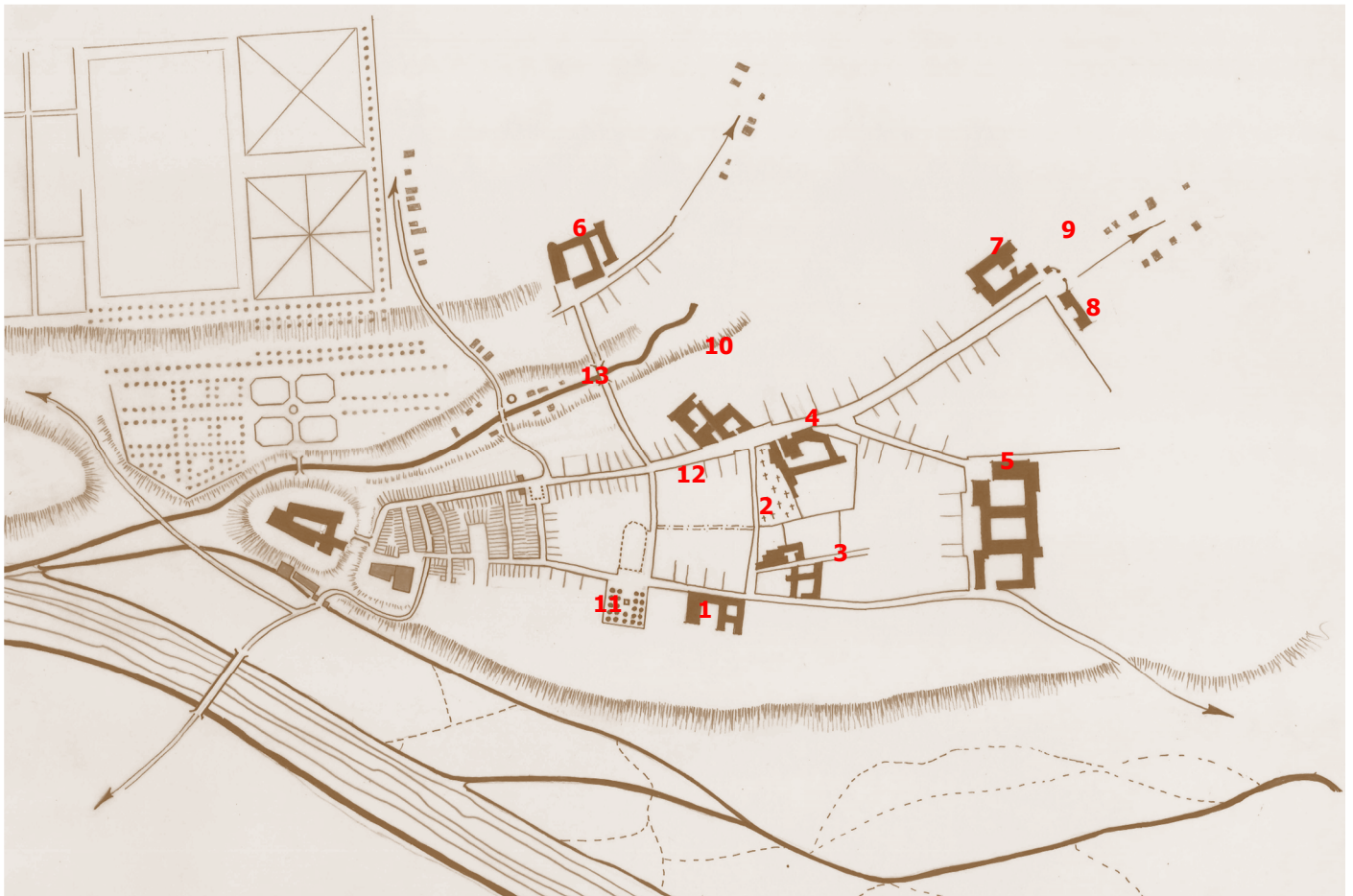
L'enceinte du bourg devenue trop étroite, on édifie les nouveaux équipements (hôpital en 1520, abattoirs, cimetière et marché) hors les murs à l'est dans une zone qui s'urbanise peu à peu et deviendra le quartier de la Halle. Les contraintes inaliénables du fossé du Hédas au nord, du ravin de l'éperon au sud et des domaines fonciers occupés par les jardins princiers à l'ouest ne laissent d'autre alternative à la ville que de se développer toujours plus à l'est le long d'un axe ouest-est constitué par les routes de Nay et de Morlaàs.

Au même moment, une véritable rue s'organise le long de la côte de la fontaine et débouche sur la rive nord du Hédas où commencent à s'implanter quelques maisons.

Au sud, l'installation de l'administration de la monnaie dans la Basse Ville sur l'ancien site du Camp Bathaler, suscite peu à peu la structuration d'un nouveau faubourg à l'allure semi rurale. Enfin, en 1534, un solide pont de pierre vient remplacer la frêle passerelle qui jusqu'alors enjambait le Gave. **109**

L'accession au trône de France d'Henri III de Navarre, sous le nom d'Henry IV, en 1589, marque définitivement le positionnement stratégique et la renommée de la ville. Mais, paradoxalement, elle perd son statut de ville princière, le roi quittant définitivement la ville. Elle n'en demeure pas moins une capitale de région et poursuit son développement lentement mais progressivement.

- > Des travaux d'assainissement et de mise en sécurité de la ville, qui s'articulent avec des projets d'embellissement et d'ouverture du château..
- > Des édifices publics construits au cœur de la ville.
- > Un développement de la ville extramuros à l'est conditionné par les contraintes topographiques et foncières.



- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Capucins (1626) | 8. Maison de Force |
| 2. Orphelines (1652) | 9. Porte neuve |
| 3. Ursulines (1675) | 10. Hôtel du 1 ^o Président du parlement de Navarre |
| 4. Notre Dame (1639) | 11. Place Royale et projet de construction de l'église Saint-Louis |
| 5. Jésuites (1640) | 12. Canal urbain |
| 6. Cordeliers (1650) | 13. Rue et pont des Cordeliers |
| 7. Hôpital (fin XVII e) | |

C.1.4 XVII^e siècle : Le Béarn annexé à la couronne de France, la reconquête catholique et les nouveaux établissements religieux, l'essor urbain.

Louis XIII et la reconquête catholique

L'expédition de Louis XIII en Béarn, le rattachement de la principauté à la couronne de France en 1620 se sont concrétisés à Pau par l'installation hors les murs des ordres religieux liés la restauration du catholicisme qui vont étendre et remodeler l'espace urbain.

A l'est du bourg ancien et du faubourg de la Halle, les Capucins créent leur maison en 1626 en bordure de la rue de Nay (Louis Barthou) et les Jésuites en 1640 un peu plus à l'est (Lycée Louis Barthou). Le long de la rue de Morlaàs se créent les couvents des Filles de Notre-Dame en 1639, des Orphelines en 1652 puis des Ursulines en 1675. Au-delà du Hédas, l'installation du couvent des Cordeliers en 1650 fixe durablement la limite nord de la ville. Plusieurs quartiers se structurent autour de ces établissements.

Le quartier Notre-Dame

A l'est des bourgs anciens qui sont devenus insalubres, le quartier Notre Dame traversé par le canal urbain et la rue de Morlaàs devient le centre résidentiel de Pau. Il est loti des plus beaux hôtels de la noblesse dont l'hôtel du président du parlement qui deviendra préfecture. En 1686, la Place Royale créée au sud du quartier est accompagnée du projet de construction d'une église Saint-Louis qui ne sortit jamais de terre. Ce premier grand espace public palois conservera des dimensions modestes jusqu'au début du XIX^e siècle.

Quartier et faubourg de la Porte Neuve

Poursuivant l'extension de la ville à l'est, le quartier de la Porte Neuve connu pour sa population de tisserands, se forme autour du collège des Jésuites. Une muraille établie entre 1649 et 1651 et munie d'une porte unique donnant accès à la route de Tarbes en établit la limite est. Un nouvel hôpital y est construit entre 1671 et 1730. Au-delà de la muraille, un faubourg de la Porte Neuve se fixe et poursuit le mouvement d'extension urbaine vers l'est.

Quartier de la Fontaine

L'installation de Cordeliers suscite l'ouverture d'une rue et la construction d'un pont franchissant le ravin du Hédas facilitant la circulation qui ne se faisait jusqu'alors que par l'escarpement de la rue de la Fontaine. L'installation du couvent va permettre l'essor et la structuration du faubourg de la Fontaine au nord.

Quartier du Hameau

Au nord du quartier de la Porte Neuve, un quartier de nature rurale - le quartier des Agriculteurs ou du Hameau - semble se développer doucement.

L'installation des établissements religieux suscite le développement et la structuration de nouveaux quartiers. Leur forte emprise foncière dessine les futurs grands espaces publics qui seront créés au lendemain de la révolution lors de leur démantèlement.



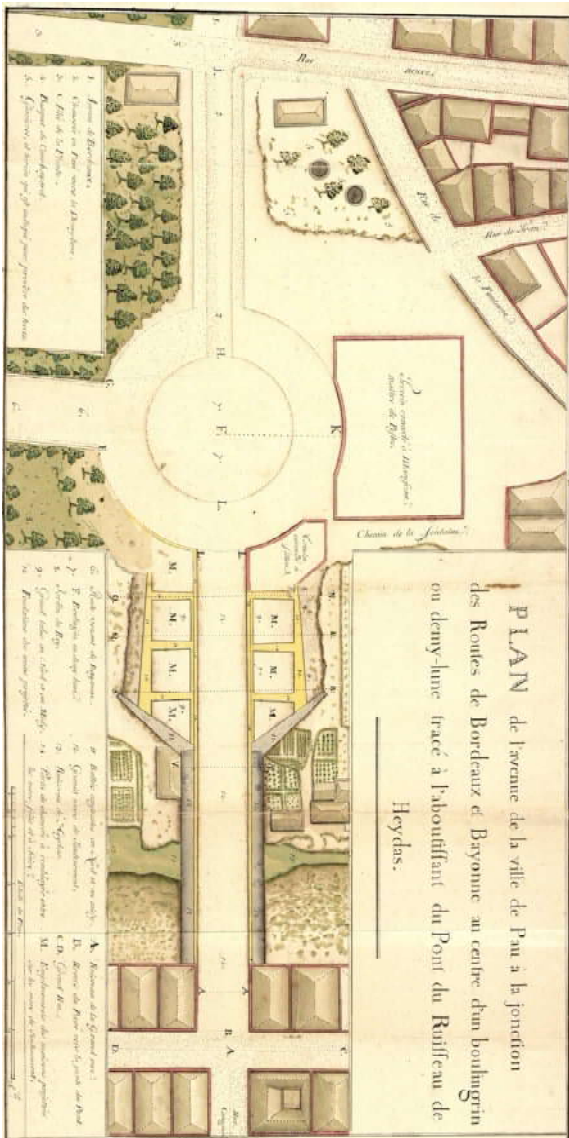
- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| 1. Route de Bayonne | 5. Rue Marca |
| 2. Route de Toulouse | 6. Rue Gassiez |
| 3. Pont neuf | 7. Rue Neuve des Cordeliers |
| 4. Pont Royal | 8. Rue Ninon |



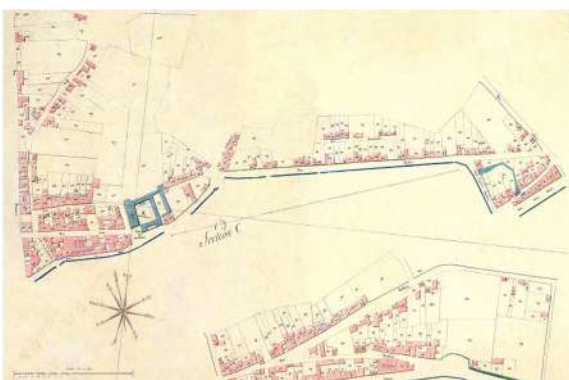
112

Château de Pau. 1838. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : MS124-128. Le pont Neuf sur le Hédas, le Pont sur le Gave, la route de Bayonne et son croisement avec la route de Bordeaux.

C.1.5 Le XVIII^e siècle et les grandes infrastructures



Plan de l'avenue de la ville de Pau. Gleizes, 1770. ACAPP – Cote 4Fi138. La demi lune du croisement des routes de Bayonne et Bordeaux, future place Grammont.



Cadastré napoléonien. Section D, 4^e feuille, Secteur des Cordeliers (place de la Libération). Glandinet 1812. 1809. ACAPP. Cote : 4Fi261. La « rocade nord » des rues Guichenné, Bernadotte et Carreau.

L'espace urbain en lui-même évolue peu durant le XVIII^e siècle dont l'œuvre consistera essentiellement à coloniser et aménager l'espace défini par le siècle précédent.

En revanche, comme partout en France, le XVIII^e siècle est en Béarn le siècle de la création des grandes infrastructures routières qui ont pour effet de désenclaver la capitale provinciale.

Les deux nouvelles routes de Bordeaux et de Bayonne ouvertes dès 1740 sous l'impulsion de l'Intendant d'Etigny, traversent de part en part les anciens jardins des rois de Navarre qui bloquaient jusqu'alors le développement de la ville au nord et à l'ouest. Le croisement de ces deux voies se fait dans l'ancien Jardin des Parterres et suscite en 1783 un projet d'aménagement (ingénieur Flamichon) d'une grande place ordonnée qui, sur le modèle des grandes places parisiennes ou bordelaises aurait du devenir le nouveau centre de la ville moderne. Le projet suscite peu d'enthousiasme des édiles et la précarité des finances communales repoussent l'aménagement de la Place Grammont jusqu'en 1840 sur des plans très modifiés.

Un pont est construit au dessus du ravin du Hédas. Achevé en 1786, le Pont Neuf (rue Bordenave d'Abère) relie le centre bourg au carrefour des deux routes royales et devient la principale entrée au nord de la ville.

Le Pont Royal sur le gave est achevé en 1773. Il permet à la route royale reliant Bordeaux à l'Espagne de franchir la rivière de manière aisée. Cependant la construction de la voie d'entrée sud de la ville (rue Marca) dans le prolongement du Pont Royal prévue dès l'origine du projet par l'ingénieur Pollart ne sera réalisée qu'en 1792. Cette réalisation désaffecte définitivement les anciennes voies d'accès de la Bie Cabe (cote du Moulin) et de la rue des Ponts. Avant cette date la circulation empruntait encore le centre du bourg et avait été améliorée par la démolition des vieilles portes (Porte de l'Horloge 1713, Porte Neuve 1750).

L'abolition des portes est accompagnée du percement de plusieurs rues à l'intérieur de la ville.

Une déviation au nord de la ville permet aux lourds charrois d'éviter le centre ville : ce sont les rues dites rue du Champ de Gassies (Emile Guichenné), rue Neuve des Cordeliers (Bernadotte) et rue Ninon (Jean Baptiste Carreau). Ces nouveaux axes mettent le quartier des Cordeliers en relation avec la grande route de Bordeaux et forment le carrefour des 4 cantons.



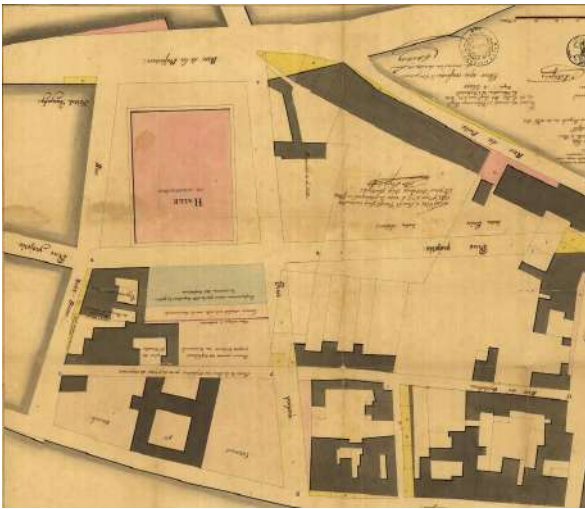
1. Lycée de Pau
2. Nouvelle halle
3. Tribunal
4. Rue Serviez
5. Ecoles Communales
6. Halle de la République
7. Rue d'Orléans
8. Caserne Bernadotte
9. Extension de la Place Royale
10. Place Grammont

114

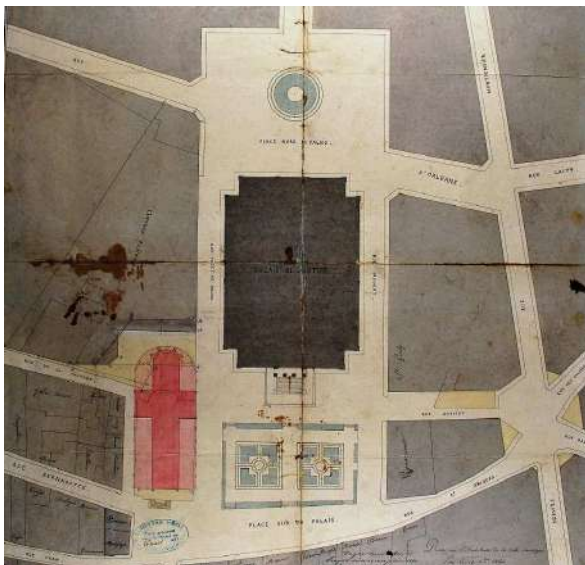


Vue de la Place Grammont vue de l'Hôtel Manescau avec la caserne Bernadotte dans le fond. BM Toulouse, Fonds Ancely, B31556101_A_PETIT_2_012.

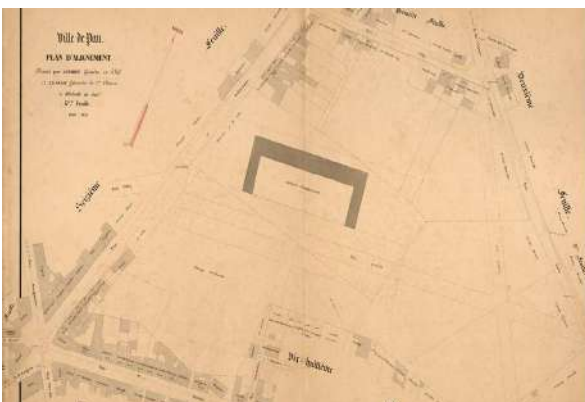
C.1.6 Le XIX^e siècle, les équipements publics



Extrait du plan général de la bonne ville de Pau, quartier de la halle. 1827. ACAPP. Cote : 4Fi67. La nouvelle halle à l'état de projet sur ce qui deviendra la place Clémenceau, l'Ecole Centrale, la rectification des alignements.



Extrait du plan de la ville de Pau. Quartier Saint-Jacques et du Palais. Dumoulou, 1860. ACAPP. Cote : 4Fi271. Création des places et ouverture de la rue d'Orléans.



Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 17^e feuille. A. Perret 1852. ACAPP. Cote : 4Fi167. La place des Ecoles avant la construction des Halles de la République.

Au lendemain de la Révolution, le passé parlementaire et administratif de la ville la désigne tout naturellement, comme le chef lieu du nouveau département des Basses Pyrénées.

La disparition des établissements religieux et la mise en vente de leurs propriétés comme biens nationaux amorcent la vraie révolution urbaine de Pau en libérant des espaces à construire.

Tandis que le collège des Jésuites subsiste en devenant Ecole Centrale puis Lycée de Pau, le Couvent de Notre Dame et le cimetière laissent la Place à une nouvelle halle dès 1838 sur ce qui deviendra la place Clémenceau. Le couvent des Ursulines subsistera jusqu'en 1930.

Le couvent des Cordeliers cède la place au Palais de Justice (1847-1856), les terrains acquis permettent de créer deux places : Libération et Albert 1^{er}. qui se lotissent peu à peu avec des immeubles de rapport dont l'édification réglementée donne à ce quartier son caractère résolument urbain.

La démolition du séminaire en 1802 permet l'ouverture de la rue Serviez qui enjambe le ravin du Hédas et ouvre un nouvel axe de développement vers le quartier du Hameau et le nord. En 1847, la construction des Ecoles Communales et la création de la place des Ecoles (République) structurent l'urbanisation de ce quartier. L'ouverture de la rue d'Orléans relie ce pôle au quartier du Tribunal puis à la route de Bordeaux et à la caserne Bernadotte. La construction de nouvelles halles sur ce site après 1860 renforce la vocation d'espace de services de ce quartier et poursuit l'extension urbaine au nord.

La construction du boulevard Alsace-Lorraine vers 1870 ceinture la ville au nord et offre une nouvelle limite à l'extension urbaine jusque dans les années 1925. Sans être une barrière ni un obstacle, il génère une densification urbaine sur son côté intérieur (place du foirail troisième pôle de marché créé en 1884, rue Michel-Houneau et rue des Anglais).

La Haute Plante attribuée à la ville de Pau en 1795, accueille le marché au bétail, puis le cimetière dans l'une de ses parties (ancienne châtaigneraie). Une autre partie sera concédée à l'autorité militaire pour y construire la caserne Bernadotte. La Haute Plante devient le grand mail planté de la ville tandis que la « Forêt Henri IV » (Basse Plante et Grand Parc) fait office de premier jardin public paolois.

La Place Royale est ouverte et étendue au sud vers le panorama pyrénéen par décret de Napoléon 1^{er} dès 1808.

Le carrefour des routes de Bayonne et de Bordeaux, ancien emplacement des Jardins du Parterre, fait l'objet d'un grand aménagement urbain. Un premier hôtel (Manescau 1769) et une salle de spectacle (1778) se construisent sur ce carrefour routier. Le chantier d'une grande place classique qui y est engagé en 1783 sur les plans de l'ingénieur Flamichon ne sera achevé que 55 ans plus tard.



1. Théâtre Saint-Louis
2. Eglise Saint-Martin
3. Boulevard de Midi
4. Casino et terrasse
5. Parc Beaumont et palais d'hiver
6. Gare
7. Funiculaire

C.1.7 Mi XIX^e - début XX^e : l'invention de la station climatique



Plan de Pau, Placements de nouveaux réverbères à l'huile. 1847. ACAPP. Cote : 4Fi87. La création du réseau d'éclairage public est accompagnée par l'aménagement de trottoirs des rues et avenues les plus fréquentées et la multiplication des fontaines publiques.



Plan de la ville de Pau et ses environs. 1893. Patrioine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220275. La prolongation du boulevard de Midi est projetée.



Boulevard des Pyrénées et funiculaire, place Royale. Pau 1900 cartes postales.



Boulevard des Pyrénées et funiculaire. Pau 1900 cartes postales. Le prolongement est du boulevard, le solarium.

A partir des années 1830, la bourgade endormie de Pau devient le séjour de villégiature favori d'une clientèle internationale fortunée. Les visiteurs y sont poussés par l'intérêt romantique pour les ruines pittoresques de son vieux château, l'attrait pour le panorama des montagnes qui annonce l'invention prochaine du Pyrénéisme, et enfin, la douceur réputée bénéfique de son climat dans le traitement de la tuberculose. Ce mouvement est amplifié par l'arrivée de la ligne de chemin de fer en 1853, cela s'accompagne alors d'une forte croissance démographique facteur de croissance urbaine.

L'équipement de la ville prend un nouveau rythme, hygiénisme et confort deviennent une préoccupation majeure dans cette ville qui accueille désormais la fine fleur de la gentry internationale : plans d'alignements, adduction d'eau potable, de gaz puis d'électricité à peu près dans tous les quartiers entre 1854 et 1866, réseau d'égouts collecté dans le cloaque du Hédas qui est recouvert à partir de 1875.

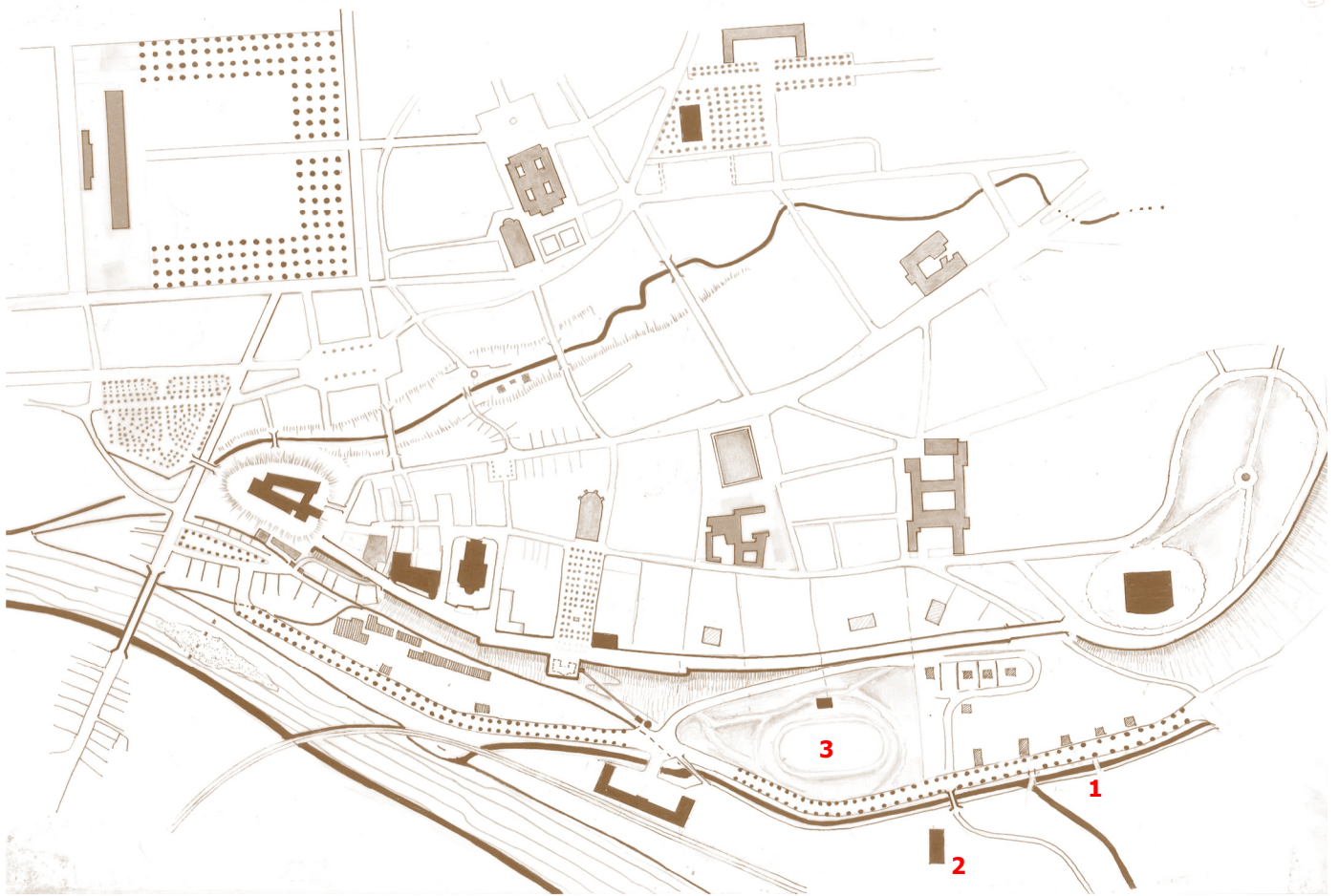
La distraction des touristes préoccupe les édiles et tous les acteurs qui bénéficient des retombées économiques de leur présence. Après l'aménagement d'un hippodrome en 1833, c'est un théâtre qui est construit sur la Place Royale en lieu et place de l'église Saint-Louis qui n'est jamais sortie de terre. La promenade plantée de la place Royale et le parc du Château tous deux largement ouverts sur le panorama pyrénéen sont les deux sites les plus fréquentés par les touristes. Ils sont reliés par le boulevard de Midi dont le projet initié dès 1855 permet de flâner sans quitter des yeux le panorama des Pyrénées. Après l'acquisition par la ville du domaine de Beaumont en 1878 et sa transformation en parc, le prolongement du boulevard est réalisé entre 1896 et 1900.

Dans une ville devenue station climatique, cet aménagement est associé en 1884 à la transformation de l'établissement de bains construit en contrebas de la Place Royale en 1831, en casino provisoire à partir de 1884.

Devenue vétuste et trop exigüe, l'église Saint-Martin est reconstruite et inaugurée en 1871 un peu plus à l'Ouest sur le boulevard où sa haute flèche répond en écho aux signaux visuels des tours du château.

Un Palais d'Hiver construit dans le Parc Beaumont est équipé d'un Palmarium et accueille les danseurs à partir de 1899. Achevant l'aménagement de ce pôle de loisirs et de tourisme tourné sur les Pyrénées, un kiosque est édifié à l'extrémité sud de la place royale en 1888, tandis qu'une large terrasse formant un belvédère et prolongeant encore un peu plus la Place Royale au sud est construite en 1908 sur le toit du casino. Le ravin surplombé par le boulevard des Pyrénées est aménagé d'un sentier qui permet de rejoindre la gare. Ses pentes sont plantées d'essences exotiques et en 1908, un funiculaire relie la gare au belvédère de la Place Royale mettant un point final à l'aménagement du Boulevard des Pyrénées.

La ville qui jusqu'alors s'était développée en tournant le dos aux Pyrénées se retourne désormais au sud. La création de cette longue promenade des Pyrénées suscite la construction de grands hôtels et villas qui la bordent.



1. Canal Heid
2. Usine de tramways
3. Centre sportif (vélodrome...)

C.1.8 Mi XIXe—début XX e. Le développement d'un quartier d'industries et de loisirs dans la basse ville



La basse ville et ses installations industrielles et artisanales vue depuis la terrasse du funiculaire et vue du gave. Cartes postales, fin XIX e et début XX e siècle



Le canal Heid et les usines début XX e siècle. Source Patrimoine des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220128



Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. De Pau. Plan Jaussely Le lac artificiel sur le Gave. Archive communautaire, agglomération de Pau. Cote : 4Fi0146

Dans le même temps que la ville-haute prospère du fait de la venue des riches touristes européens, la ville-basse se spécialise dans l'industrie. Ces terres inondables aux abords du gave jusqu'alors exploitées pour la seule extraction de sables et graviers voient s'installer à partir de 1838 de petites industries avec l'installation de l'entreprise de tissages Bégué) dont l'associé Tournier créera l'usine à gaz à partir de l'exploitation de la houille. Au début du XIXe siècle, la famille Heid, venue d'Alsace, s'était implantée dans la capitale béarnaise en installant une brasserie place de la Monnaie. En 1852, Théodore Heid achetait les moulins de la ville et créait une minoterie, laquelle a fonctionné jusque dans les années 1990. La création du Canal Heid qui dérive l'eau du Gave travers les quartiers bas de Pau avant de retourner au gave au niveau de la commune de Billère est engagé dans les années 1850. De nombreuses petites structures se développent progressivement aux pieds du château, et s'organisent le long du canal et à proximité de la gare. La production se concentre sur le textile et l'agro-alimentaire. Plusieurs d'entre elles ont marquées ce tissu industriel, comme les teintures Courriades, la minoterie Heid ou encore l'usine des tramways produisant l'énergie nécessaire au réseau de transport urbain installé depuis 1898. La construction de la gare en 1864 va favoriser l'essor industriel de la ville basse en favorisant la capacité de transport.

Dans ce quartier, l'eau sert aussi de base à une société naissante des loisirs. Après le premier aménagement d'un centre sportif (vélodrome, jeu de boules, tennis) en 1898, Louis Peguilhan ouvre en 1904 la première école de natation dans le canal des Moulins. En 1939, la piscine du Coy sera directement faite dans le gave. Un bassin sera construit après guerre dans la zone de l'actuel stade d'eau vive. Le projet ambitieux de « Pau plage » en 1930 prévoyait de créer un lac au pied du boulevard des Pyrénées et de relier l'ensemble en enjambant le gave à Gelos à travers une série de passerelles.



1. Rue Serviez
2. Rue Montpensier
3. Avenue Trespoey
4. Hôpital Saint-Luc
5. Boulevard Alsace-Lorraine
6. Avenue Edouard VII

C.1.9 Fin XIX e - début XX e. Les grands Hôtels du boulevard des Pyrénées, les quartiers nouveaux, extension urbaine

Autour des années 1880, la ville affirme sa vocation de station climatique, près de 5000 hivernants y séjournent l'hiver.

La présence anglaise est marquée par l'élection du maire Patrick O'Quin de 1860 à 1865 et la tentative par le Baron Taylor et ses amis de réaliser un lotissement rue des Anglais autour du temple « Christ Church ».

Le développement urbain au Nord et à l'Est

La croissance urbaine au nord a d'abord connu un développement linéaire le long de l'axe de la rue Serviez (1) et de son prolongement rue Montpensier (2). Dans un second temps, autour de cet axe, des quartiers se sont formés avec un effet de bourgeonnement sur d'anciens carrefours ruraux : extrémité de la rue Serviez (intersection des rues Montpensier, Carnot et Guichenné); entre les rues Montpensier et Carnot (rue Pasteur); au carrefour des rues Lacaze, Palassou, Michel-Hourneau, des Anglais et Jean Reveil.

A partir de 1900, l'ouverture de l'urbanisation vers l'Est conforte le développement urbain autour de l'avenue Trespoey (3). Un peu plus à l'Est, et bien à l'écart de la ville, l'Hôpital Saint-Luc est construit au milieu des terres agricoles.

Un axe de circulation périurbaine

La création du boulevard Alsace-Lorraine (1870) (5) pose une limite au nord à cette extension. L'ouverture du boulevard de Midi (1896-1900) qui relie le bourg ancien à la ville neuve et se raccorde au boulevard Alsace Lorraine par l'avenue Edouard VII (1910) (6) crée une circulation périurbaine.

La ville climatique et ses typologies

L'ordre urbain de la ville d'hiver de Pau est dicté par les théories hygiénistes et aéristes en vogue.

Les rues et avenues devaient être larges et bien aérées. Dans un contexte de villégiature ou l'on cherche à profiter au mieux de la vue sur les Pyrénées, du grand air et du soleil, et se sentir plus à son aise, un nouveau type d'habitat combinant les avantages de l'hôtel particulier urbain et de la résidence campagnarde fait son apparition : la villa. Cet urbanisme se caractérise avec des unités bâties en retrait des voies et isolées sur de grandes parcelles. Elles s'implantent le long des axes de développement de la ville : quartier Montpensier puis avenue Dufau, boulevard Tourasse, allées de Morlaàs) et sur le rebord méridional du coteau (avenue Trespoey).

Plus à l'Est, rue Castetnau, Guichenné et Michel Hourneuse développent un autre type architectural : le chalet à galerie. Volume simple et unique, couvert d'un toit à deux pentes et disposé perpendiculairement à la rue il comprend deux niveaux de galeries sur cour ou jardinet exposées au sud-est. Les galeries servent de couloir de desserte et permettent une aération maximale des pièces à usage d'habitation. Elles font office d'espace tampon et permettent de bénéficier d'un ensoleillement hivernal maximal. Ce type de chalet climatique répond aux critères hygiénistes et aéristes alors en vogue.



Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Léon Jaussely 1928. Le lac artificiel sur le Gave. Archive communautaire, agglomération de Pau. Cote : 4Fi0146

1. Boulevard et parc d'Aragon
2. Palais des Pyrénées
3. Place Clémenceau
4. Eglise Notre Dame

C.1.10 Le déclin de la station climatique et le renouveau urbain



La seconde guerre mondiale puis la crise économique mettent un coup d'arrêt à la vogue touristique de Pau. La baisse de revenus de certaines classes sociales et la nouvelle mode des bains de mer sonnent le déclin de la station paloise même si de gros efforts d'équipements (nouveau casino, palais de Pyrénées, bibliothèque, musée) sont faits pour tenter de donner une nouvelle impulsion au tourisme et attirer une nouvelle clientèle espagnole avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer Pau-Canfranc en 1928. Ces efforts n'ont que peu de résultat mais la ville continue à se développer sous la forme de nouvelles zones pavillonnaires s'édifiant au-delà du boulevard Alsace-Lorraine, qui a longtemps constitué une limite à la ville. La construction de trois nouvelles églises (Saint-Julien, Notre-Dame et Saint-Joseph) prouve que la croissance démographique paloise se poursuit.



La place Clémenceau et le Palais des Pyrénées, le casino, cartes postales années 1930



Vue aérienne de la ville aujourd'hui.

C.1.11 La ville sort de ses limites

La période qui suit la seconde guerre mondiale a été pour Pau une période de croissance économique et démographique sans précédent.

La présence dans le secteur proche d'entreprises repliées pendant la guerre, la découverte du gisement de Gaz de Lacq puis l'installation à Pau de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (devenue Elf puis Total) puis l'arrivée en masse des rapatriés d'Algérie pousse très vite la ville à franchir ses limites.

Dans la France de la reconstruction où la priorité est donnée au logement, l'opération « Taudis » vise à démolir les quartiers entiers jugés insalubres. Le vieux quartier du fond du Hédas fut émolé et ses habitants relogés dans des immeubles modernes édifiés à la hâte à la périphérie de la ville.

La demande croissante de logements et d'équipements pousse, à la disparition des villas, au morcellement des grands parcs et des propriétés rurales qui laissent place à de nouveaux lotissements et à des zones d'habitat collectif.

Dès 1928, l'idée de prolonger la rue Carnot vers le bois du Bastard afin de créer au nord un axe vecteur de développement d'une ville verte voit le jour dans le plan d'urbanisme défini par Léon Jaussely (cf.p.122). L'aménagement des 35 ha de la zone Dufau-Tourasse au nord du boulevard Alsace-Lorraine comprend plusieurs grands-ensembles de logements, dont les résidences *Carlitos* et le quartier Saragosse, ainsi que la cité administrative de Pau. La réalisation de ces ensembles confiée à l'architecte Rémondet est inspirée par le modèle des cités jardin. Ces ensembles sont remarquables par la composition des espaces bâtis et des jardins. Ils s'articulent le long d'un grand axe Nord-Sud qui prend la forme d'une *coulée verte* –le *Parkway*– qui distribue l'ensemble de la zone Dufau-Tourasse puis toute la partie septentrionale de la ville jusqu'à la rocade nord construite à partir de 1968.

Les opérations d'urbanisme programmées « Dufau-Tourasse » (1962-1971) et Tourasse-Buros (1967-1985) et vont décentrer la ville vers le nord le long de l'avenue Dufau/Lyautey destinée à rejoindre la future autoroute Toulouse Bayonne. Ce nouveau quartier qui a su préserver de larges espaces verts s'est affirmé comme le quartier de services réunissant écoles, universités, complexes sportifs et cité administrative. Un grand hôpital est construit plus au nord dans les années 1980.

Les années 1980 sont marquées par le retour au centre ville et les opérations visant à rénover et restructurer les quartiers anciens les plus dévalorisés : avenues de la Gare et la Basse Ville, ravin du Hédas et place Reine Marguerite.

CHAPITRE C.2

Tissus bâtis et paysages urbains



Deux générations
d'aménagements

Le paysage comme monument en perspective

Paysage urbain, rues du centre historique :
valeur des paysages urbains reconquis :
Associer espace public et façades, maisons et monuments
A la recherche de cohérences de traitement ?

128



La rue Guynemer, la continuité urbaine et la perspective sur le parc Lawrence et les perspectives

C.2.1 Le paysage urbain des rues en ordre continu du centre historique

Les paysages urbains de Pau sont marqués par un certain nombre d'éléments régulateurs qui les fondent :

Les vues sur les monuments

L'importance du végétal dans la ville

- La présence de grands éléments naturels dans le centre urbain Gave, revers boisés;
- La présence et les perspectives sur le végétal des parcs, jardins et espaces publics, le dialogue des arbres taillés et des arbres à port libre;
- Les espaces urbains continus et les espaces intégrant les coupures bâties des jardins;
- Le jeu des façades avant alignées sur la rue à la composition régulière et des façades arrières, tournées vers le cœur d'îlot, les espaces libres et jardins, très souvent agrémentées de galeries;
- Les perspectives sur les monuments.

Les rues du centre ancien de Pau en ordre continu. Extrait du plan de l'AVAP-SPR.



Relation au paysage, entre gave et montagne.



Rue Lajus : valeur des jardins, dialogue avec l'eau, perspective monumentale.

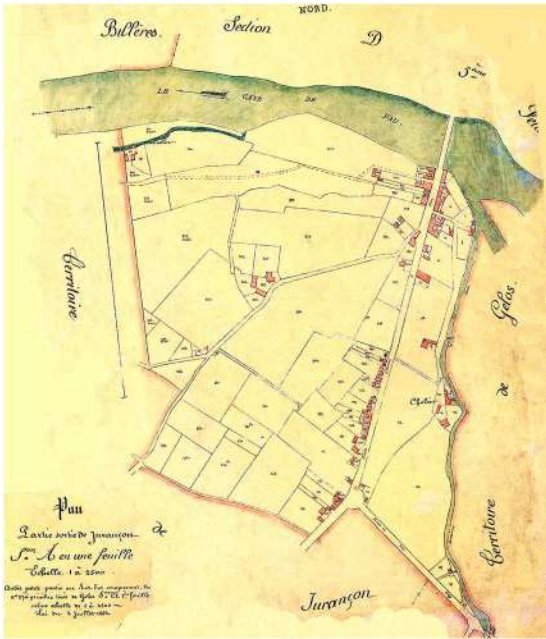


Le Gave comme monument.



Séquence et articulation de l'arbre et des façades ordonnées avec l'avenue du 14 juillet.

C.2.2 Paysages urbains, type XIX e : le quartier du 14 juillet, l'avenue bâtie en ordre continu , les jardins en cœur d'îlot



Cadastré napoléonien. Section D, 5° feuille. Glandinet

Le quartier du 14 juillet offre une grande diversité de paysages. La rue du 14 juillet bâtie en ordre continu à partir du XIX e siècle permet d'établir dans une perspective sud, la relation entre le grand paysage (collines et montagne) et le motif urbain.

Dans cette perspective, la place du 14 juillet offre une séquence d'articulation entre un élément végétal, l'arbre, sorte de pivot sur la place et la rue marquée par les façades ordonnées.

L'intérieur du quartier est marqué par des jardins en cœur d'îlots, la relation à l'eau et au Gave ainsi que par la perspective monumentale du château.

L'avenue du 14 juillet, l'ordre continu, présence du gave, les jardins en cœur d'îlot. Plan de l'AVAP, extrait.



C.2.3 Paysage urbain des quartiers en ordre discontinu, l'exemple des rues Gaston Phoebus, Michelet, Hugo, Meillon, Lamartine, Rostand... l'avenue bâtie en ordre continu , les jardins en cœur d'îlot

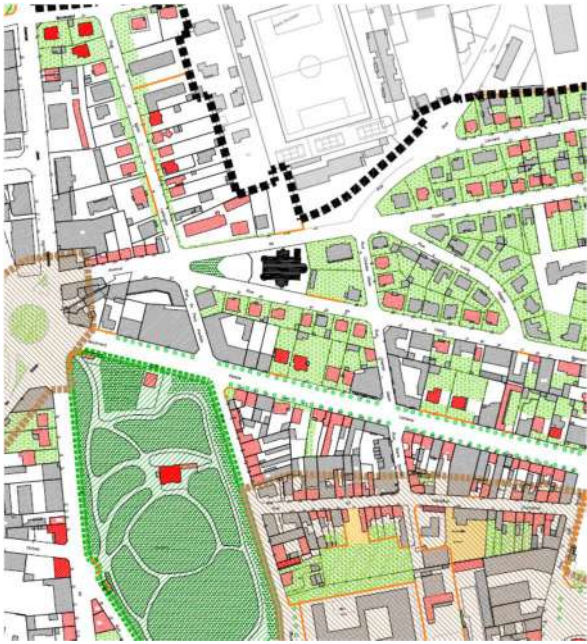
Ce secteur de la ville est occupé par un bâti modeste datant de la fin XIX^e - début XX^e siècle et qui par endroits offre une belle qualité architecturale. Les jardins et les cours plantées qui se trouvent à l'avant des maisons sont clos par des murs de clôture et des portails de qualité, construits en alignement de l'espace public.

La valeur des espaces publics est marquée par les vues sur de grands signaux architecturaux (église Saint-Jacques) et les Pyrénées dans la perspective des rues vers le sud..

Le quartier de villas au nord de la place de Verdun, villas petites et moyennes, jardins.



C.2.4 Paysage urbain : Les quartiers hétéroclites et banalisés, l'exemple du quartier Saint-Joseph



Le paysage du quartier Saint-Joseph est aujourd'hui banalisé, hétéroclite, avec très peu d'édifices véritablement intéressants.

Pourtant cet ensemble est intéressant par :

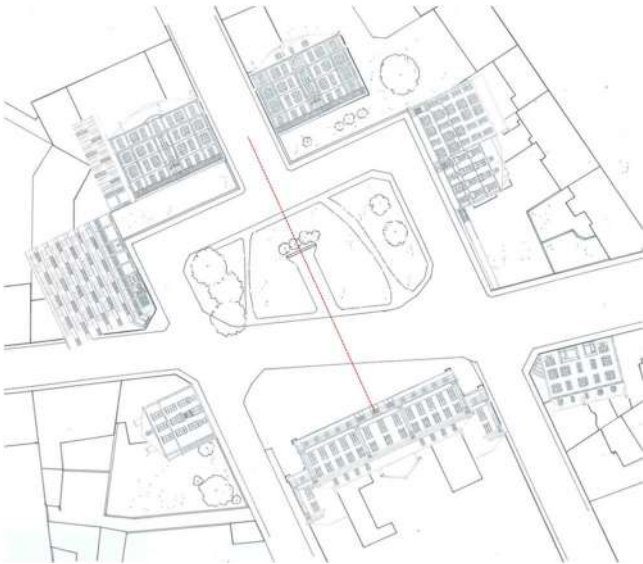
- son histoire (voies de desserte du lotissement 1913-1914, nouvelle demande et approbation 04/10/1929 après recalibrage des voies, cahier des charges précis...)
- sa forme urbaine, parcellaire en lanière, jardin de devant, jardin vivrier au revers, mise en scène de l'église tirant parti d'une parcelle triangulaire...
- la cohérence des formes bâties (qui n'exclut pas les variations stylistiques des années 30, du néo-basque à l'Art Déco).



C.2.5 Paysage urbain : les grands boulevards de ceinture plantés, l'exemple du boulevard Alsace-Lorraine

L'architecture présente sur le boulevard est d'un caractère très hétérogène et c'est la qualité des plantations ainsi que l'architecture de l'église Notre-Dame qui lui donnent son intérêt.

Le boulevard de ceinture a également conservé sa valeur de seuil urbain et de limite. Il apparaît comme une grande « douve ».



Place Albert 1^{er} Début XX°



Place Reine Marguerite XVII-XVIII°



Place Clémenceau



Square Albert 1^{er}



Place Gramont

C.2.6 Les ensembles urbains particuliers, les places, les parcours urbains

La place Reine Margueritte

La place Clémenceau

La place de la Libération

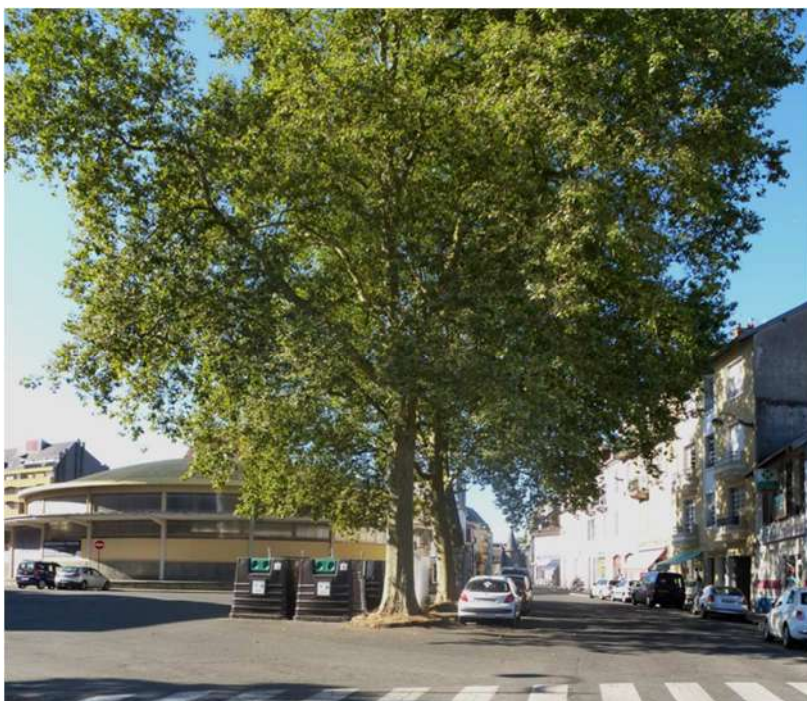
La place Albert 1^e

La place « carrefour » Gramont

La place de la Monnaie

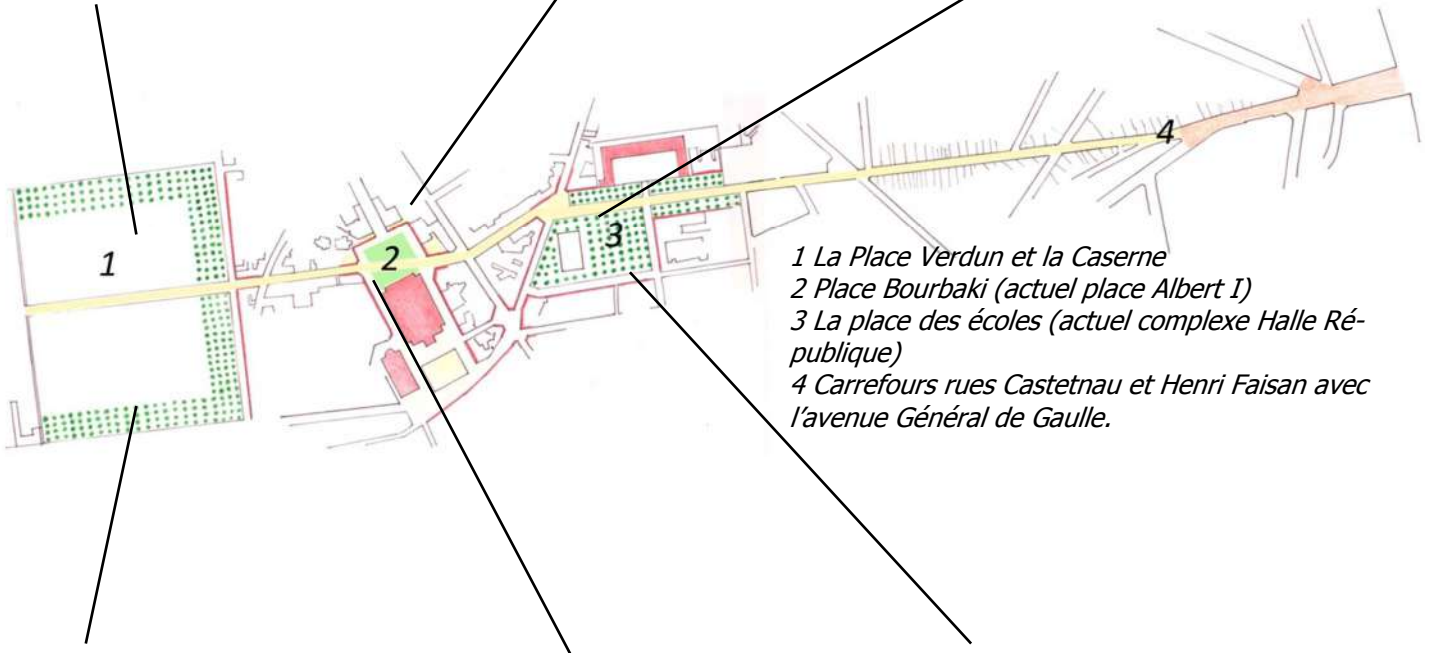
Les grands espaces publics des places de Pau sont de formation différentes.

Elles donnent à lire le paysage des architectures réglées qui les bordent. Leur vocation urbaine et minérale peut entrer en dialogue avec le végétal : par exemple, dans le cas des places Albert 1^{er} ou le square entoure l'esplanade du monument aux morts ou encore la Place Royale et les plantations de tilleuls.



C.2.7 les ambiances urbaines, la place du foirail

Relation d'une architecture modeste aux grands arbres, mémoire du « champ de foire », relation du bâti qui entoure la halle d'aspect fermé).



C.2.8 Exemple d'une séquence urbaine : place de Verdun, place de la Libération, place de la République

L'implantation de la place des écoles au XIX^{ème} siècle répond à une séquence urbaine d'espaces publics sur un axe est-ouest qui intègre les espaces publics du tribunal et des jardins de la place de Verdun. Cette intention n'est pas encore aboutie. Les projets d'aménagement d'espaces et d'équipements publics (Halles) devraient-êtré envisagés avec un regard d'ensemble, afin de relier véritablement les séquences urbaines.

La vallée, et au-delà, avec recul, le front bâti :
Quelles couleurs pour des « arrières » ?

« arrière » :
bardage

« devant » :
façades dressées

« arrière » :
galerie



Fronaisons du vallon :
les maintenir libres ? Essences forestières ?

Perspective des fronaisons de Verdun :
mieux percevoir leur ordre ?

Rue Bordenave d'Abère, le ponts sur le Hédas

Façade de devant dressée et ordonnancée

Monument, signal

Façade arrière bardée

« Palais urbain »

« Dialogue des
arbres à port libre
et des arbres taillés



Façades ordonnées
en travées, toutes
semblables mais
toutes différentes.

Coupure du bâti
pour un jardin

Valeur des aménagements de l'espace public,
en relation à l'architecture : socle

C.2.9. Lire les éléments régulateurs du paysage urbain

Les paysages urbains de Pau sont marqués par un certain nombre d'éléments régulateurs qui les fondent :

Les vues sur les monuments

L'importance du végétal dans la ville

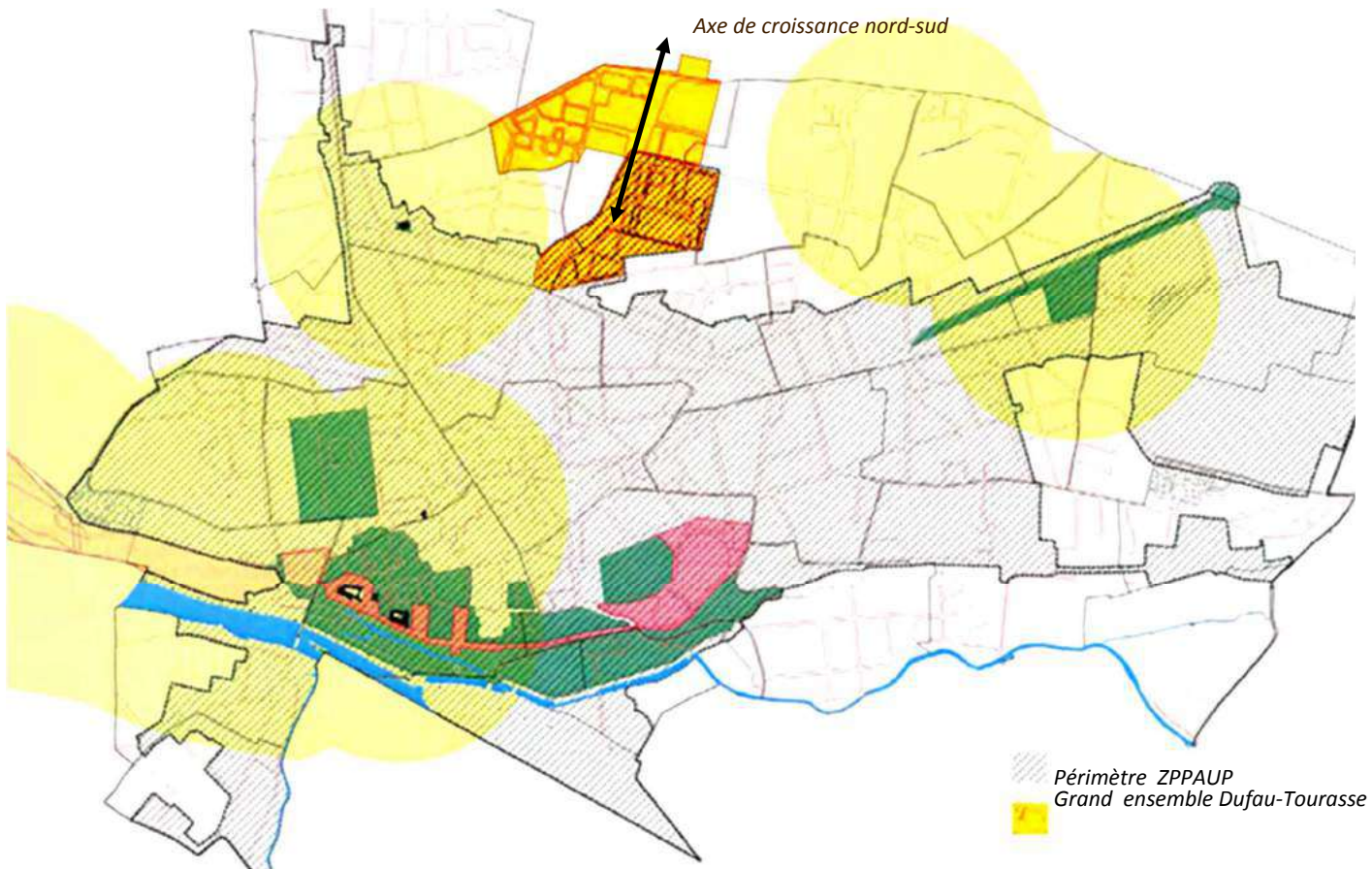
- La présence de grands éléments naturels dans le centre urbain (Gave, Revers boisés)
- La présence et les perspectives sur le végétal des parcs, jardins et espaces publics, le dialogue des arbres taillés et des arbres à port libre
- Les espaces urbains continus et les espaces intégrant les coupures bâties des jardins
- Le jeu des façades avant et des façades arrières
- Les perspectives sur les monuments

Chapitre C.3

ETUDES SPECIFIQUES DE QUARTIERS

C.3.1

ETUDE DU QUARTIER SARAGOSSE



Plan du périmètre de Protection de la ZPPAUP



Vue du quartier Dufau—Tourasse. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013

Axe d'expansion: Av. Dufau—Cours Lyautey

Situation du quartier dans la ville

Le secteur où s'inscrit le grand ensemble Dufau-Tourasse est dans la périphérie nord du centre historique de la ville de Pau. Il a été implanté dans l'axe de croissance de la ville.

Le périmètre de protection de la ZPPAUP englobe une partie de cet ensemble. Dans son rapport « motivations des protections », il est indiqué :

« Le cours Lyautey constitué d'espaces boisés est lui même intéressant pour son patrimoine paysager. Les grands ensembles de la Z.U.P. situés aux abords du cours Lyautey, présentent un intérêt pour leur ensemble architectural et paysager où l'existence d'espaces boisés, le traitement des pleins / vides et hauteurs d'immeubles sont importants. »

Mais, quelle est la logique du périmètre, si le projet a été conçu comme un ensemble?

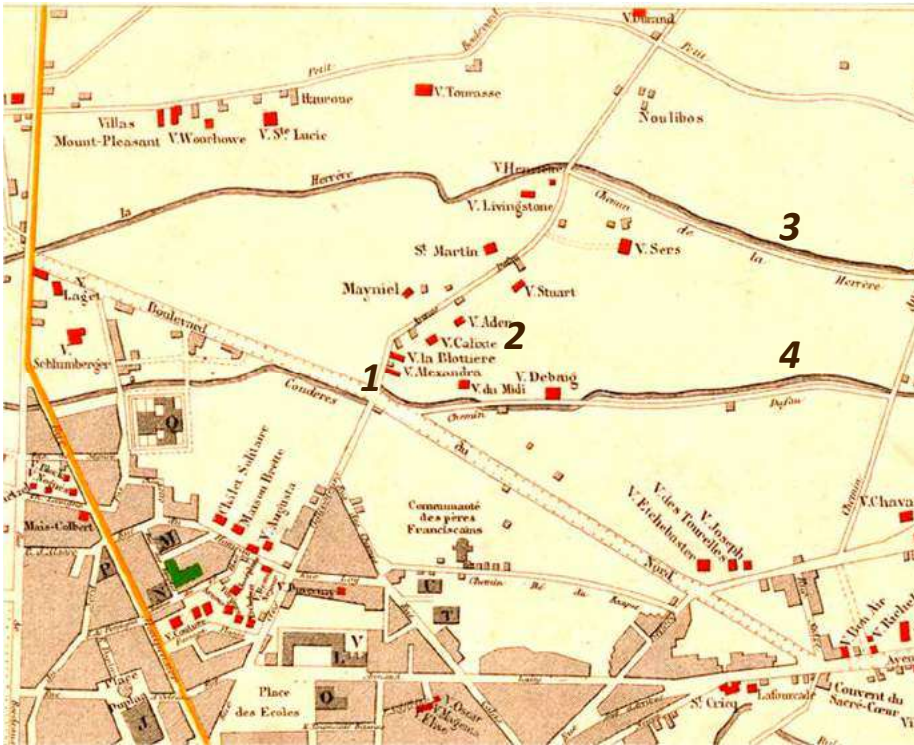
L'axe d'expansion

Le plan Jaussely en 1928 (abandonné en 1933), trace un axe de croissance nord-sud en continuité de la rue Carnot jusqu'à la forêt de Bastard. On conserve l'idée de la grande voie dans le plan d'extension urbaine de 1947.

Ces deux plans confirment le projet d'expansion de la ville vers le nord. Mais c'est avec le projet « Dufau-Tourasse » en 1960 que l'axe de croissance nord-sud est né.

Cependant cette grande voie en prolongation de la rue Carnot n'est pas une voie nouvelle comme cela avait été planifié : le projet de Remondet reprend le tracé de l'avenue Dufau présente dans le paysage rural de la ville déjà au XIXe siècle.

Ainsi cet ensemble s'inscrit dans la continuité du tracé qui évolue d'un paysage rural vers un paysage urbain.



Plan de 1874. Source: ACAPP
 1. Intersection Av. Alsace Lorraine et Dufau.
 2. Villas en rouge.
 3. Cours d'eau et chemin « La Herrère »
 4. Cours d'eau et chemin « La Coudères »



Le parc d'anciennes villas.
 Source: Dossier Le Manoir, Archives Départementales



Villa des Chênes.
 Source: ACAPP

Les traces avant la construction de l'ensemble Dufau—Tourasse.

Le territoire requis pour la réalisation du grand ensemble « Dufau-Tourasse » entre autres, est celui des terres agricoles, liées au bourg par la rue des Cultivateurs, actuelle rue Carnot.

Dans ce territoire il y a des traces qui sont encore dans le paysage urbain, comme « La Herrère », « La Coudères » actuelle avenue Saragosse et rue Honoré Baradat respectivement. (voir plan de 1874).

Ainsi le petit boulevard devient à partir de 1883 boulevard Tourasse. Depuis 1968, une partie est appelée boulevard du recteur Jean Sarrailh. Ces terres étaient dédiées jusqu'alors principalement à l'agriculture et au pastoralisme, où la Herrère et le Mohedan constituaient la frontière physique entre ces deux activités.

Nous ne pouvons pas oublier que Pau était une ville où la villégiature régnait au XIX^e siècle, et au nord de l'avenue Alsace Lorraine, existait un territoire rural marqué aussi par les parcs des grands villas. (voir photos)

Ces parcs appartenaient principalement à deux villas « Le Manoir » et « les Chênes » avant la construction du grand ensemble.

Le problème du logement

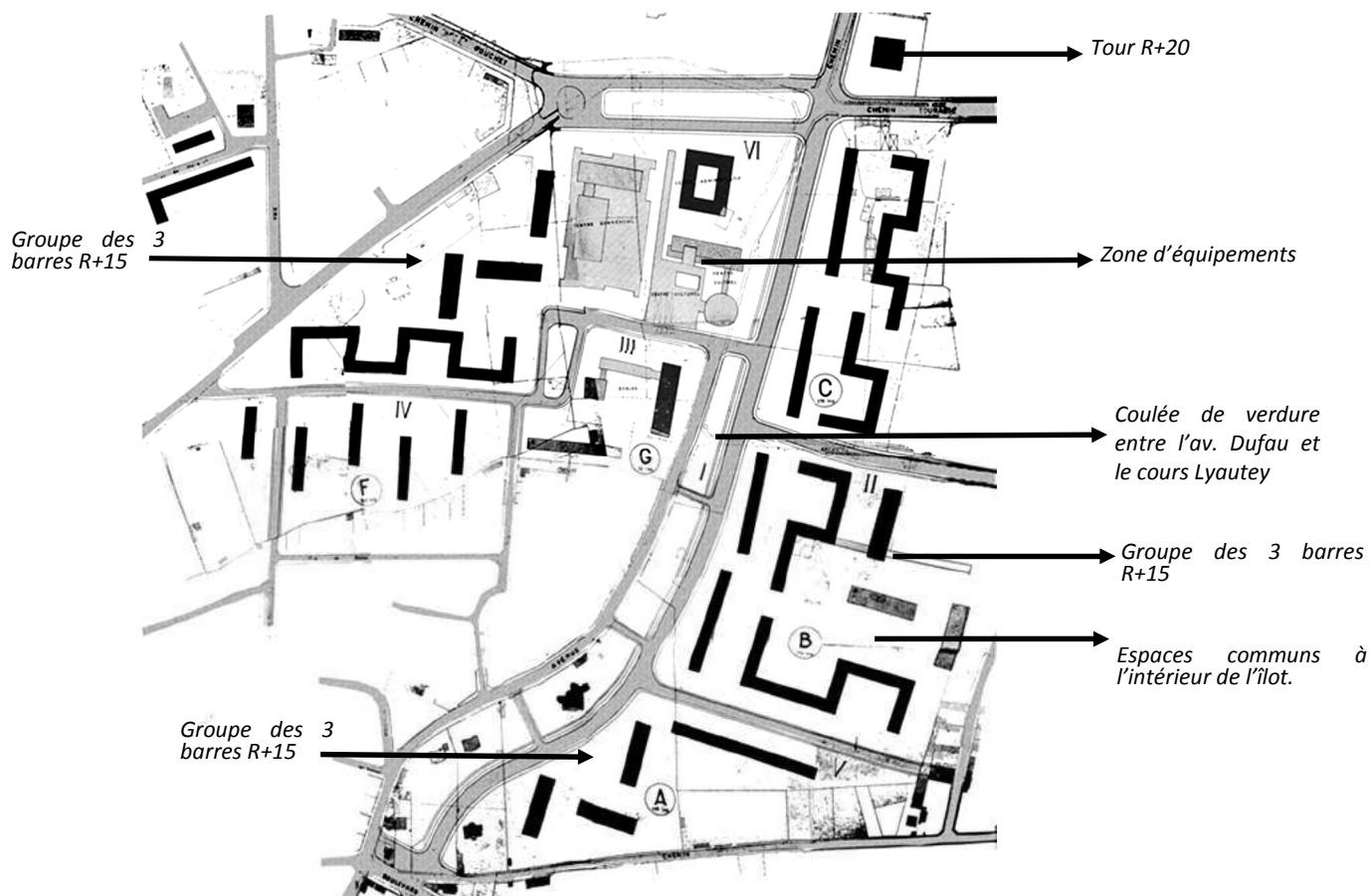
La ville de Pau n'est pas épargnée par la crise du logement qui frappe la France déjà avant guerre. Le problème du logement est encore plus aigu après-guerre, dû à l'essor démographique et à l'orientation de l'économie grâce à la découverte du gisement de gaz de Lacq en 1949, ce qui provoque un afflux de la population lié aux besoins de main d'œuvre.

Grâce à la loi Courant, l'expropriation du sol pour cause d'utilité publique est en route. Dans cette politique d'acquisition la ville achète 34 parcelles parmi elles les grandes propriétés présentes au nord de l'avenue Alsace Lorraine : la villa « Le Manoir » propriété de la ville depuis 1956 et la Villa « Des Chênes ».

Il y a eu un premier avant-projet dressé par l'architecte Jean Maneval en 1956. Il est abandonné probablement à cause de l'arrivée des « Zones à Urbaniser en Priorité » les fameuses ZUP, mises au point par l'état en 1957. C'est alors que le Ministère de la construction nomme en juillet 1958, André Remondet, architecte en chef de bâtiments civils, urbaniste, prix de Rome, pour la mise au point de l'étude du plan de masse de l'opération d'urbanisme.

André Remondet est un architecte d'expérience dans l'industrialisation du bâtiment. Il a travaillé entre 1953-54 en collaboration avec Denis Honegger.

En 1955 il réalise le Lycée climatique d'Argeles-Gazost qui est inscrit dans la liste des Monuments Historiques. Dans la décennie des années 70, il travaille avec Claude Parent ainsi que l'ambassade de France à Washington. Parmi ses réalisations, on trouve entre autres l'Hôpital d'Arles en collaboration avec Paul Nelson et Pierre Devinoy, le Groupe Scolaire Jacques Decour et la Fontaine à Nanterre.



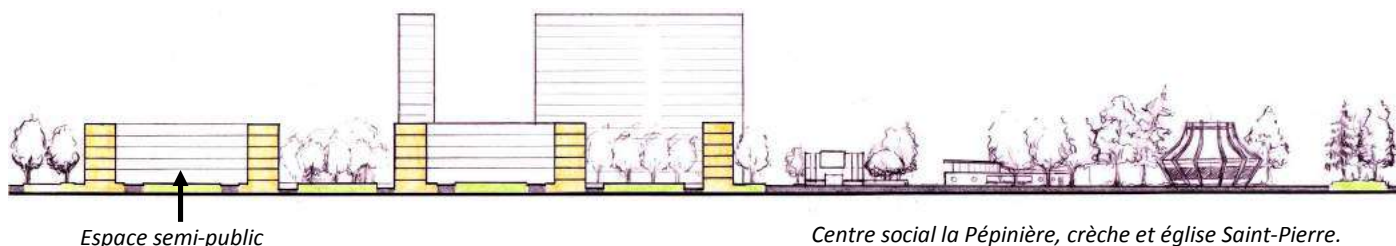
Projet de l'ensemble, 1960. André Rémondet. Source: Archives Départementales dossier: W501—212



154 Barres parallèles à l'axe de principal. Résidence Dufau I
Source: ACAPP



Barres en zig-zag, création d'espaces intimes propres à chaque bâtiment (espaces semi-publics). Résidence Camors.
Source: ACAPP



Coupe du bâtiment «Camors» et espace d'équipements sur l'avenue Robert Schuman. En arrière plan les barres « Carlitos » de 15 étages.

Le projet d'urbanisme

Remondet dans le projet « Dufau-Tourasse » doit faire face à diverses variables qui caractérisent le lieu : un terrain pratiquement plat avec une forme irrégulière, une voie nord-sud qui le traverse (« l'avenue Dufau ») et la présence de villas avec des parcs magnifiques.

Le programme est assez vaste, plus de 2000 logements et équipements publics à mettre en place.

Le projet s'organise à partir d'un axe principal nord-sud en continuité avec le projet d'expansion de ville. L'idée est alors de créer une voie parallèle à l'avenue Dufau, qui est conservée, ce qui va engendrer une allée jusqu'à la zone d'équipements qu'il appelle « coulée de verdure »

Cette zone d'équipements est planifiée au nord du terrain (où se trouvait l'ancienne pépinière de la ville), secteur le plus équidistant par rapport à la forme de l'espace mis en cause.

Ainsi, la présence d'espaces verts magnifiques appartenant à des anciennes villas, en fait sûrement pour Remondet l'espace idéal pour construire des logements et inscrire le projet dans un espace de verdure.

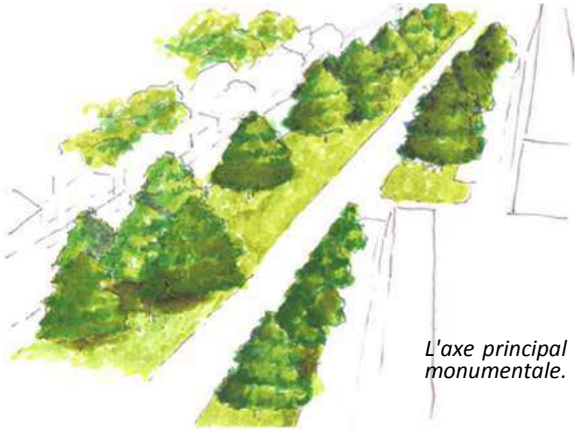
Le bâti

Loin des caractéristiques morphologiques du tissu urbain et du bâti de la ville « classique » le quartier témoigne du cadre conceptuel de l'architecture moderne avec l'ouverture de l'îlot et l'implantation des bâtiments épurés, plus rationnels et facilement industrialisés.

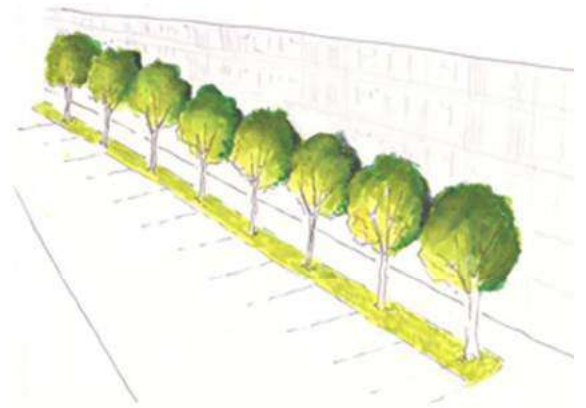
Il utilise alors principalement la typologie des barres déjà expérimentée pour les grands ensembles, qu'il combine avec des barres en zigzag, ce qui permet de créer des espaces intimes propres à chaque bâtiment.

Il structure ainsi l'ensemble par des barres parallèles R+5 à l'axe de circulation principal laissant à l'intérieur de l'îlot les barres en zigzag R+5 qui offrent des espaces semi-publics. Dans les limites du projet les barres plus hautes R+15 qu'il conçoit en groupe de 3 sont disposées aux trois points cardinaux et la tour R+20 prévue au nord, n'a pas vu le jour laissant la place à l'actuelle Maison de l'agriculture.

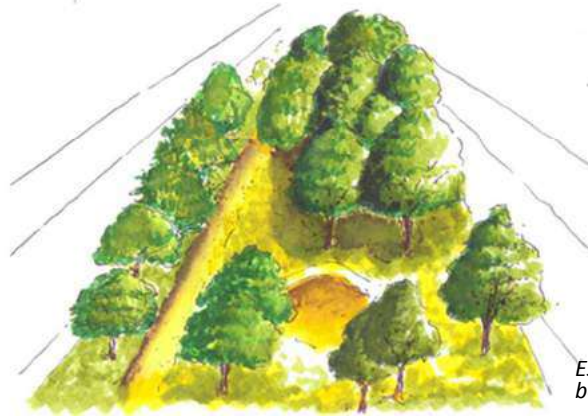
L'un des équipements remarquables du lieu est l'église Saint-Pierre. Par sa volumétrie et le détail de sa réalisation, elle est un élément unique et identitaire du territoire.



L'axe principal nord-sud . Voie monumentale.



L'axe secondaire est-ouest, voie des desserte des îlots.



Espaces intimes boisés, en bordure de l'ensemble



156

Orme de Sibérie



Cèdre de l'Himalaya



Groupe des cèdres



Espace boisé, derrière le bâti.



Espace semi-public propre à chaque bâtiment.

Le paysage urbain

L'ensemble Dufau-Tourasse est caractérisé par une ambiance particulière. Il témoigne d'une époque incorporant les principes de la modernité, dans un « espace vert », héritage des jardins à l'anglaise des anciennes villas de la ville.

L'espace est ici hiérarchisé par la présence de différents motifs qui composent le paysage urbain.

- L'axe principal nord-sud est une voie monumentale, il est aujourd'hui l'accès nord de la ville. Il est caractérisé par un espace boisé, où subsistent en partie des arbres des anciennes villas : cette voie s'intègre au « Parkway » s'étendant jusqu'à la rocade paloise
- Les axes secondaires est-ouest, voies de dessertes d'îlots marqués par la présence de mail d'arbres alignés.
- Les espaces semi-publics, propres à chaque bâtiment et les espaces boisés plus « secrets » en bordure de l'ensemble.

Ce patrimoine paysager est entre autres caractérisé par la présence d'arbres remarquables car rares et/ou anciens. Ils sont répertoriés par le service d'espaces verts de la ville. Leur verticalité imposante rompt avec l'horizontalité des bâtiments, et leurs diverses essences agrémentent l'espace. Ils sont aujourd'hui à l'échelle des édifices

Bien que cette verdure soit un de ses atouts, la place de la voiture est très forte dans l'ensemble. Les voies de circulation entourent les bâtiments, ce qui crée un sentiment d'île dans plusieurs cas, puisque la continuité physique avec ces espaces verts est coupée.



Eglise Saint-Pierre. ©Adrienne Barroche



Pilier en béton coulé de l'église Saint-Pierre. Construction 1969.
Sources: ACAPP



Ecole Jean-Sarrailh.
Sources: ACAPP



Résidence « Le Manoir »
©Adrienne Barroche.



Résidence « Les Chênes »
Sources: ACAPP

C.3.1.5. L'outil de gestion urbaine

Outils de gestion

Le secteur Dufau-Tourasse est conçu comme un ensemble, pourquoi est-il divisé dans le zonage de la ZPPAUP ?

Dans ses motivations de protection, le rapport le définit comme « cité jardin » :

« Ces « cités jardins » ont été construites dans les années 1960. Elles sont l'œuvre de l'architecte Rémondet ».

La cité jardin n'est pas la référence de cette architecture et de cet urbanisme, même si des liens peuvent exister. L'histoire de ce projet fait partie des trente glorieuses, où il y a une volonté politique de création de logements en nombre, d'aménagement planifié du territoire et d'industrialisation du bâtiment.

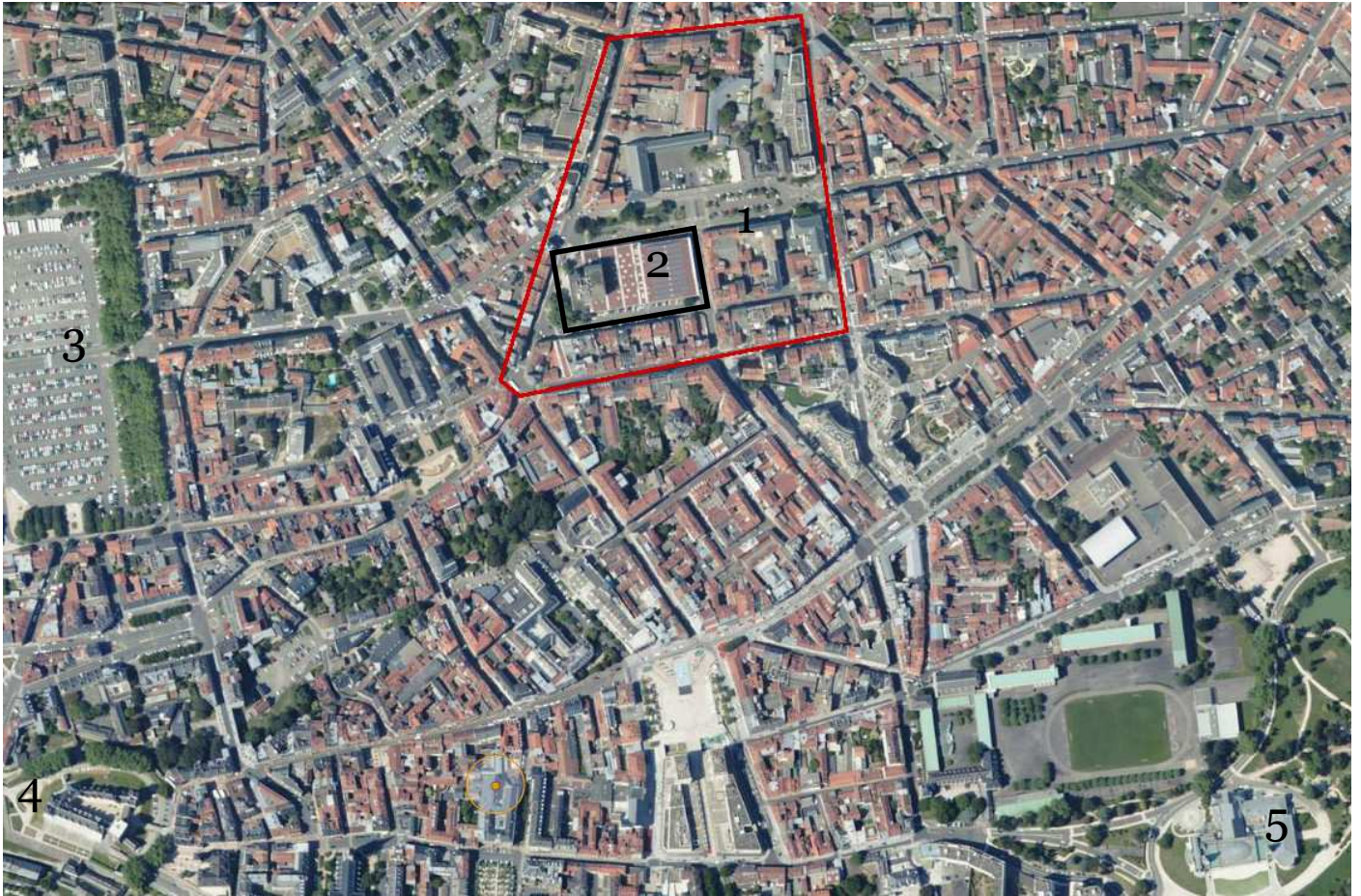
Il est clair que leur logique diffère de celle du centre ville ancien. On peut alors se demander si le même outil d'urbanisme convient.

Le PLU patrimonial semble plus adapté à l'ensemble du quartier et du grand ensemble pour aboutir à une revalorisation de l'espace cohérente.

C'est une approche plus globale qui doit guider les opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain.

Comprendre l'histoire de ce grand ensemble, ses atouts et ses défauts, en dépassant les représentations négatives qu'il véhicule, nous permet d'intégrer ce quartier comme un héritage de l'architecture du XX^e siècle et de pouvoir construire la ville de demain avec lui.

C.3.2 ETUDE DU QUARTIER HALLES REPUBLIQUE



Vue aérienne de la situation du quartier dans la ville

1. **Quartier République**
2. **Complexe de la République.**
3. **Place Verdun**
4. **Château**
5. **Palais et Parc Beaumont**

162



Vue du quartier: espace bâti, Place de la République et marché de la ville.

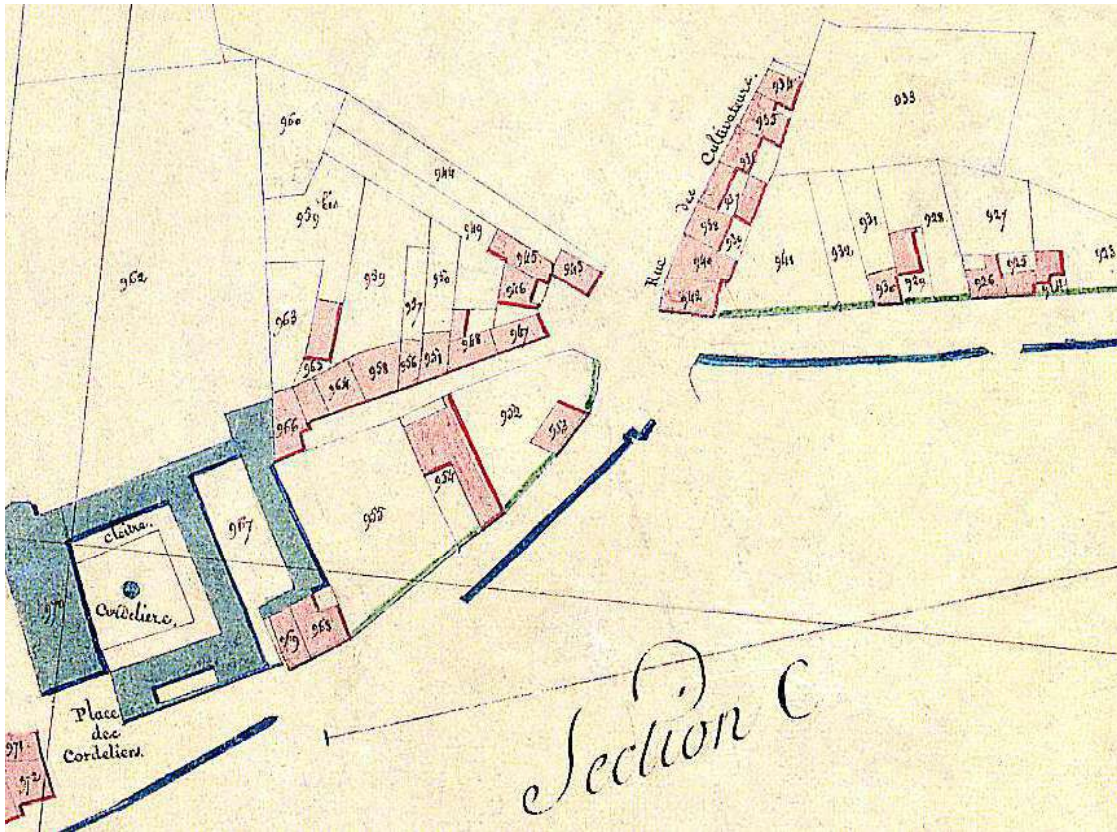
Situation du quartier dans la ville

Le complexe République est situé dans le nord du centre de Pau. Limité au nord par la rue Lacaze et au sud par la rue Emile Guichenné, à l'est par les rues Despourins et P. Cassin et à l'ouest par la rue Carnot.

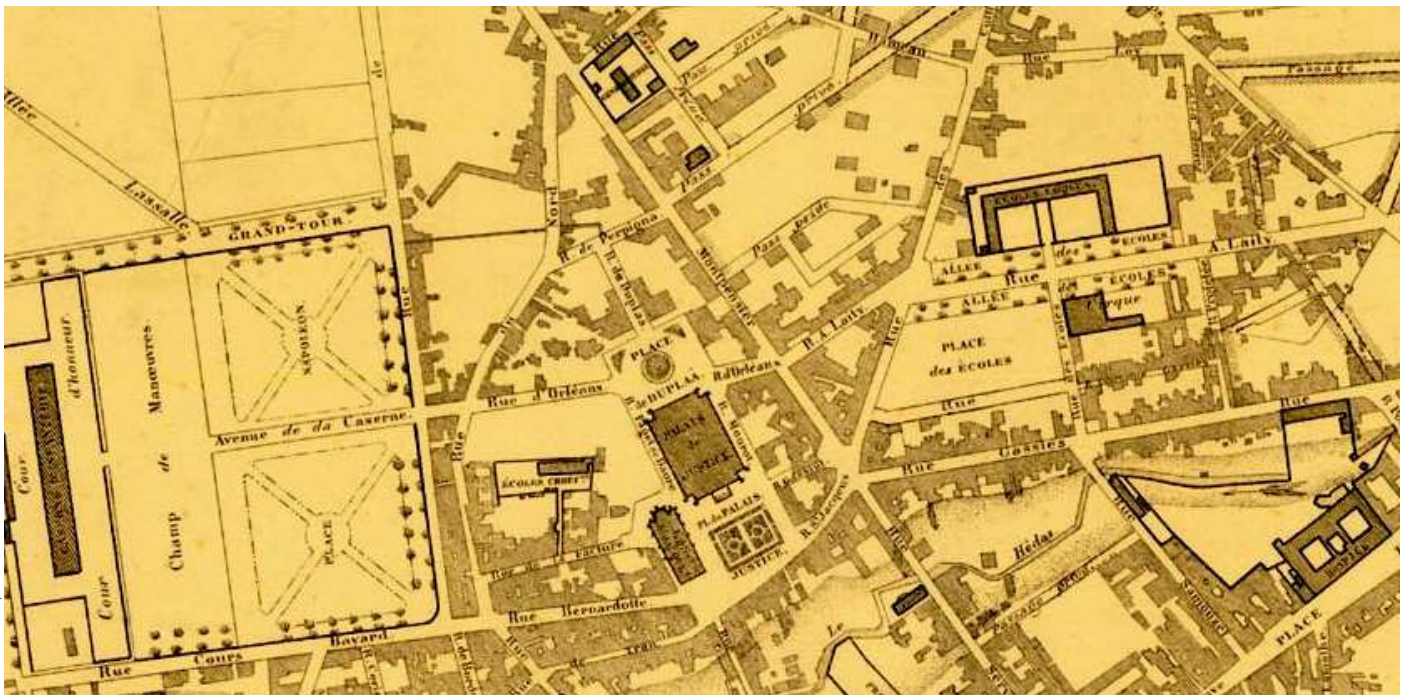
Classé en zone UEa dans le PLU et inscrit dans la ZPPAUP de Pau, c'est un lieu phare de la ville, abritant les marchés depuis 1927, aujourd'hui « complexe de la République ».

Il compte dans son tissu urbain la Place de la République, prolongée par la place Marguerite Laborde et la place Samuel Lestapis.

C'est un quartier riche en équipements: le groupe scolaire Henri IV, la médiathèque intercommunale André Labarrère, le Lycée professionnel Saint Vincent de Paul, le foyer de la Miséricorde (demain reconverti en Ecole Supérieure des Arts des Pyrénées) et le complexe de la République, qui abrite notamment le marché, des associations et les services administratifs de la ville.



Plan Napoléonien de Pau, 1812. Place des Sept-Cantons et rue des Cultivateurs.



Plan de la ville de Pau de 1868. La Place des Ecoles et les écoles communales des garçons.

Le faubourg

Au début du XIX^e siècle, l'actuel quartier des Halles République n'existe pas encore.

Les premiers tracés urbains qu'on retrouve concernent la place des sept cantons, , ainsi que la rue des Cultivateurs (actuelle rue Carnot) et la rue Gassies (rue Emile Guichenné). Ils forment le limite est et sud du quartier en étude (voir plan Napoléonien)

A ce moment là, le quartier des Cultivateurs n'est qu'un faubourg de la ville de Pau.

La place des Sept-Cantons est un des principaux carrefours de la ville. Elle connecte l'ancien quartier des Cordeliers à l'ouest (Place de la Libération), la rue Serviez au sud vers l'ancienne rue Longue ou rue de la Préfecture (actuelle rue Marechal Joffre), la rue Gassiès vers l'est (actuelle rue Emile-Guichenné) et la rue des Cultivateurs au nord vers le Bois de Pau.

La place des Ecoles

La municipalité acquiert en 1847 un champ de 1 hectare et 52 ares, situé rue des Cultivateurs (Carnot), et placé entre le quartier de Sept-Cantons et le faubourg des Cultivateurs. Il est destiné à la construction des écoles communales de Garçons et à la constitution de la Place des Ecoles. (voir plan 1868). C'est en 1897, que Henri Lasserre donne à cette place le nom de Place de la République.

En 1876, à la demande des habitants est construit un pavillon destiné à abriter les maraîchers ravitaillant le quartier en fruits et légumes (voir plan de 1893), à coté du marché au bois.

Mais la croissance de la ville vers le nord, donne lieu à l'édification en 1910, d'un autre pavillon semblable au premier, puis un vaste vaisseau central relie les deux bâtiments (voir carte postale).

Les Halles

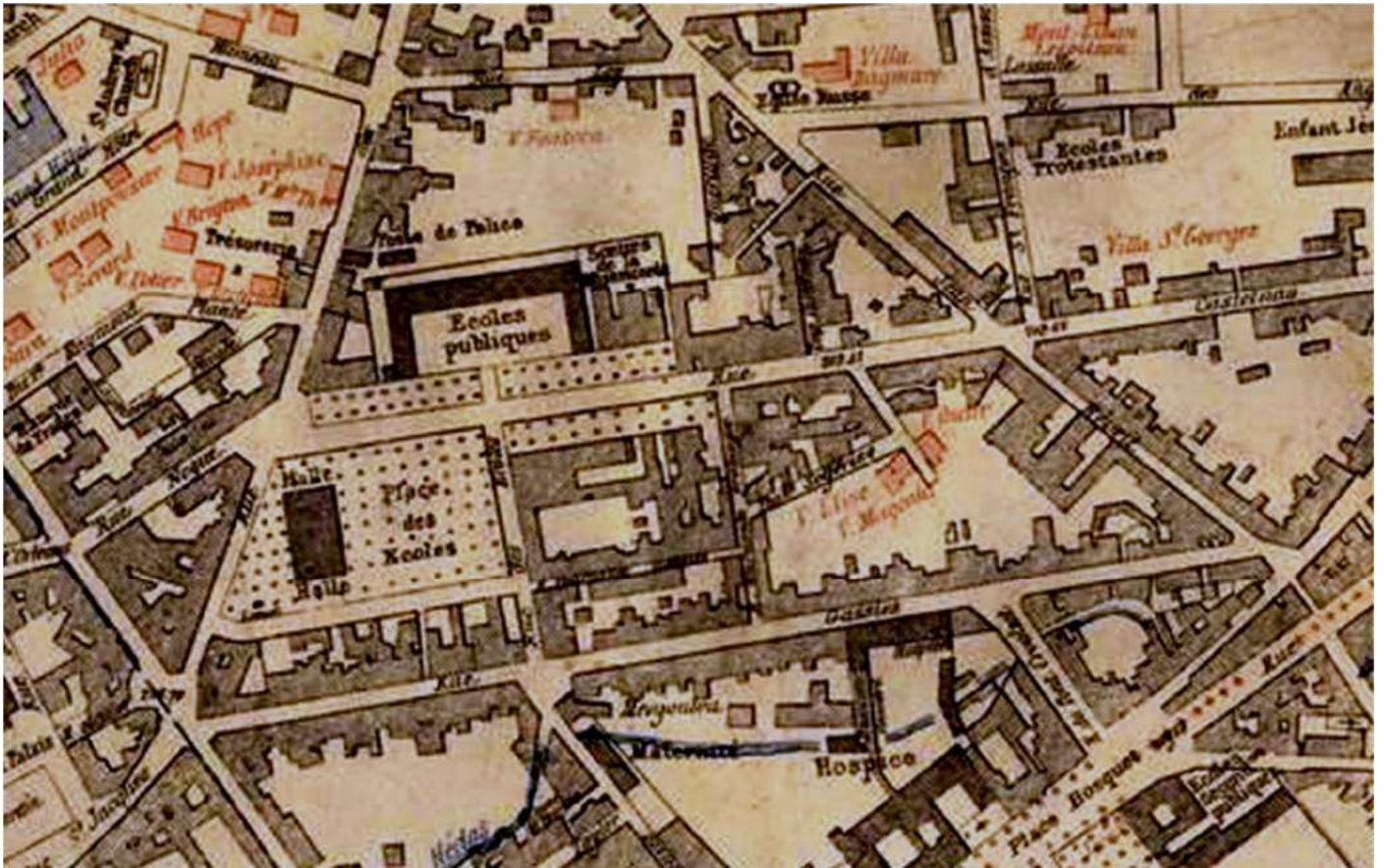
A partir de 1928, le marché de la Place République prend le relais de la Nouvelle-Halle (qui se trouvait sur l'actuelle Place Clémenceau) et devient le grand marché central de la ville.

En 1942, un incendie détruit en partie le marché. Afin de le maintenir, des réparations sont faites jusque dans les années 1970. La reconstruction des Halles est votée en 1970 et le marché transporté sous un abri provisoire place de Verdun.

L'équipe municipale élue en 1971, développe le projet de l'actuel « Complexe de la République », une halle et un bâtiment administratif de sept étages inaugurés en 1975.

Les Tramways départementaux

Le quartier comporte une gare des tramways départementaux, appelée Place des Ecoles. Elle assurait la ligne de Pau-Centre à Pontacq par Soumoulou, à partir de 1902.



Plan de la ville de Pau et ses environs, 1893. Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques.



Le marché au bois

La Place des Ecoles avec le marché au bois et le premier pavillon créé pour le marché maraîcher du quartier. Source: Pau d'Antan, Renée Mourgues.



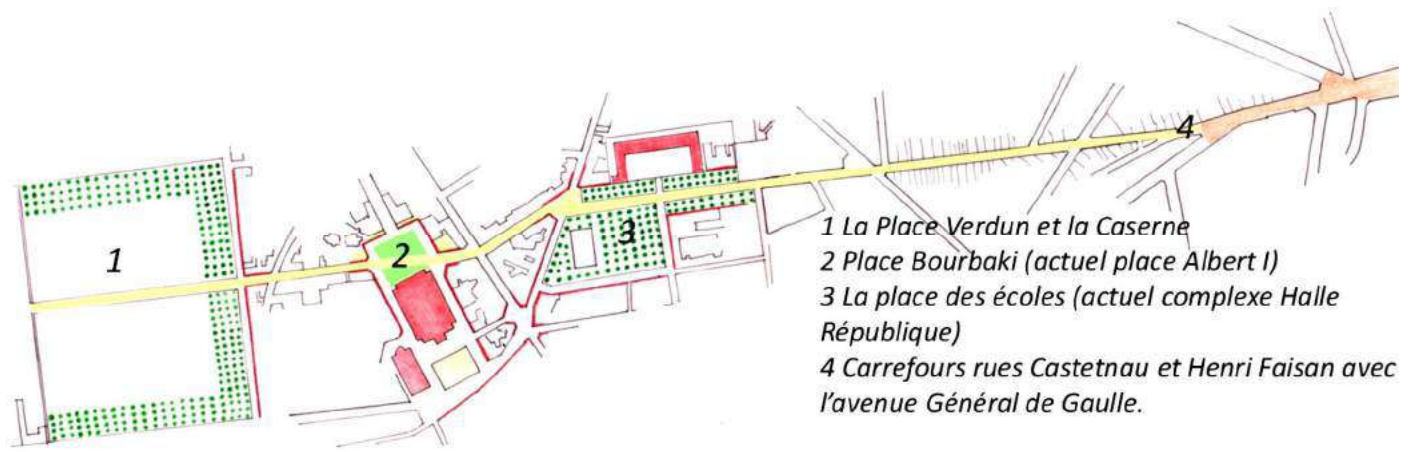
Premier pavillon des maraîchers et le marché de bois et charbon.



Le marché dans le premier quart du XXème siècle. Les deux pavillons reliés par le vaisseau central.



La gare des tramways départementaux, face au marché.
En deuxième plan les allées de la place des écoles.



- 1 La Place Verdun et la Caserne
- 2 Place Bourbaki (actuel place Albert I)
- 3 La place des écoles (actuel complexe Halle République)
- 4 Carrefours rues Castetnau et Henri Faisan avec l'avenue Général de Gaulle.

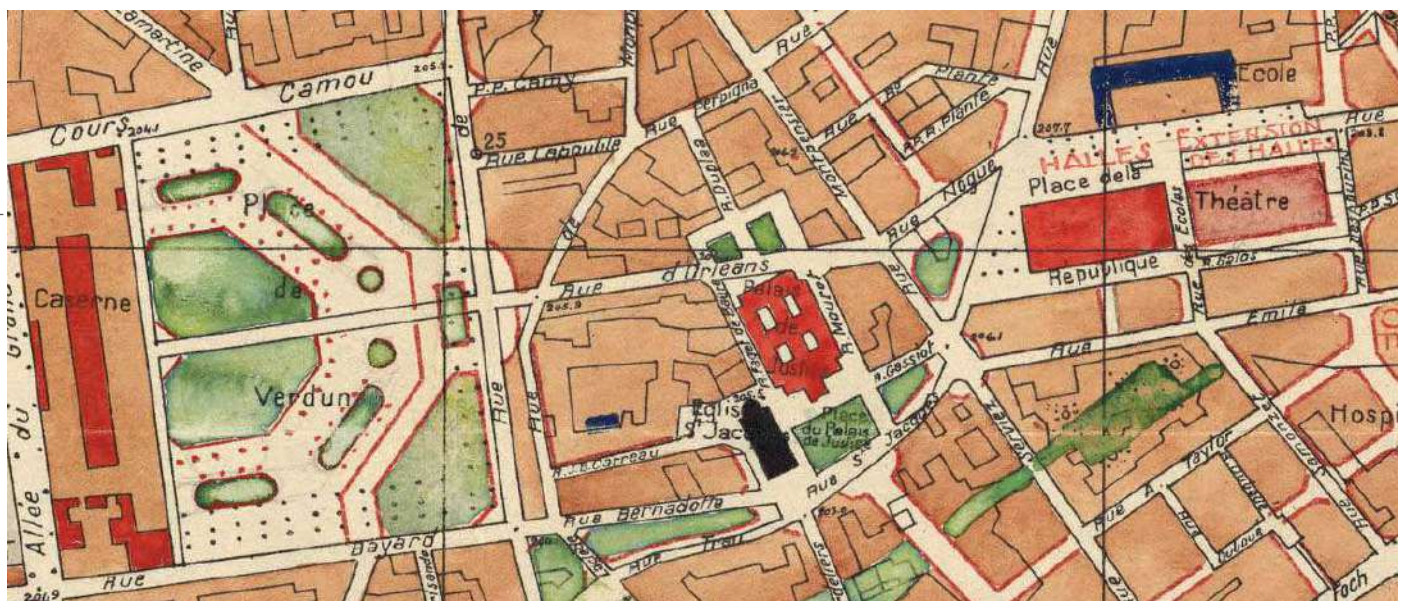
Croquis - Séquence urbaine



Place de Verdun et Caserne Bernadotte



Allées des écoles et Place des écoles à droite



Extrait du plan Jausselly, 1928. Source: ACAPP

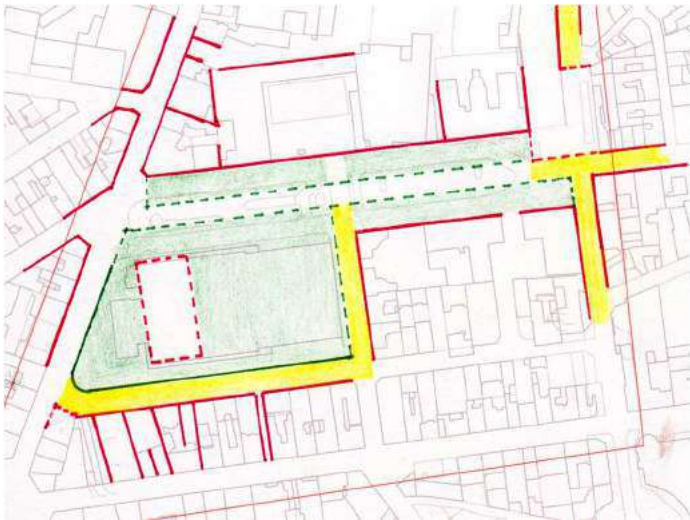
La séquence urbaine

L'implantation de la place des Ecoles au XIX^e siècle participe à une séquence urbaine d'espaces publics sur un axe est-ouest (voir plan 1868).

Cet axe enchaîne la place de Verdun, la place Duplaa (actuelle place Albert I^{er}) en relation directe avec l'ensemble de la Place de la Libération, la Place des Ecoles avec ses allées (actuelle place de la République, Place Marguerite Laborde) soulignent cette continuité qui s'étire vers l'est de la ville avec l'actuelle av. General de Gaulle marquée par les Allées de Morlaàs. (voir croquis)

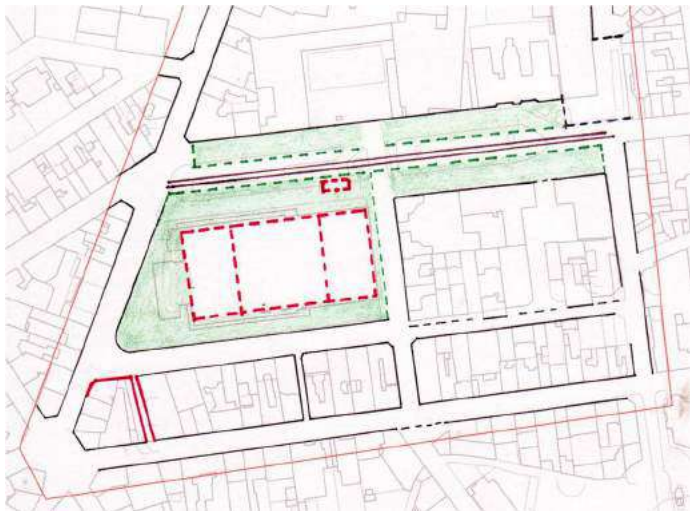
Dans le plan d'aménagement de 1928, on aperçoit très clairement cette séquence urbaine. Léon Jausse, auteur du plan d'embellissement de la ville de Pau, y affirme l'intention de continuer ce qui n'apparaît pas abouti par une franche mise en perspective de la nouvelle rue d'Orléans.

Le projet des Halles est à envisager dans cette cohérence d'ensemble, afin de relier et mettre en valeur les espaces publics structurant la ville.



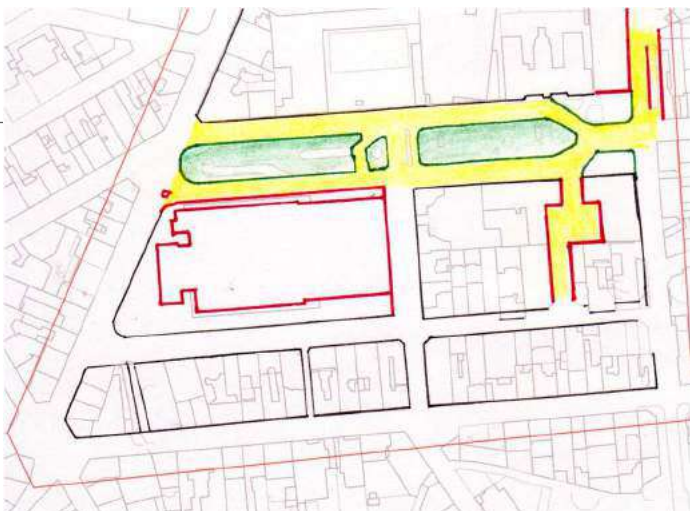
Croquis fin XIXème

1. Place des Ecoles—Actuelle emprise de l'îlot du marché des Halles
2. Allée des écoles— emprise des rues qui entourent les places: République et Marguerite Laborde.
3. Rue de la République
4. Rue des écoles—Rue Simian
5. Rue René Cassin (en partie)
6. Rue A. Laily (rue Noguét)—Rue Castenau
7. Rue Despurrins



Croquis début XXème

1. Extension du marché. Vers 1910, construction du deuxième pavillon—1928 qui devient le marché central de la ville— Emplacement en partie de l'actuel complexe Halles République.
2. Ligne des tramways départementale et création d'une gare. Emplacement des actuelles places République et Marguerite Laborde.
3. Passage de la République



Croquis état actuelle

1. Complexe de la République 1975.
2. Création des actuelles places République et Marguerite Laborde.
3. Percement en continuité de la rue René Cassin avec la rue Despurrins.
4. Création de la double voie;
5. Percement de l'îlot entre la rue Galos (sud) et la voie nord

Permanences d'espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel.

Les permanences datant du début du XIX^e siècle, observées dans le cadastre Napoléonien, sont le carrefour de la Place des sept Cantons, la rue de Cultivateurs (rue Carnot), la rue Loy (rue Louis Lacaze) et la rue Gassies (rue Emile Guichenné).

De la fin du XIX^e siècle

C'est véritablement durant cette période que le quartier se constitue. Il vient s'articuler entre les limites du tissu urbain de la ville et un quartier de faubourg.

La densification et l'extension du quartier s'opèrent avec la mise en place d'une structure urbaine majeure:

- Organisation et composition d'espaces publics. Création des places et allées de promenades.
- Implantation d'équipements : école communale des garçons, bâtiment dédié au cirque et au spectacle, petit pavillon de marché, bâtiment de la Miséricorde.
- Maillage des rues et îlots en continuité de la trame urbaine.

Premier quart du XX^e siècle

Cette période voit la consolidation du quartier comme centre du marché avec l'extension du marché couvert et la création d'un pôle de communication et d'échanges avec la ligne des tramways départementale.

La trame urbaine ne change pas considérablement.

Le fait commercial du quartier s'affirme avec la création du passage République, rue piétonne, en relation encore plus directe avec la place des sept-cantons, espace commercial confirmé.

La dernier quart du XX^e siècle

Depuis l'incendie de 1942, le marché est très dégradé. Les années 70 donnent lieu à un projet de reconstruction avec une programmation plus ambitieuse.

Le projet est très massif et il ne répond pas aux besoins des connexions du quartier.

Les fonctions des espaces ont été déplacées : ce qui a commencé comme une « place » devient un îlot bâti pour accueillir un équipement public « le complexe république ».

L'espace de circulation de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle accompagné par un mail d'arbres, appelé allée des Ecoles, est aujourd'hui à la fois, place et voies de circulations.

Ce manque de clarté dans la structuration urbaine est un des problèmes majeurs du quartier.



Le passage de la République

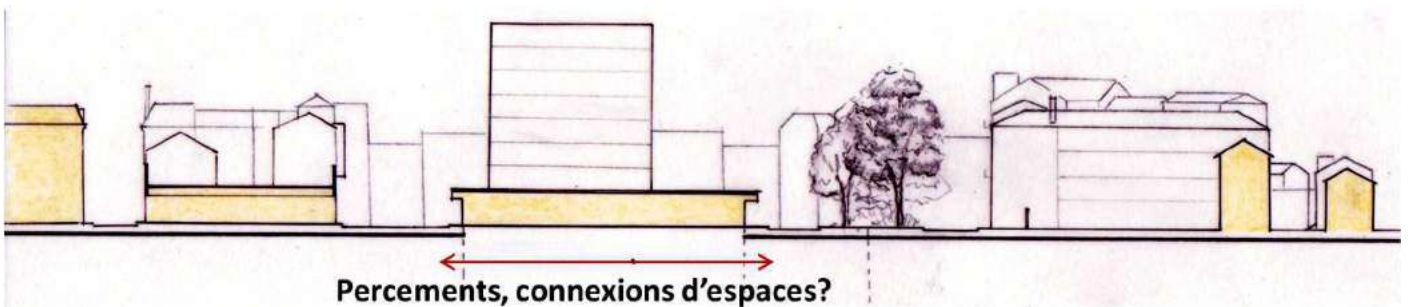


Le passage des Halles.



Le passage derrière l'école et la médiathèque.

172





Façade discontinue à cause d'une formation d'îlot étroit (entre la rue Emile Guichenné et la rue de la République) qui correspond à la façade arrière du parcellaire.

Les îlots et les paysages urbains

Le secteur est dense et présente dans ses îlots des passages piétons qui relient les rues du quartier.

Cette caractéristique est à considérer dans un ensemble urbain élargi.

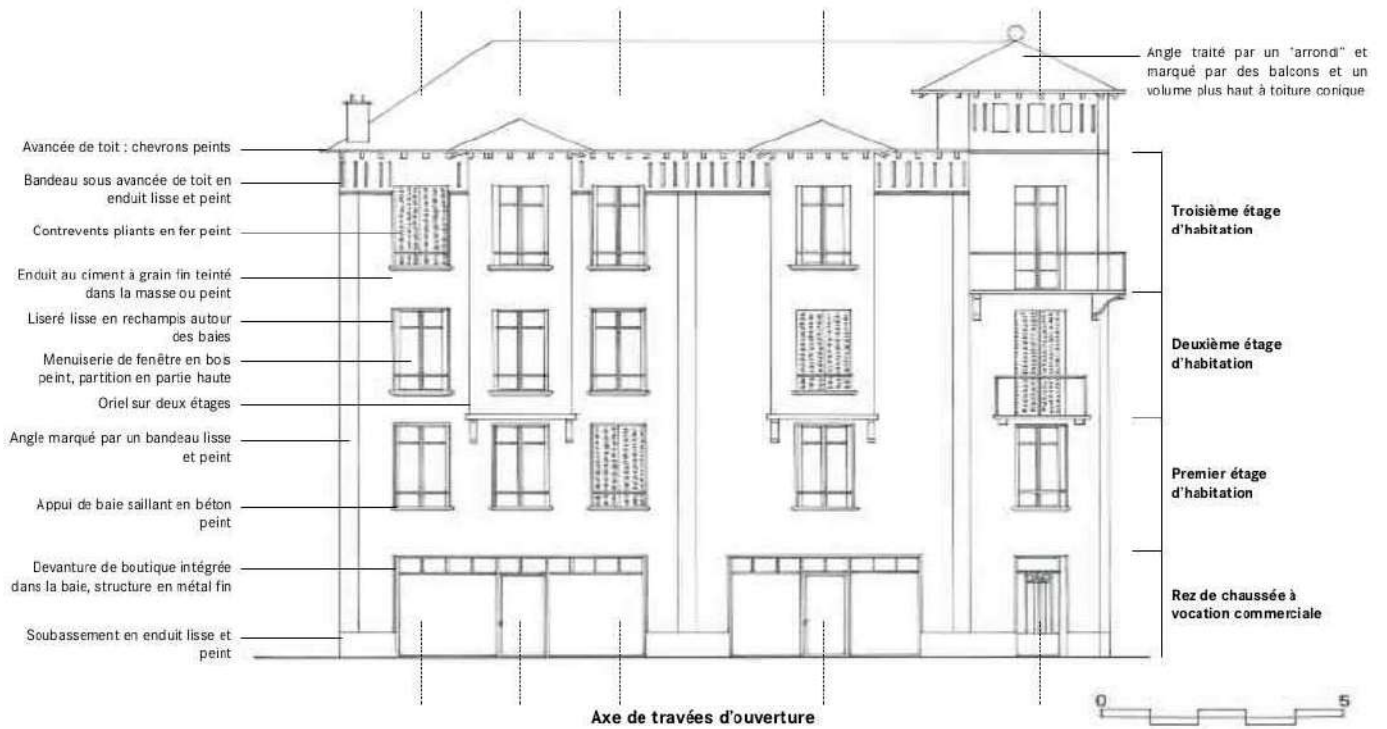
La rénovation des Halles induit un objectif de transparence et de connexion d'espaces.

Le paysage urbain est varié avec une série de façades continues, discontinues et des hauteurs diverses qui vont de R+2 à R+8.



Façade continue, partie neuve de la rue Simian (ancienne rue des Ecoles). Cet îlot abritait l'ancien Cirque et Théâtre des variétés, face à la place des Ecoles.





Immeuble d'angle, rue Carnot et rue de la République. Bel exemple d'architecture de la première moitié du XXème siècle.



Immeuble de la Miséricorde (ESAC), Place Marguerite Laborde. L'abondance d'éléments cache la lecture du bâti.

174



Médiathèque André Labarrère et la Place Marguerite Laborde. . Architecture contemporaine.

Les typologies

Le secteur présente une architecture de style et d'époques divers.

Les bâtiments de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle maintiennent un alignement sur rue et correspondent à l'échelle cohérente du centre ville.

L'architecture des Halles, des années 1970, en béton très massive, rompt avec les caractères urbains et architecturaux du quartier

L'architecture contemporaine de la médiathèque, se démarque de l'architecture du quartier,. Elle entretient un dialogue avec la diversité des époques. Mais ce nouveau bâti redonne-t-il du sens à l'espace urbain?

Pour revaloriser le bâti et l'espace urbain les projets doivent répondre à une conception d'ensemble et non être des projets isolés.



Immeuble sur la rue Carnot.

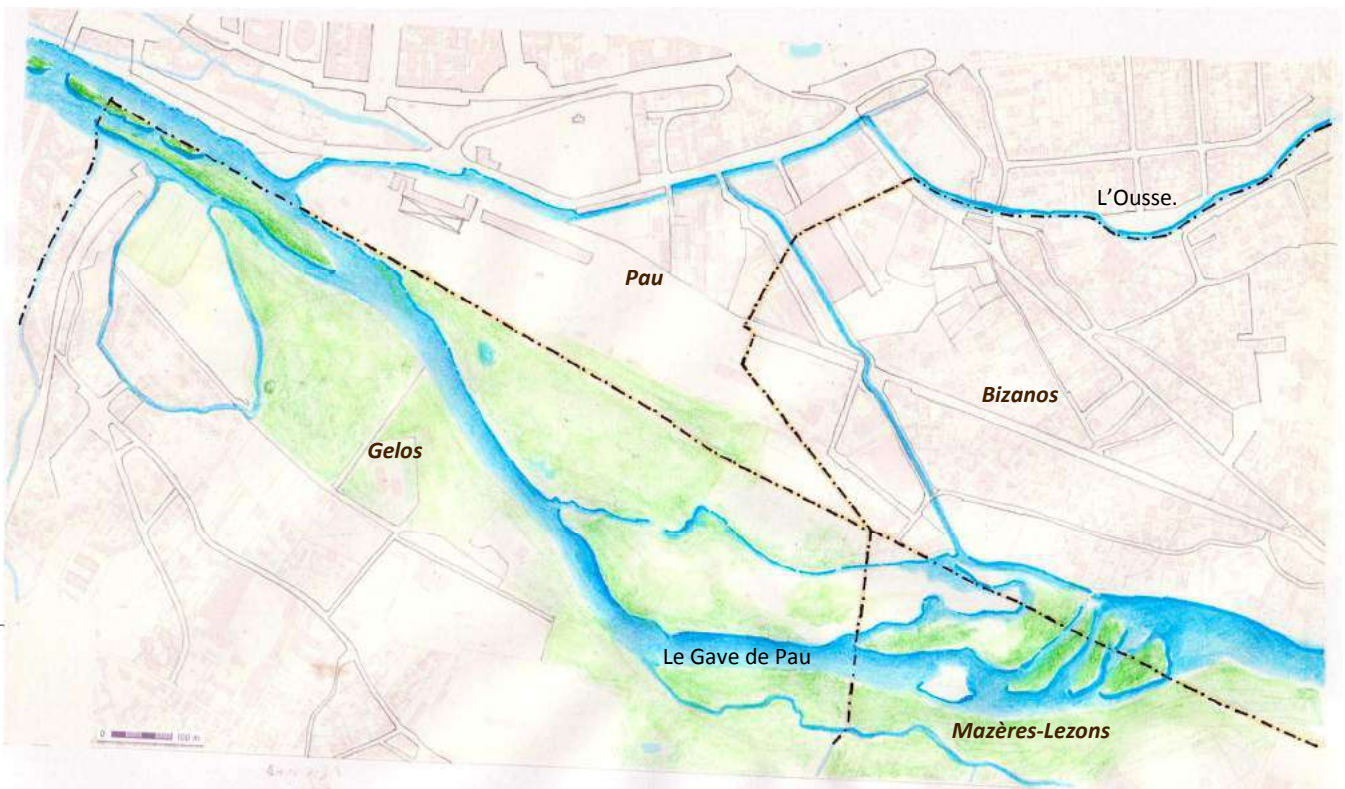
C.3.3 ETUDE DU SECTEUR PORTE DES GAVES



©Ville de Pau/Marc Heller/2013

Friche industrielle

Avenue Gaston Lacoste



178

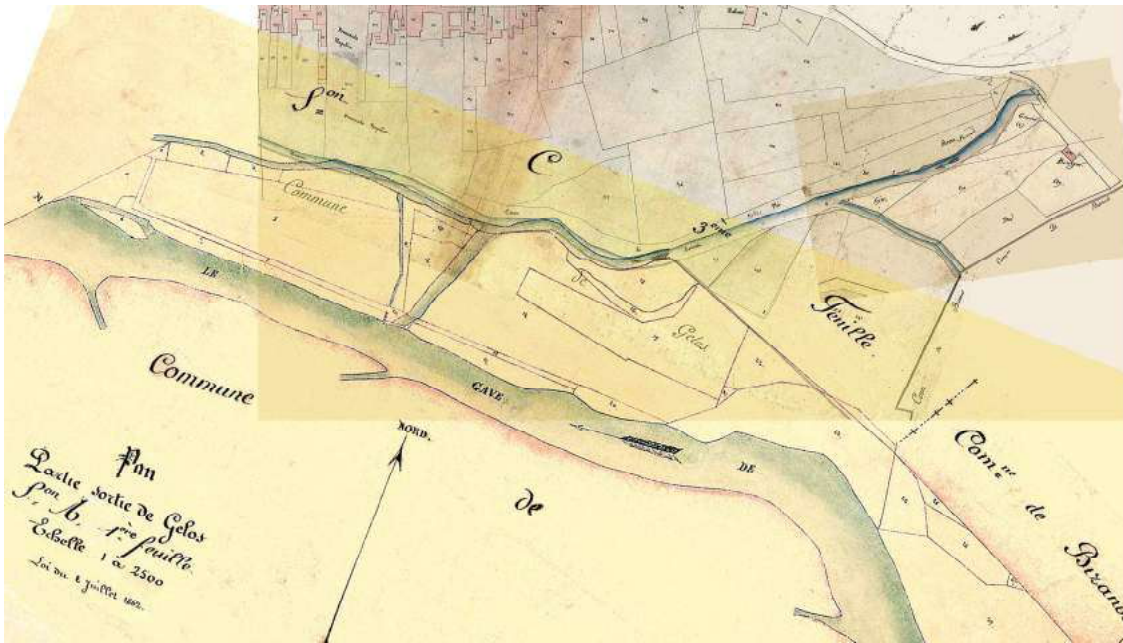
Plan du territoire Porte des Gaves.

C.3.3.1 Situation géographique

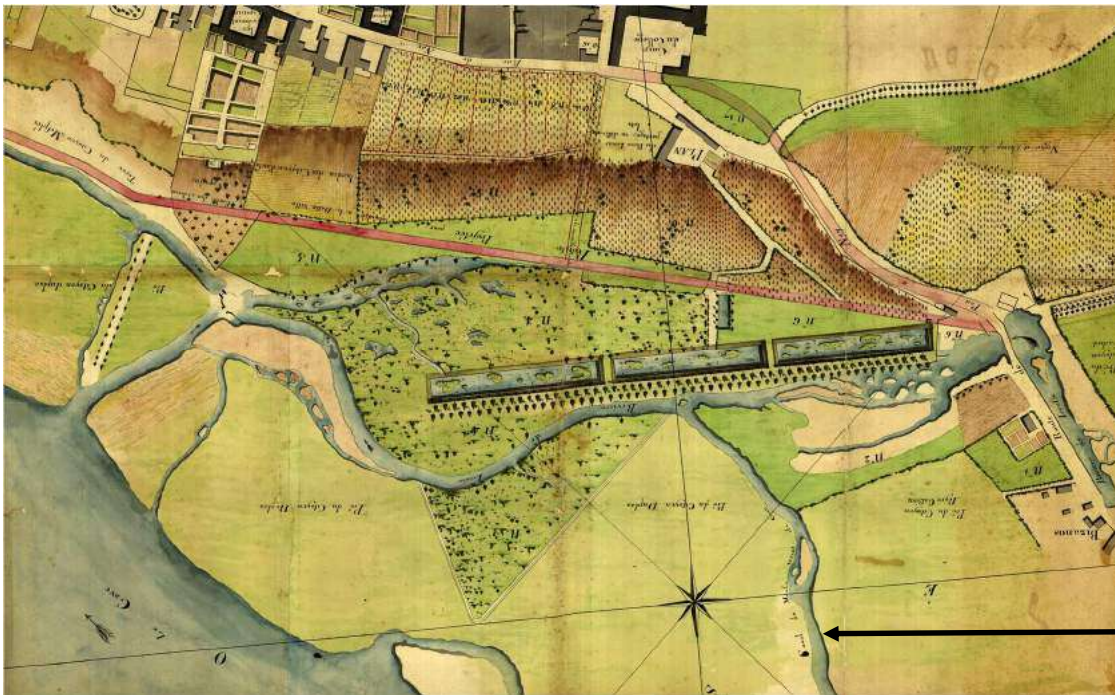
Le territoire de Porte des Gaves se trouve au sud de Pau et à cheval sur quatre communes: Pau, Bizanos, Mazères-Lezons et Gelos.

Sur Pau, il s'agit de la gare et des espaces au sud de l'avenue Gaston Lacoste, qui constituent en partie une friche industrielle. (voir image)

C'est un espace lié à l'eau, sa superficie est délimitée par le Gave de Pau et traversée par le ruisseau de l'Ousse, un de ses affluents ainsi qu'une ramification de canaux.



Cadastré Napoléonien. Source: ACAPP



Canal du Moulin venant du gave et rejoignant le cours de l'Ousse

Partie du plan de la ville de Pau. Projet de lotissement du Bois-Louis. 1809. Source: ACAPP



Moulin—Minoterie XIXème siècle. Source: Réseau de médiathèques—Patrimoine numérisé



La Saligue du gave de Pau. Ressource naturelle de la ville. Source: Réseau de médiathèques. Patrimoine numérisé.



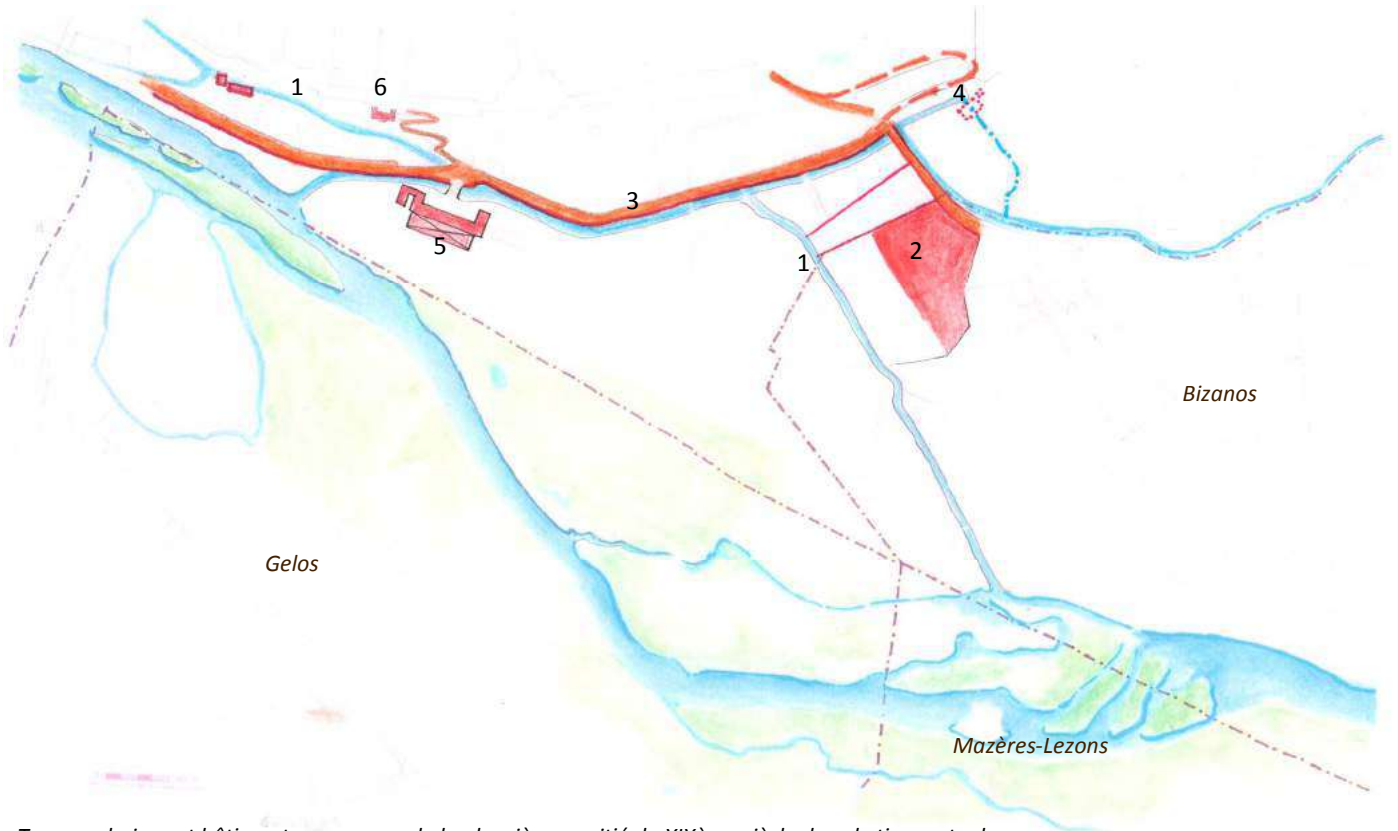
Le canal Heid.. Source: Réseau de médiathèques. Patrimoine numérisé.

Ce quartier des Gaves (la Basse ville) est né dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Jusqu'alors cet espace caractérisé par la Saligue, était exploité par plusieurs communes du territoire comme gravière et sablière mais fournissait aussi le bois pour le chauffage et le petit artisanat, des plantes médicinales et oiseaux et gibiers pour la viande ou la fourrure.

Ces ruisseaux et canaux sont la principale force motrice utilisée dans l'industrie artisanale depuis le Moyen Age, comme les moulins, les tanneries, situés dans la basse ville. (voir image—minoterie)

Le plan napoléonien montre l'existence d'une seule maison isolée sur la route de Bizanos.

Les premières tentatives d'aménagement sont attestées au début du XIX^e siècle avec une dérivation des eaux du gave venant alimenter le cours de l'Ousse qui dans sa traversée de la Basse ville devient le Canal du Moulin.



Traces urbaines et bâtiments conservés de la deuxième moitié du XIXème siècle dans le tissu actuel.



Le canal de l'Ousse et la promenade du Bois Louis, début XXème siècle.



L'ancien canal qui permettait de faire tourner un ancien moulin, propriété de Mr. Boudon, (voir n° 4 plan dessus).

182



Les écluses, face à la gare.

Au XIX^{ème} siècle

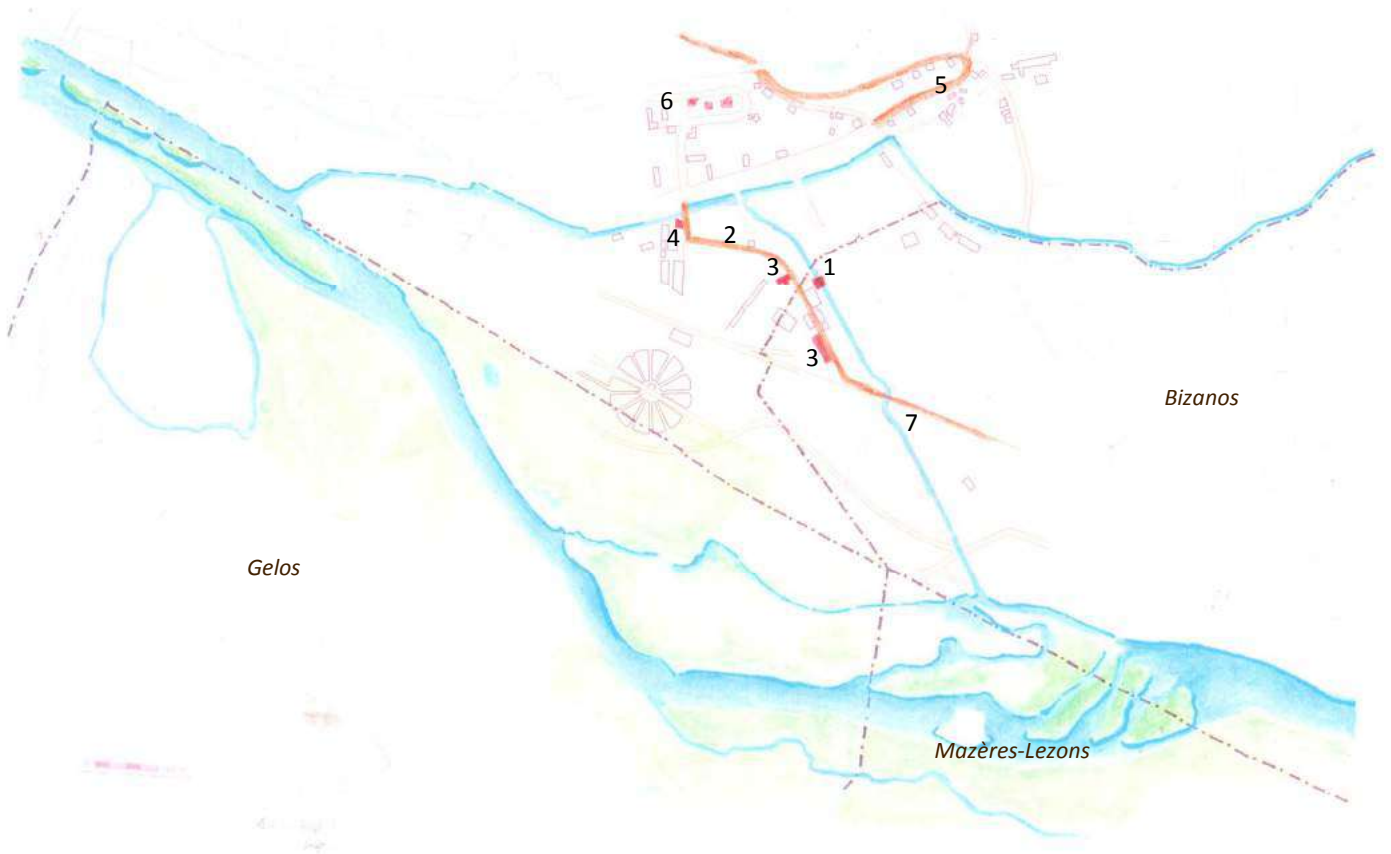
La première implantation dans le territoire est la Compagnie du Gaz qui date de 1854. Elle est créée pour l'éclairage de la ville de Pau, sur des parcelles de la commune de Bizanos situées à la limite est de la friche.

Ultérieurement la gare de Pau s'installe entre le ruisseau de l'Ousse et le Gave en 1863 (voir plan)

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la deuxième moitié du XIX^e siècle subsistent :

1. Les canaux: (déjà présents dans le paysage urbain).
2. L'emplacement de l'usine à gaz, pour l'éclairage de la ville de Pau, créée en 1854. Locaux actuels d'EDF et GDF. Deux bâtiments d'origine sont conservés.
3. La promenade du Bois Louis (plan de 1945). Actuelle avenue Gaston Lacoste et le chemin d'accès de la gare (plan de 1868) actuelle avenue Jean Biray.
4. Une partie du canal desservant un ancien moulin (plan 1868). Propriété Baudon. (Usine, plan 1952)
5. La Gare de Pau. 1963
6. L'ancien espace des Bains Casino et son accès depuis l'Allée du Bois Louis. (plan de 1845) - Actuel Palais des Arts.



Traces urbaines et bâtiments conservés de la fin du XIXème siècle et début du XXème siècle dans le tissu actuel.



184 L'actuelle avenue Leon Heid. A gauche un bâtiment de l'ancienne société électrique, à droite les ateliers Lacoste et Hourticq.



Logement Lacoste et Hourticq.



L'usine des tramways.. Source: ACAPP



Le transformateur de la société électrique.

A la fin du XIX^e siècle et début XX^e siècle

La Société électrique des Pyrénées s'installe à la fin du XIX^e siècle, après une délocalisation des bâtiments du Bois Louis vers le quartier de la Gare. Elle a une implantation parallèle au canal "Heïd" qui est la source de son énergie.

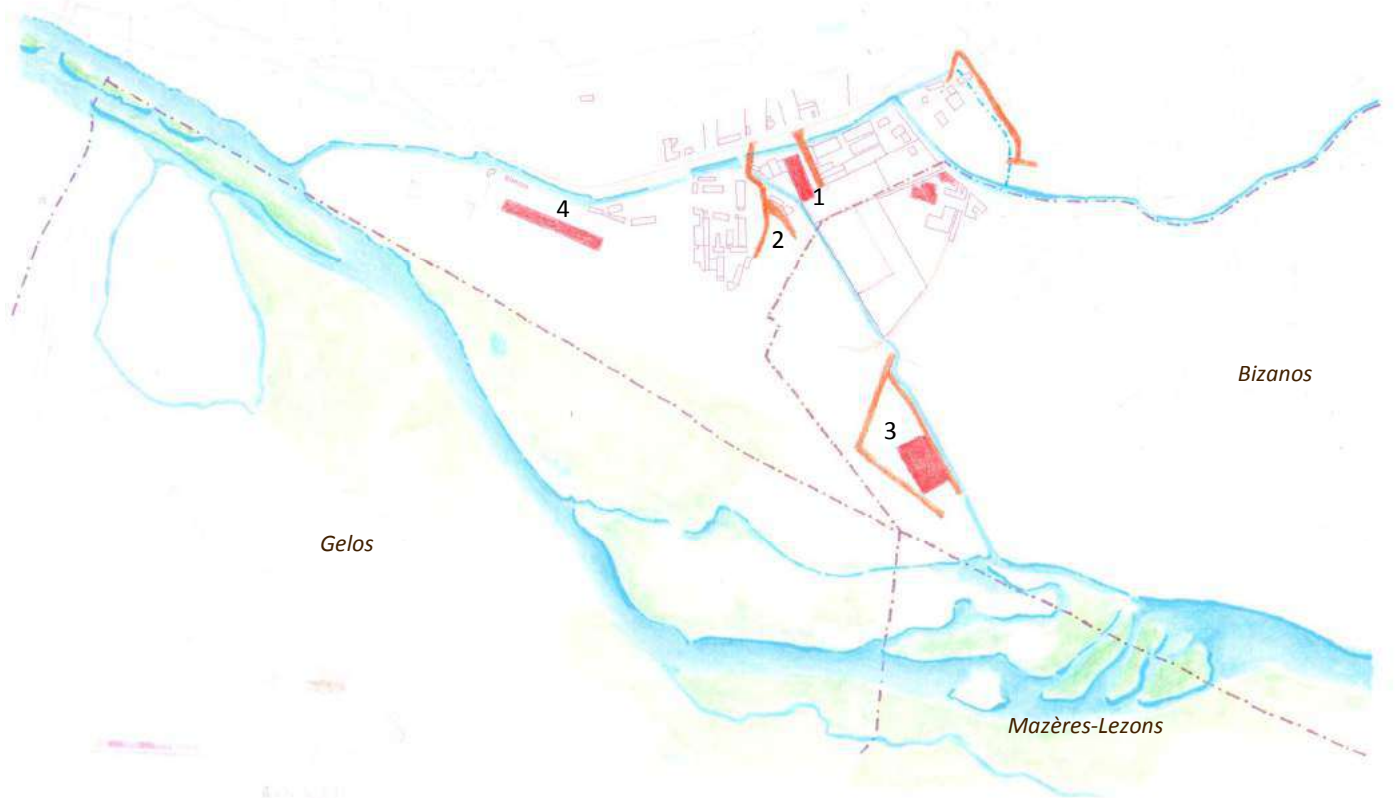
Face à la société électrique, s'installe la scierie Lacoste et Hourticq. L'ensemble est constitué de deux maisons, un entrepôt et des ateliers.

La suite correspond à l'usine des tramways départementaux, implantée à partir de 1901 aux bords du ruisseau de L'Ousse, constituée d'une usine et de bâtiments de dépôts de maintenance et des machines.

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la fin du XIX^e siècle et début du XX^e subsistent :

1. Un bâtiment de la Société électrique des Pyrénées.
2. Le chemin des usines, l'actuelle avenue Leon Heïd et le pont Lallanne.
3. La scierie Lacoste et Hourticq. L'ensemble était constitué par deux maisons, un entrepôt et les ateliers. Il reste une maison et l'ancien bâtiment des ateliers.
4. L'usine des tramways départementaux, actuellement restaurée pour accueillir les Archives Communautaires.
5. L'actuelle avenue Leon Say et la jonction de l'avenue Gaston Lacoste.
6. Plusieurs des petites villas sur les anciens terrains du Bois-Louis.
7. Le bâtiment de la société électrique des Pyrénées, son transformateur du premier quart du XX^e siècle.



Les traces urbaines et bâtiments construits dans la deuxième moitié du XXème siècle.



L'ancienne industrie Dehousse

186



Le SERNAM. (Service nationale de transport). Bâtiment SNCF



Les magasins l'épargne.

Le XX^e siècle

L'activité industrielle du territoire continue à s'élargir avec l'implantation, entre la rive droite du canal Heïd et L'Ousse, des usines Legrand Dehousse et Vignalats.

L'entreprise Dehousse est délocalisée en 1939 par le Ministère de la Guerre, puis revient à Pau où elle subsiste jusqu'en 2007.

Après la deuxième guerre mondiale les magasins l'Epargne s'implantent dans le secteur et leurs bâtiments conservés sont aujourd'hui très dégradés.

Le quartier comprend diverses activités, dépôt de l'entreprises Sallenave, dépôt de granulats, dépôt de carburant automobile, recyclage, entre autres.

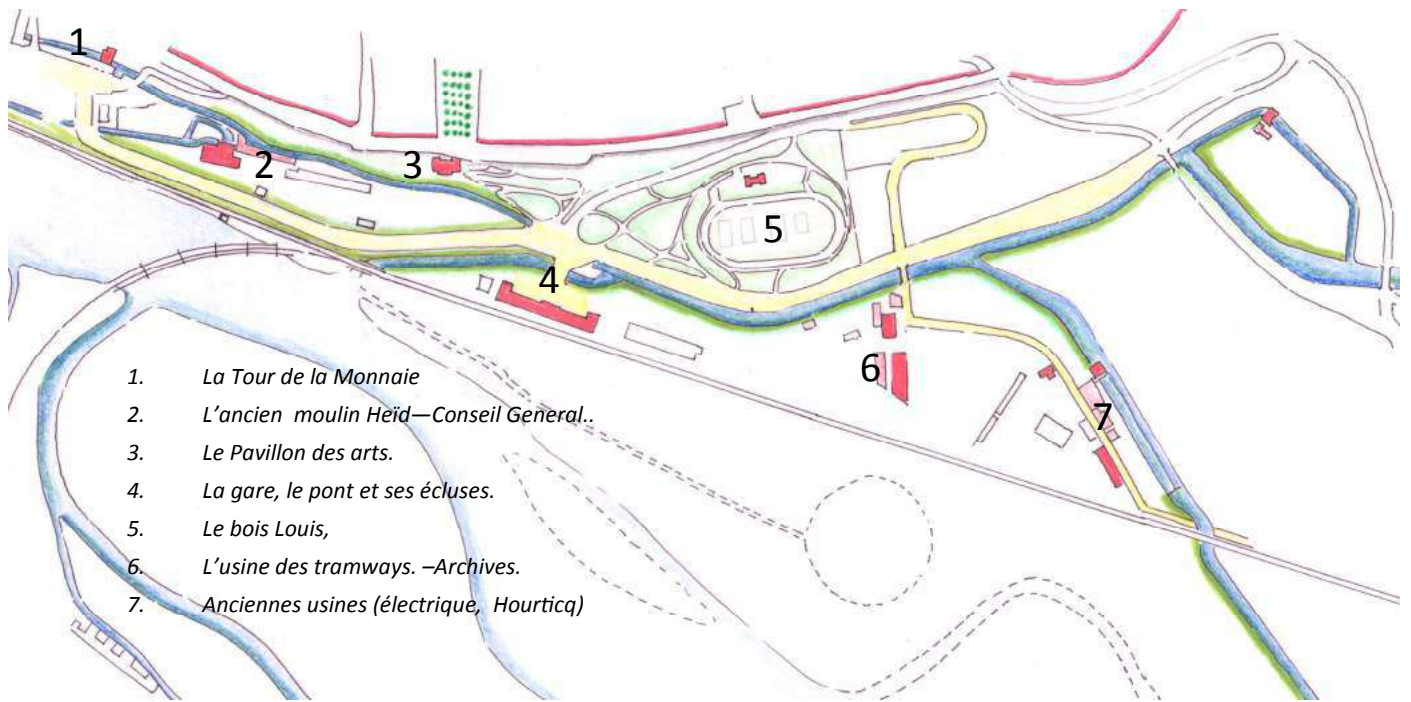
Ces fonctionnalités », dangereuses pour certaines, contribuent à l'oubli progressif du gave dans le paysage urbain.

Le dernier aménagement est celui du « Stade d'eaux vives » en 2009, ouvert sur le gave de Pau. Cet aménagement rompt avec l'image d'arrière de la ville et donne au gave une nouvelle place dans la vie urbaine.

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la deuxième moitié du XX^e siècle subsistent :

1. Un ancien bâtiment de l'entreprise Dehousse et le pont Legrand, l'accès aux usines Legrand, Dehousse, Vignalats, selon le plan de 1952.
2. La création du pont du Bois-Louis, qui est connecté à l'avenue Leon Heïd, la construction des ramifications secondaires pour desservir les entreprises Landrieu installées entre la scierie Lacoste et Hourticq et l'usine des tramways.
3. Les magasins l'Epargne construits après la deuxième guerre mondiale sont actuellement abandonnés et très dégradés.
4. Le dépôt SERNAM (Service National de Transport), construit après 1970 par la SNCF.



1. La Tour de la Monnaie
2. L'ancien moulin Heid—Conseil General..
3. Le Pavillon des arts.
4. La gare, le pont et ses écluses.
5. Le bois Louis,
6. L'usine des tramways. —Archives.
7. Anciennes usines (électrique, Hourticq)

Croquis, le fil conducteur du territoire « l'eau ».



La tour de la Monnaie et le canal du Moulin.



Les jardins contemporains du Conseil General, le canal du Moulin.

188



La gare, le pont et les écluses sur le canal de l'Ousse.



Le canal de l'Ousse et l'usine des tramways.



Les ouvrages d'art et ses matériaux. Pont sur le canal Héid, chemin de fer.

Le paysage urbain

Le fil conducteur du territoire est l'eau. Elle caractérise l'espace. Son tracé dans la trame urbaine est une permanence qui mérite d'être reconsidérée et valorisée.

Sa présence de forme naturelle ou maîtrisée donne un langage propre au territoire.

Les canaux accompagnés des ouvrages d'art permettent d'articuler l'espace. Ce paysage s'accompagne de divers motifs végétaux offrant de la particularité dans la globalité.

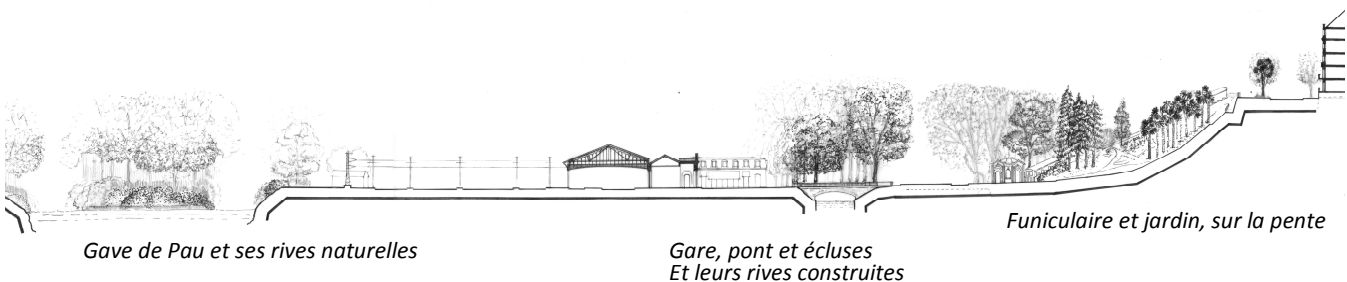
Le caractère, « le génie » du lieu sont précisément ces particularités, ces ambiances où le langage des matériaux est aussi précieux.



Le transformateur et le chemin de fer. Architecture de pierre du gave (galets) et brique.



Pont métal sur le canal Heid. Des liaisons du chemin de fer vers les usines.



Gave de Pau et ses rives naturelles

Gare, pont et écluses
Et leurs rives construites

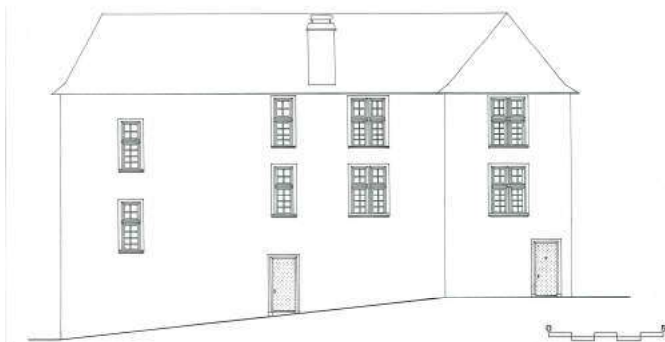
Funiculaire et jardin, sur la pente

CHAPITRE D
DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET QUALITE DES ESPACES

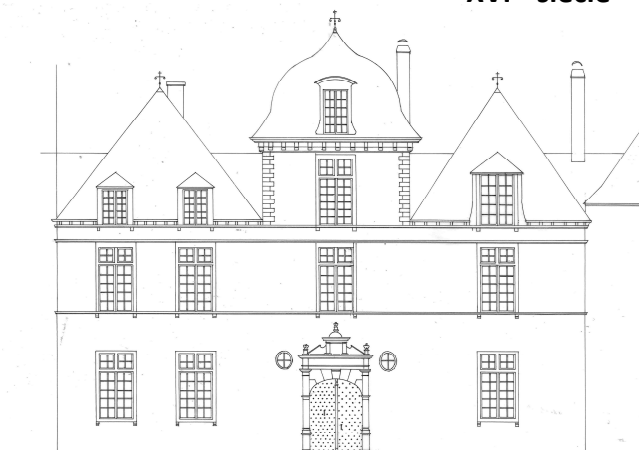
CHAPITRE D.1

Les typologies architecturales et les éléments régulateurs de la façade

XVI^e siècle



Maison de ville



Fin XVI^e Hôtel Particulier

XVII^e siècle

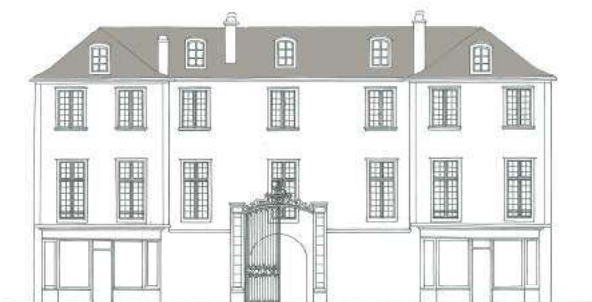


Maison de ville avec boutiques dans arcades

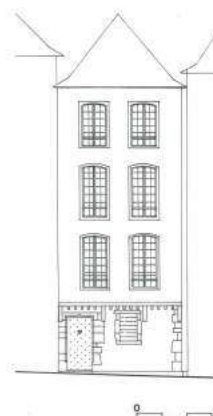


Hôtel Particulier

XVIII^e siècle



Hôtel Particulier entre cour et jardin



Maison de ville, façade pan de bois



Maison de ville,

D.1.1. Les typologies architecturales

D.1.1.1 Les types de façades du XVI^e au XVIII^e siècle

Une présence faible d'immeubles très anciens

La nature des façades évolue au fil de l'histoire, pour s'adapter aux usages, aux techniques constructives, et aux tendances.

D'abord, il faut rappeler que l'occupation du site de Pau remonte au XI^e s, avec le château médiéval, et qu'un bourg s'est composé dès cette période. A ce moment, la majorité des constructions est à la fois très altérable et vulnérable aux incendies, de part la nature des matériaux utilisés (bois, torchis, chaume), et la densité d'occupation, qui facilitait la propagation des incendies des sinistres. De plus, la tendance de la ville à se régénérer, à se bâtir sur elle-même, conduit à de nombreux renouvellements.

Le passage et l'usure du temps ne laissent aucun témoin bâti de cette période originelle. Seules les parties inférieures de la tour Mazères du château de Pau datent du XII^e s., le crénelage date de 1375 et la toiture est du XV^e s remontent à cette période.

Les constructions urbaines les plus anciennes sont localisées sur la rue du Moulin, où l'on trouve quelques maisons à façade en pan de bois entre refends et dans les alentours du château, de façon plus fragmentaire.

Des typologies architecturales lisibles au fil des siècles

Au-delà des témoins les plus anciens, Pau se caractérise par un patrimoine architectural qui reflète les âges, du XVI^e siècle au XX^e siècle. La mise en évidence de ces typologies bâties permet d'en identifier les caractères qu'il s'agisse de monuments, d'hôtels particuliers ou de maisons de ville.

Des « éléments régulateurs » qui fondent la cohérence urbaine

La lecture de l'architecture permet d'en comprendre les éléments régulateurs :

- **La composition par rapport à l'espace public** : les constructions sont systématiquement implantées à l'alignement de l'espace public jusqu'à la fin du XIX^e siècle (ordre continu). Les villas anglaises s'inscrivent en cœur de parcelle, au sein du parc (ordre discontinu).
- **La hiérarchie des façades** : hiérarchie et distinction de composition et d'usage des matériaux entre façades avant (publique) et façades arrières (privées).
- **Le rythme de la façade** : le rythme des ouvertures, rapport entre les pleins (les murs) et les vides (les percements), privilégie la verticalité.
- **L'ordonnement** : la présence d'un socle, de bandeaux d'étage, d'un entablement., de harpages d'angle, dans une facture propre à chaque époque, contribuent à affirmer les tracés architecturaux
- **Les matériaux de construction** : Les édifices anciens ont en commun pans de bois, maçonneries de galets, parements en pierre taille. Ces techniques sont remplacées au cours du XX^e siècle.
- **Les éléments de modénature et de décor** : toujours présents ils différencient les immeubles selon l'appartenance sociale: corniches, encadrements, appuis de baies,.. Leur détails permettent aussi de caractériser l'époque de construction.
- **Les éléments de second œuvre** : ferronnerie, menuiseries, leurs dessins et décors, participent à l'écriture et à la richesse de l'architecture.

Ces éléments sont illustrés et développés ci après.

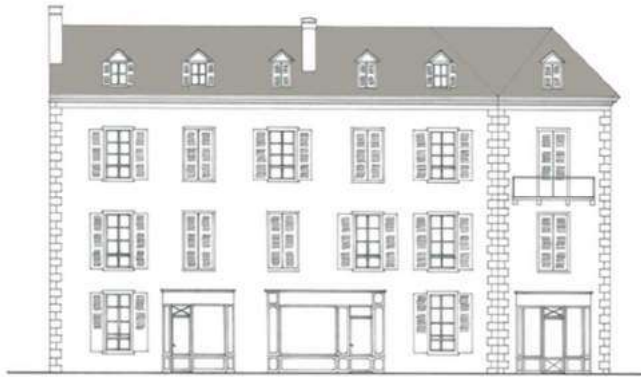
D.1.1.2 Les types de façades du XIX^e siècle



Immeuble bourgeois sur le bd des Pyrénées, inspiration de l'architecture thermale vers 1870 (cour de devant)



Immeuble bourgeois fin XIX^e, composition monumentale liée au Palais de Justice (jardin de devant)



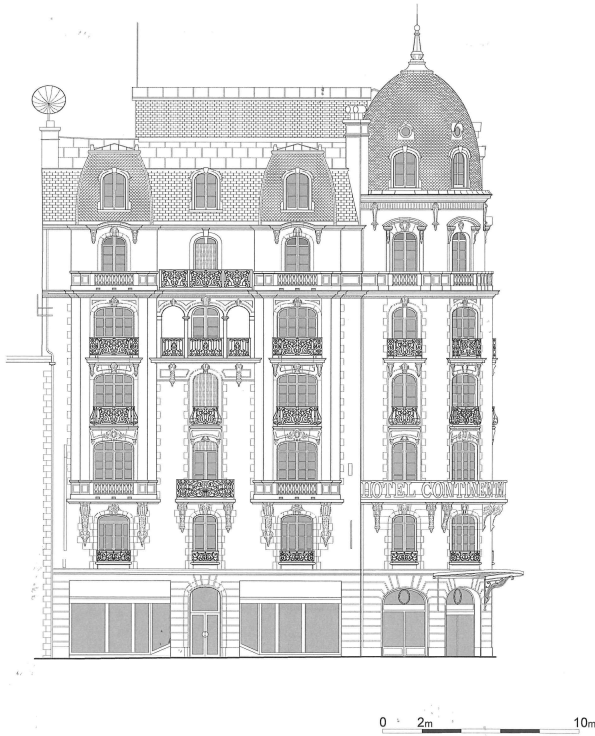
Immeuble de rapport avec Rez-de-Chaussée commercial (façades sur rue)



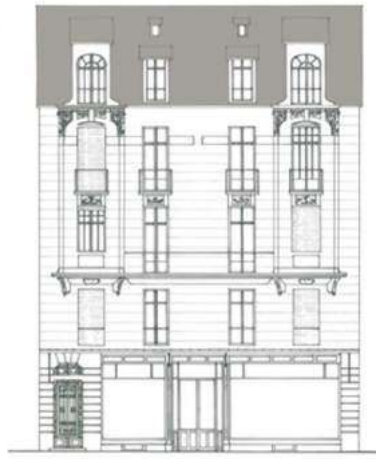
Immeubles de rapport (façade sur rue)



D.1.1.3 Les types de façades du XX^e siècle



Immeuble « post haussmannien » le Continental 1914 (façade sur rue)



Immeubles commerciaux inspiration Art Nouveau / Art Déco (façade sur rue)



1910-1940



Villa entourée d'un parc

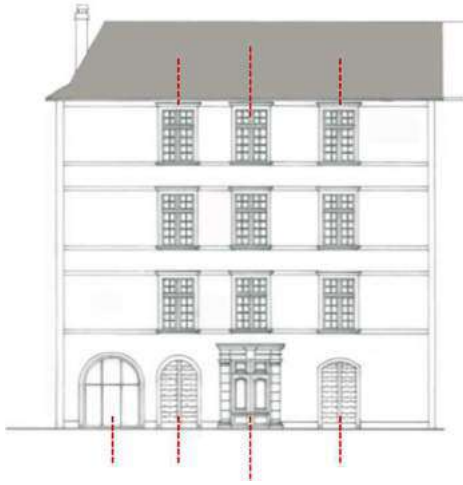


Villa sur jardin

D.1.2 Les éléments régulateurs de la façade

D.1.2.1 Les éléments régulateurs : l'ordonnance des façades

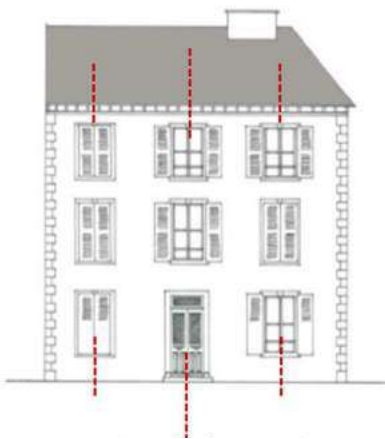
- Ordonnance par travées d'ouvertures verticales
- Hiérarchie des étages selon les types



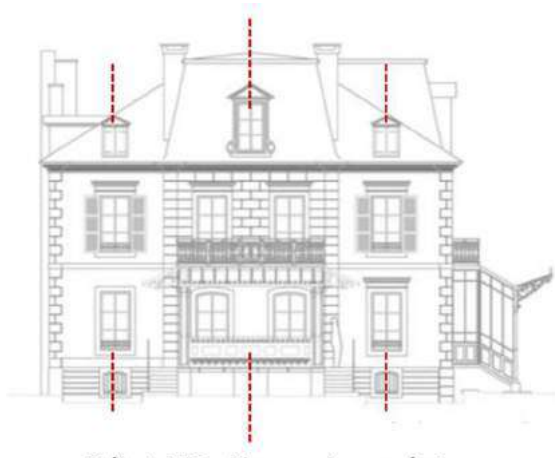
XVII^e - Axe majeur sur le portail monumental



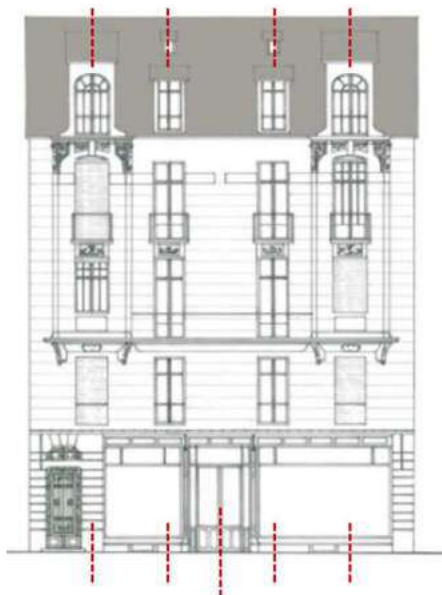
XVIII^e - Axe de symétrie sur le portail monumental



XIX^e axe de symétrie sur la porte



Début XX^e - Axe de symétrie le motif central



Début XX^e - Axe de symétrie sur la porte



Années 1930

D.1.2.2 Les éléments régulateurs : la hiérarchie des façades



Les habitations se caractérisent par une hiérarchie très claire entre les façades avant et les façades arrières.

Les façades avant ou façades sur rue, sont visibles depuis l'espace public :

- Elles utilisent les matériaux les plus nobles: l'enduit, la pierre en encadrement de baies.
- Elles sont composées (organisation de la façade en travées verticales et horizontales).
- Elles sont travaillées avec soin (richesse des décors, des menuiseries, etc...)

Les façades arrière, donnent sur cour ou sur jardin. Elles relèvent d'une architecture souvent soignée, mais très différente des façades de devant:

- L'utilisation de galeries en bois est fréquente. Elles génèrent une composition horizontale, avec un travail du bois (poteaux, poutres, garde corps), créant une épaisseur à la façade.
- Les pans de murs sont couverts d'ardoises posées en bardage, qui assurent l'étanchéité de l'ensemble.
-

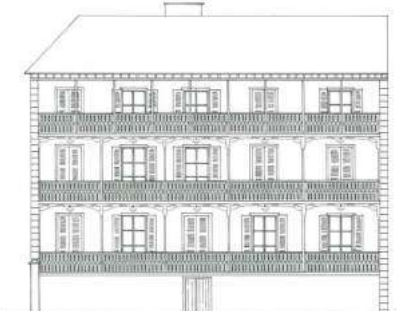
Cette distinction entre façade avant et façade arrière est très caractéristique de l'architecture paloise, et doit être préservée.



Façades arrière sur jardin, avec galeries vitrées, bardage ardoise ou construction bois



Façade sur rue, orientée au nord



Façade sur jardin, orientée au sud avec galerie

CHAPITRE D.2

L'ART de BATIR



Maçonnerie de galets avec assises de briques. Maçonnerie des conduits de cheminée en brique.

Enduire pour protéger les façades en maçonnerie de galet et le pan de bois simple (ici à grille)



Restaurer la pierre de taille, enduire et colorer les murs



Façades en briques

LA CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Echafauder les pans de bois

Les constructions en pan de bois sont assez rares à Pau, mais on peut en observer différents types, de la fin de la période médiévale au XIX^e siècle. L'ossature à pans de bois consiste en une structure porteuse composée de poutres maîtresse et d'une ossature à colombages. Les murs sont ensuite remplis d'éléments non porteurs composés de divers matériaux : galets, torchis (ensemble composé de terre et de végétaux), mortier bâtard.

Les façades sont enduites pour assurer la protection des éléments face aux intempéries.

Les moellons et galets

De façon générale après la période médiévale, on retrouvera la pierre cassée dans tous les appareils composites de maçonnerie. Les murs, sont alors constitués de gros moellons et de galets (cailloux roulés par le gave) et de mortiers de sable et de chaux. Les collines environnantes recèlent un calcaire blanc facile à travailler qui donne une chaux de qualité. Un progrès permet d'obtenir le mortier de qualité nécessaire à la construction du mur de galets. Ces maçonneries aux joints larges et d'aspect irrégulier ne ressemblent pas sur les façades secondaires ou arrières. Elles nécessitent une protection par un enduit.

Les galets roulés par le Gave, servent aussi au pavage des cours et trottoirs (calades de galets).

Les chaînages d'angle et les encadrements des ouvertures sont en pierre de taille.

La pierre de taille

Les constructions en pierre correspondent aux édifices les plus nobles de la ville. La pierre de taille originaire des carrières pyrénéennes est utilisée soit en système constructif, soit en parement, prioritairement sur les façades principales. Les façades secondaires peuvent être traitées avec d'autres matériaux.

La brique

À Pau, l'introduction de la brique est due à Gaston Fébus qui l'utilise pour la rapidité de sa mise en œuvre. La brique est ensuite employée ponctuellement dans les constructions en galets, pour sa faible épaisseur et sa résistance (cheminées, allèges de baies). L'usage de la brique reste peu répandu sur Pau.

La fausse coupe de pierre

Cette typologie s'est fortement développée à la fin du XIX^e siècle grâce aux recherches sur le ciment naturel. Ces ciments ont permis de réaliser des éléments moulés qui imitent la pierre de taille dans un processus industriel de préfabrication. Le caractère très nouveau, la facilité de réalisation et la très belle qualité de finition de ces éléments ont contribué à son développement, permettant de nouveaux dessins de façade.

Les enduits

De façon générale les façades principales sont enduites, sauf les parements en pierre de taille fait pour être vus. Dans la construction traditionnelle ces enduits sont constitués de chaux et de sable d'origine locale recouvrant les matériaux.

Suivant l'époque et le caractère de la façade cet enduit a un caractère rugueux montrant la trace du jeté à la truelle (constructions simples, façades secondaires), ou un caractère lisse et bien dressé (grands édifices et bâti du XIX^e).

Ce n'est que sur les façades secondaires ou arrière que les murs restent non enduits ou recouverts à minima, à pierre rase.

Les badigeons

Les façades enduites reçoivent souvent un badigeon de chaux, à la fois décoratif et assurant la une bonne finition de l'enduit.



Décor de mosaïque, années 1930-1950



204

Façade de typologie classique en ciment, éléments de modélure ciment moulé. Années 1920-1930

LA CONSTRUCTION MODERNE

Mâchefer, blocs de béton pleins et creux, béton banché

La construction en moellons de matériaux agglomérés se développe dès la fin du XIX^e, sous deux formes:

Le mâchefer, issu de la récupération des déchets des hauts fourneaux est mélangé à des matériaux tout venant (gravats, moellons, cailloutis et lié au ciment pour former des murs. Par nature peu noble, il est recouvert d'un enduit et souvent accompagné d'éléments de modénature. Il est utilisé jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le bloc de béton plein puis de béton est utilisé en matériaux de remplissage ou en matériau de structure depuis les premières décennies du XX^e siècle. Il est utilisé fréquemment dans les constructions des années 1920-30 (art déco, art nouveau) et reste aujourd'hui l'un des matériaux de constructions les plus utilisés .

Ces matériaux sont protégés par un enduit ciment, ou recouverts de parements de pierre.

Dans la construction contemporaine le béton banché est utilisé pour édifier les immeubles de grande dimension. Son parement peut recevoir une finition mince ou des peintures minérales.



L'ardoise, la tuile de Marseille



Cheminées , prises de jour et verrières



L'ardoise en couverture, la pierre pour former la lucarne



La rotonde, les lucarnes, l'ardoise, le bois le zinc

206



La tuile de Marseille, les cheminées et les éléments de décor en terre cuite

Les toits dans les paysages urbains

Les toits occupent une place majeure dans le paysage urbain, dans les points de vue lointains (perception du Boulevard des Pyrénées), dans les vues plongeantes (vues vers le Hédas, vers les abords du Gave, etc...), depuis l'espace public, ou par les vues réciproques d'immeuble à immeuble.

La tuile plate

Matériau dominant, dont l'emploi est majoritaire dans les constructions courantes (hors édifices et sites majeurs). Son utilisation s'articule toutefois avec des toitures en ardoises. Son maintien garantit la cohérence du paysage urbain. Les toits sont pentus, égaux ou supérieurs à 100% de pente.

La tuile est de type traditionnel, carrée ou écaille, souvent en mélange. Elle est épaisse, un peu irrégulière de couleur rouge brun sombre.

A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la tuile mécanique dite tuile de Marseille, est utilisée.

La tuile canal

Matériau secondaire, employée principalement pour bâtir les arêtières et les faitages.

L'ardoise

Ardoise des Pyrénées de couleur gris ocre (surtout pas noire). Elle est épaisse et posée au clou ou au crochet. C'est un matériau noble, utilisé principalement pour les grands équipements publics, les édifices à caractère monumental (le l'hôtel Gassion ou le Parlement de Navarre par exemple) et aux abords des espaces publics composés (place Gramont, place Royale). L'ardoise est également fortement présente dans le secteur du château de Pau (place de la Monnaie, rue du château, etc...). Elle est utilisée pour les ouvrages courants (grands pans de toitures) et exceptionnels : toits courbes, jouées de lucarnes, brisis de combles mansardés. Dans l'équilibre général du paysage des toitures, son emploi reste lié aux bâtiments et aux sites majeurs.

Le métal

Les couvertures en métal sont assez rares. Elles concernent principalement des toitures mansardées en zinc, en combinaison avec l'ardoise, et la couverture d'ouvrages particuliers : lucarnes courbes, mais surtout des accessoires de couverture (noues) et des éléments décoratifs : épis de faitage, girouettes.

La tuile de Marseille

A partir des années 1850, l'invention de la tuile de Marseille et le développement de sa production à la fin des années 1880 modifie fortement le paysage des toits de Pau qui l'adoptent à partir des premières années du XX^e siècle.



Lucarnes à fronton courbe, à ailerons et amortissements en pierre et toit bombé.



Fronton

Jouées



Lucarnes à fronton courbe et ailerons en bois, toit bombé. Les jouées sont bardées d'ardoise ou de zinc

Lucarne de type œil de bœuf, couverture zinc

208



Rotonde place G. Clémenceau



Cheminées, prises de jour et verrières

D.2.2 L'art de bâtir: les toits et leurs ouvrages



Place Clémenceau. Carte postale XX^e siècle, ACCCAP

Les lucarnes

A l'aplomb du mur de façade, elles constituent le jour principal des combles. Elles sont de dimensions diverses mais toujours dans une proportion étroite et haute, avec des montants en pierre ou en bois. Il en existe de nombreux modèles; le modèle de lucarne à fronton triangulaire est le plus fréquent.

Les lucarnes sont parfois closes d'un volet ouvrant vers l'extérieur, avec ou sans menuiserie vitrée. Les lucarnes bâties en maçonnerie ou en pierres sont plus exceptionnelles et correspondent le plus souvent à une architecture du même ordre. La conception des lucarnes ne peut donc être dissociée de l'ensemble de la façade.

Les cheminées

Bâties au droit des murs de refend ou des murs pignons, elles présentent des volumes importants et très élevés. La maçonnerie de brique est enduite. Le couronnement, bâti sur 2 ou 3 rangs de tuiles en briquettes est surmonté d'un chapeau de tôle cintré. A la fin du XIX^e siècle apparaissent les cheminées en briques industrielles, restant apparentes.

Les ouvrages particuliers, les rotondes et coupoles

Les rotondes utilisées à la fin du XIX^e. dans un style d'architecture éclectique, permettent de traiter subtilement les retournements des façades d'une rue à l'autre. Elles sont surmontées de coupoles, couvertes d'ardoises ou de zinc, parfois ouvertes grâce à des lucarnes. La couverture se termine par un épi de toit très élancé, qui est aussi un paratonnerre.

Les ouvrages particuliers, les verrières et les prises de jour

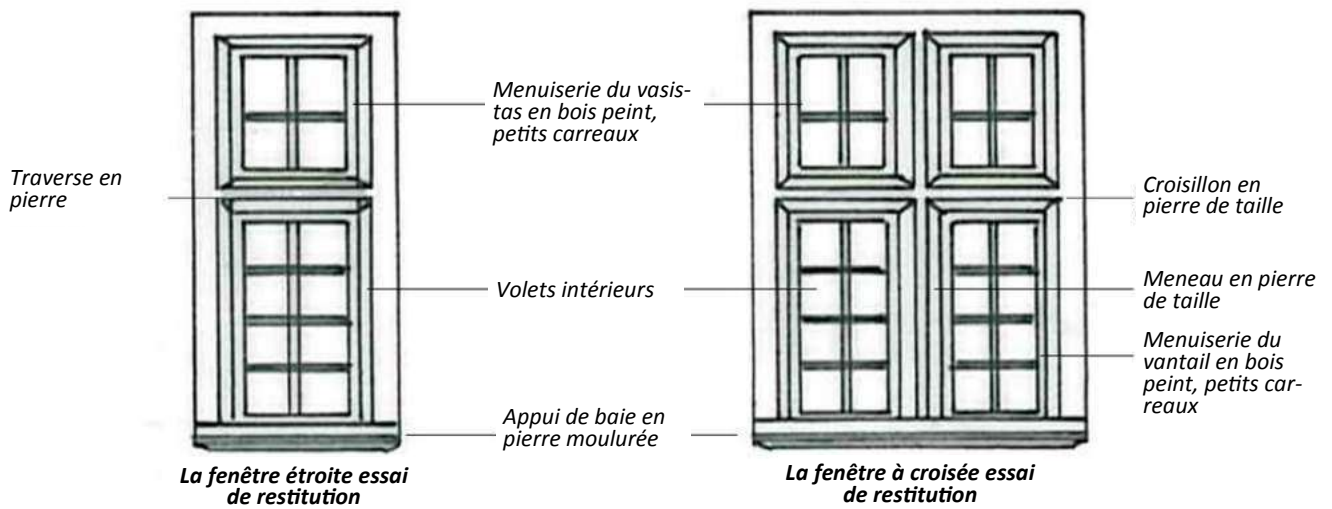
Les verrières couvrent généralement le puits de jour de la petite cour intérieure de l'immeuble ou de l'escalier.

D.2.3 Encadrer et équiper la baie

D.2.3.1 Encadrer et équiper la baie au XVI^e siècle



Façade rue Sully



Lintheau droit en pierre taillée

Enduit lissé au mortier de chaux à ras de la pierre d'encadrement et badigeon de chaux coloré

Jambage en pierre de taille

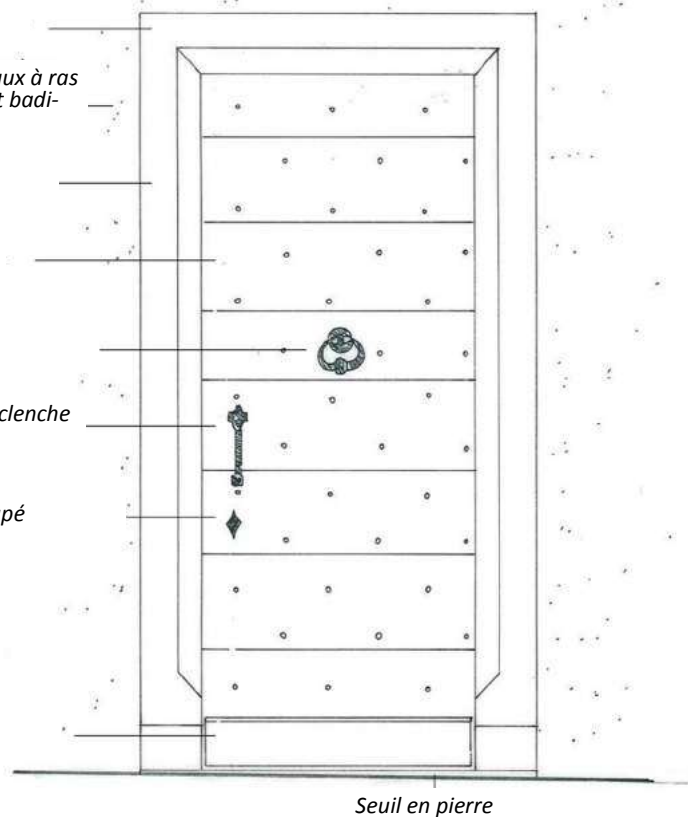
Planches en bois peint bouvetées, cloutées

Heurtoir

Loquet poucier avec fléau et clenche côté intérieur

Serrure d'entrée en fer découpé

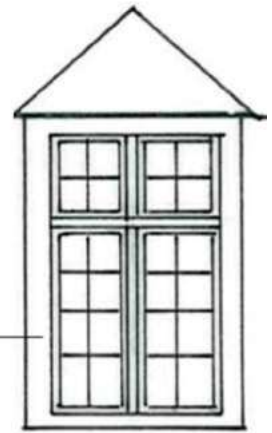
Plinthe en bois peint



D.2.3.2 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVII^e siècle



Portail monumental, menuiserie de porte à panneaux pleins.



Lucarne à capucine, montants en pierre

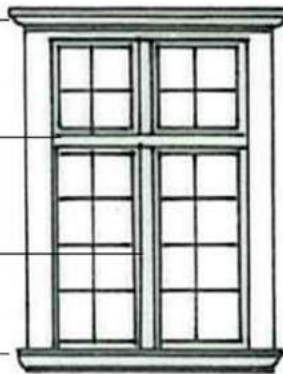
Planche d'entablement

Couronnement linteau plat en pierre

Fenêtre à traverse en bois peint

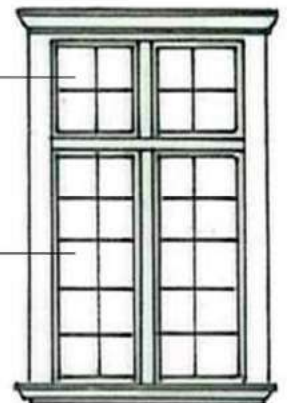
Fenêtre à meneau en bois peint

Appui de baie en pierre moulurée



Menuiserie de fenêtre en deux parties, partition en petits carreaux

Volets intérieurs



Arc plein cintre redessiné à l'enduit et peint dans la teinte de la pierre

Encadrement enduit lisse

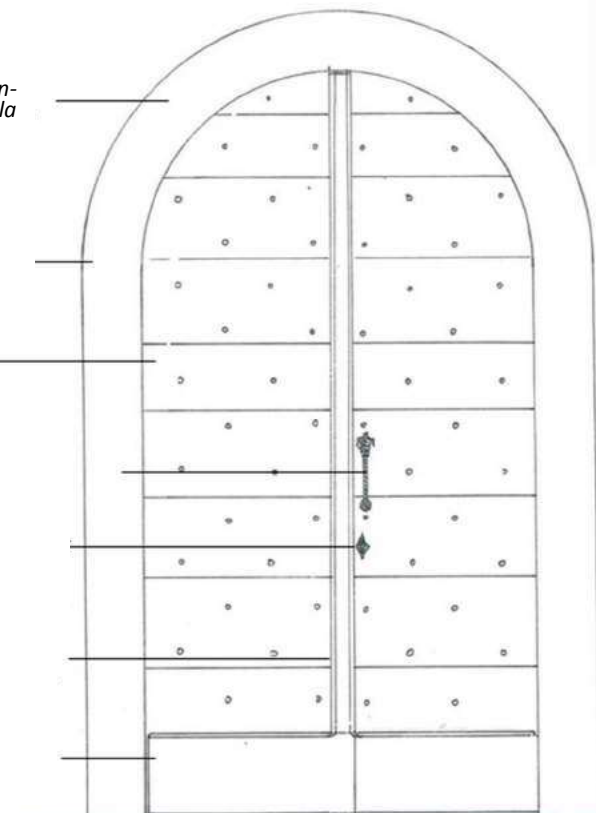
Planches en bois peint bouvetées, cloutées

Loquet poucier avec fléau et clenche côté intérieur

Serrure entrée fer découpé

Couvre joint en bois peint

Plinthe en bois peint



Enduit lissé au mortier de chaux au ras de l'encadrement et badigeon de chaux coloré

Porte cochère à planche contre-planches du style XVIII^e, et porte cochère à panneaux, style XIX^e.

D.2.3.3 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVIII^e siècle



Lucarne à croupe montants en bois, couverture en ardoises naturelles

Menuiserie de fenêtre en bois peint, à petits carreaux

Volets intérieurs

Encadrement en pierre

Bandeau en pierre formant appui

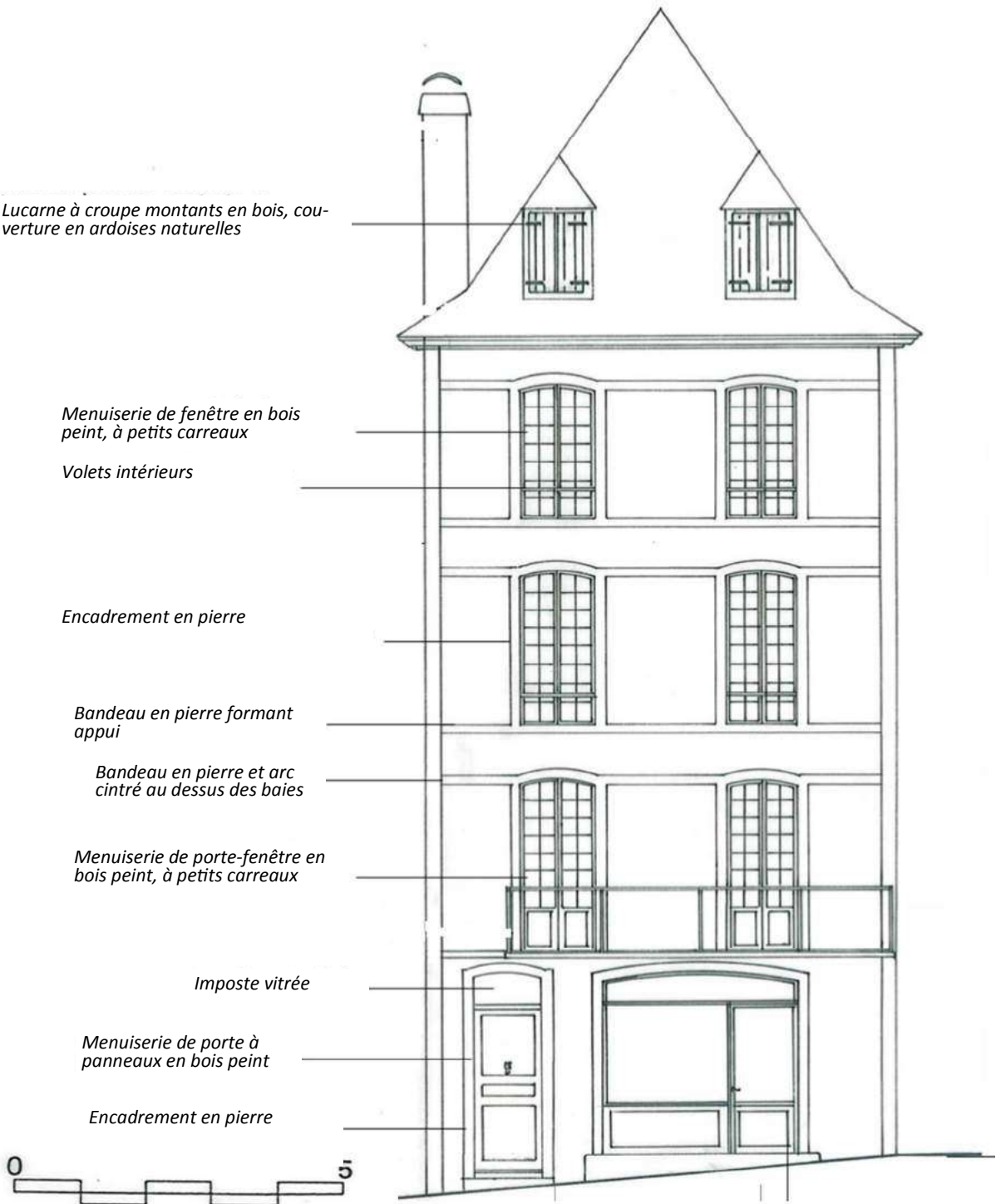
Bandeau en pierre et arc cintré au dessus des baies

Menuiserie de porte-fenêtre en bois peint, à petits carreaux

Imposte vitrée

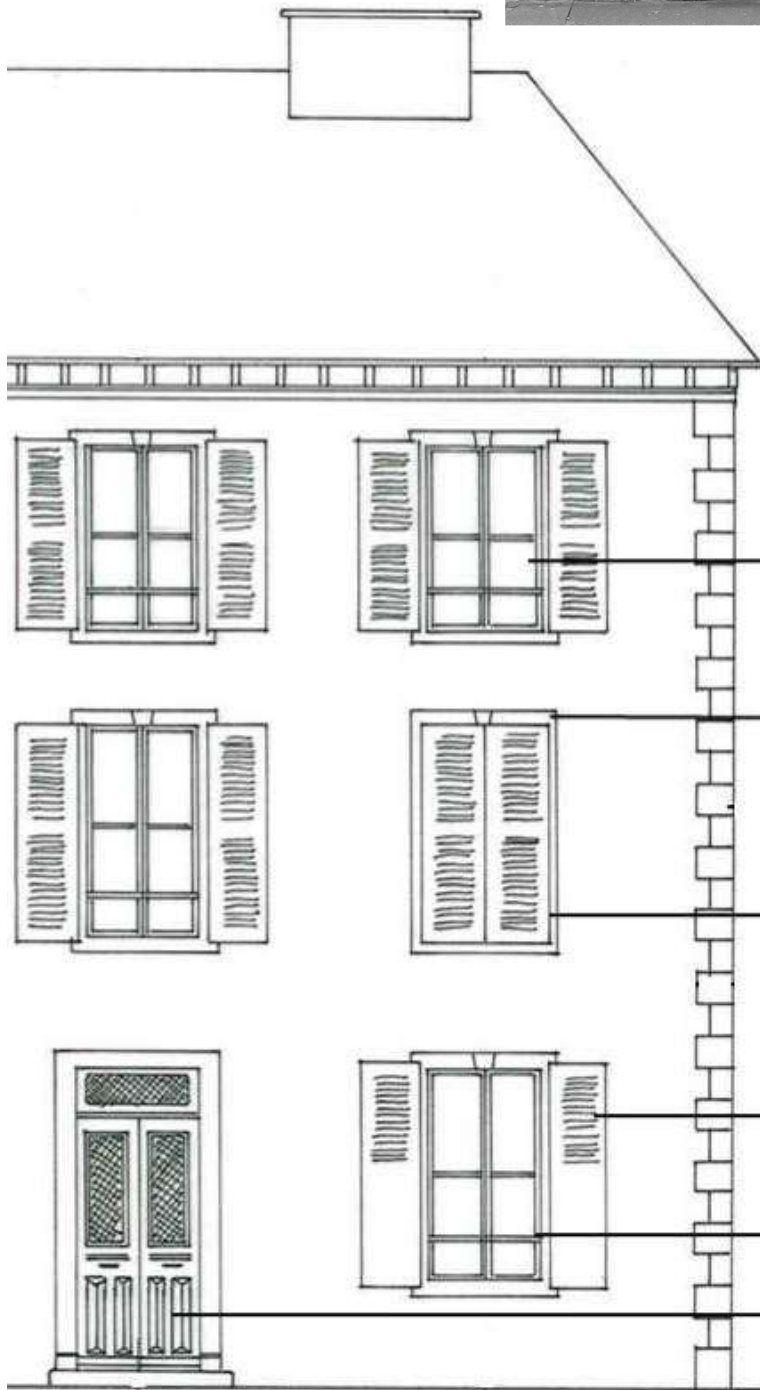
Menuiserie de porte à panneaux en bois peint

Encadrement en pierre



Rue Fournets

D.2.3.4 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XIX^e siècle



Menuiserie en bois peint, partition en deux grands carreaux

Encadrements en pierre de taille

Contrevents à persienne

Contrevents à persienne en partie haute, bois plein en partie basse

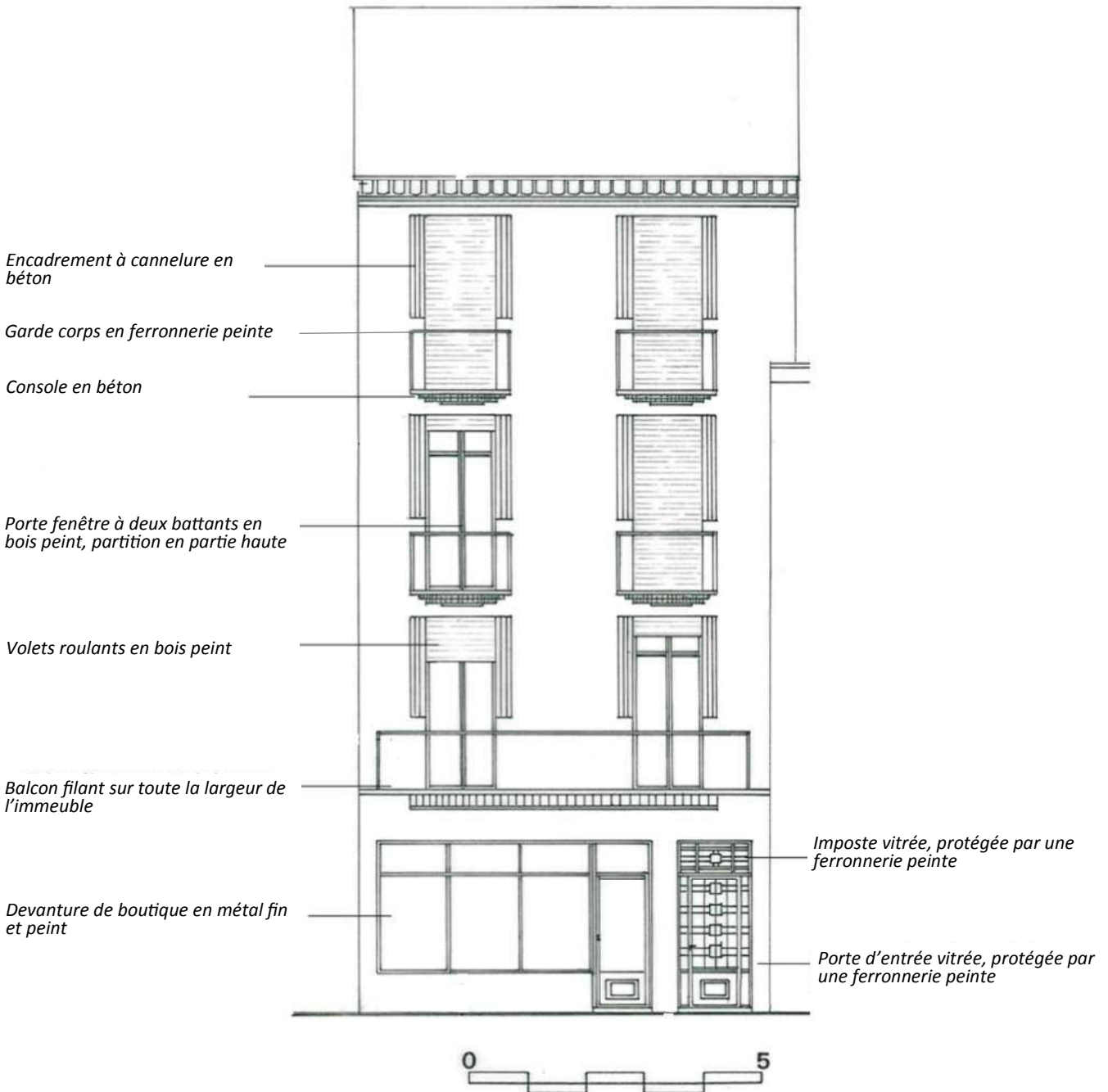
Garde corps en ferronnerie

Porte à panneaux pleins et vitrés, deux battants en bois peint

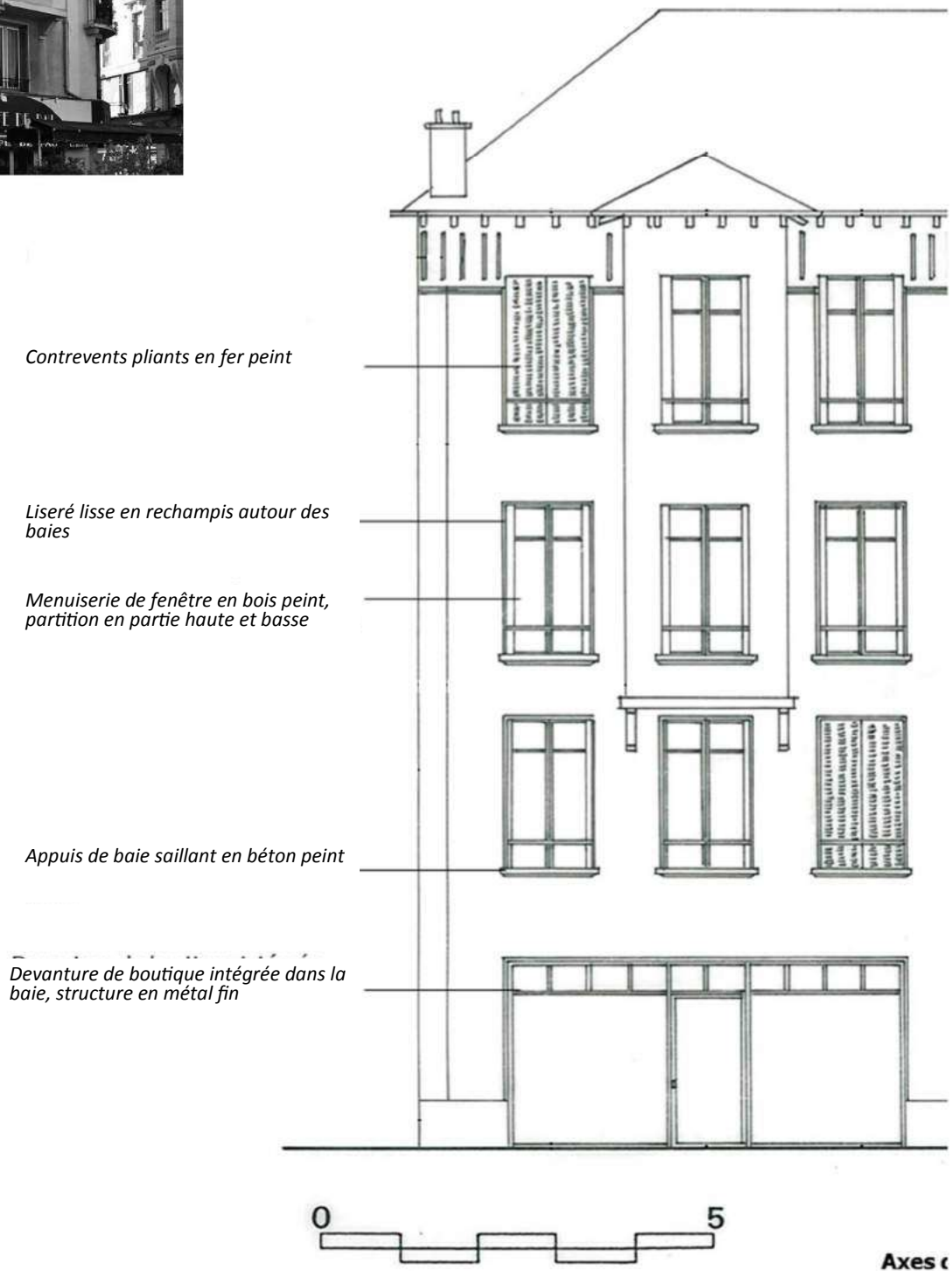
Rue Bayard



D.2.3.5 Encadrer et équiper la baie dans la première partie du XX^e siècle



D.2.3.5 Encadrer et équiper la baie dans la première partie du XX^e siècle





Portails du style XVIII^e



216



Différents types de portes à impostes, XIX^e et début XX^es.

Le seuil entre l'espace privatif et l'espace public est assuré par la porte ou le portail, transition généralement soignée pour favoriser l'accueil dans le bâtiment.

Les encadrements

Les encadrements sont en pierre, et leur modénature est représentative de chacune des périodes.

L'architecture du XVII^e et XVIII^e s. privilégie des encadrements travaillés, avec pilastres et linteaux moulurés. Les proportions sont conséquentes pour montrer la noblesse de la demeure et marquer son entrée dans la composition d'ensemble.

Au fil du temps, l'architecture s'épure, se simplifie et s'allège. Les encadrements sont traités avec plus de légèreté, en privilégiant des linteaux droits ou cintrés.

Les portes cochères

Elles assurent l'accès vers une cour intérieure de l'immeuble. Les portes sont en bois. Elles sont dite « à panneaux » (cadre comprenant des panneaux moulurés), et à deux battants égaux. Les portes à planche et contre-planches cloutées sont plutôt des témoins du XIX^e s.

Les portes d'entrée

Témoins de l'avancée des techniques, les menuiseries de Pau sont diverses. Au XIX^e, l'apport de lumière dans l'entrée est obtenu par l'imposte vitrée, dont la forme en arc rayonnant s'adapte à l'encadrement. A la fin du XIX^e, la ferronnerie permet d'intégrer des vitrages dans les parties battantes. L'ère industrielle apporte les modèles de grilles de protection en fonte moulée dont la diffusion est facilitée par le chemin de fer. Le mouvement art déco participe à l'arrivée de menuiseries entièrement métalliques.

Les menuiseries peuvent être à simple ou double battant, avec ou sans imposte.

Couronnement linteau plat en pierre

Porte fenêtre en bois peint

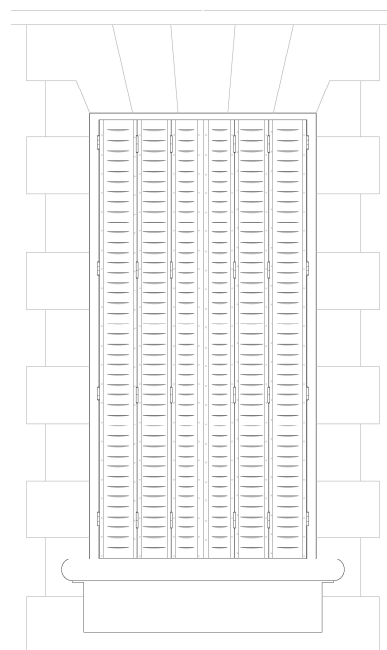
Encadrement de pierre de taille

Garde corps en ferronnerie

Contrevents à persienne, bois peint

Menuiserie de fenêtre à 2 battants, partition à petits carreaux

Appui de baie en pierre



Volets métalliques pliants

1m



218



Les menuiseries de fenêtres

Les menuiseries de fenêtres font l'objet d'un renouvellement assez rapide au regard de l'ancienneté des constructions, lié à leur dégradation, la recherche d'un meilleur confort, qu'il soit thermique, acoustique ou en terme d'éclairage naturel.

La nature de la fenêtre doit répondre aux trois fonctions essentielles de la baie: l'entrée de la lumière, la ventilation, la vue.

La gamme de menuiseries de fenêtres que l'on trouve sur Pau est, dès lors, limitée aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Trois types de menuiseries peuvent se dégager:

Les menuiseries du type XVIII^e siècle sont généralement à petits carreaux et à contrevents intérieurs ou extérieurs composés de planches verticales pleines.

Les menuiseries du type XIX^e siècle sont à grands carreaux réguliers, et sont accompagnées de volets extérieurs en persiennes.

Les menuiseries de la fin du XIX^e et du début du XX^e proposent des compositions à carreaux inégaux, avec des persiennes en bois ou métalliques.

Les contrevents

Comme pour les menuiseries de fenêtres, les contrevents sont caractéristiques de chacune des époques.

Leur rôle est pluriel:

ils jouent un rôle d'isolation thermique, à la fois pour limiter les entrées solaires et pour éviter les déperditions thermiques en hiver.

Ils permettent la sécurisation de l'habitation, et limitent les vues vers l'intérieur du logement.

Ils participent à la composition de la façade, et répondent au style architectural de l'ensemble.

Plusieurs types de contrevents et de volets sont identifiés sur Pau :

- Les volets intérieurs jusqu'au XVIII^e siècle
- les volets pleins sur barres et écharpes
- Les volets à persienne
- Les volets repliables en métal (généralement à persiennes)



220



Les éléments de serrurerie (heurtoirs, serrures, boutons et grilles de protection...) associés aux portes et contrevents, font l'objet d'un travail décoratif très soigné. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, les grilles de protection des portes et des impostes peuvent être en fonte moulée. Dans les années 1930, la ferronnerie emprunte ses motifs à l'Art Déco. Certaines portes des maisons des années 1930-1940 peuvent être percées d'un *oculus* dans le style hublot.



Balcon filant sur l'ensemble de la façade sur rue

Balcons en saillie en alternance avec des garde corps dans l'embrasure de la fenêtre

Garde corps métallique en saillie



222



Le motif de la loggia